

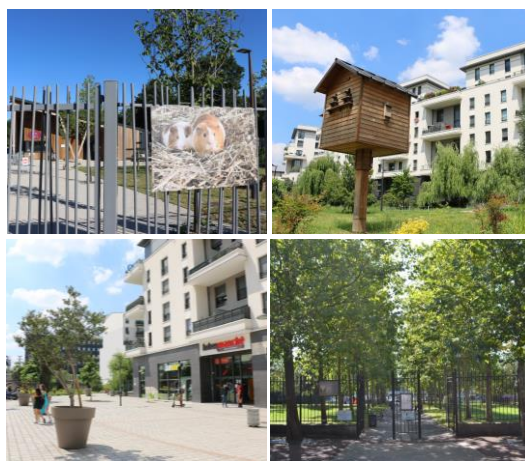
PLAN LOCAL D'URBANISME

RAPPORT DE PRÉSENTATION

PLU approuvé par délibération du Conseil Municipal en date du 7 juillet 2023

2.1

Diagnostic et état initial de l'environnement





SOMMAIRE

Introduction.....	p.4
DIAGNOSTIC TERRITORIAL.....	p. 15
1. <u>L'évolution urbaine.....</u>	<u>p. 16</u>
2. <u>L'analyse urbaine.....</u>	<u>p. 22</u>
3. <u>Le fonctionnement urbain.....</u>	<u>p. 32</u>
4. <u>Le diagnostic foncier.....</u>	<u>p. 73</u>
DIAGNOSTIC SOCIO-ÉCONOMIQUE.....	p. 85
1. <u>Les habitants.....</u>	<u>p. 86</u>
2. <u>Les logements.....</u>	<u>p. 100</u>
3. <u>Les activités économiques.....</u>	<u>p. 113</u>
ANALYSE DE L'ÉTAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT.....	p. 122
1. <u>Les caractéristiques générales.....</u>	<u>p. 123</u>
2. <u>Les paysages et la trame verte et bleue.....</u>	<u>p. 129</u>
3. <u>La faune et la flore.....</u>	<u>p. 145</u>
4. <u>Les risques et nuisances.....</u>	<u>p. 148</u>
5. <u>La gestion des déchets, les ressources en eau et le potentiel énergétique.....</u>	<u>p. 165</u>





INTRODUCTION

Cadre juridique du PLU

Par délibération du 29 janvier 2021, la commune d'Ermont a prescrit la révision de son Plan Local d'Urbanisme (PLU) sur l'ensemble du territoire communal, soit 416 hectares.

Le diagnostic est établi au regard des prévisions économiques, démographiques et des besoins répertoriés en matière de développement économique, d'aménagement de l'espace, d'environnement, notamment en matière de biodiversité, d'équilibre social de l'habitat, de transports, de commerce, d'équipements et de services.

Il analyse la consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers au cours des dix années précédant l'arrêt du projet de plan ou depuis la dernière révision du document d'urbanisme et la capacité de densification et de mutation de l'ensemble des espaces bâtis, en tenant compte des formes urbaines et architecturales.

Il expose les dispositions qui favorisent la densification de ces espaces ainsi que la limitation de la consommation des espaces naturels, agricoles ou forestiers. Il justifie les objectifs chiffrés de modération de la consommation de l'espace et de lutte contre l'étalement urbain compris dans le PADD au

regard des objectifs de consommation de l'espace fixés, et au regard des dynamiques économiques et démographiques.

Les orientations communales de la révision

Des engagements forts ont été pris face aux enjeux de la parcellisation et du morcellement du territoire, aux enjeux d'équilibres démographiques et d'équipements, aux enjeux de cohésion urbaine, d'inclusion et de solidarité, aux enjeux croissants de santé et de nature en ville.

La révision du PLU est un des outils de leur traduction mis en œuvre sur le territoire communal. Cette révision permettra de disposer d'un document d'urbanisme stratégique et réglementaire qui traduira le projet d'évolution communale souhaité dans cette nouvelle mandature. Elle sera l'occasion de réinterroger les orientations du PADD et les OAP pour les mettre en cohérence avec le nouveau projet de ville envisagé au-delà des JO 2024, à l'horizon du SDRIF 2030 en dialogue avec les Ermontois(es). Les 7 grands objectifs initiaux suivants ont été retenus pour orienter la réflexion autour de la révision du PLU :

Les 7 objectifs de la révision approuvés par délibération en Conseil Municipal du 29 janvier 2021

1 Moderniser la règle

7 Promouvoir une ville « des proximités »

2 Protéger l'identité singulière d'Ermont

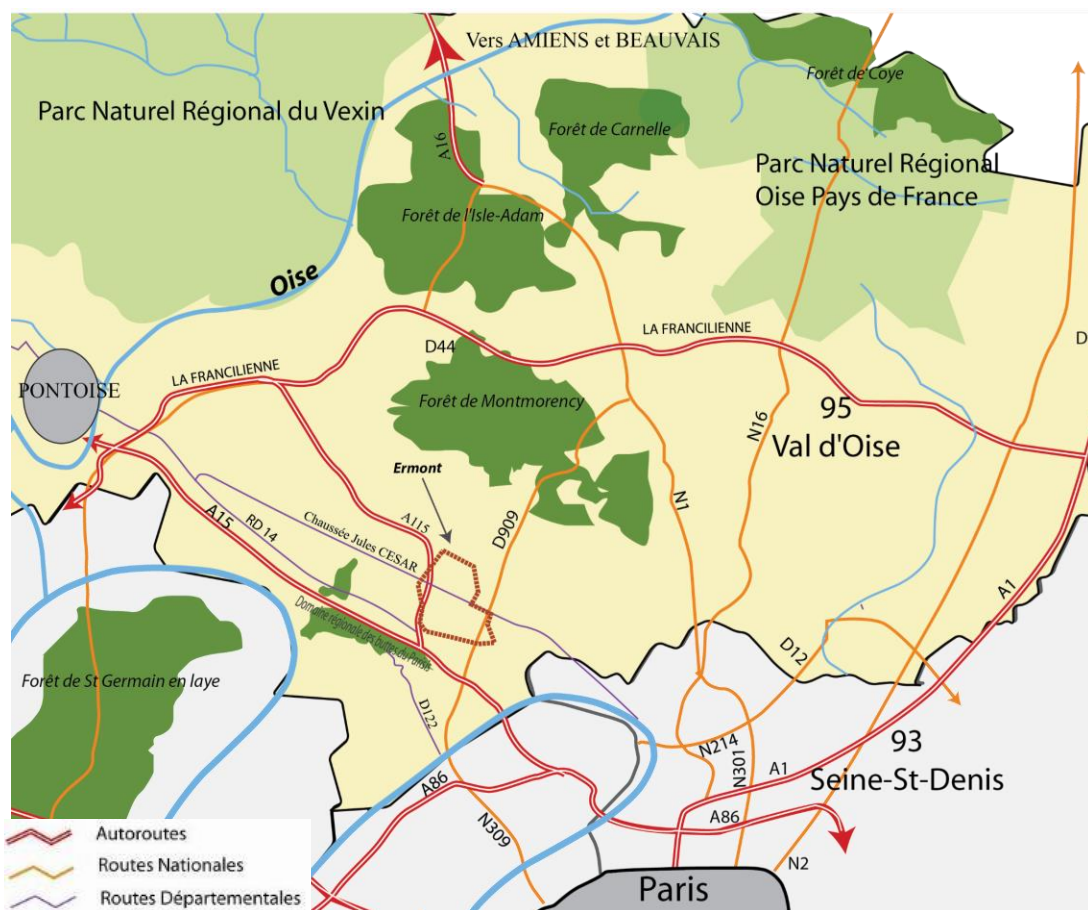
6 Conforter le cœur de ville dans sa fonction centrale

3 Assurer la préservation des quartiers pavillonnaires

5 Engager la création d'un quartier à fort enjeux environnementaux à proximité directe de la gare de Gros Noyer – Saint-Prix

4 Agir pour la solidarité, la mixité sociale et les parcours résidentiels

Localisation du territoire communal au sein de la région Île-de-France



Réalisation Espace Ville

Situation géographique

Ermont est une commune située en Île-de-France, dans le département du Val d'Oise.

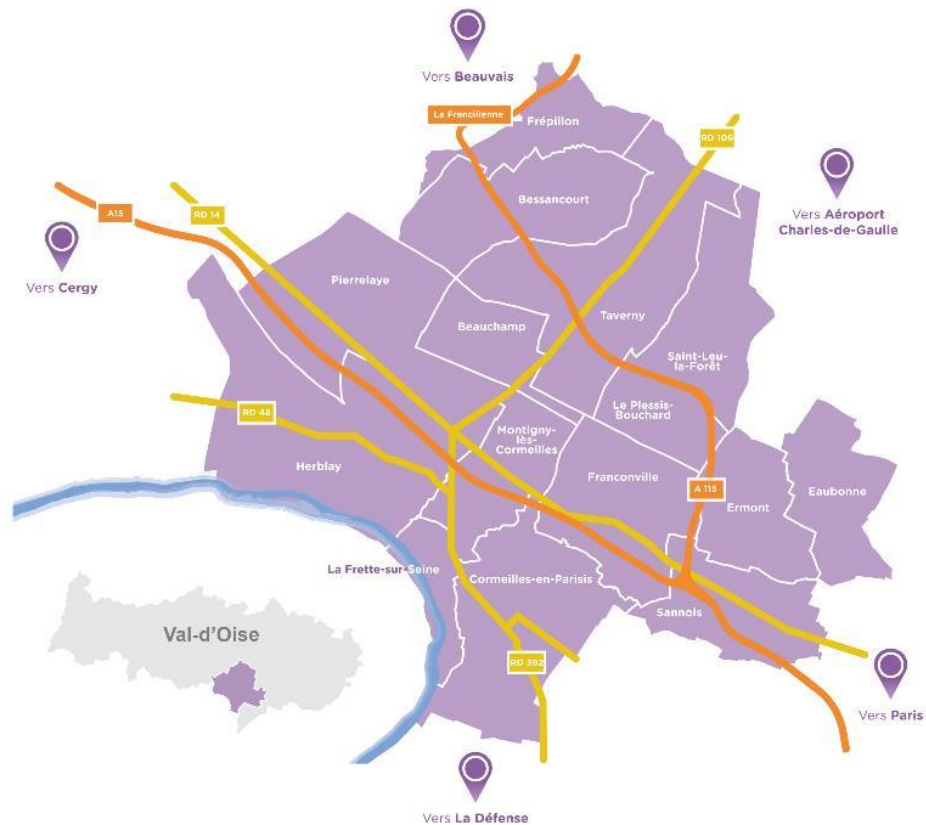
Située à une quinzaine de kilomètres de Paris et de la Défense, la commune est également proche de l'aéroport de Roissy Charles de Gaulle. Elle dispose de quatre gares sur son territoire et de la proximité avec les autoroutes A15 et A115. Cette dernière autoroute traverse le territoire communal à l'ouest et dessert directement la commune par deux points d'accès à partir de la rue du Stand et du boulevard de Cernay.

La superficie de la commune est de 416 hectares. Son territoire est urbanisé en totalité.

Sa situation géographique aux portes de la Capitale et ses 4 gares participent à son attractivité, renforcée par l'amélioration continue des transports franciliens

La population communale était estimée à 31 600 habitants en 2022 au lancement de la révision du PLU (données fiscales). Elle était de 27 300 habitants en 2011, au diagnostic de la précédente révision, soit un gain de plus de 3 000 habitants en une décennie.

Cartographie des communes constituant la Communauté d'Agglomération



Source : Communauté d'Agglomération Val Parisis

La Communauté d'Agglomération Val Parisis

Ermont est membre de la communauté d'agglomération du Val Parisis. Créée le 1er janvier 2016 par la fusion des Communautés d'agglomération du Parisis et de Val et Forêt, la Communauté d'agglomération compte quinze communes (Beauchamp, Bessancourt, Herblay-sur-Seine, Cormeilles-en-Parisis, Franconville, La Frette-sur-Seine, Montigny-lès-Cormeilles, Pierrelaye, Sannois, Taverny, Ermont, Eaubonne, Le Plessis-Boucard, Saint-Leu-La-Forêt et Frépillon).

Elle dispose d'un large spectre de compétences. Ainsi, elle exerce :

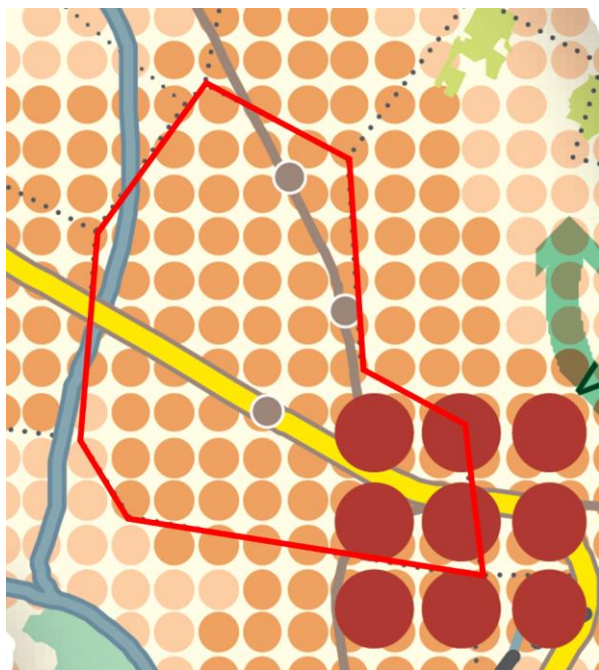
- les compétences obligatoires de développement économique, d'aménagement du territoire, d'équilibre social de l'habitat, de politique de la ville et d'accueil des gens du voyage ;
- les compétences optionnelles de gestion de la voirie et du stationnement, de l'eau, de la gestion d'équipements sportifs d'intérêt communautaire, de la facilitation à l'accès aux pratiques de musique, danse et théâtre,

- les compétences facultatives d'assainissement, de qualité de vie, de préservation et aménagement des parcs et massifs forestiers du territoire, le développement de l'offre numérique, l'élaboration d'un règlement local de publicité, la gestion de l'éclairage public, des espaces verts, l'animation et la promotion d'activités culturelles et sportives, la gestion des parcs de stationnement payant à proximité des gares et en centre-ville, la gestion d'une police municipale intercommunale.

La Communauté d'agglomération comptait 261 000 habitants lors de la fusion (2016) sur les 87 km² de sa superficie. La forte attractivité résidentielle de ce territoire élargi a conduit à une forte croissance de la population, estimée autour de 280 000 habitants en 2021. Le territoire compte également environ 15 000 entreprises.

Le nombre de ses habitants en fait la plus importante des Communautés d'agglomération du Val-d'Oise, à la 7^{ème} place à l'échelle régionale.

Carte des destinations du Schéma Directeur d'Île de France (SDRIF)



Source : SDRIF IPR



Opération récente à proximité de la gare d'Ermont Eaubonne

Le Schéma Directeur de la Région Île-de-France (SDRIF)

Le Schéma Directeur de la Région Île-de-France a été approuvé par l'État par décret n°2013-1241 du 27 décembre 2013, publié le 28 décembre 2013 au Journal officiel.

Document d'urbanisme d'échelle régionale, il a notamment pour objectif de maîtriser la croissance urbaine et démographique, l'utilisation de l'espace tout en garantissant le rayonnement international de la région Île-de-France.

Il précise les moyens à mettre en œuvre pour corriger les disparités spatiales, sociales et économiques de la région, pour coordonner l'offre de déplacement et préserver les zones rurales et naturelles afin d'assurer les conditions d'un développement durable de la région.

En l'absence de SCoT, les autres documents d'urbanisme locaux doivent être compatibles avec le SDRIF.

Le SDRIF préconise :

Les secteurs à fort potentiel de densification :

Le secteur de la gare Ermont-Eaubonne est identifié comme un secteur à fort potentiel de densification. Ces secteurs doivent contribuer de façon significative à l'augmentation et la diversification de l'offre de logements pour répondre aux besoins locaux et participer à la satisfaction des besoins régionaux.

Les quartiers à densifier à proximité d'une gare :

Ces quartiers sont définis par un rayon de l'ordre de 1000 mètres autour d'une gare ferroviaire ou d'une station de métro, existante ou à venir, ou de l'ordre de 500 mètres d'une station de transport collectif en site propre existante ou à venir.

À l'horizon 2030, à l'échelle communale, les documents d'urbanisme locaux doivent permettre une augmentation minimale de 15% de la densité humaine et de la densité moyenne des espaces d'habitat à horizon 2030.

Cette orientation concerne l'ensemble du territoire d'Ermont. (voir le détail page suivante)

A. Le SDRIF



Gare Ermont-Eaubonne



Esplanade Nelson Mandela

Objectif chiffré à atteindre pour les espaces d'habitat:

En 2013, le territoire comptait environ 12 200 logements sur une superficie des espaces d'habitat totale de 282 ha, soit environ 43 logements par hectare (référentiel SDRIF). Pour être conforme aux objectifs de densification de 15% des espaces d'habitat du SDRIF, le PLU doit rendre possible la réalisation d'environ 1 800 logements au sein des secteurs d'habitat à horizon 2030, afin d'atteindre 14 015 logements.

Depuis 2013, un certain nombre d'opérations de logements sur le territoire ont été soit réalisées, soit engagées. D'après les données communales, Plus de 1 700 logements ont été livrés et/ou commencés. Le PLU actuel doit rendre possible la construction de 100 logements supplémentaires d'ici 2030 pour atteindre les objectifs du SDRIF.

Ainsi, en janvier 2022, les objectifs du SDRIF sont quasiment déjà atteints à Ermont. Cependant, certaines tendances démographiques observées à l'échelle d'Ermont, voire à l'échelle nationale, rendent nécessaire de poursuivre l'effort de production de logements. C'est en particulier le cas des phénomènes de décohabitation (enfant quittant le domicile familial, couple qui se sépare...) et de desserrement des ménages, désignant un processus de diminution de la taille moyenne des ménages.

Objectif chiffré de densité humaine à atteindre :

Le SDRIF fixe également un objectif de densité humaine de +15% à atteindre à horizon 2030. La densité humaine du territoire (habitants + emplois par hectare d'espace urbanisé au sens strict) en 2013 est estimée à 99,2 habitants + emplois par hectare (Référentiel SDRIF), soit 28 925 habitants et 6 645 emplois. L'objectif est d'atteindre, selon le SDRIF, 114 habitants + emplois par hectare urbanisé à horizon 2030. Cela correspond à une augmentation totale de la population et des emplois de 5 309 personnes et/ou emplois entre 2013 et 2030. Ermont tend progressivement vers les objectifs du SDRIF, puisqu'entre 2013 et 2021, la population municipale a augmenté de 2 675 habitants, et que 185 emplois ont été créés entre 2013 et 2018, soit au total 2 860 habitants + emplois (soit 107 habitants + emploi par hectare).

2 249 habitants ou emplois sont donc à accueillir d'ici 2030. Cela corrobore avec l'objectif de la commune de créer de nouveaux emplois, et de permettre l'extension de la zone d'activités économiques (ZAE) du Parc des Métiers.

B. Le PDUIF

Le Plan des Déplacements Urbains d'Île-de-France (PDUIF)

Le Plan des Déplacements Urbains d'Île-de-France (PDUIF), document approuvé le 19 juin 2014, définit des préconisations et prescriptions en termes de normes de stationnement véhicules et vélos.

Le PDUIF permet de coordonner à l'échelle régionale les politiques des acteurs de la mobilité pour tous les modes de déplacement (transports collectifs, marche, vélo, voiture particulière, deux-roues motorisés...) ainsi que le stationnement ou encore l'exploitation routière.

Il vise à atteindre un équilibre durable entre les besoins de mobilité des personnes et des biens, d'une part, la protection de l'environnement et de la santé et la préservation de la qualité de vie, d'autre part.

**Le stationnement véhicule****Pour les constructions à destination d'habitation**À moins de 500 mètres d'une gare :

Il n'est pas possible d'exiger la réalisation de plus d'une place de stationnement par logement (Code de l'urbanisme, article L151-36).

De plus, il n'est pas possible d'exiger la réalisation de plus de 0,5 place par logement social.

À plus de 500 mètres d'une gare :

Le PLU ne peut exiger la création d'un nombre de places de stationnement supérieur à 1,5 fois le niveau moyen de motorisation des ménages constaté dans la commune soit pour Ermont : 1

$1 \times 1,5 = 1,5$ **place** par logement maximum.

La commune peut également si elle le souhaite inclure une disposition pour les places visiteurs.

De plus, il n'est pas possible d'exiger la réalisation de plus de 1 place par logement social.

Pour les constructions à destination de bureauxÀ moins de 500 mètres d'une gare :

Il ne pourra être construit plus de 1 place pour 60 m² de surface de plancher.

À plus de 500 mètres d'une gare :

Il ne pourra être construit plus de 1 place pour 50 m² de surface de plancher.

**Le stationnement vélo****Pour l'habitat collectif :**

0,75 m² par logement jusqu'à 2 pièces
1,5 m² par logement dans les autres cas
Superficie minimale de 3 m²

Pour les bureaux :

1,5m² pour 100 m² de surface de plancher

Pour les activités / commerces de plus de 500 m², industrie et équipements publics :

Une place pour 10 employés

Pour les établissements scolaires :

Une place pour 8 à 12 élèves

Toutefois, il est recommandé d'adapter l'offre :

École primaires : une place pour 8 à 12 élèves

Collèges et lycées : une place pour 3 à 5 élèves

Universités et autres : une place pour 3 à 5 étudiants





Le Plan Local de Déplacement (PLD)

Ce document a pour objectif de décliner les objectifs du PDU en actions applicables au niveau local. Réalisé à l'échelle intercommunale, le PLD détaille et précise le contenu du PDU en prenant en compte les spécificités du territoire.

La communauté d'agglomération de Val Parisis dispose d'un PLD. Celui-ci propose une série d'actions directement inscrites dans les défis énoncés par le PDUIF à mettre en place sur le territoire intercommunal. Au nombre de 13, ces actions sont organisées autour de différents enjeux.

Les actions à mener sur le réseau viaire :

1. Établir une hiérarchisation fonctionnelle du réseau viaire et adapter la configuration des voies en fonction des besoins
2. Utiliser l'outil stationnement pour favoriser l'usage des modes alternatifs

Les actions à mener sur les transports collectifs et l'intermodalité :

3. Mieux adapter l'offre de transports collectifs aux déplacements quotidiens sur Val Parisis en développant un réseau de bus hiérarchisé sur le territoire
4. Un réseau lisible et compréhensible par tous
5. Améliorer le rabattement tous modes au niveau des pôles d'échanges Val Parisis.

Les actions à mener sur les modes doux :

6. Faire de Val Parisis un territoire marchable pour favoriser un report important de l'automobilité vers les modes alternatifs notamment pour les déplacements courts.
7. Favoriser une cohabitation modale dans les secteurs les plus fréquentés de Val Parisis.
8. Rendre accessible l'ensemble de la chaîne de déplacement de Val Parisis.
9. Développer la pratique cyclable par des aménagements adaptés sur Val Parisis.
10. Améliorer l'offre de stationnement des cycles sur Val Parisis.

Les actions transversales :

11. Les plans de déplacement des pôles pendulaires pour favoriser l'application du PLD.
12. Lier politique d'urbanisme et alternatives à l'automobilité en prévoyant des aménagements favorables aux modes alternatifs pour les nouveaux projets.
13. Mettre en place une commission de suivi des actions du PLD.





Le Schéma Régional de l'Habitat et de l'Hébergement (SRHH)

Le SRHH, arrêté le 20 décembre 2017, fixe pour 6 ans une stratégie régionale en matière d'objectifs de construction annuelle. Associant une ambition de développement économique et un impératif d'égalité et de cohésion du territoire régional, il entend favoriser l'accès à l'emploi et la mobilité professionnelle, trop entravés par une insuffisance de logements à un coût abordable en Île-de-France. Le SRHH propose ainsi une déclinaison des objectifs de construction neuve et de production sociale, ainsi que des objectifs indicatifs en matière de rééquilibrage de l'offre d'hébergement et de logements adaptés et en matière de rénovation énergétique.

Le SRHH formalise pour cela une stratégie structurée autour de cinq priorités :

- produire une offre de logement et d'hébergement adaptée aux besoins ;
- renforcer la solidarité entre les territoires, promouvoir un développement équilibré de l'offre de logement ;
- favoriser la mobilité des ménages et les parcours résidentiels ;
- garantir l'accès aux droits des personnes les plus fragiles et les plus exclues ;
- rénover les logements, les quartiers, et développer un cadre de vie répondant aux modes de vie et aux attentes des habitants. Obligation de prise en compte par le PLU, selon code de la construction et de l'habitation, art. L.302-14

Il prévoit notamment la réalisation annuelle de 37 000 logements locatifs sociaux.



Plan Local de l'Habitat intercommunal (PLHi)

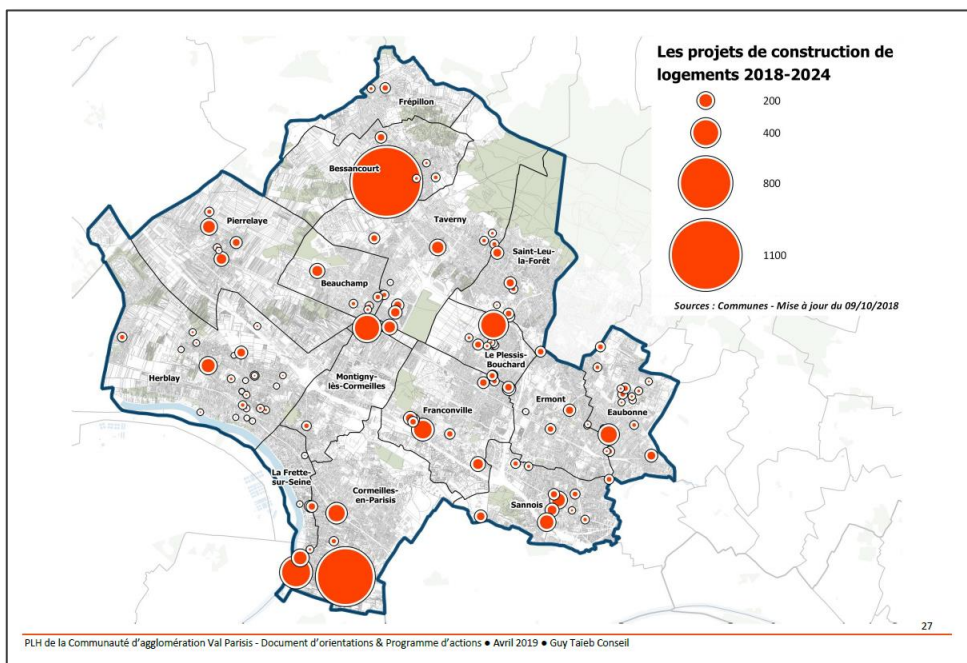
Le PLHi établit la politique de logement de l'agglomération pour une durée de 6 ans. Il définit les objectifs, principes et perspectives d'une politique visant à répondre aux besoins en logement et en hébergement, à favoriser le renouvellement urbain et la mixité sociale et à améliorer l'accessibilité du cadre bâti aux personnes handicapées. Il assure par ailleurs une répartition équilibrée entre les quartiers et les communes à l'effort de construction.

L'évolution du périmètre intercommunal en janvier 2016 a imposé la révision du PLHi, dont le projet a été arrêté en 2019. Ce nouveau PLHi couvrira la période 2018-2023, et s'articulera autour de 5 grandes orientations stratégiques :

- Amplifier l'effort de construction tout en veillant à la qualité urbaine pour répondre aux besoins endogènes et maintenir l'attractivité du territoire ;
- Diversifier et adapter l'offre en logements afin de répondre à l'ensemble des besoins, dans le respect des règles d'urbanisme ;

- Maintenir une capacité du territoire à accompagner, maîtriser son développement par un travail partenarial sur le foncier ;
- Traiter l'habitat énergivore et dégradé, améliorer les équilibres sociaux et anticiper les risques de déqualification au sein du parc existant ;
- Poursuivre la mise en œuvre, l'animation et l'évaluation de la politique de l'habitat.

Le PLU devra être compatible avec le PLHi.



Source : diagnostic du PLHi de Val Parisis

Les autres documents cadres environnementaux

Par ailleurs, Ermont est concernée par différents documents supra-communaux posant un cadre en matière d'environnement.

- Le Schéma Régional de Cohérence Écologique (SRCE)
- Le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) de Seine Normandie
- Le Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) Croult, Enghien-les-Bains, Vieille Mer
- Le Plan de Protection de l'Atmosphère (PPA)
- Le Schéma Régional du Climat, de l'Air et de l'Énergie (SRCAE)
- Le Plan Climat Air Energie (PCAET) du Val Parisis
- Le Plan de Prévention et d'Exposition au Bruit (PPBE)

Ces documents seront présentés ultérieurement, dans l'État Initial de l'Environnement (EIE).





DIAGNOSTIC TERRITORIAL

Les origines d'Ermont

Le village gallo-romain

Les premières traces de populations dans la vallée de Montmorency sont datées du Néolithique. Les fouilles archéologiques réalisées à Ermont apportent les premiers indices d'une présence humaine qui remonte à 3 000 ans avant Jésus-Christ. À l'antiquité gallo-romaine, Ermont est un *vicus*, un village considéré comme une « agglomération », qui doit sa naissance et son développement à son positionnement, entre une voie gauloise venant de Lutèce, et de la chaussée Jules César, qui partait de Paris en direction de Lillebonne en passant par Pontoise et qui constitue aujourd'hui un axe fort de la commune (rue du 18 juin, rue de la République). De cette époque, les fouilles ont permis d'identifier des vestiges de bâtiments d'habitation, de commerces ou d'activités artisanales (ateliers de forgerons ou de verrier, aiguilles à couture, épingles à cheveux...). Village carrefour, il connaîtra, aux portes de Paris, les pillages et les guerres qui l'affaiblissent jusqu'à la fin l'empire Romain. Le village est détruit à la fin du III^{ème} siècle lors des incursions germaniques.

Du Moyen-Âge à la Révolution

Le village est reconstruit au IV^{ème} siècle, et prospère à l'époque mérovingienne au VI^{ème} et VII^{èmes} siècles. L'existence d'*Ermedonis* est attestée par un acte de l'abbaye de Saint-Denis au IX^{ème} siècle. C'est également à cette époque qu'une première église est construite sur l'emplacement de l'actuelle église Saint-Flaive. Elle sera détruite au fil du temps, jusqu'en 1855.

En 1471, Ermont ne dépasse pas les 40 foyers. Plusieurs communautés religieuses s'installent sur le territoire, à commencer par les Templiers, puis l'abbaye Saint-Victor-de-Paris, les célestins de Rouen et le prieuré du Bois-Saint-Père

Le village, essentiellement agricole et regroupé autour de son église, prend progressivement de l'importance. Néanmoins, il subit, comme l'ensemble de la vallée de Montmorency, les ravages de la Grande Jacquerie de 1358, puis les campagnes de la guerre de Cent Ans. Il connaît encore des destructions avec la Fronde, entre 1648 et 1652. Les terres du territoire, humides, se montrent favorables au développement des cressonnières et des premières vignes.

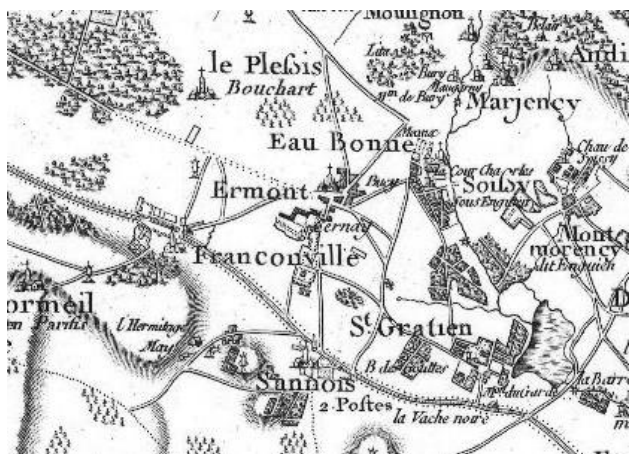
L'activité essentielle du territoire est la viticulture, qui recule dès le XVIII^{ème} siècle au profit de l'expansion des cultures légumières et arboricoles.

Par la suite, la commune est instituée par la Révolution. En 1834, on distingue encore nettement Ermont et Cernay.

L'arrivée du chemin de fer

Au XIX^{ème} siècle, les plans montrent toujours qu'Ermont demeure un village regroupé autour du principal carrefour. La géographie urbaine change avec l'arrivée du chemin de fer et de la ligne Paris-Pontoise. C'est à partir de l'arrivée de cette infrastructure majeure que le développement de la commune s'accélère, et que son profil évolue : à la fin du XIX^{ème} siècle, la ville d'Ermont quitte de manière définitive le monde rural pour la banlieue parisienne. La ligne draine la main d'œuvre rurale vers les ateliers de Saint-Denis ou de la capitale, alors encore industrielle.

A l'économie rurale du village succède le réseau des relations commerciales d'une commune en plein essor démographique, économique et urbain. Les cultures et la vigne vont laisser leur place à l'urbanisation. Les maisons vont s'établir progressivement sur la plus grande partie du territoire, en s'agglomérant autour du bourg et des gares. Certaines propriétés seront loties, découpées en une multitude de terrains, et formeront l'assise même de certains quartiers.



Carte de Cassini – XVIII^{ème} siècle
Source : IGN « Remonter le temps »



Carte d'état-major (1818-1824)
Source : IGN « Remonter le temps »

La fin du village

Au fur et à mesure du développement d'Ermont, les maisons s'implantent sur le parcellaire agricole. Les terrains sont plutôt longs et étroits. Les nouveaux arrivants construisent au bord des chemins existants, et ménagent un retrait pour offrir en représentation un jardinet devant la façade principale. Sur l'arrière, les longes, qui sont l'essentiel du parcellaire rural, permettent l'entretien d'un potager enclos.

Au début du XX^{ème} siècle, la population de la commune augmente considérablement. Ermont connaîtra, comme toutes les communes de banlieue parisienne, une urbanisation galopante.

Durant les années 50-60, la nappe pavillonnaire recouvre progressivement le territoire avec plus ou moins d'ordre et de logique. Le bourg conserve son importance avec son tissu provenant de l'ancien monde agricole. C'est la transformation d'un village plus ou moins aggloméré en ville, et la formation de la « ville moderne ».

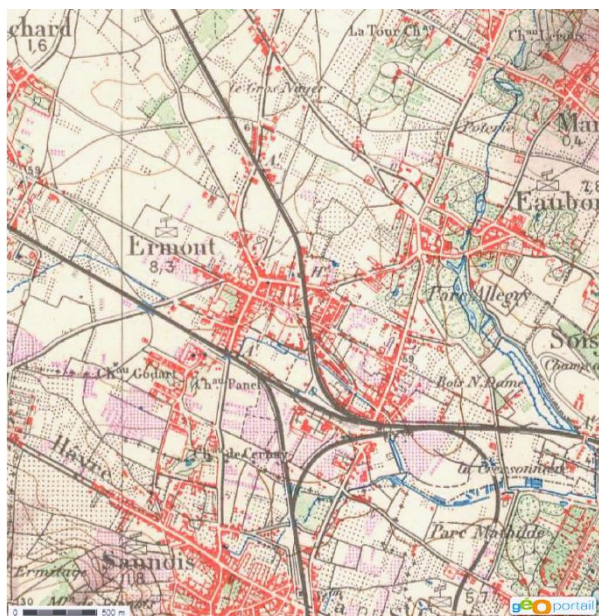
Dans les années 60-70, de vastes opérations immobilières conduites par de grands opérateurs sociaux ont rempli les espaces interstitiels encore disponibles, souvent sans grande considération envers le tissu urbain à dominante pavillonnaire et les principes architecturaux existants. Les villégiatures du XIX^{ème} et les petits châteaux de l'aristocratie sont vendus et des habitations collectives y sont construites. Les opérations sont importantes : le long de la route de Saint-Leu, on réalise les Chênes, un ensemble

de 1700 logements. L'Office Public de l'Habitat à Loyer Modéré (OPHLM) interviendra parallèlement dans la réalisation du centre-ville. Dans les années 50, le nombre d'habitants double. La Zone d'Urbanisation Prioritaire (ZUP) construite à partir de 1962 sur les « bas-côtés » de l'autoroute A115, bouclera l'urbanisation du territoire communal.

C'est à ce rythme haletant que seront construits les équipements publics nécessaires à cet afflux. Ermont voit apparaître six écoles maternelles et primaires, trois collèges et un lycée, six installations sportives à proximité des collèges, un centre social et culturel, des crèches, des garderies et des centres de loisirs.

Entre 1975 et 1981, la population décroît de 4%. C'est l'époque où les communes voisines ayant conservé leur centre-ville historique offrent leurs terrains vierges aux classes moyennes séduites par le mode de vie pavillonnaire. Dans le même temps, sont tout de même construits 1000 logements, un rythme de construction déjà bien plus faible que celui observé dans les années 1960. La ville a presque épuisé son foncier disponible en dehors des opérations de logement collectif. Dès lors, les opérations d'aménagement se feront plus rares, plus ciblées, comme par exemple aux abords de la gare Ermont-Eaubonne, à travers la réalisation d'une Zone d'Aménagement concertée en 2005.

Le quartier de Cernay garde encore aujourd'hui, le charme du hameau historique et les traces des demeures de l'époque où Ermont était un lieu de villégiature privilégié aux portes de la capitale, au XX^{ème} siècle. Certains îlots du cœur de ville, à proximité du parc Beaulieu conservent également ce charme d'antan, qui participe à l'identité singulière d'Ermont.



Carte topographique de 1906

Source : Géoportail.gov

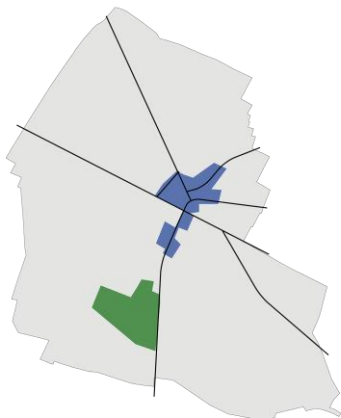


Photographie d'Ermont, rue du Général Decaen depuis l'allée des Carreaux en 1930

Source : *Ermont ne s'est pas fait en un jour*, éditions EPURES, Paris, 1977

Du village agricole à la ville d'aujourd'hui

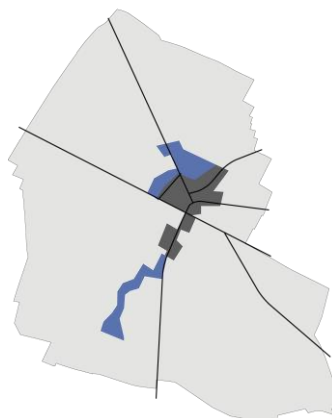
1780



Avant le XXème siècle, Ermont était un petit village agricole et un lieu de passage important entre Rouen et Paris via Pontoise. La ville a su tirer parti de la fertilité du sol et des ressources du sous-sol. Elle reste assez longtemps sous la forme d'un village-rue en réalisant son urbanisation aux abords de la Chaussée Jules César, et ce qui est aujourd'hui la rue de Stalingrad.

Au sud, sur l'actuelle emprise du Lycée Van Gogh, se trouvait le Château de Cernay, dont le domaine est symbolisé en vert sur la carte.

1850



L'urbanisation progresse autour du cœur de village, et le château de Cernay est détruit 1833. Un second, de taille plus modeste, est construit vers 1834-1835 avant d'être lui-même détruit lors de la construction du lycée, en 1883. Autour de 1830, le domaine commence à être morcelé, et des maisons s'installent le long de l'axe de l'ancienne entrée du château, dont la courbe est toujours visible aujourd'hui (rue du Général Decaen).

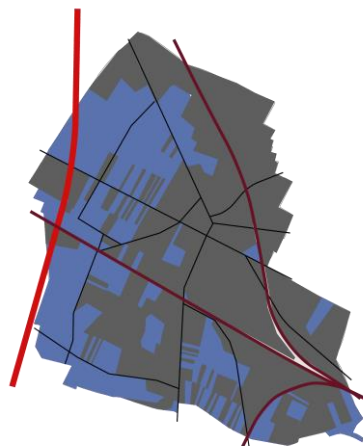
1950



Au début du XXème siècle, l'arrivée du chemin de fer a pour conséquence un développement accéléré de la commune, et notamment sur ses parties Est et Centre, à proximité des gares. Les terres agricoles sont progressivement mitées par la construction de maisons individuelles sur de larges parcelles. Certaines des vastes emprises agricoles non urbanisées préfigurent le périmètre des futurs ensembles collectifs, qui seront construits dans les décennies suivant 1950.

Pour accompagner ce développement, de nouvelles routes sont créées.

1980



Au tournant du XXIème siècle, la totalité du territoire ermontois est urbanisé. Les emprises libres sont principalement comblées à l'occasion de la construction de grands ensembles collectifs sous forme de barres et de plots, notamment dans le quartier des Espérances, ou au sud-ouest. Ailleurs sur le territoire, les dernières emprises agricoles sont converties en habitat pavillonnaire.

Depuis les années 2000, la surface des espaces urbanisés n'a que peu évolué. Aujourd'hui, les opérations de restructuration urbaine permettent de reconstruire la ville sur la ville.

L'occupation du sol (MOS 2017)

La superficie totale d'Ermont est d'environ 416 hectares.

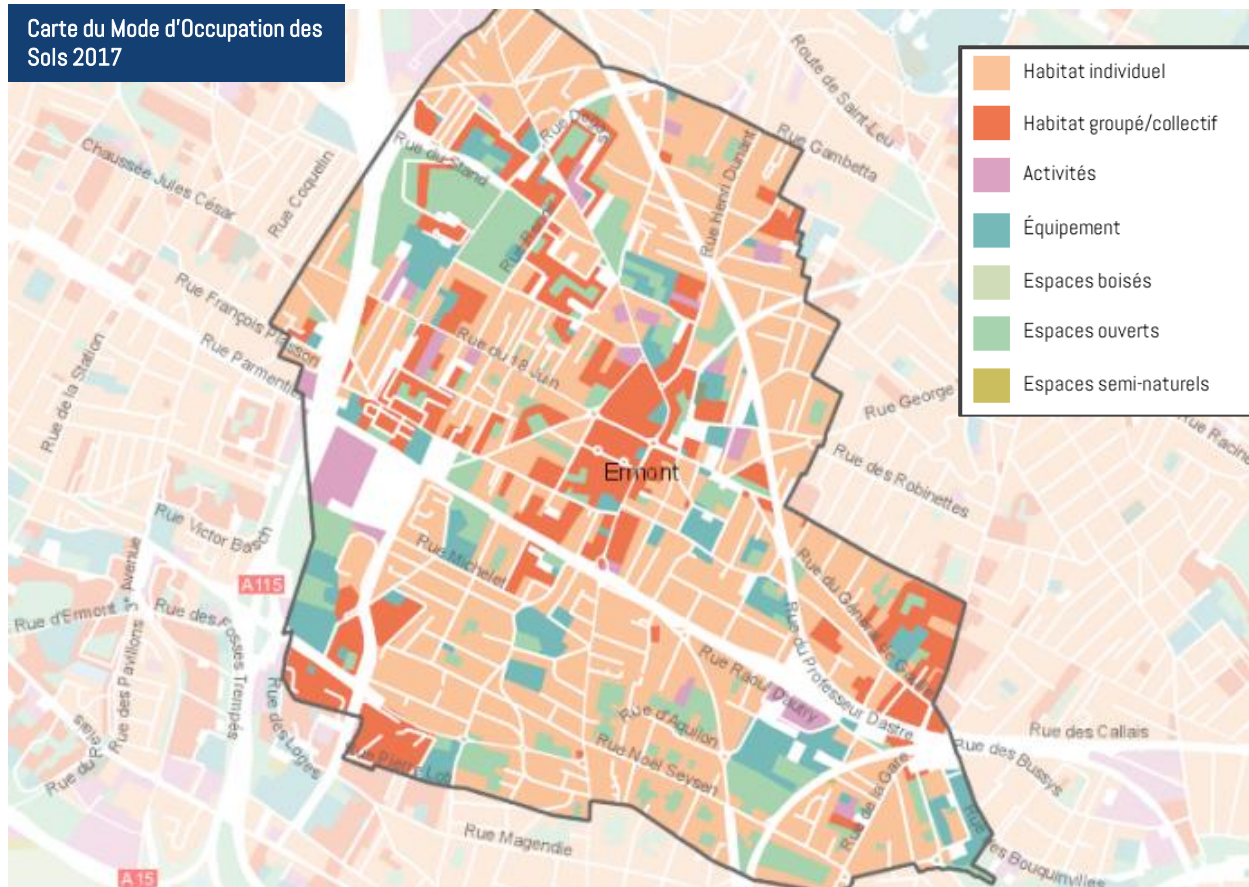
Le MOS (Mode d'Occupation du Sol) est l'inventaire numérique de l'occupation du sol de l'Île-de-France. Réalisé par l'Institut Paris Région à partir de photographies aériennes, le MOS distingue les espaces naturels, agricoles et forestiers ainsi que les différentes occupations du sol au sein des espaces urbains. Il s'agit ainsi d'une carte et de chiffres officiels, réalisés à l'échelle de la Région Île-de-France. Toutefois, il convient de noter que la photo-interprétation peut donner lieu à quelques approximations dans l'identification de certains bâtiments. Ainsi, une analyse urbaine a été réalisée dans le cadre du diagnostic afin de distinguer plus finement les formes urbaines et prendre en compte les mutations les plus récentes.

Le territoire d'Ermont est un territoire presque entièrement urbanisé :

- Un peu plus de 88 % du territoire sont occupés par des espaces construits (logements, activités, équipements...);
- 11,6 % de la superficie de la commune sont occupés par des espaces ouverts artificialisés (jardins, parcs, etc.);
- 0,05 % du territoire peuvent être classés parmi les espaces naturels, forestiers ou agricoles.



Carte du Mode d'Occupation des Sols 2017



Source : MOS 2017 – Institut Paris Région

Évolution de l'occupation du sol et consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers

Selon le bilan de l'Institut Paris Région, aucune consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers n'est à relever entre 2012 et 2017. Sur la même période, 0,8 hectare d'espaces ouverts artificialisés* ont été consommés, soit moins de 0,2% du territoire. Il s'agit principalement d'anciens espaces verts urbains, et d'espaces ouverts à vocation de sport.

4,36 hectares ont été alloués à la construction d'habitats collectifs sur des emprises identifiées comme des chantiers en 2012. Il s'agit de certaines opérations de logements référencées au sein du diagnostic socio-économique.

BILAN 2012 - 2017 (en ha)

Type d'occupation du sol	Surface 2012	Disparition	Apparition	Surface 2017	Bilan
1 Forêts	0	0	0	0	0
2 Milieux semi-naturels	0.16	0	0	0.16	0
3 Grandes cultures	0	0	0	0	0
4 Autres cultures	0.06	0	0	0.06	0
5 Eau	0	0	0	0	0
Espace agricoles, forestiers et naturels	0.22	0	0	0.22	0
6 Espaces verts urbains	28.87	-0.43	0	28.44	-0.43
7 Espaces ouverts à vocation de sport	13.08	-0.23	0	12.85	-0.23
8 Espaces ouverts à vocation de tourisme et loisirs	0	0	0	0	0
9 Cimetières	4.32	0	0	4.32	0
10 Autres espaces ouverts	2.8	-0.14	0	2.66	-0.14
Espaces ouverts artificialisés	49.07	-0.8	0	48.28	-0.8
11 Habitat individuel	212.15	0	0.18	212.33	0.18
12 Habitat collectif	59.68	0	4.36	64.04	4.36
13 Habitat autre	0.45	0	0	0.45	0
14 Activités économiques et industrielles	5.68	0	0.25	5.93	0.25
15 Entrepôts logistiques	0	0	0	0	0
16 Commerces	4.73	0	0	4.73	0
17 Bureaux	1.6	0	0	1.6	0
18 Sport (construit)	4.19	0	0.57	4.76	0.57
19 Equipements d'enseignement	15.87	0	0.18	16.05	0.18
20 Equipements de santé	3.1	0	0	3.1	0
21 Equipements culturels, touristiques et de loisirs	0	0	0	0	0
22 Autres équipements	6.66	-0.02	0	6.64	-0.02
23 Transports	47.76	-0.42	0.03	47.37	-0.39
24 Carrières, décharges et chantiers	4.56	-4.56	0.23	0.23	-4.33
Espaces construits artificialisés	366.44	0	0.8	367.23	0.8
Total	415.73	-0.8	0.8	415.73	0

Source : MOS 2017 – Institut Paris Région

Le bilan de l'artificialisation des sols d'après le Portail de l'Artificialisation des Sols

L'observatoire de l'Artificialisation des Sols est un observatoire réalisé par les services de l'Etat et le CEREMA au niveau national, qui vise à documenter les données utiles au suivi de l'artificialisation des sols et de la consommation d'espaces.

Pour la décennie 2009-2019, l'Observatoire de l'Artificialisation des Sols indique que 5 042 m² de surface ont été artificialisés à Ermont, ce qui est plus faible que ce qui est observé sur les autres communes du Val de Paris, dont l'artificialisation des sols se situe en moyenne entre 10 000 m² et 50 000 m².

Espaces ouverts artificialisés : espace retiré de son état naturel (prairie, zone humide, forêt...) mais n'étant pas pour autant bâtie : espaces verts urbains, équipements sportifs tels que les terrains de football, talus routiers... Source : Institut Paris Région

Les principaux enseignements et enjeux issus du diagnostic :



Un territoire qui a connu une évolution et une urbanisation très rapides au cours du XXème siècle en raison de son positionnement vis-à-vis de la capitale et du développement des voies de chemin de fer



Une tâche urbaine qui occupe l'entièreté du territoire communal, plaçant Ermont dans une continuité urbaine avec les communes voisines



Un développement urbain réalisé en renouvellement et par consommation d'espaces ouverts artificialisés (0,8 ha). Une construction nouvelle qui se poursuivra en renouvellement urbain et un enjeu de préservation, voire d'accroissement, de la surface des espaces verts communaux.



Généralités sur les formes urbaines du territoire

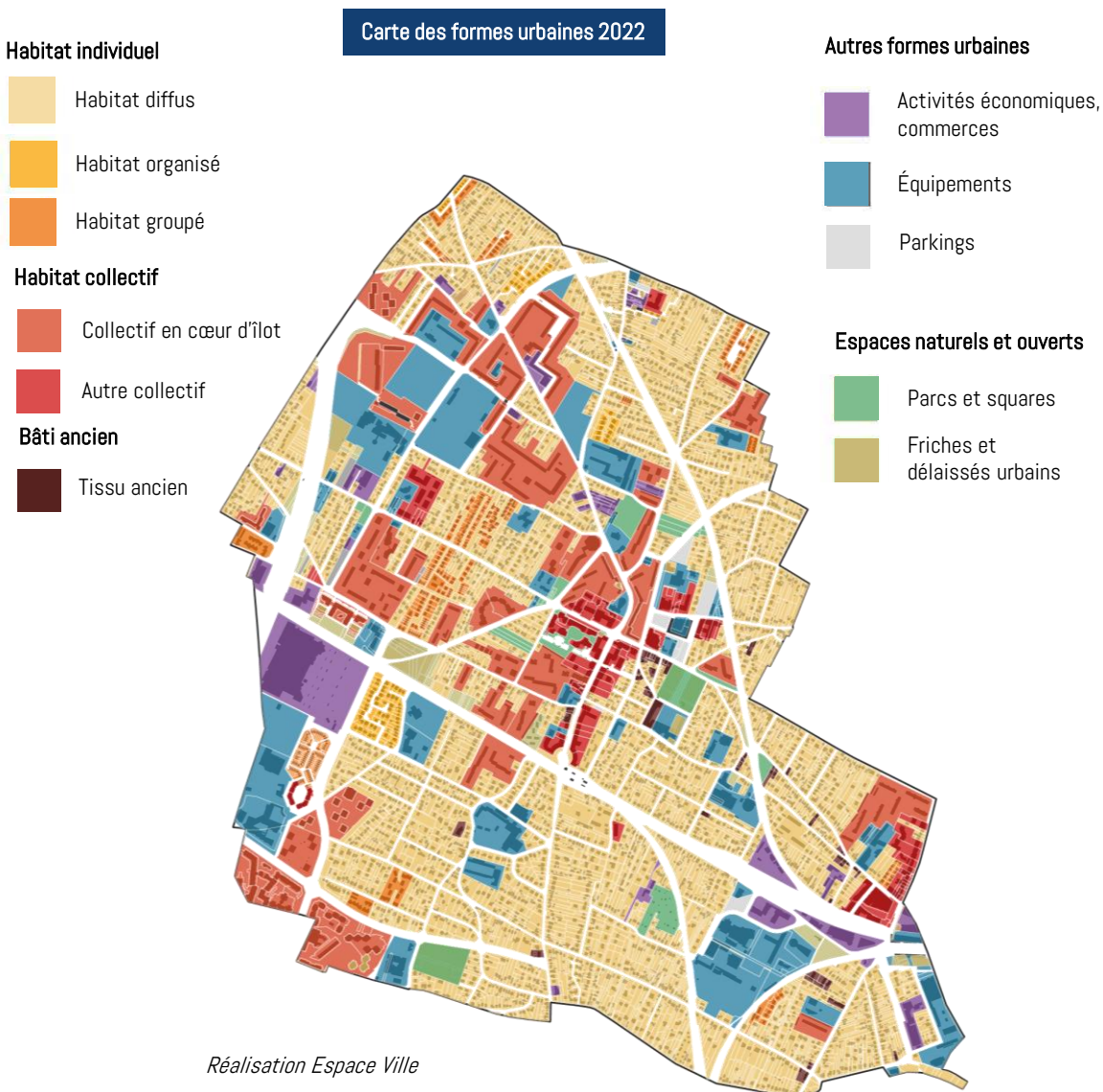
L'ensemble du territoire communal est urbanisé et sur chacune des limites du territoire, le tissu urbain est en prolongement avec celui des communes voisines (Sannois, Eaubonne, le Plessis-Bouchard, Saint-Prix, Franconville...).

L'essentiel (75 %) du tissu urbain se décline sous la forme de secteurs pavillonnaires d'une part, et d'habitat collectif d'autre part.

- L'habitat individuel représente 58 % des espaces urbanisés. Ils s'agit principalement d'habitat diffus, présent sur l'entièreté du territoire et plus particulièrement dans les quartiers de Cernay, Jules Ferry et Gros-Noyer.

- Le bâti collectif représente 18% des espaces urbanisés. On retrouve à la fois des grands ensembles collectifs des années 1960-1970 sous forme de barres et de plots, et des collectifs urbains plus récents, implantés à l'alignement des voies.

Les activités économiques et équipements sont pour leurs parts regroupés en polarités : une première polarité, mixte, autour de la gare Ermont-Eaubonne, une seconde, mixte également, autour du centre commercial et du centre sportif Gaston Rebuffat, et une dernière polarité d'équipements dans le quartier Espérances (ferme pédagogique, conservatoire, commissariat et maison de santé).



Réalisation Espace Ville

L'habitat individuel diffus



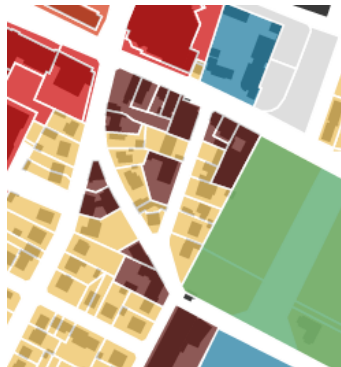
L'habitat pavillonnaire est présent sur l'ensemble du territoire communal. Au fil des années, l'ancien parcellaire agricole a été urbanisé, donnant ainsi des parcelles caractérisées par leur longueur et leur étroitesse. Le parcellaire traditionnel en lanière a été selon les cas conservé ou recomposé créant des îlots de formes et de superficies très diverses.

Les constructions présentent des hauteurs généralement comprises entre un rez-de-chaussée surmonté de combles (R+C) et un rez-de-chaussée, un étage et des combles (R+1+C).

On retrouve certains quartiers constitués de larges parcelles, oscillant entre 700m² et 1 500m², et d'autres quartier au parcellaire plus restreint (300m² à 600m²). L'emprise au sol des constructions se situe généralement entre 20% et 30%.

Le bâti présente des formes très diverses et variées en fonction de la date de construction. Il est généralement en bon état en raison de sa construction récente, de sa qualité initiale, mais aussi d'un bon entretien ; les rénovations et les extensions sont nombreuses. Toutefois, par endroits demeurent quelques constructions d'aspect davantage vieillissant.

Le tissu de centre-bourg ancien



Le « tissu de centre-bourg ancien », qui désigne un type d'implantation typique des anciens centres-bourg denses, est principalement présent à proximité du parc Beaulieu et de la rue de la République, et de manière ponctuelle dans le reste de la commune. La présence de ce tissu témoigne de l'histoire d'Ermont, et a été remplacé au fil du temps par d'autres constructions plus contemporaines.

Ce type de tissu se distingue par des formes assez diverses, allant de la maison individuelle à des immeubles de faubourg, à des façades en briques ou en meulière à des constructions plus dénudées. Il s'agit de constructions généralement implantées à l'alignement, et souvent en mitoyenneté ou

avec de faibles espacements. Ainsi, du strict point de vue des formes urbaines certaines maisons en meulière, pourtant anciennes ne sont comptabilisées dans le « tissu ancien », mais se rapprochent davantage de l'habitat individuel diffus par leurs règles d'implantation.

Les hauteurs observées varient du R+1 à un R+4 dans le cas de certains immeubles de faubourg. Les bâtiments sont implantés de manière hétérogène les uns par rapport aux autres.

Ce tissu urbain est généralement en bon état, bien que certains secteurs présentent des constructions d'apparence davantage vieillissantes.

L'habitat individuel organisé



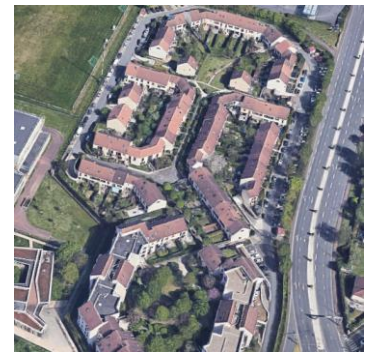
Il correspond à plusieurs petites opérations réparties sur le territoire communal, la plus grosse étant située au niveau de la rue Paul Langevin et de l'avenue des Chevaliers.

Réalisées entre les années 70 et nos jours, ces résidences présentent des caractéristiques architecturales diverses. Leurs hauteurs varient entre R+C et R+1+C. Au sein de chaque opération, les constructions ont une architecture très homogène. Parfois peu tournés vers le reste de la ville,

l'organisation de ces quartiers se fait autour de voies de desserte se terminant souvent en impasse.

Les maisons sont implantées à l'alignement ou avec de légers retraits, sans mitoyenneté. La taille des parcelles varie entre 250 et 400 m² pour des emprises relatives des constructions variant entre 30 et 50% des terrains.

L'habitat individuel groupé



Ce tissu urbain se différencie de l'habitat individuel organisé par la prévalence de pavillons construits en mitoyenneté. Sur le territoire d'Ermont, le tissu individuel groupé est plus ou moins aéré, avec une implantation serrée dans le quartier le long de l'allée de Bourgogne, ou lâche le long de l'allée des Lilas. On retrouve également ce tissu rue du Cosmos, allée du Clos Barbier, rue des Floralies, rue Coquelin Cadet, rue des Fauvettes ou encore rue Dedouvre

Les parcelles et les constructions présentent ici également des formes très géométriques, et des tailles homogènes au sein des ensembles. Les parcelles sont légèrement plus petites que celles des lotissements individuels organisés, et oscillent entre 150m² à 400m² voire 100m² dans le cas du

lotissement de l'allée de Bourgogne. Leur emprise au sol se situe entre 30% et 50% de la surface du terrain.

Les constructions se limitent à un R+1 voire à un R+1+C. Les constructions d'un même ensemble respectent des règles de retrait similaires, avec une implantation à l'alignement ou observant des légers retraits (5m).

D'architecture parfois vieillissante, ces quartiers sont toutefois bien entretenus.

L'habitat collectif en cœur d'îlot



Les grands ensembles collectifs en cœur d'îlot sont caractérisés par la présence de résidences de tailles et de formes diverses, généralement sous forme de barres, ou de plots. La majorité des résidences a été réalisée dans les années 1960-70.

Ces collectifs se retrouvent dans une grande partie des quartiers d'Ermont, à commencer par les quartiers des Espérances, des Chênes, des Passerelles, des Carreaux et des Glatignes, ainsi que dans le centre-ville. Leur particularité réside dans l'implantation des constructions de manière libre au sein d'une grande parcelle, ainsi que dans la

présence au pied des immeubles, d'espaces paysagers traversés par des cheminements piétons.

La majeure partie du bâti collectif se compose de bâtiments de moyennes et de grandes hauteurs allant de R+4 à R+7, jusqu'à R+19 dans le cas de la Grande Tour route de Saint-Leu. Leur emprise au sol se situe en-deçà de 40%.

Ce type de construction a parfois déjà fait l'objet d'opérations de réhabilitation, de rénovation du bâti et de requalification des espaces extérieurs. Ces interventions devraient se poursuivre dans les années à venir.

Les autres collectifs



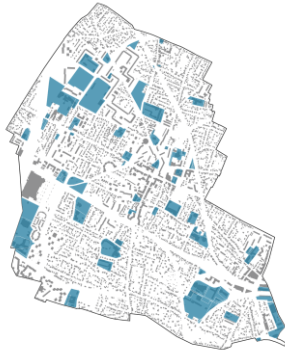
Depuis les années 80, les opérations sont davantage ponctuelles, de taille plus restreinte, et bénéficient d'une insertion dans le paysage urbain davantage qualitative.

Les constructions nouvelles ont une plus forte emprise bâtie que les grands ensembles collectifs (autour de 50%), et sont implantées généralement à l'alignement, dans la continuité des constructions existantes, ou avec des retraits permettant de créer des espaces publics directement le long des axes principaux de desserte.

Ce tissu s'observe principalement dans le secteur du centre-ville, autour de la rue de Stalingrad et de la gare d'Ermont-Eaubonne, dans le périmètre de l'ancienne ZAC du même nom. Les opérations de restructuration urbaine qui ont été réalisées ont ainsi permis de densifier les secteurs stratégiques de la commune (proximité avec la gare, les commerces, les équipements...).



Les équipements



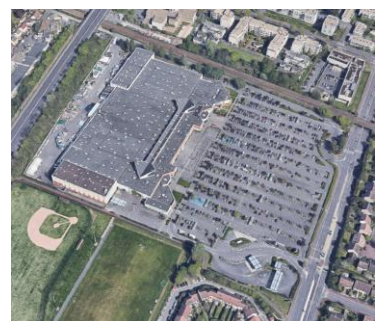
Ils sont localisés aussi bien dans le tissu pavillonnaire que dans le tissu collectif. Toutefois, les équipements sont le plus souvent en rupture avec le tissu environnant par leurs formes, leurs volumétries et leurs architectures, qui reflètent à la fois, une époque de réalisation et la fonction de ces équipements.

On distingue trois grands pôles d'équipements, l'un dans le quartier des Espérances (équipements scolaires, sportifs,

cimetières), un second à proximité de la gare Ermont-Eaubonne, tourné vers les équipements sportifs et de santé, et un dernier en limite Sud-Ouest d'Ermont (équipements socio-culturels, sportifs et scolaires).

Les autres équipements (culturels, administratifs et scolaires) sont principalement localisés au centre ville et ses abords. Enfin dans chaque quartier sont implantés des écoles ainsi que quelques équipements de proximité.

Les secteurs d'activités économiques



Les activités économiques sont sectorisées au sein de zones d'activités économiques de petite et de moyenne taille. Selon le secteur considéré, ces zones d'activités accueillent principalement des activités commerciales, du petit artisanat, ou encore des activités tertiaires.

Les parcelles concernées sont de tailles très diverses, en fonction des besoins de l'activité qui y est implantée. Les formes urbaines et leurs emprises au sol varient également beaucoup en fonction du type d'activité. Les constructions

présentent des états d'entretien et des âges variables. Il s'agit par ailleurs d'un mode d'aménagement fortement minéralisé.

Les deux principales emprises dédiées à l'activité économique sont situées avenue du Président Georges Pompidou et au sein de la ZAE Parc des Métiers

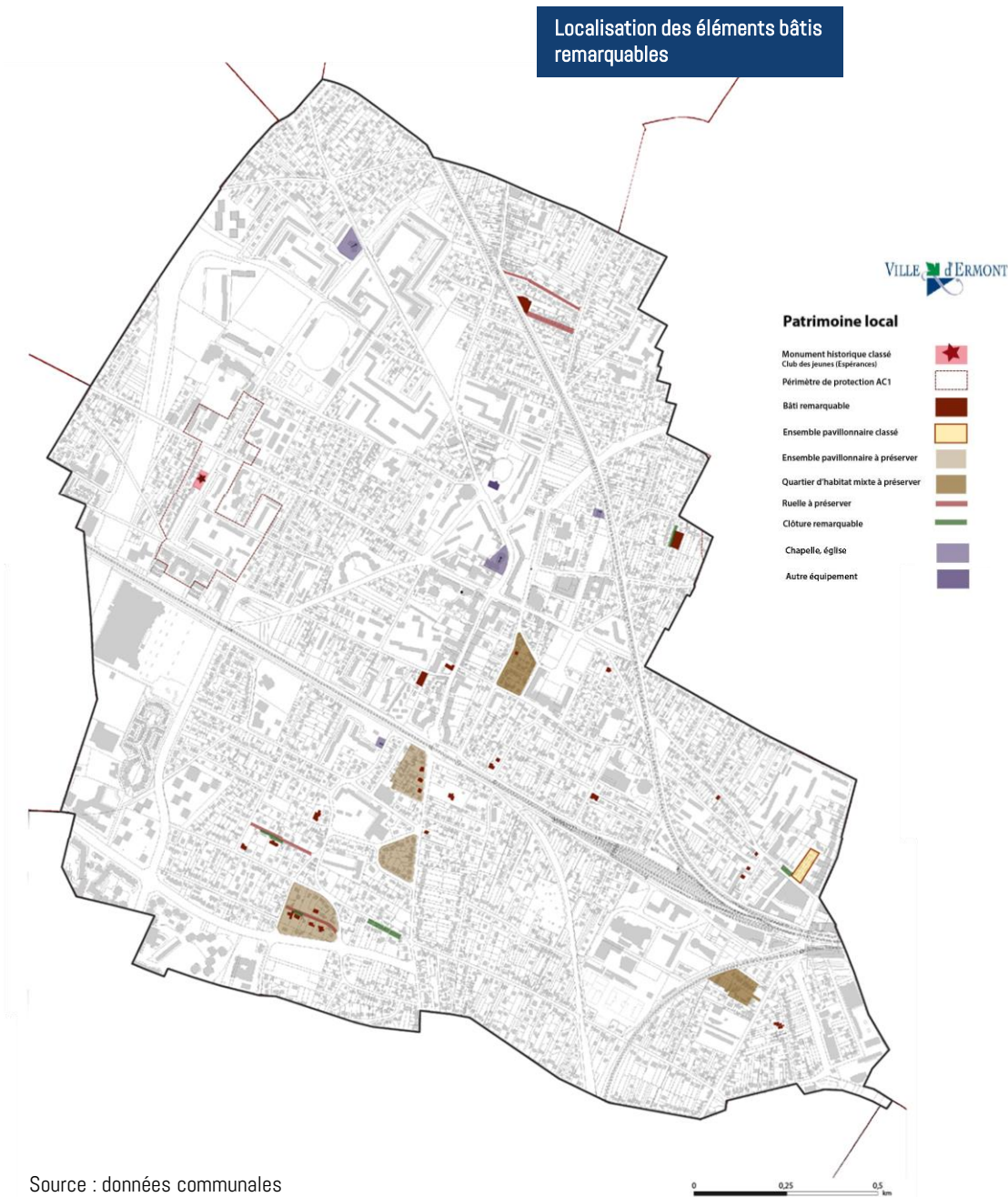


Les éléments bâtis remarquables

On retrouve des éléments remarquables contribuant au patrimoine bâti ermontois dans la quasi-totalité des quartiers de la commune. Ces éléments bâtis remarquables se caractérisent par leur diversité, tant au niveau de leurs formes (bâtiments remarquables, clôtures, ensembles pavillonnaires...) que de leur période de construction. Ces éléments remarquables pourraient faire l'objet de dispositifs de protection et/ou de valorisation.

De plus, Ermont compte un bâtiment inscrit au titre des Monuments historiques : il s'agit du Club des Espérances, situé au 3 avenue de l'Europe.

La liste du bâti remarquable exhaustif sera disponible en annexes du PLU.



Le Club des Espérances

Ce bâtiment atypique a été construit par des habitants du quartier des Espérances, sous la direction de l'architecte Jean Prouvé. Il s'agit du seul monument historique de la commune d'Ermont.

L'intérêt historique du club vient, d'une part, de son style industriel atypique, mais aussi de son histoire particulière. Sa construction est due au concours des Mille Clubs, un dispositif lancé par le ministère de la Jeunesse et des Sports pour financer de nouveaux lieux bâtis et décorés par les jeunes eux-mêmes. Le club abritait jusqu'en 2010 une association locale, qui assurait notamment un service de soutien scolaire dans le quartier.

Les deux bâtiments et les accès du club des Espérances font l'objet d'une inscription au titre des Monuments Historiques depuis le 27 octobre 2008. L'inscription d'un monument historique relève d'une procédure régionale, tandis que le classement relève d'une procédure nationale, qui confère au monument un niveau de protection plus important. Le Club fait ainsi l'objet d'un périmètre de protection, qui a été adapté en août 2010.

Le bâti remarquable

Différentes bâtisses ont été repérées en tant que bâti remarquable en raison de leur qualité architecturale. Il s'agit principalement d'anciennes demeures de villégiature bourgeoises, remarquables par une utilisation complexe et riche de matériaux tels que la meulière et la brique, et par la présence d'ornementations.

L'hôtel de ville, hébergé dans une maison édifée entre 1868 et 1970, constitue aussi un bâtiment remarquable.

Les ensembles remarquables

Ermont compte, entre autres, 6 ensembles, dont un classé remarquable rue Villa Dedouvre et composé de grandes maisons bourgeoises en brique.

Les 5 ensembles restants sont à préserver. 3 d'entre eux sont constitués par du bâti pavillonnaire remarquable et sont situés dans le quartier de Cernay. Les 2 ensembles remarquables restants, l'un situé dans le quartier Jules Ferry et l'autre dans le secteur Ermont-Eaubonne, sont constitués par des formes d'habitat mixte. Il s'agit de quartiers se démarquant par la qualité architecturale du bâti, et/ou par des cœurs d'îlot généreux.

Les ruelles remarquables

4 ruelles remarquables ont été identifiées pour la qualité de leurs abords et l'ambiance générale s'en dégageant. D'une manière générale, il s'agit de ruelle agrémentées d'arbres d'alignement de part et d'autre de la chaussée.

On retrouve ces ruelles remarquables au niveau de l'allée du Clos Dumont, allée de la Fontaine, rue Guynemer et impasse Bientz.



Le Club des Espérances



Maisons remarquables situées rue des Faillettes



L'ensemble pavillonnaire remarquable rue Villa Dedouvre



Allée du Clos Dumont



Les clôtures remarquables

Certaines clôtures sont identifiées en raison de leur ancienneté et de la qualité de leurs matériaux. On retrouve principalement des tronçons de murs en meulière, accompagnés ou non de grilles en fer forgé.

La plupart de ces clôtures sont localisées dans le quartier de Cernay, et constituent généralement le mur d'enceinte d'une maison bourgeoise ou d'une ancienne demeure de villégiature. Ces clôtures sont à préserver car elles constituent une pièce architecturale à part entière, participant à la sublimation des villas et de ces alentours et de l'ambiance générale de la commune.



Les églises et chapelles d'intérêt patrimonial

Deux bâtiments communaux, une église et une chapelle, ont été identifiées pour leur rôle dans le patrimoine architectural et identitaire de la commune. Ces établissements religieux, ainsi que les autres lieux de cultes d'Ermont, sont par ailleurs abordés dans la partie « équipements » du présent diagnostic.

L'église Saint-Flaive est la plus ancienne d'Ermont. Construite entre 1886 et 1887 sur les fondations d'une église carolingienne détruite en 1855, sa restauration fut le fruit du travail de l'architecte Lucien Magne. En 1965, une construction latérale lui est ajoutée afin de l'agrandir.

La chapelle de Cernay est située sur la rue du Général-Decaen. Bâtie en 1872 faisant partie de l'orphelinat des sœurs de Saint-Vincent-de-Paul, elle est aujourd'hui devenue un espace culturel..



L'église Saint-Flaive

Les autres équipements contemporains

Le théâtre Pierre Fresnay, situé au 3 rue Saint-Flaive Prolongée, ainsi que le Conservatoire d'Ermont, au 42 route de Franconville, constituent deux éléments patrimoniaux contemporains.



Le conservatoire d'Ermont



Le patrimoine du quotidien – les maisons bourgeoises

A côté des éléments bâtis remarquables, on recense de nombreuses maisons bourgeoises au sein des quartiers pavillonnaires, qui constituent un patrimoine du quotidien. Ces bâtisses, sont identifiables par leur haute qualité architecturale et, généralement, par la présence d'un jardin.

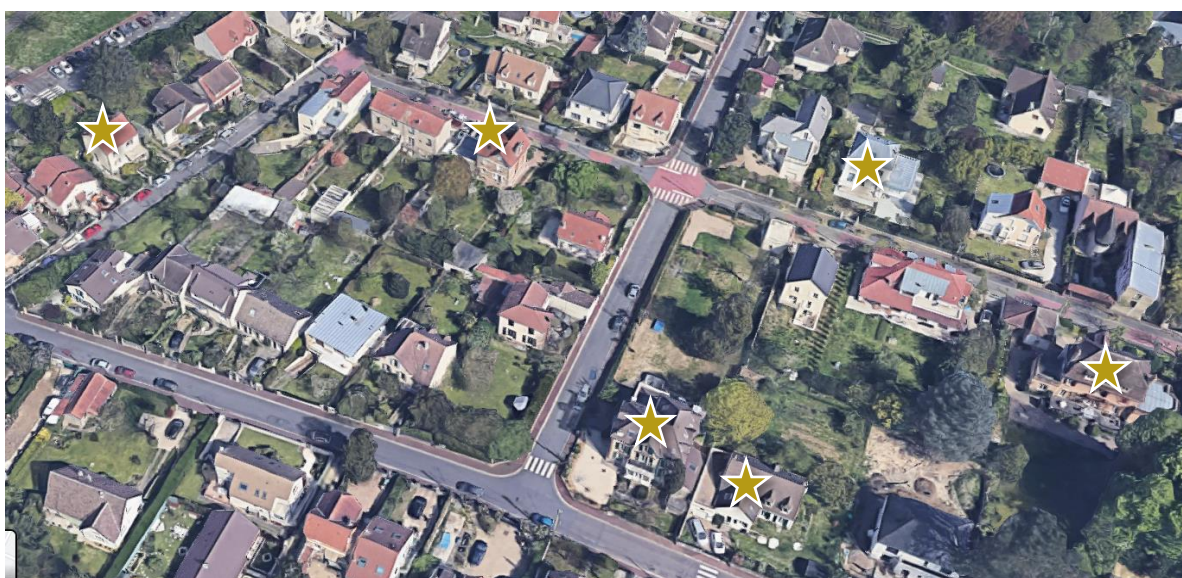
Ces maisons sont issues de différents styles architecturaux, allant des maisons à meulière à un style plus classique. Toutes se distinguent par des volumes imposants, et une utilisation travaillée des matériaux et des ornements.

Ce type de tissu urbain se retrouve dans une grande partie du territoire, avec une concentration notable au niveau du quartier du Cernay, mais également sur les secteurs Ermont-Eaubonne, Jules Ferry ou encore Gros-Noyer.

En raison de leur qualité architecturale et de leur rôle dans l'identité des quartiers, les maisons bourgeoises ermontoises pourraient faire l'objet d'une protection réglementaire accrue. L'inventaire présenté ci-dessous est à titre d'exemple et n'a pas vocation à être exhaustif.






Rue de la République – allée des Tilleuls – rue Daniel



Allée des Carreaux – rue Ernest Renan – allée de la Fontaine



Les principaux enseignements et enjeux issus du diagnostic :

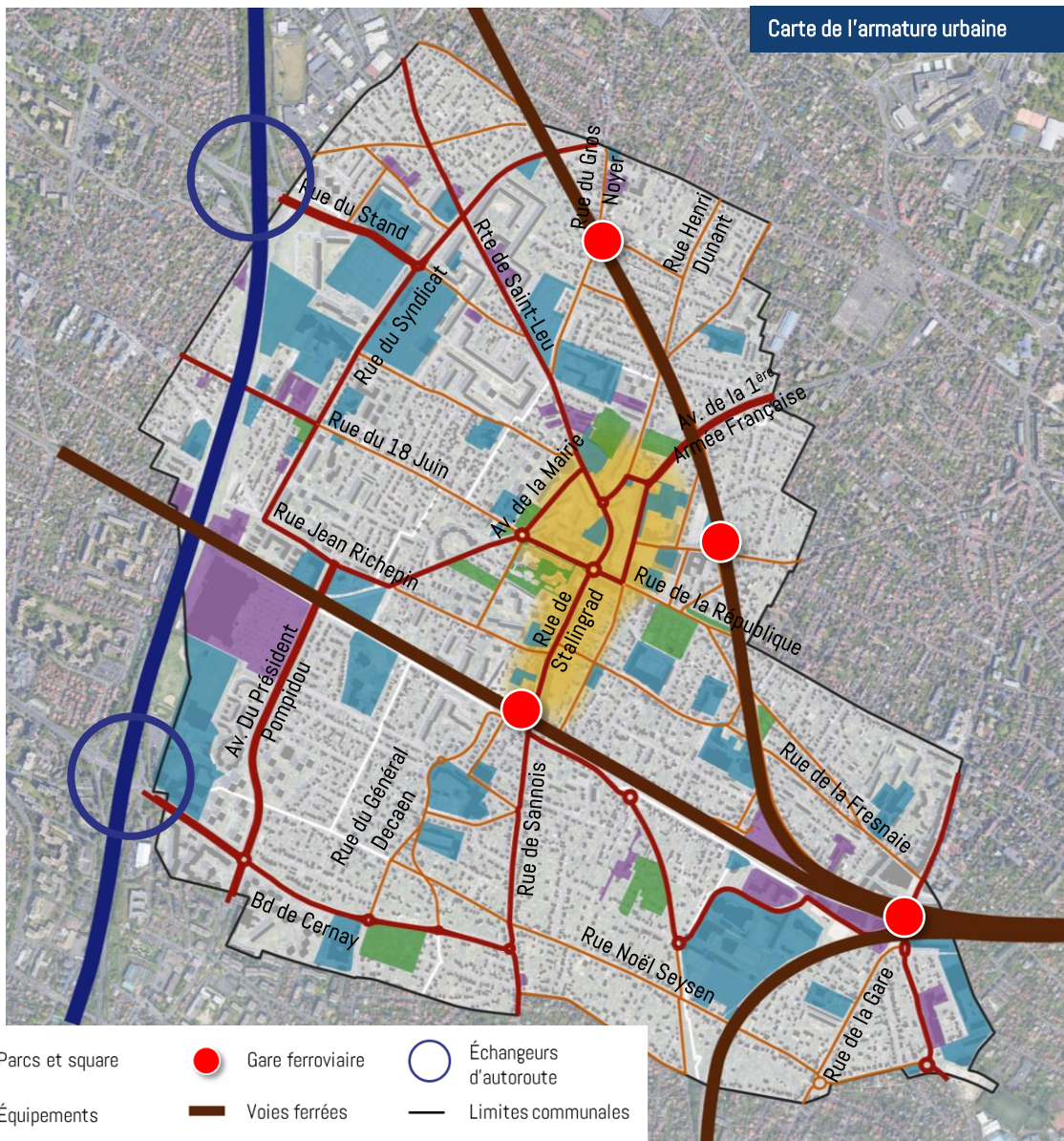
-  Un tissu urbain présentant des formes urbaines diverses, qu'il convient de préserver dans leur richesse, tout en autorisant certaines interventions visant à améliorer le cadre de vie des habitants (réhabilitation, rénovation thermique...)
-  Une commune principalement composée par de l'habitat individuel (58%). Un enjeu de préservation des quartiers où ce type d'habitat est le plus prégnant (Cernay), et une réflexion à mener quant aux secteurs présentant davantage d'hétérogénéité afin d'améliorer la lisibilité des quartiers et le cadre de vie
-  Préserver le patrimoine bâti remarquable communal, qui dispose d'un tissu intéressant en bâtiments anciens (datant d'avant 1900), de quartiers d'habitats remarquables, de clôtures remarquables ou encore de ruelles remarquables



L'armature urbaine

L'organisation d'un territoire communal et son fonctionnement sont largement influencés par la présence de plusieurs éléments tels que les tissus urbains ou les infrastructures routières et ferroviaires. Ces éléments forment l'armature urbaine de la commune. À ces premiers éléments, s'ajoute la configuration spatiale des principales fonctions urbaines (habitat, activités économiques, équipements), qui contribue à structurer l'armature urbaine.

En la matière, l'armature urbaine d'Ermont, dont le tissu urbain est en continuité avec l'ensemble de celui des communes voisines, est relativement lisible, en raison de l'existence de deux polarités principales, le centre-ville et la gare d'Ermont-Eaubonne, toutes deux accessibles en transports en commun. Les infrastructures routières et ferroviaires participent aussi à la structuration du territoire, tout en représentant également des coupures au sein du tissu communal.



Carte de l'armature urbaine

- | | | |
|---|---|--|
| ■ Parcs et square | ● Gare ferroviaire | ○ Échangeurs d'autoroute |
| ■ Équipements | — Voies ferrées | — Limites communales |
| ■ Zones d'activités et de commerces | — Autoroutes | |
| ■ Centre-ville | — Voies structurantes | |
| | — Voies de quartier | |

Réalisation Espace Ville

Les grandes entités du territoire ermontois

La structuration et le rôle des quartiers qui composent Ermont sont fortement dépendants de leur positionnement vis-à-vis des grandes infrastructures ferroviaires. Si ces dernières permettent d'assurer une excellente accessibilité en transports en commun depuis l'extérieur de la commune et notamment depuis Paris, elles agissent comme des obstacles à la mobilité à l'intérieur de la commune.

Les centralités principales de la commune

Ermont compte deux centralités principales :

- Le centre-ville, qui s'organise autour de la rue du 18 juin / rue de la République, et de la rue de Stalingrad. Il s'agit d'une polarité commerciale et de services essentielle, fortement lisible de par ses linéaires et de sa densité ;
- La gare Ermont-Eaubonne, lieu de passage de 40 000 voyageurs et conducteurs journaliers. Les alentours de la gare ont été structurés au travers de l'ancienne ZAC Ermont-Eaubonne, qui a notamment permis de constituer une centralité de vie sur la face Nord de la gare.

Les coupures urbaines

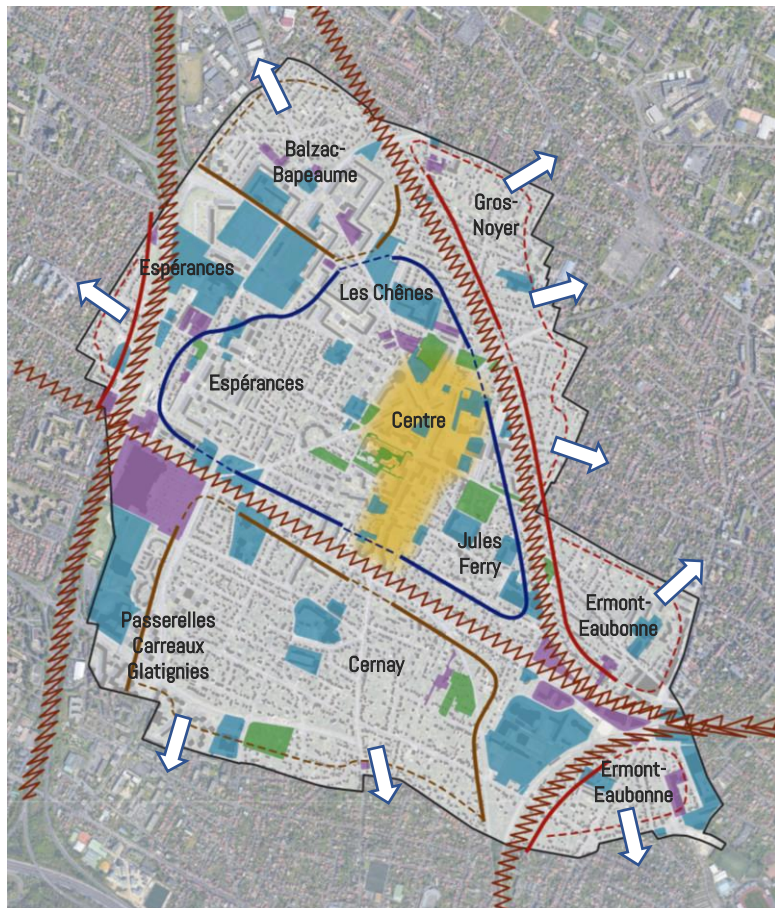
Les coupures urbaines sont de deux natures :

- Routière, avec l'autoroute A115 à l'ouest ;
- Ferroviaires, avec les trois tronçons de voies ferrées qui traversent Ermont depuis la gare Ermont-Eaubonne, en direction du nord-est, du sud-est et de l'ouest.

Les connexions inter-secteur

Certains quartiers de la commune disposent de liens faiblement établis avec les autres quartiers de la commune, en raison de l'existence de voies ferrées ou d'importantes poches d'équipements agissant comme des frontières. Cependant, la taille de ces secteurs, couplée à la diversité des fonctions qui y sont établies, rendent les connexions avec le reste de la commune naturelles et régulières.

A contrario, certains petits secteurs situés en bordure de commune se retrouvent isolés. Ces quartiers fonctionnent parfois davantage avec les communes voisines, aux polarités de vie plus accessibles. Les franchissements prévus au niveau des voies ferrées et routières assurent cependant la communication entre ces quartiers et le reste de la commune.



Carte des entités urbaines

- Parcs et square
- Équipements
- Zones d'activités et de commerces
- Centre-ville
- ⚡ Coupures urbaines
- Secteur central
- Secteurs aux liens peu développés
- Secteurs isolés
- - - Zone de connexion inter-secteurs
- ➡ Ouverture vers les communes voisines

Réalisation Espace Ville



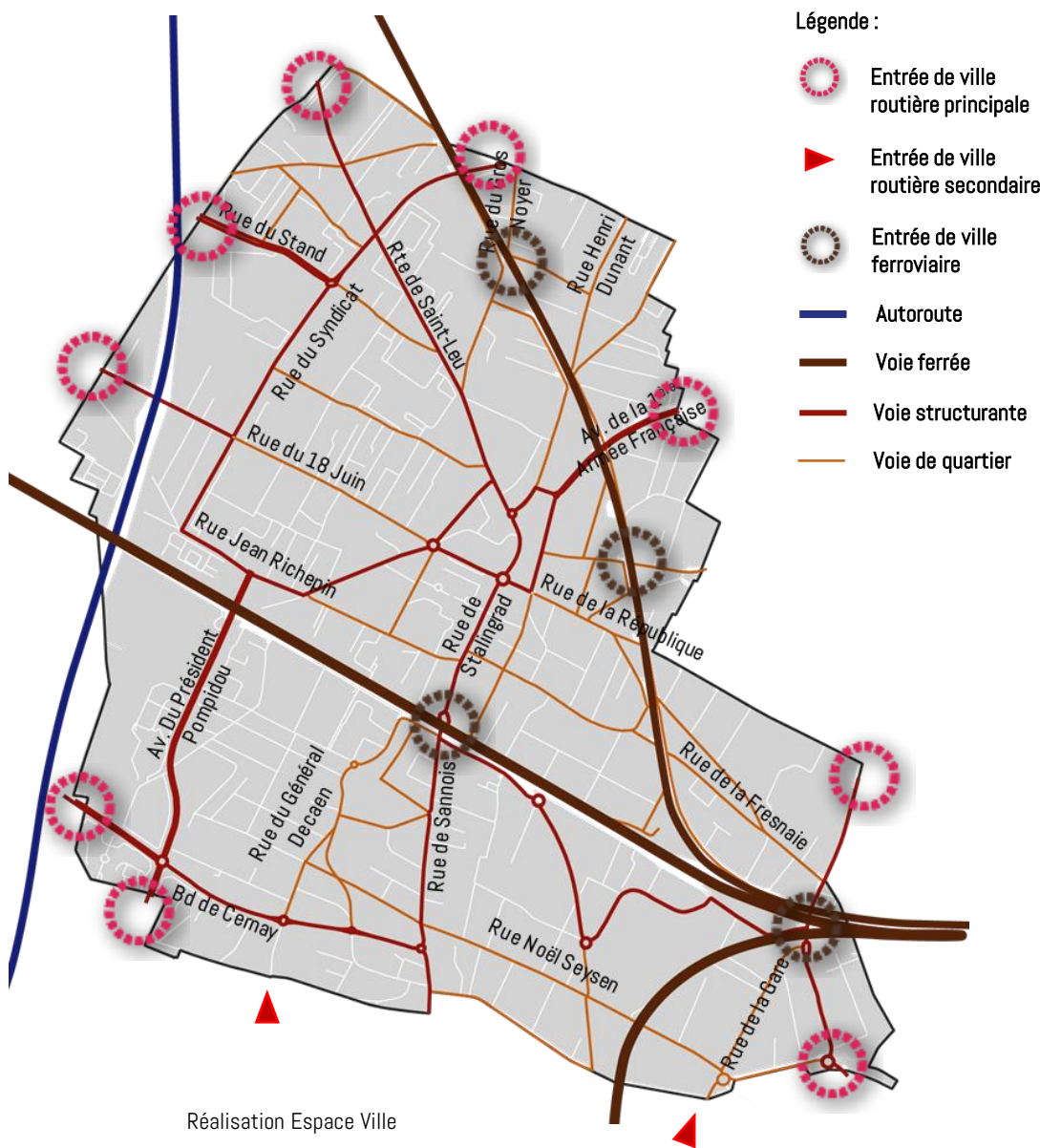
Les principales entrées de territoire

L'entrée de ville est la première image qui est donnée de la commune aux personnes entrant dans le territoire.

Ermont compte 11 principales portes d'entrée de ville, dont 4 gares. Chaque entrée a un impact sur la perception qu'ont les personnes de la commune, autrement dit, sur l'attractivité du territoire.

À ces 11 entrées de ville principales, s'ajoutent des entrées de ville secondaires, dont les accès sont principalement empruntés par les résidents d'Ermont et des communes voisines. Ces entrées secondaires sont importantes dans la vie quotidienne du territoire, puisqu'elles agissent comme autant de connexions avec les communes limitrophes, participant à accroître l'accessibilité de la commune mais contribuant également à en flouter les limites.

Carte des entrées de ville



Les caractéristiques des entrées de ville

Au Nord et à l'Ouest de la commune, quatre entrées de ville principales sont relevées, au caractère routier plus ou moins prononcé.

- Le Route de Saint-Leu constitue la principale entrée de ville au nord de la commune, par laquelle on pénètre dans Ermont en traversant les quartiers pavillonnaires de Balzac-Bapeaume, en continuité avec les pavillons situés sur le côté gauche de la voirie sur la commune de Saint-Leu-la-Forêt. Cette entrée de ville fonctionne comme une voie de communication entre les deux communes.
- Au nord de la commune, l'accès à Ermont peut également se faire par un pont de franchissement des voies ferrées depuis Saint-Prix, le long de l'avenue du Maréchal Juin (D401) (2). Il s'agit d'une entrée de ville plus routière, sans piste ou bande cyclable. Elle dispose d'un faible potentiel de mutabilité, en dehors de la requalification des collectifs à gauche en fin de pont, ou de la création de bandes cyclables.
- La rue du Stand/RD 506 (3) constitue une entrée de ville depuis la commune du Plessis-Bouchard et de

l'échangeur autoroutier de l'A 115. Il s'agit d'un itinéraire de délestage. Les deux sens de circulation sont séparés par un terre-plein et des espaces de cheminements faiblement entretenus existent des deux côtés de la route. En dépit du caractère minéral de cette entrée de ville, la végétation alentour marque la limite entre les abords routiers et les quartiers d'habitation collectifs. Le pont enjambant l'A 115 étant empruntable par les piétons, cette entrée de ville présente un certain potentiel de mutabilité, et de marge d'amélioration du confort des différents usagers

- La rue du 18 Juin (4) constitue une entrée de ville depuis Franconville et le Plessis-Bouchard. D'aspect plus confidentielle que la rue du Stand, il s'agit néanmoins d'une entrée de ville fréquentée, permettant un accès rapide aux équipements du quartier des Espérances, à la ZAE Parc des Métiers, puis au centre-ville d'Ermont. La transition entre Franconville et Ermont est marquée visuellement par le type de bâtiments présents le long de la rue, puisqu'Ermont a conservé son tissu pavillonnaire, qui est davantage l'objet de mutation et de densification du côté de Franconville (petits collectifs).



1 – Route de Saint-Leu



2 – Avenue du Maréchal Juin (D401)



3 – Rue du Stand (D506)



4 – rue du 18 Juin



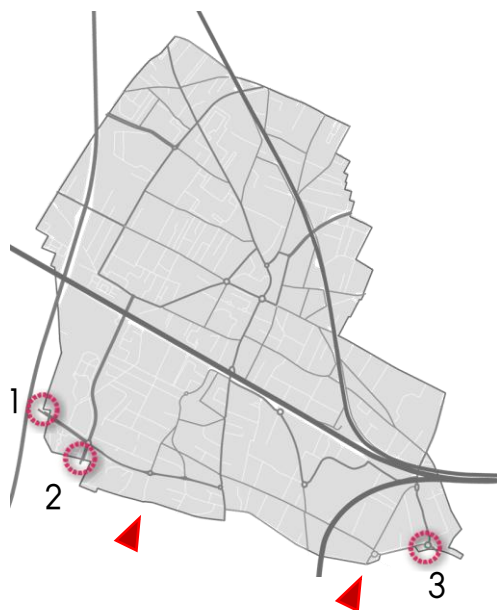
Les caractéristiques des entrées de ville

Au sud de la commune, trois entrées de ville principales sont relevées, ainsi que deux entrées de ville secondaires.

- Passé l'échangeur routier de l'A 115 situé sur la commune de Franconville, le Boulevard de Cernay /RD 140 (1) constitue une première entrée de ville. La liaison entre l'échangeur et l'entrée de ville est assurée par une réduction des voies de circulation, la création de trottoirs et d'un terre-plein végétalisé. La présence de l'échangeur autoroutier, ainsi que de constructions (équipements, activités) à proximité de l'entrée de ville lui confère un potentiel faiblement mutable.
- L'entrée par l'avenue de la Sabernaude (RD 401) depuis Sannois (3) se fait par la traversée d'un tissu d'habitat collectif de moyenne hauteur, séparé de la voirie par des terre-pleins végétalisés. Il s'agit d'une entrée de ville relativement bien entretenue et qualitative, bien que minérale.

- Au sud-est, la gare d'Ermont-Eaubonne est également accessible par la rue du Grand Grill (D470) depuis Sannois et Saint-Gratien (3). On pénètre dans Ermont à l'occasion d'un giratoire, sans que le nom de la commune ne soit indiqué. Une piste cyclable bidirectionnelle se situe sur le côté droit de la voirie, séparée par un bandeau de végétation. Il s'agit d'une entrée de ville qualitative.

Il existe par ailleurs deux entrées de ville secondaires. Il s'agit d'entrées de ville plus confidentielles, et majoritairement réservées à la desserte des riverains. Il s'agit, d'une part de la rue du Général Decaen, compensant en partie le fait que la rue de Sannois soit en partie en sens unique dans Sannois, et de la rue de la Gare.



1 – Boulevard de Cernay (D140)



2 – Avenue de la Sabernaude (D401)



3 – Rue du Grand Grill (D470)



Les caractéristiques des entrées de ville

Ermont dispose de 2 entrées de ville principales sur sa face Est.

- L'accès à Ermont depuis l'est s'effectue principalement par l'avenue de la 1^{re} Armée Française (D140) (1), qui enjambe les voies ferrées. Il s'agit d'une entrée de ville assez minérale, puisque située sur un carrefour, mais dont les voies de circulation se réduisent en entrée de pont. Les abords de cette entrée de ville sont globalement qualitatifs, avec un pont bien entretenu et offrant une vue dégagée sur Ermont. Une bande cyclable existe également de part et d'autre de la voirie. Il s'agit d'une entrée de ville faiblement mutable.
- La rue du Général Leclerc (D909) (2) constitue une seconde entrée de ville reliant Eaubonne à la gare d'Ermont-Eaubonne. Il s'agit d'une entrée de ville qualitative, et pour laquelle une continuité du tissu urbain des deux communes est observée (collectifs en R+3/R+4 environ). Des opérations récentes sur la commune d'Eaubonne confortent ce tissu dense. Les hauteurs augmentent à mesure que l'on s'approche de la gare Ermont-Eaubonne.



1 – Avenue de la 1^{re} Armée Française (D140)



2 – Rue du Général Leclerc (D909)



Les caractéristiques des entrées de ville

Les 4 gares ferroviaires que compte Ermont constituent également des entrées de ville pour les voyageurs arrivant par train.

- La sortie de la gare Ermont-Eaubonne (1) s'effectue par la face Sud de la gare, et débouche directement sur la gare ferroviaire. On rejoint la partie Nord de la commune en circulant sur un trottoir en-dessous des voies ferrées, où il existe une sortie de gare secondaire, jusqu'à arriver sur l'esplanade Nelson Mandela réalisée dans le cadre de l'ancienne ZAC Ermont-Eaubonne et constituant une polarité commerciale. Si la partie Nord de la gare a été réaménagée récemment, la gare en reste relativement isolée et l'ensemble du secteur manque de lisibilité pour une personne ne connaissant pas la commune. Une étude est actuellement en cours afin d'améliorer la fluidité des différents modes de circulation à proximité de la gare.
- La gare de Cernay (2) offre deux sorties, l'une au sud des

voies ferrées et donnant sur le quartier pavillonnaire de Cernay, et l'autre au nord des voies ferrées, débouchant sur la place Anita Conti puis sur la rue de Stalingrad menant au centre-ville. Il s'agit d'une entrée de ville qualitative et qui a fait l'objet de travaux début 2022.

- La sortie principale de la gare d'Ermont Halte (3) s'effectue sur la face Ouest des voies ferrées, par une petite gare donnant sur une placette comportant quelques espaces de stationnement. L'accès à la face Est de la gare est assuré par un tunnel piéton en-dessous des voies. Le tunnel débouche sur le boulevard Pasteur, directement dans un quartier pavillonnaire.
- Les abords de la gare Gros Noyer Saint-Prix (4) sont constitués, sur la partie Ouest, par une placette ombragée. Les deux faces communiquent également par un tunnel piéton. Les environs de la gare sont constitués de part et d'autre par des pavillons.



1 – Gare Ermont-Eaubonne



2 – Gare de Cernay



4 – Gare Gros Noyer Saint Prix



3 – Gare Ermont Halte



Les déplacements routiers à l'échelle régionale

La desserte routière de la commune

La présence d'une grande voie de circulation et d'un échangeur, et la proximité de plusieurs échangeurs et d'autres grandes voies de circulation assurent au territoire ermontois un accès direct au réseau autoroutier francilien et national :

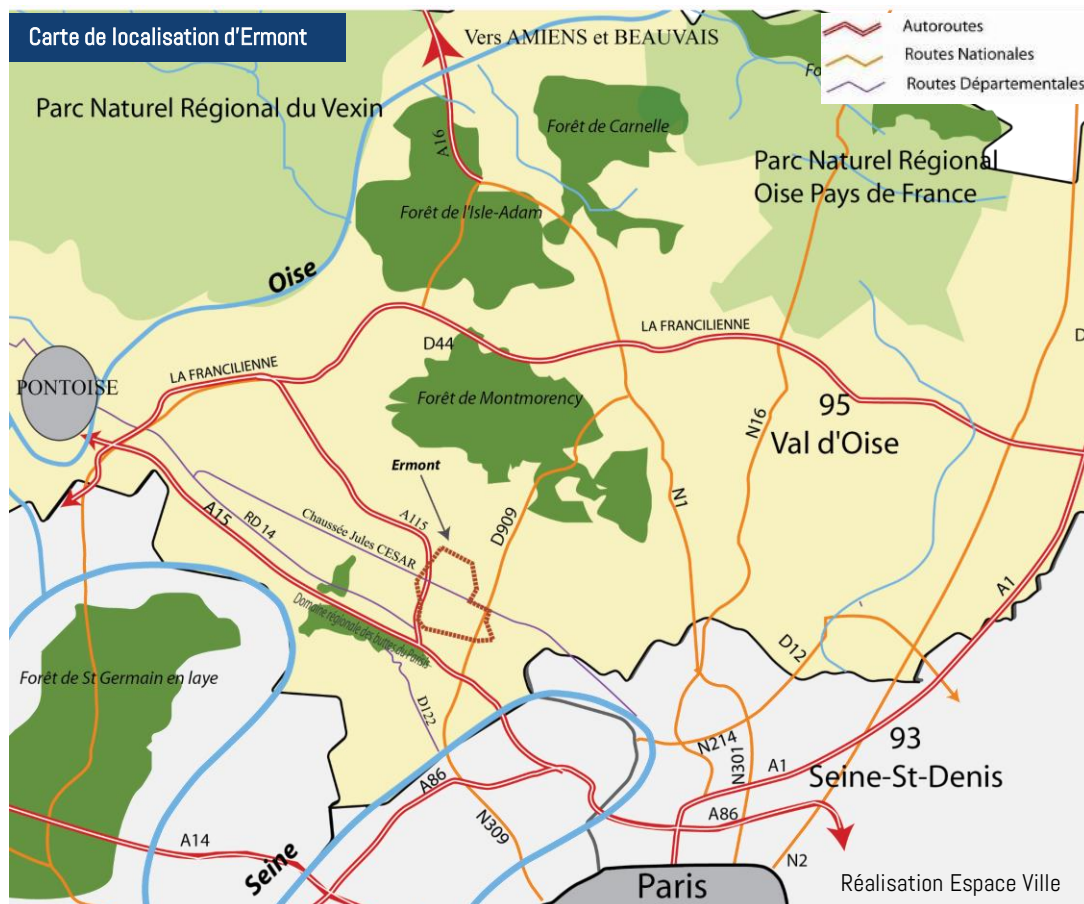
- L'A 15 reliant Paris et l'A 86 à Cergy-Pontoise dans le sens Sud-Est – Nord-Ouest ;
- L'A 115, dont un tronçon et une partie d'un échangeur sont situés sur la commune, qui relie l'A 15 au niveau de Franconville et Sannois jusqu'à la Francilienne, cette dernière se raccordant à l'A 16.

L'A 15 et l'A 115 sont les axes drainant les trafics les plus importants du secteur. Les autoroutes drainent, outre la desserte locale, les véhicules vers l'Eure via l'A 15 et la RD 14.

L'A 15 demeure l'axe privilégié pour accéder à Paris et sa petite couronne. Elle présente invariablement un niveau de trafic élevé, on dénombre environ 192 800 véh/j sur 8 voies de circulation (rapport du département en 2018).

Au niveau départemental, un réseau de voies historiquement structurantes s'inscrit dans la vallée de Montmorency, et offre une accessibilité directe au territoire ermontois depuis les axes structurants départementaux :

- La RD 502 puis RD 192, qui traverse la commune du nord au sud en passant par le centre-ville et reliant Taverny à Sannois ;
- La RD 140 qui relie Eaubonne à l'échangeur d'accès à l'A 115 situé à Franconville en traversant Ermont du nord-est au sud-ouest, en passant par le centre-ville ;
- La Chaussée Jules César reliant Enghien à Pierrelaye où elle se raccorde à la RD 14 ;
- La RD 909 qui se termine au niveau de la gare Ermont-Eaubonne, et qui assure un accès direct à la RD 301 au nord au niveau de Moisselles puis à l'A 16 et la RN 104. Elle se prolonge au niveau de la gare par la RD 470, permettant l'accès au niveau de Saint-Gratien à la RD 170.



Les déplacements routiers à l'échelle communale

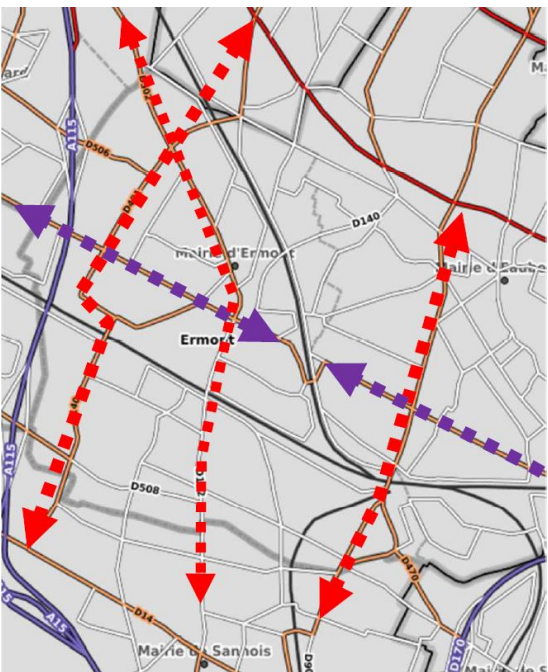
Les axes de traversée structurants

Le diagnostic de l'étude de circulation réalisé par AxUrban à la fin de l'année 2021 relève que Ermont dispose de 3 axes structurants (routes départementales) traversant le territoire, ainsi que les communes limitrophes, du nord au sud :

- La RD 909 et la RD 470, à l'Est, qui relie Sannois et Saint-Gratien à Eaubonne en traversant l'extrémité Est d'Ermont, ainsi que la gare d'Ermont-Eaubonne ;
- La RD 502 et RD 192, reliant Sannois à Saint-Leu-la-Forêt en traversant le centre-ville et les voies ferrées au niveau de la gare de Cernay ;
- La RD 401 et RD 140, à l'ouest, reliant Sannois à Saint-Prix en passant par le quartier des Espérances et le centre commercial.

La commune est par ailleurs traversée d'est en ouest par la Chaussée Jules César (rue du 18 Juin et rue de la République, toutes deux voies d'intérêt communautaire). Cependant, cette traversée n'est que partielle, car la chaussée Jules César est coupée par les voies ferrées en limite de commune entre Ermont et Eaubonne, obligeant l'usager à effectuer détour par le sud, où l'existence de voies à sens unique peut allonger sa traversée.

Les axes de traversée structurants



Source : AxUrban

La domanialité des voies en 2020

Le territoire compte un nombre important de routes départementales, ainsi que de voies privées, notamment dans ses parties Nord et Ouest.

Certaines de ces voies privées jouent un rôle dans le maillage du réseau de voirie. Ainsi, la question de leur statut se pose.

La domanialité des voies en 2020



Source : AxUrban

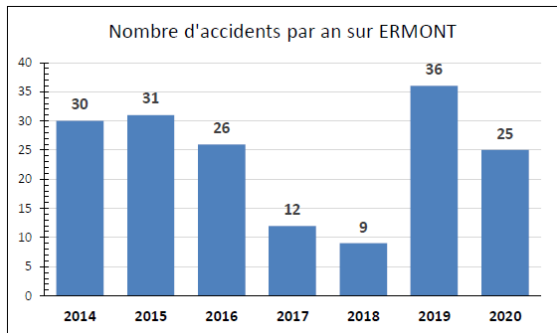
L'accidentologie

Le diagnostic de l'étude de circulation, en se basant sur les données de la *Base nationale de données accidents corporels de la circulation* de la Police Municipale, recense 169 accidents entre 2014 et 2020, ayant conduit à 314 victimes (blessures légères, graves, décès), soit en moyenne 1,86 victimes par accidents.

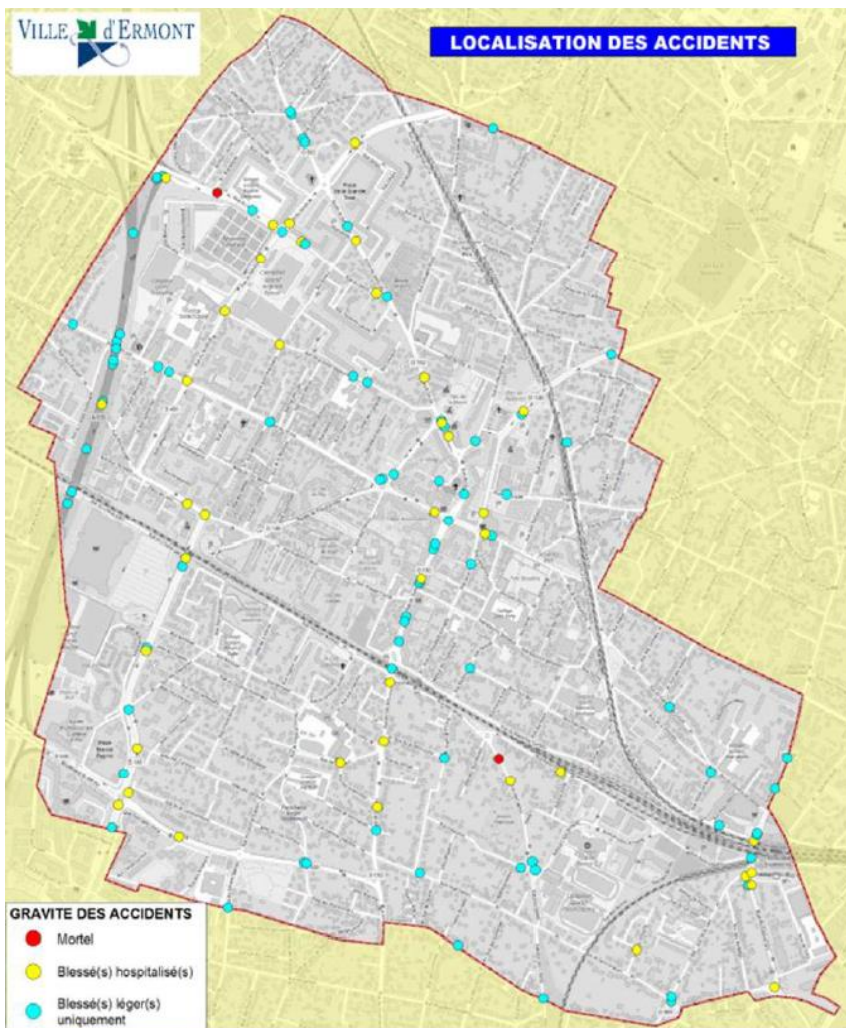
Ces données font état d'une certaine gravité des accidents recensés sur la commune. Après une baisse régulière du nombre d'accidents entre 2014 et 2018, 2019 fut une année particulièrement accidentogène, avec 36 accidents recensés.

Certains secteurs concentrent un nombre plus élevé d'accidents : il s'agit de l'axe Nord-Sud (rue Louis Savoie, rue de Stalingrad, rue de Sannois), l'avenue du Président Georges Pompidou, et les abords de la gare Ermont-Eaubonne. Il s'agit d'axes fortement empruntés.

Près des trois quarts (74%) des accidents se produisent par ailleurs en ligne droite.



Source : AxUrban



Source : AxUrban

Les flux de circulation

Le trafic sur les routes départementales ermontoises se répartit comme suit (Département du Val d'Oise, 2021) :

- Les RD 140, RD 401, RD 470 et RD 909 appartiennent au réseau structurant de niveau 1, soit des voies utilisées pour les déplacements d'échelle départementale ou pour le rabattement autoroutier.
- Un tronçon de la RD 140, la RD 502, la RD 506 appartiennent au réseau structurant de niveau 2. Il s'agit de voies empruntées pour réaliser des liaisons entre les territoires du Val d'Oise ;
- Les RD 192, RD 401, RD 508 et un tronçon de la RD 401 appartiennent au réseau structurant de niveau 3. Il s'agit de voies permettant une desserte principalement locale.

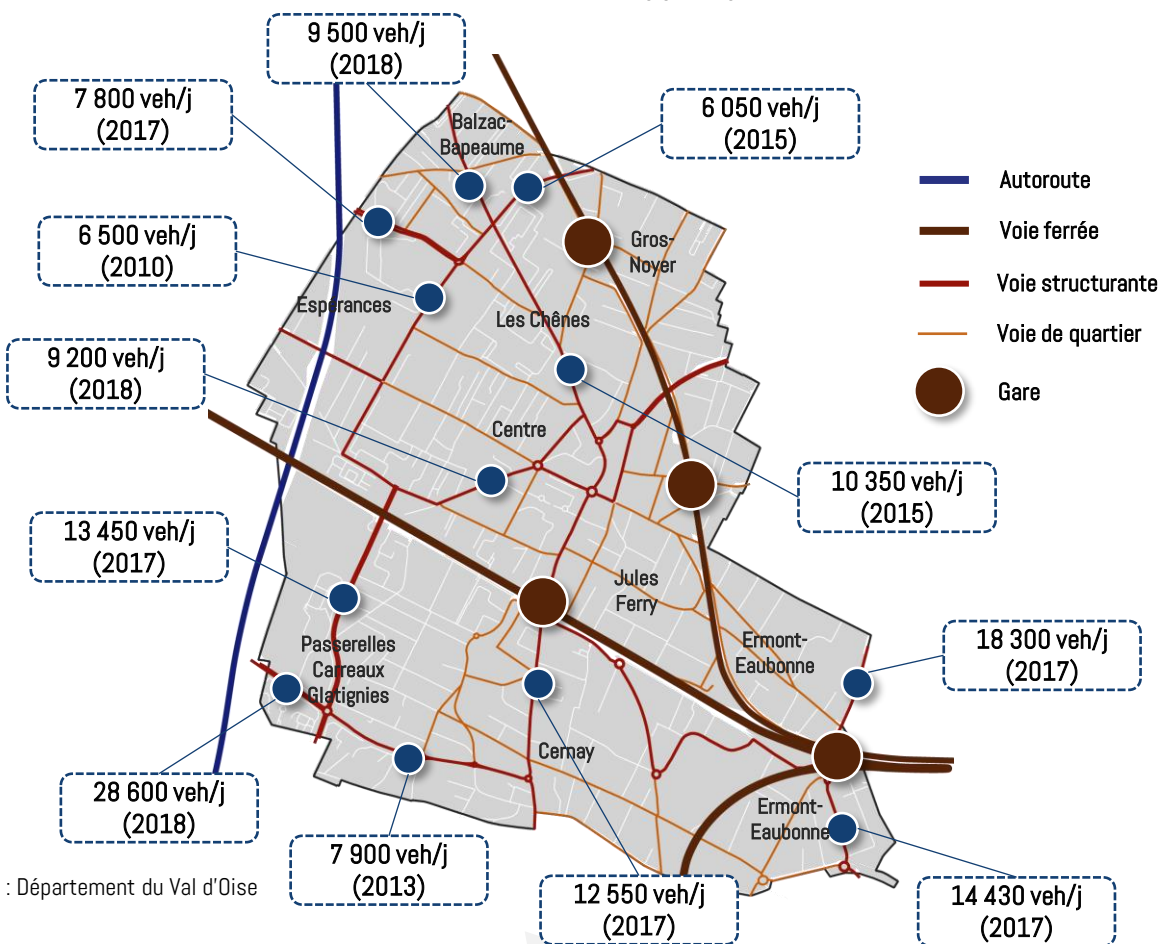
Cette hiérarchisation tient compte des niveaux de trafic enregistrés sur les différents tronçons, leur continuité avec le réseau autoroutier ou national ou encore leur proximité avec certains pôles de vie et d'activités.

À l'échelle d'Ermont, les voies les plus empruntées sont :

- La RD 140, dans sa section située entre l'A115 à Franconville et la RD 508, enregistre un passage très important, de 28 600 veh./j. Il s'agit d'une voie de rabattement autoroutier jusqu'à l'A 115.
- Les RD 909 et RD 470, qui mènent toutes deux à la gare d'Ermont-Eaubonne. Le franchissement de la gare, qui se réalise via un pont, donne lieu à des ralentissements. Ces voies enregistrent une fréquentation respective de 18 300 veh/j. et 14 430 veh/j. La RD 909 connaît par ailleurs un report d'usagers avec la mise en sens unique du Boulevard Pasteur du sud vers le nord.
- La RD 192, qui traverse du nord au sud le territoire en passant par le centre-ville (11 000 veh/J. en moyenne), ce qui est un chiffre élevé pour une route départementale de niveau 3, normalement réservé à une desserte essentiellement locale.

Ainsi, Ermont enregistre une fréquentation de ses axes routiers départementaux élevée. Cela est notamment dû aux mobilités pendulaires, puisqu'un nombre important d'actifs travaillent en-dehors d'Ermont (Paris, Argenteuil ou encore Cergy), mais également à la proximité de deux autoroutes, l'A 115 et l'A 15.

Les flux routiers quotidiens



Source : Département du Val d'Oise

Le stationnement

Tout type de stationnement compris (parking, voirie, PMR, livraison, recharges électriques...), la ville d'Erment dispose d'un total de 4 088 places de stationnement réglementées ou non réglementées.

Il existe environ 1 300 places de stationnement au sein des 20 parkings de la commune. Il existe également deux projets de parkings, l'un au niveau du futur pôle santé qui sera construit à proximité de la Clinique Claude Bernard (272 places), et l'autre rue du Général de Gaulle (20 places).

Cette offre en parkings publics est complétée par des places de stationnement sur voirie, que l'on retrouve principalement dans la partie centre et autour des gares.

Au total, 68 places sont réservées aux personnes à mobilité réduite (PMR), soit 1,66% du total. Ce taux est inférieur au minimum réglementaire, établi à 2% du total du parc de stationnement.

L'offre en places de stationnement se concentre principalement dans le secteur du centre-ville. A l'inverse, certains secteurs du territoire, au profil davantage résidentiel, ne disposent pas ou peu de parkings publics, à l'image du quartier des Espérances, Balzac-Bapeaume ou de la partie Sud de Cernay.

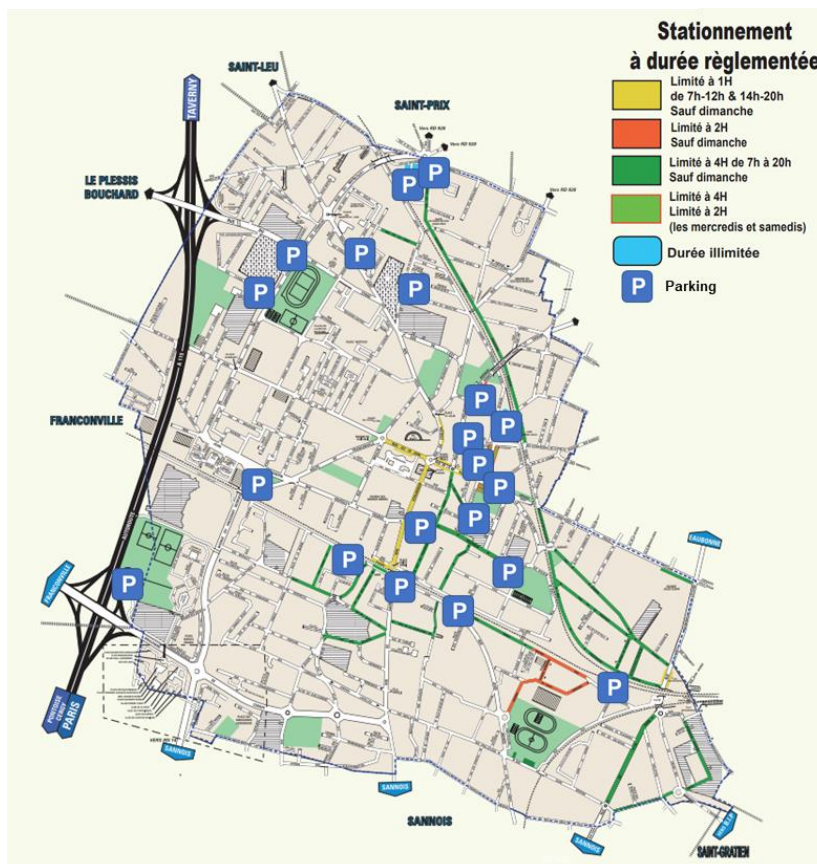
Depuis 2017, il existe par ailleurs 5 types de réglementation basée sur la durée de stationnement autorisée :

- Zone jaune : stationnement limité à 1h de 7h à 12h et de 14h à 20h sauf le dimanche :
- Zone rouge : limité à 2h sauf le dimanche
- Zone verte : limité à 4h de 7h à 20h sauf le dimanche
- Zone verte et rouge : limité à 4h, sauf le mercredi et samedi (limitation à 2h)
- Zone bleue : durée illimitée

Une enquête auprès des usagers du parc de stationnement ermontois réalisée par AxUrban dans le cadre du diagnostic de l'étude de circulation fait ressortir qu'il n'existe pas de problème critique de stationnement sur la commune, avec près de 30% de places disponibles en permanence. Cependant, des phénomènes de saturation apparaissent ponctuellement sur certaines rues, telles que la rue du Général de Gaulle, la chaussée Jules César, la rue Jean Moulin, la rue du Gros Noyer, autour de l'église Saint-Flaive....

Par ailleurs, depuis le début du confinement de 2020, le stationnement payant a été suspendu.

Localisation des parkings et réglementation du stationnement



Source : données communales

Focus sur le stationnement en centre-ville et aux abords des équipements du Foirail

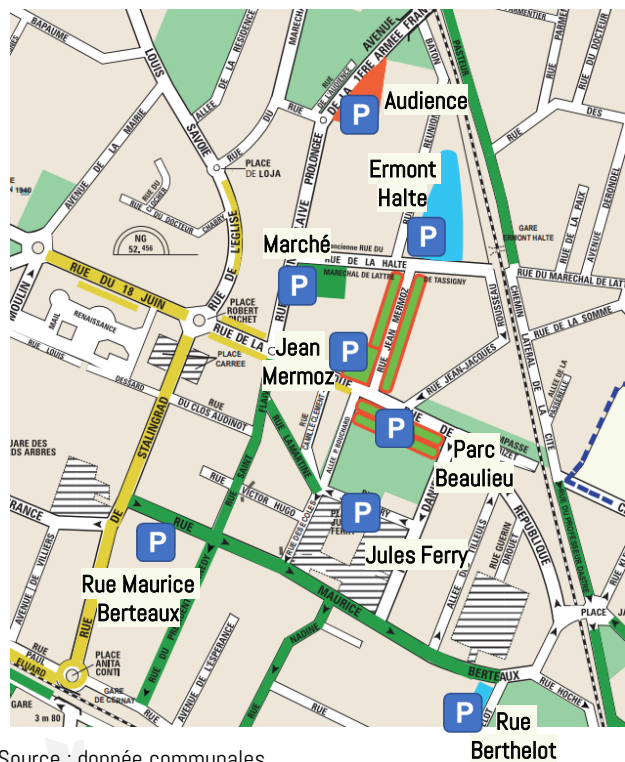
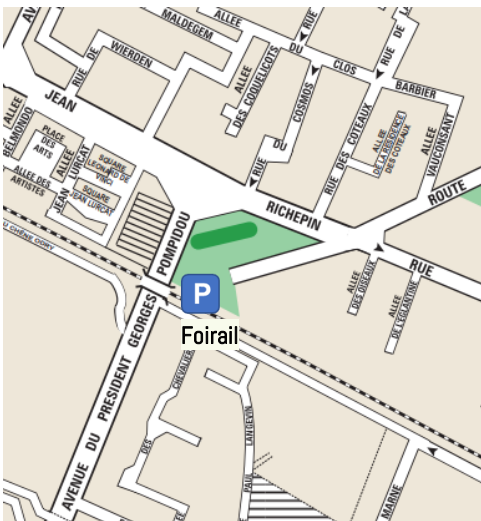
Le secteur du centre-ville est celui disposant de la majorité des emplacements de stationnement, avec pas moins de 8 parkings (698 places au total), auxquels on peut ajouter le parking de la ferme pédagogique, situé en limite entre les secteurs centre et du quartier des Espérances.

L'offre en places de stationnement est variée, puisqu'on retrouve l'ensemble des zones réglementaires de la commune. Le stationnement le long des grands axes de circulation à proximité directe des commerces (rue du 18 juin, rue de Stalingrad), est limité à une durée très courte afin de favoriser une rotation fluide des véhicules et usagers des commerces et équipements alentour. A proximité de ces axes, le parking du marché, ainsi que certaines rues (Saint-Flaive, Maurice Berteaux...) sont pour leur part limités à une demie journée. Aux alentours du marché de Saint-Flaive, les parkings passent en zone rouge les mercredis et samedis, des jours de marché où la place est interdite au stationnement. Enfin, le parking de la gare d'Ermont Halte, d'une capacité de 230 places, n'est pas réglementé, encourageant ainsi les usagers à utiliser les transports en commun en lieu et place de la voiture pour se rendre sur leur lieu de travail.

Un dernier parking, situé au secteur du Foirail, dispose de 63 places + 6 places le long du conservatoire d'Ermont. Sur ces 63 places, 2 sont réservées aux médecins et 7, aux patients du cabinet médical.

Nom du parking	Places	Places PMR	Zone
Jean Mermoz	63	2	Verte, rouge (mercredis et samedis)
Ermont Halte	230	6	Non réglementé
Marché	88	4	Verte
Jules Ferry	8		Non réglementé
Parc Beaulieu	68	4	Verte, rouge (mercredis et samedis)
Audience	100	4	Rouge
Rue Berthelot	50	1	Non réglementé
Rue Maurice Berteaux	21	1	Verte
Foirail	69	4	2h de 7 à 20h

Localisation des places de stationnement – secteur centre / ferme pédagogique



Source : donnée communales

Focus sur le stationnement autour de la gare d'Ermont-Eaubonne

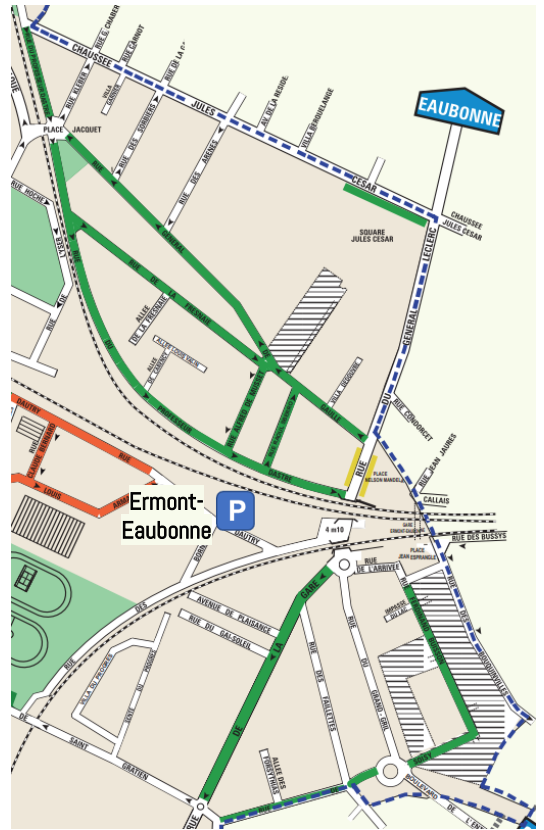
Le stationnement à proximité de la gare d'Ermont-Eaubonne est également mixte. La majorité des emplacements de stationnement se trouvent au sein du parking Ermont-Eaubonne (485 places), qui demeure payant (60 € par mois).

Autour de la gare, un certain nombre de rues sont en zone verte, permettant un stationnement à la demie-journée (rue de la Gare, rue du Professeur Dastre, rue Ferdinand Buisson...). Seuls les emplacements situés au niveau de l'esplanade Nelson Mandela sont limités la plupart du temps à 1h (zone jaune), afin de favoriser les arrêts de courte durée à proximité de la gare et des commerces.

Le supermarché Intermarché dispose également d'un parking souterrain, qui ferme en soirée pour la nuit au moment de la fermeture du supermarché. Il s'agit d'un parking privé.

Enfin, à proximité de la clinique Claude Bernard et des activités alentour, le stationnement est limité à 2h.

Nom du parking	Places	Zone
Ermont-Eaubonne	510	Payante



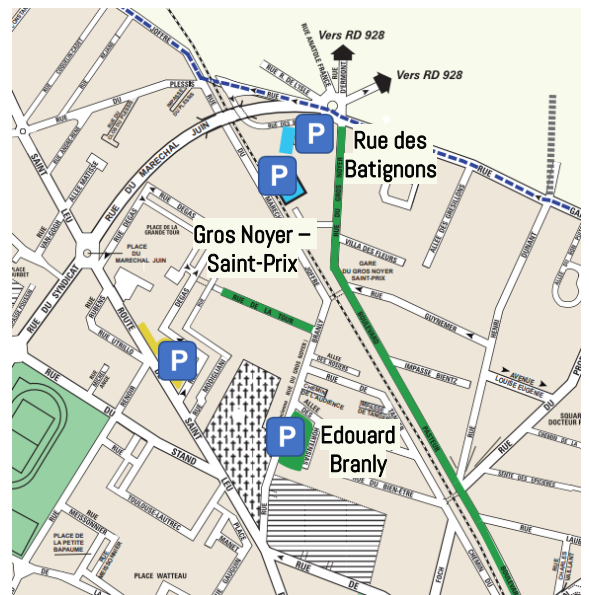
Source : données communales

Focus sur le stationnement autour de la gare Gros Noyer – Saint-Prix

Il s'agit d'un secteur où les places de stationnement sont principalement zonées en vert, soit une occupation à la demie-journée. Deux des parkings (rue des Batignons et Gros Noyer) ne sont pas réglementés, et permettent de favoriser le stationnement des actifs souhaitant se rendre sur leur lieu de travail en train.. Un dernier parking, situé rue Edouard Branly, permet de stationner en face du cimetière.

Des places de stationnement sont également prévues devant le centre commercial du quartier de la Tour. Leur réglementation (zone jaune – limitation du temps de stationnement à 1h) permet d'assurer une rotation efficace du stationnement du secteur.

Nom du parking	Places	Zone
Gros Noyer	30	Verte
Edouard Branly	25	Verte
Rue des Batignons	23	Non réglementé
Centre commercial route de Saint-Leu	Env. 30	Jaune



Source : données communales

Focus sur le stationnement autour de la gare de Cernay

La partie Nord du quartier de Cernay concentre les places de stationnement en parking et sur voirie, lié à la présence de la gare de Cernay, tandis que la partie Sud, principalement résidentielle, en est déficitaire.

Le stationnement est assuré par trois parkings situés sur le linéaire le long de la voie ferrée, assurant un stationnement correct à proximité de la gare. Cette offre de 80 places de stationnement au total est complétée par du stationnement en voirie.

Il s'agit presque uniquement d'emplacements dont le stationnement est limité à 4h, soit une demi-journée. Ces emplacements ne permettent pas aux usagers de la SNCF de stationner à proximité de la gare sur l'entièreté de leur journée de travail.

Nom du parking	Places	Zone
Jean Jaurès 1	17	Verte
Jean Jaurès 2	24	Verte
Rue François Moreau	39	



Source : donnée communales

Focus sur le stationnement au sein des espaces d'habitat

Le stationnement dans les quartiers d'habitat collectif

Dans ces secteurs, des emplacements en pied d'immeuble et des parkings souterrains assurent le stationnement résidentiel.

Le stationnement dans les quartiers d'habitat individuel

De nombreuses maisons individuelles possèdent un garage permettant de stationner une voiture. Un grand nombre de familles possédant deux voitures, voire davantage, le stationnement s'effectue également sur la voie publique, le long d'axes peu empruntés.

On estime que les ménages Ermontois sont en possession d'environ 12 800 véhicules, soit une moyenne de 1,04 véhicule par ménage. Or, 74% des ménages possèdent au moins un emplacement réservé au stationnement, soit environ 9 100 emplacements de stationnement privatif, créant un écart théorique global d'environ 3 700 places privatives. Cet écart se traduit par un stationnement sur le domaine public de la part des résidents dépourvus d'emplacement privatif, propre à accentuer la demande en stationnement (source : AxUrban, 2022).



Stationnement sur la voie publique au sein des quartiers pavillonnaires

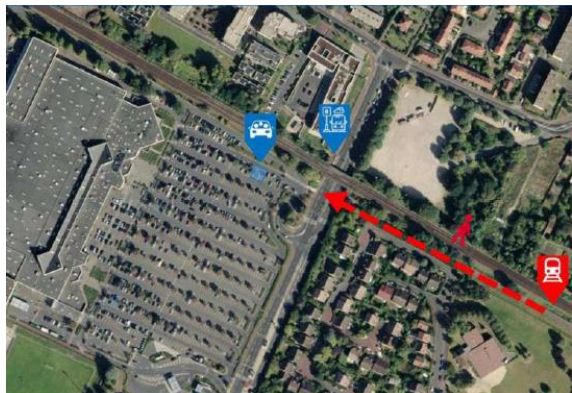
Le potentiel de mutation et de mutualisation des parkings

À proximité des échangeurs autoroutiers de l'A115, certains parkings publics ou privés pourraient faire l'objet d'une mutualisation, en vue par exemple d'aménager une partie de ces parkings en aire de co-voiturage. C'est le cas par exemple du vaste emplacement de stationnement prévu sur le parking du centre commercial à l'ouest de la commune.

Le Département du Val d'Oise est en cours de déploiement de 5 parkings réservés au covoiturage, dont un situé sur le parking du centre commercial (10 places). 4 autres parkings sont en cours de déploiement à proximité de l'A15 et de l'A115.

D'une manière générale, les parkings publics de la commune disposent d'un potentiel de mutualisation relativement faible. En effet, leur nature publique les rend accessibles à la majorité des utilisateurs souhaitant stationner. Certains d'entre eux font cependant l'objet d'une mutualisation avec les véhicules de livraison, par le biais d'arrêtés municipaux encadrant la cohabitation des types d'utilisateurs sur ces places. Les rues du 18 juin, de la République et de Stalingrad sont concernées par de tels arrêtés. Ainsi, les 13 places de stationnement visées sont affectées exclusivement aux véhicules effectuant des activités de livraison du lundi au samedi de 9h à 11h30 et de 14h à 16h. Les livraisons, chargements et déchargements ne sont par ailleurs autorisés qu'entre 8h et 19h du lundi au samedi sur la rue du 18 juin.

Localisation du futur parking réservé au covoiturage (centre commercial)



Source : AxUrban, 2022

Les infrastructures de recharge des véhicules électriques

Il existe à Ermont 8 bornes de recharge des véhicules électriques, fournissant chacune deux modalités de charge : une charge lente (3-7kW), à un tarif de 1,5 € du lundi au samedi de 8h à 20h, et 0,75 € le reste du temps ; une charge accélérée (22 kW), pour 3 € du lundi au samedi de 8h à 20h, et 1,5 € autrement.

Ces bornes sont localisées :

- Au parking centre-ville, rue du 18 juin au niveau de la station essence BP ;
- Au parking de la gare Ermont-Halte
- Au parking de la gare de Gros Noyer – Saint-Prix

- Au parking de la gare de Cernay ;
- Au parking de l'Audience ;
- Au niveau de la Maison des associations (rue Berthelot) ;
- A proximité de la gare d'Ermont-Eaubonne, rue Jean Esprangle ;
- A proximité de la gare d'Ermont-Eaubonne, rue Raoul Dautry.

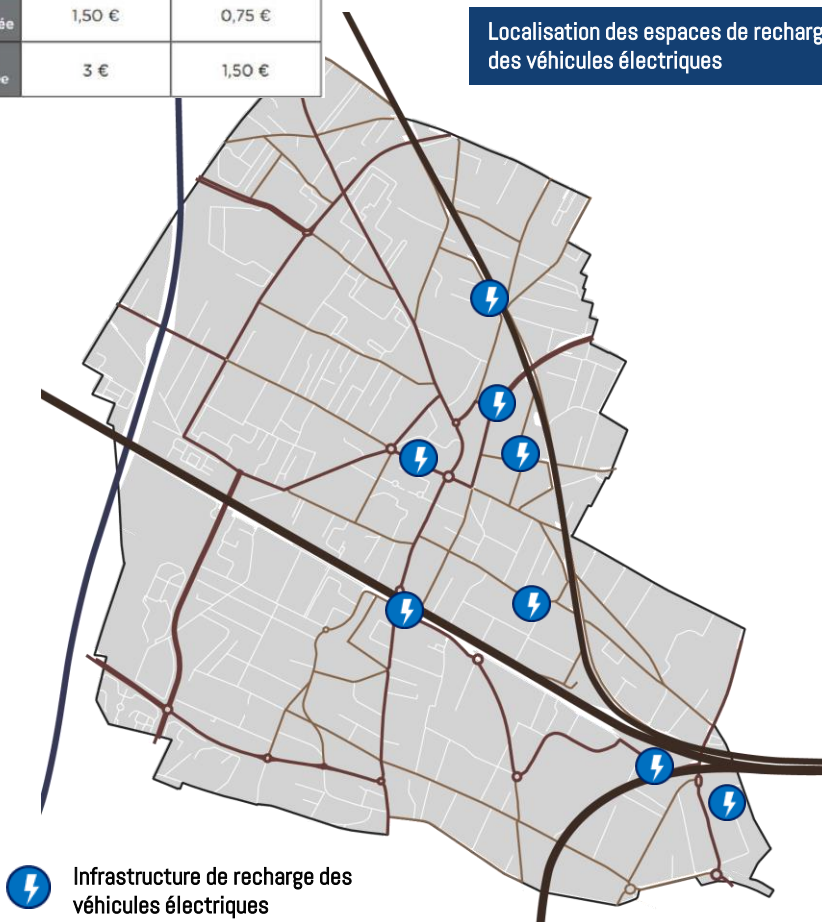
Le déploiement et la maintenance des bornes de recharge sont une compétence intercommunale.


LES TARIFS

applicables depuis le 01/01/2022

	Montant de la facturation	
	Du lundi au samedi de 8h à 20h	Du lundi au samedi de 20h à 8h et dimanche 24h/24
15 minutes de charge lente (3-7 kW) ou fraction de cette durée	1,50 €	0,75 €
15 minutes de charge accélérée (22 kW) ou fraction de cette durée	3 €	1,50 €

Localisation des espaces de recharge des véhicules électriques



 Infrastructure de recharge des véhicules électriques

Source : Communauté d'Agglomération Val Parisis, 2022

Les déplacements ferroviaires à l'échelle régionale

Ermont dispose de 4 gares ferroviaires, permettant la desserte de la commune par 2 lignes de Transilien, la ligne J et la ligne H, et par la ligne C du RER. Quasiment tout le territoire communal se trouve à moins de 1 000m d'une gare. Ces gares présentent différents niveaux de fréquentation en semaine (SNCF, 2019) :

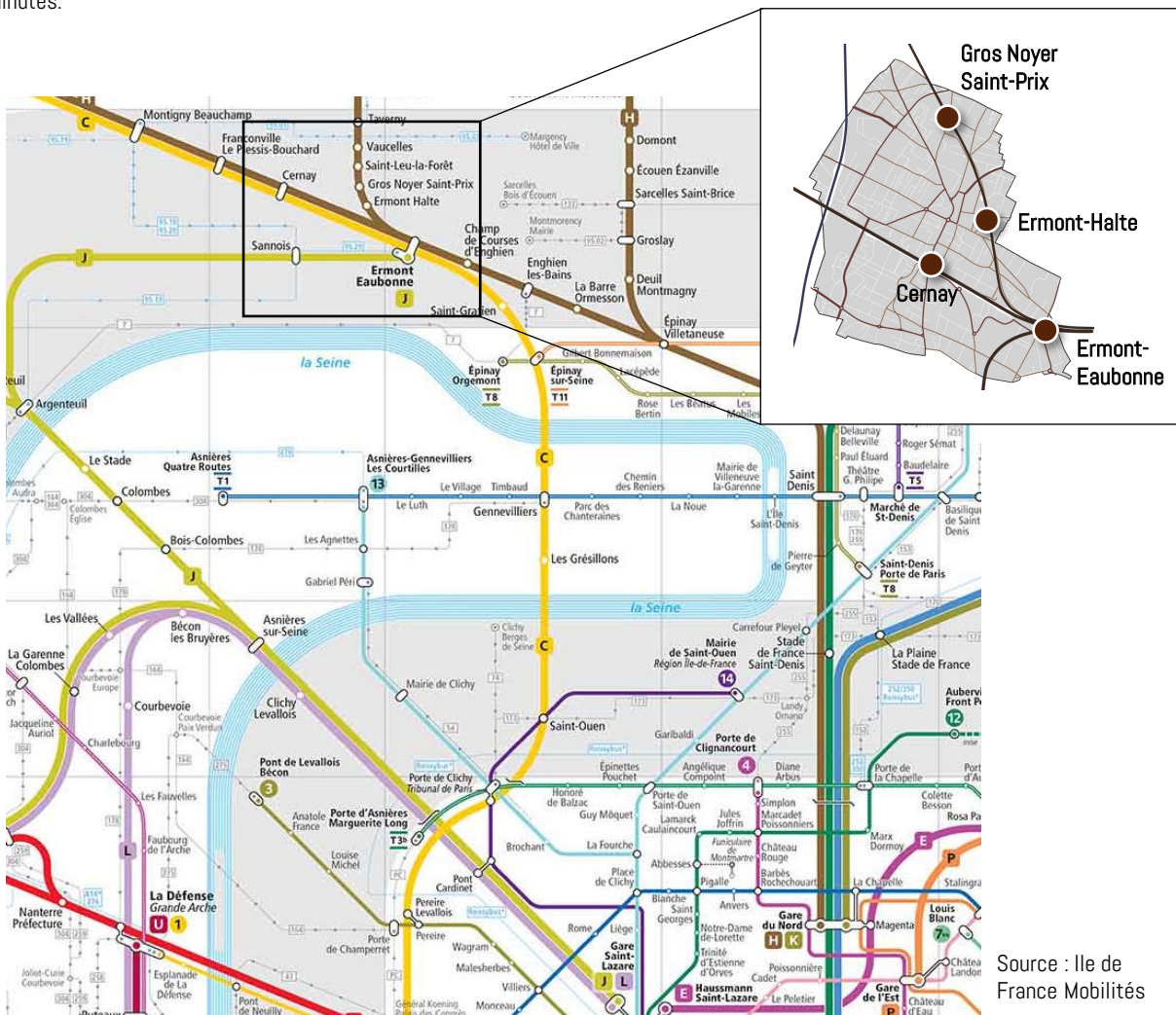
- Gare d'Ermont-Eaubonne (ligne H, ligne J et RER C) : 62 017 voyageurs
- Gare de Cernay (ligne H et RER C) : 8 204 voyageurs
- Gare d'Ermont Halte (ligne H) : 2 839 voyageurs
- Gare du Gros Noyer – Saint-Prix (ligne H) : 4 713 voyageurs

Ce réseau offre plusieurs liaisons rapides vers Paris, dont les différentes stations de la ligne du RER C (Porte de Clichy, Pereire-Levallois, Porte Maillot, etc.) la gare du Nord (moins de 30 minutes) et la gare St-Lazare via la gare Ermont-Eaubonne qui en est le terminus (25 minutes). Les lignes H et C permettent également de rejoindre Pontoise en 15 minutes.

La ligne de RER C permet de rejoindre Pontoise en 20 minutes et Neuilly – Porte Maillot en 25 minutes. Depuis la gare d'Ermont-Eaubonne en direction de Neuilly – Porte Maillot, 84 trains du RER C marquent l'arrêt de 5h04 à 22h34, soit 8 trains en heure de pointe, et 4 en heure creuse.

La ligne H permet de rejoindre Paris – Gare du Nord en une vingtaine de minute, ainsi que Pontoise (22 minutes), et Persan-Beaumont (37 minutes). Quotidiennement, depuis la gare d'Ermont-Eaubonne vers Paris Gare du Nord, la ligne H marque 110 passages de 5h à 00h38. La fréquence est de 4 trains en heure creuse jusqu'à 12 trains en heure pleine, toujours depuis la gare Ermont-Eaubonne jusqu'à Paris – Gare du Nord.

La ligne J, qui dispose d'un terminus en gare d'Ermont-Eaubonne, permet de rejoindre Paris Saint-Lazare en 25 minutes en moyenne, avec un service assuré de 5h16 à 00h13 pour 86 départs quotidiens. 6 trains partent par heure en heure de pointe, et 4 en heures creuses.



Source : Ile de France Mobilités

La desserte en transports collectifs

Le réseau de bus desservant Ermont est composé de 12 lignes de bus (source : département du Val d'Oise, 2021)

Ces différentes lignes n'offrent pas le même niveau de service, et n'ont pas le même rôle dans le fonctionnement du territoire.

Les lignes principales

Les 3 lignes principales partent de la gare d'Ermont-Eaubonne, et permettent de relier la gare d'Enghien-les-Bains (ligne 14), la mairie de Montlignon (ligne 38-01), et la gare de Montigny-Beauchamp (ligne 95-29).

Les lignes complémentaires

Ermont compte 8 lignes complémentaires :

- Au départ de la gare d'Ermont-Eaubonne, il est possible d'atteindre Soisy parc des Sources (ligne 10), Montmorency la Chénée (ligne 10), la porte de Clichy (ligne 138), et l'hôpital Simone Weil d'Eaubonne (ligne 38-04) ;
- Au départ de la gare de Cernay, la ligne 30-22 dessert le

sud du territoire et Sannois jusqu'à l'arrêt Sannois – Résidence du Moulin ;

- Au départ de la gare de Gros Noyer – Saint-Prix, il est possible de se rendre à Saint-Prix Léon Cordier par la ligne 38-03 ;

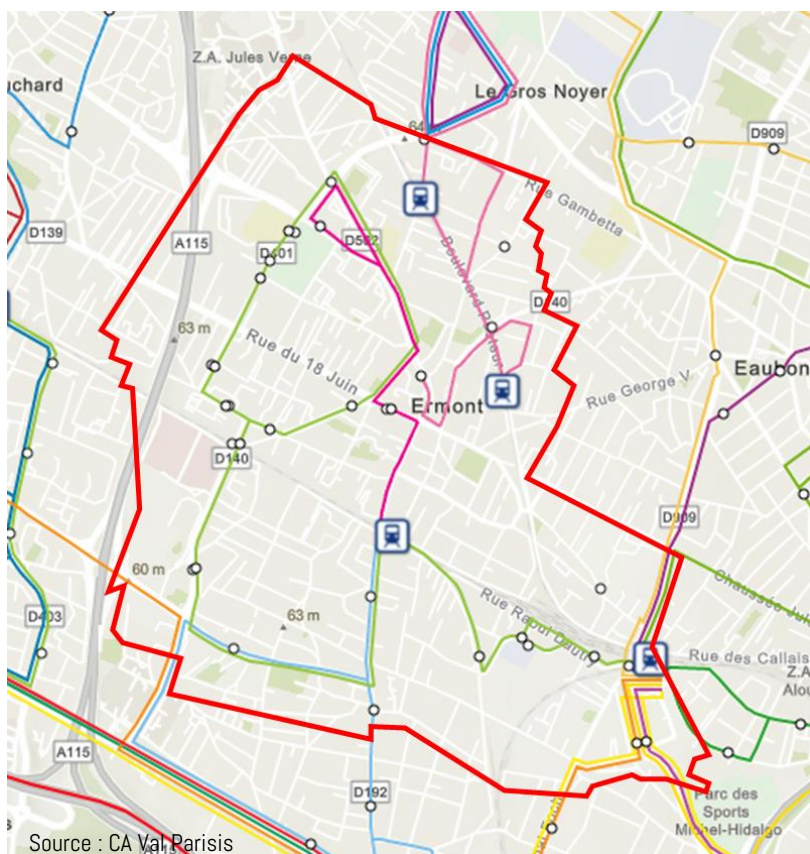
Par ailleurs, l'offre de transport dispose d'un service de bus de nuit du réseau Noctilien qui relie la gare de Montigny Beauchamp à la gare de Saint-Lazare (Noctilien 154).

Les lignes de desserte communale

Certaines lignes mettent en œuvre une desserte strictement communale, comme la ligne Gare Ermont-Eaubonne – Ermont les Espérances/la Tour, (ligne 30-11) et la ligne gare de Cernay – Ermont la Tour (30-43)

Par ailleurs, une navette gratuite mise en place par la commune permet de desservir le marché Saint-Flaive depuis les différents quartiers. Ce service fonctionne le mercredi et le samedi.

Plan du réseau de bus



Lignes principales

- L 14 : gare d'Ermont-Eaubonne – gare d'Enghien-les-Bains
- L 38-01 : gare d'Ermont-Eaubonne – mairie de Montlignon
- L 95-29 : gare d'Ermont-Eaubonne – gare de Montigny Beauchamp

Lignes complémentaires

- L 10 : gare d'Ermont-Eaubonne – Soisy Parc des Sources
- L 12 : gare d'Ermont-Eaubonne – Montmorency la Chénée
- L 138 : gare d'Ermont-Eaubonne – Saint-Ouen RER
- L 30-22 : gare de Cernay – Sannois résidence du Moulin
- L 38-03 : gare du Gros Noyer – Saint-Prix Léon Cordier
- L 38-04 : gare d'Ermont-Eaubonne – Eaubonne Hôpital Simone Veil

Échelle communale

- L 30-11 : gare d'Ermont-Eaubonne – Ermont les Espérances / la Tour
- L 30-43 : gare de Cernay – Ermont la Tour

Source : CA Val Paris

L'offre de bus actuelle

La prestation service varie selon les lignes de bus :

N° de la ligne	Origine – destination	Nombre de départs / jour de semaine	Fréquence	Amplitude horaire
L. 14	Gare d'Ermont-Eaubonne – Gare d'Enghien-les-Bains	110 en direction de la gare Ermont-Eaubonne ; 106 en direction de la gare d'Enghien-les-Bains	8 en heure de pointe ; 4 en heure creuse	4h48 – 1h03 en direction de Gare d'Ermont-Eaubonne ; 4h35 – 1h05 en direction de Gare d'Enghien-les-Bains
L. 38-01	Gare d'Ermont-Eaubonne – Mairie de Montlignon	66 en direction de la gare Ermont-Eaubonne ; 66 en direction de Mairie de Montlignon	6 en heure de pointe ; 3 en heure creuse	5h10 – 21h20 en direction de la gare Ermont-Eaubonne ; 5h50-22h15 en direction de Mairie de Montlignon
L. 95-29	Gare d'Ermont-Eaubonne – Gare de Montigny-Beauchamp	48 en direction de Gare Montigny-Beauchamps ainsi qu'en direction de Gare d'Ermont-Eaubonne	4 en heure de pointe ; 2 en heure creuse	5h15 – 23h en direction de Gare Montigny-Beauchamps ; 5h – 22h45 en direction de Gare d'Ermont-Eaubonne
L. 10	Gare d'Ermont-Eaubonne – Soisy Parc des Sources	29 en direction de Soisy Parc des Sources ; 31 en direction de Gare Ermont-Eaubonne	3 à 4 en heure de pointe ; 1 à 2 en heure creuse	5h55 – 21h en direction de Soisy Parc des Sources ; 5h25-20h39 en direction de Gare Ermont-Eaubonne
L. 12	Gare d'Ermont-Eaubonne – Montmorency la Chénée	35 en direction de Montmorency – La Chénée ; 34 en direction de Gare d'Ermont-Eaubonne	3 en heure de pointe ; 1 à 2 en heure creuse	6h15-20h48 en direction de Montmorency – La Chénée ; 5h45-20h21 en direction de Gare d'Ermont-Eaubonne
L. 138	Gare d'Ermont-Eaubonne – Saint-Ouen RER	54 en direction de Gare Ermont-Eaubonne ; 55 en direction de Saint-Ouen RER	3 à 4 en heure de pointe ; 2 à 3 en heure creuse	5h30-1h10 en direction de Gare Ermont-Eaubonne ; 5h45-0h20 de Saint-Ouen RER
L. 30-22	Gare de Cernay – Sannois résidence du Moulin	18 en direction de Gare de Cernay ; 19 en direction de Sannois Résidence du Moulin	2 en heure de pointe ; 1 en heure creuse	6h15-19h30 en direction de Gare de Cernay ; 6h35-19h50 en direction de Sannois Résidence du Moulin
L. 38-03	Gare du Gros Noyer – Saint-Prix Léon Cordier	28 en direction de Gare du Gros Noyer – Saint-Prix ; 29 en direction de Saint-Prix Léon Cordier	4 en heure de pointe ; 0 à 1 en heure creuse	6h28-20h04 en direction de Gare du Gros Noyer – Saint-Prix ; 6h45-20h22 en direction de Saint-Prix Léon Cordier
L. 38-04	Gare d'Ermont-Eaubonne – Hôpital Simone Veil	9 en direction de Gare Ermont-Eaubonne ; 10 en direction de Hôpital Simone Veil	1 à 2 en heure de pointe ; 0 en heure creuse	6h19-19h14 en direction de Gare Ermont-Eaubonne ; 6h44-19h37 en direction de Hôpital Simone Veil
L. 30-11	Gare d'Ermont-Eaubonne – Ermont les Espérances / la Tour	39 en direction d'Espérances – La Tour ; 46 en direction de Gare Ermont-Eaubonne	3 à 4 en heure de pointe ; 1 à 2 en heure creuse	6h50-19h45 en direction d'Espérances – La Tour ; 6h20-21h en direction de Gare Ermont-Eaubonne
L. 30-43	Gare de Cernay – Ermont la Tour	28 en direction de gare de Cernay ; 29 en direction de La Tour	4 en heure de pointe ; 1 à 0 en heure creuse	6h14-20h15 en direction de gare de Cernay ; 6h23-20h41 en direction de La Tour

Les déplacements cyclables

En 2022, le développement du réseau cyclable ermontois est encore limité, et se caractérise par son hétérogénéité dans ses formes et sa lisibilité (pistes, bandes, espaces partagés...). En effet, la structure des voies communales ermontoises, datant parfois d'il y a un siècle et étant étroites, ne présente pas toujours un potentiel cyclable exploitable.

Les pistes cyclables sont principalement réparties de part et d'autre de la route de Saint-Leu et de l'avenue de la 1^{ère} Armée Française. Certains tronçons de route, à l'instar du boulevard de Cernay, de la rue du Grand Grill (D 470), ou de l'avenue de la Mairie sont équipés de pistes cyclables bidirectionnelles. Enfin, un tronçon de la route de Franconville est aménagé par une piste cyclable unidirectionnelle. Ainsi, les aménagements cyclables se concentrent dans la partie Nord de la commune, à proximité du centre-ville et le long d'axes routiers fréquentés, sans être systématiquement reliés entre eux.

Ces aménagements cyclables peinent aujourd'hui à encourager la pratique cyclable sur le territoire. Or, la présence de 4 gares, d'un centre-ville défini et l'absence de dénivelé font de la commune un territoire disposant d'un potentiel cyclable intéressant, qui peut être valorisé là où la structure de la voirie permet la circulation des vélos et l'accueil d'aménagements cyclables. Il peut résulter de ces faiblesses un risque accru d'accident impliquant un cycliste ou encore des conflits d'usages avec les piétons.

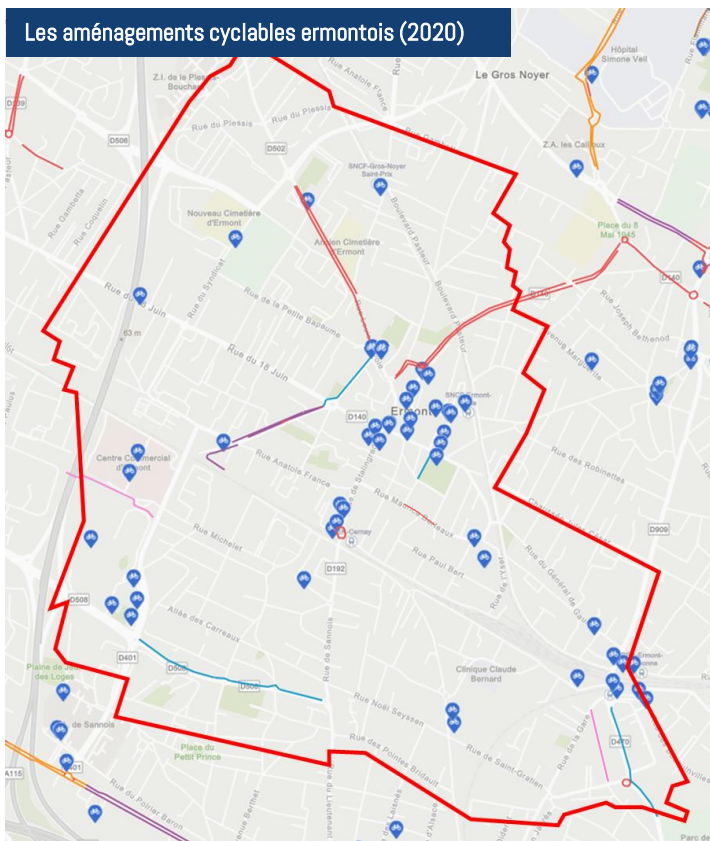
Le stationnement vélo

Ermont dispose de 47 parkings vélos répartis sur son territoire.

Une grande majorité des parkings vélos se situe dans le secteur du centre-ville. En effet, il s'agit d'un secteur regroupant un nombre important de commerces et d'équipements où des emplacements de stationnement vélos ont été prévus. La gare d'Ermont-Eaubonne est un autre secteur de la commune qui regroupe un nombre important de parkings vélos. Par ailleurs, au moins un abri à vélo est disponible à chacune des gares du territoire, bien que ceux-ci soient peu sécurisés, à l'exception de la gare d'Ermont-Eaubonne qui dispose d'une consigne sécurisée d'une capacité de 35 places gérée par la commune d'Ermont.

Il existe deux projets de création de parkings vélos sur la commune, l'un situé sur le site de l'ancienne annexe A, et le second situé sur l'avenue du Maréchal Joffre.

Le développement du stationnement des cycles, notamment à proximité des centralités et des cœurs de quartier, est un enjeu primordial pour favoriser le développement de la pratique cyclable. Il s'agit d'une thématique d'action identifiée au sein du Plan Local de Déplacement, qui propose une typologie de stationnement en fonction des usages attendus (stationnements sécurisés près des gares, arceaux simples près des commerces...), ainsi que dans le plan vélo communautaire.



Aménagements cyclables

Type de piste

- Bande cyclable
- Chaussée à voie centrale banalisée
- Piste cyclable bidirectionnelle
- Voie verte
- Piste cyclable unidirectionnelle
- Piste cyclable bilatérale
- Zone de circulation apaisée
- Autre
- Double sens cyclable
- VTT
- Double sens cyclable (en projet)
- Autre

Stationnement vélo



Source : Communauté d'Agglomération Val Parisis, données communales

Les projets d'intervention sur les aménagements cyclables

Afin d'augmenter la part modale de ce type de mobilité, et réduire la place de la voiture dans les déplacements de proximité, le département du Val d'Oise et la communauté d'agglomération Val Parisis prévoient des extensions prochaines du réseau cyclable qui se déploieront notamment sur Ermont.

À l'échelle du département du Val d'Oise

Le plan vélo du Val d'Oise a été adopté le 20 décembre 2019 pour accompagner le développement des mobilités actives dans les déplacements du quotidien. Un premier programme d'actions sous maîtrise d'ouvrage du Département a été approuvé le 29 mai 2020. Il s'articule autour de 4 objectifs :

- Mailler le département d'itinéraires cyclables ;
- Développer des services à destination des cyclistes (stationnement, atelier de réparation) ;
- Développer la pratique du vélo des agents du département ;
- Promouvoir l'usage du vélo comme moyen de transport du quotidien.

A Ermont, la réalisation de voies cyclables sur la RD 140, dans sa section entre les RD 508 et 401 et sur la RD 909 est en cours de réflexion entre les services du Département, la commune et l'intercommunalité.

À l'échelle de l'intercommunalité du Val Parisis

Un Schéma directeur des itinéraires cyclables est en cours d'élaboration. L'objectif est d'aboutir à un Schéma directeur des modes doux de Val Parisis, qui accompagnerait le déploiement de nouvelles pistes cyclables sur le territoire, de manière compatible avec ceux des collectivités voisines.

Certaines actions auront un impact sur la ville d'Ermont :

- L'aménagement de voies vertes de desserte ;
- La création de nouveaux itinéraires le long de certaines voies ;
- Le déploiement du stationnement protégé des vélos dans les gares (les consignes Véligo), avec comme objectif l'installation d'une consigne minimum par gare d'ici 2030.

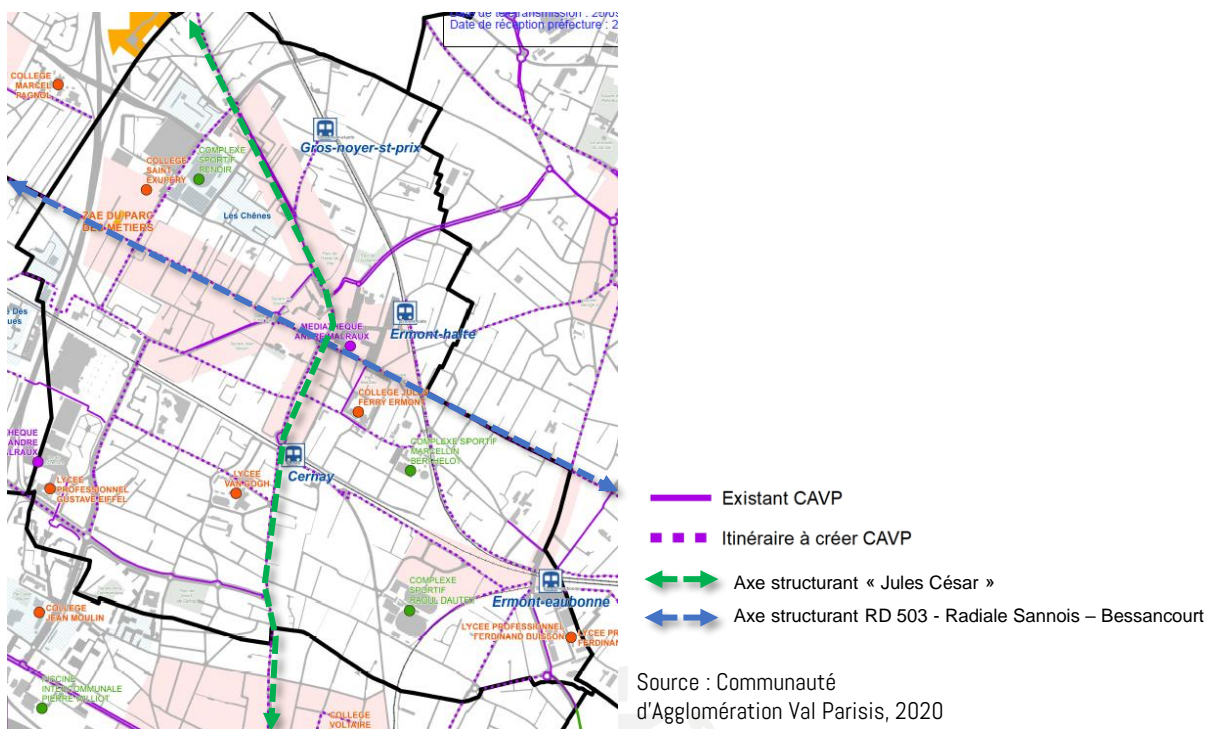
Les itinéraires précis à aménager doivent encore être travaillés au regard de leur faisabilité.

Au total, l'objectif du Plan Vélo est de créer un réseau cyclable de plus de 200km d'ici 2026, où la réalisation de 120 km d'aménagements cyclables viendrait compléter les 116 km existants. L'ossature du réseau s'appuiera sur 10 axes « structurants », dont 2 desserviront Ermont (Axe « Jules César » d'Ermont-Eaubonne à Saint-Ouen-L'Aumône, et RD 503 – Radiale Sannois – Bessancourt).

À l'échelle de la commune d'Ermont

La Ville d'Ermont mène également une réflexion sur l'amélioration de la circulation cyclable à l'échelle de son territoire. Un plan vélo est actuellement en cours d'élaboration.

Le projet de plan vélo communautaire sur Ermont (proposition d'itinéraires)



Source : Communauté d'Agglomération Val Parisis, 2020

Les circulations piétonnes

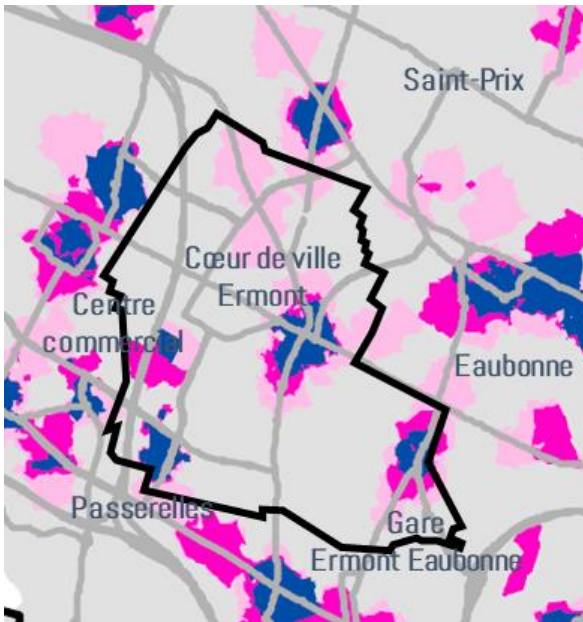
Le territoire d'Ermont, principalement plat, d'une taille restreinte, et disposant d'équipements répartis de manière relativement équilibrée, est propice aux circulations piétonnes.

D'une manière générale, le réseau de cheminement piéton s'appuie essentiellement sur le réseau de voirie et ses trottoirs. En dehors de ces axes, le nombre de cheminements hors voirie s'avère réduit.

Si, dans certaines rues, les cheminements piétons apparaissent globalement confortables, dans de très nombreuses rues, ces cheminements rencontrent des défauts :

- Trottoirs insuffisamment larges (moins d'un mètre), ne permettant pas d'assurer la sécurité et le confort des piétons (largeur minimum réglementaire : 1,40m). Cette situation peut être liée, ou être aggravée par, la présence d'obstacles sur les trottoirs (mobilier urbain, arbre...);
- Trottoirs utilisés pour du stationnement, entraînant des conflits d'usages entre les usagers stationnant leur véhicule et les piétons ;

Marche de 5 minutes pour atteindre une boulangerie, une pharmacie et une librairie, papeterie, journaux



Légende

	Trois types de commerce		Routes principales
	Deux types de commerce		Grands équipements
	Un seul type de commerce		
	Aucun		

- Revêtements abimés, absence de « bateaux ».

De telles rues s'observent dans l'ensemble des quartiers de la commune.

De plus, les cheminements piétons existants ne sont pas toujours mis en valeur, et se caractérisent par de nombreuses discontinuités empêchant parfois d'effectuer des trajets directs. Par exemple, depuis les différents quartiers, on accède au centre-ville et à sa concentration de fonctions (commerces de proximité, équipements, gares...) principalement par des axes de circulation imposants et peu propices aux déplacements doux. Cette situation encourage l'utilisation de la voiture, et entraîne une saturation des stationnements.



Rue Anatole France (trottoir < à 1,40 m)



Boulevard Pasteur



Rue Jules Ferry –absence de bateau)

Les équipements du territoire

Les équipements présents à Ermont sont de différentes natures et proposent des offres en service et d'intérêt général selon plusieurs thématiques :

- Administratif
- Petite enfance
- Scolaire
- Périscolaire
- Sportif
- Culture et loisirs
- Social et santé

Selon l'équipomètre développé par l'Institut Paris Région, qui fait le ratio entre les équipements et le nombre d'habitants d'une commune, Ermont dispose d'un niveau d'équipement moyen à élevé, en fonction du type d'équipement considéré. La commune fait état d'une couverture très satisfaisante en équipements liés à la santé et à l'éducation.

- Le territoire compte davantage de professionnels de santé, ou de pharmacie que les moyennes intercommunales et franciliennes (hors Métropole du Grand Paris). Le nombre de médecins généralistes pour 10 000 habitants est par exemple supérieur d'un point par rapport à Val Parisis (6,82 pour 10 000 habitants, contre 5,87). Ces bons résultats en termes de santé sont liés à la présence d'une clinique, la clinique Claude Bernard, au sud du territoire.

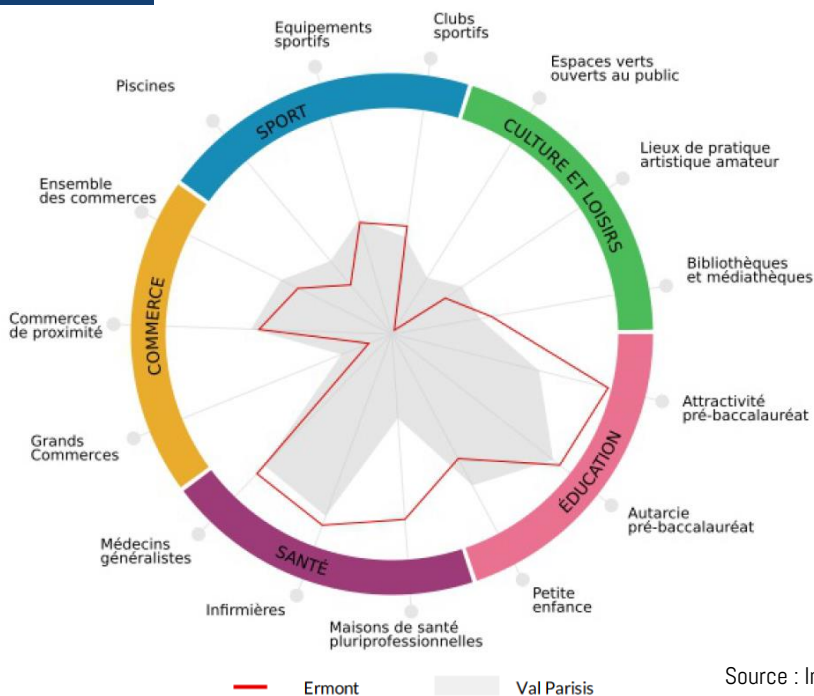
- En matière d'éducation, une grande majorité des enfants et jeunes résidant à Ermont sont scolarisés sur place. (près de 90% en école primaire, 82 au collège, et 61% au lycée). En comparaison, 42% des lycéens résidants au sein des communes du Val Parisis fréquentent un lycée situé au sein de leur commune. Ermont compte en effet 3 lycées, le lycée polyvalent Van Gogh, le lycée professionnel Gustave Eiffel et le lycée professionnel Ferdinand Buisson, ainsi que 2 collèges, le collège Saint-Exupéry et le collège Jules Ferry.

D'après l'équipomètre, l'offre en équipements ermontoise est déficitaire sur certaines thématiques (grands commerces non alimentaires, espaces verts ouverts au public). En dehors de ces cas de figure, la répartition des équipements au sein d'Ermont est globalement similaire à celle observée à l'échelle du Val Parisis, avec une couverture intéressante en commerces de proximité et notamment en centre-ville, en bibliothèques et médiathèques ou en équipements sportifs.



Le théâtre Pierre Fresnay

L'équipomètre d'Ermont



Source : Institut Paris Région

Localisation des équipements

Les équipements ermontois couvrent une partie importante des quartiers, avec certaines polarités qui se dessinent.

On retrouve un nombre important d'équipements concentrés dans le secteur du centre-ville, ainsi qu'une bonne partie des espaces verts. Les équipements implantés dans ce secteur sont de natures diverses (administratifs, scolaires, culturels...).

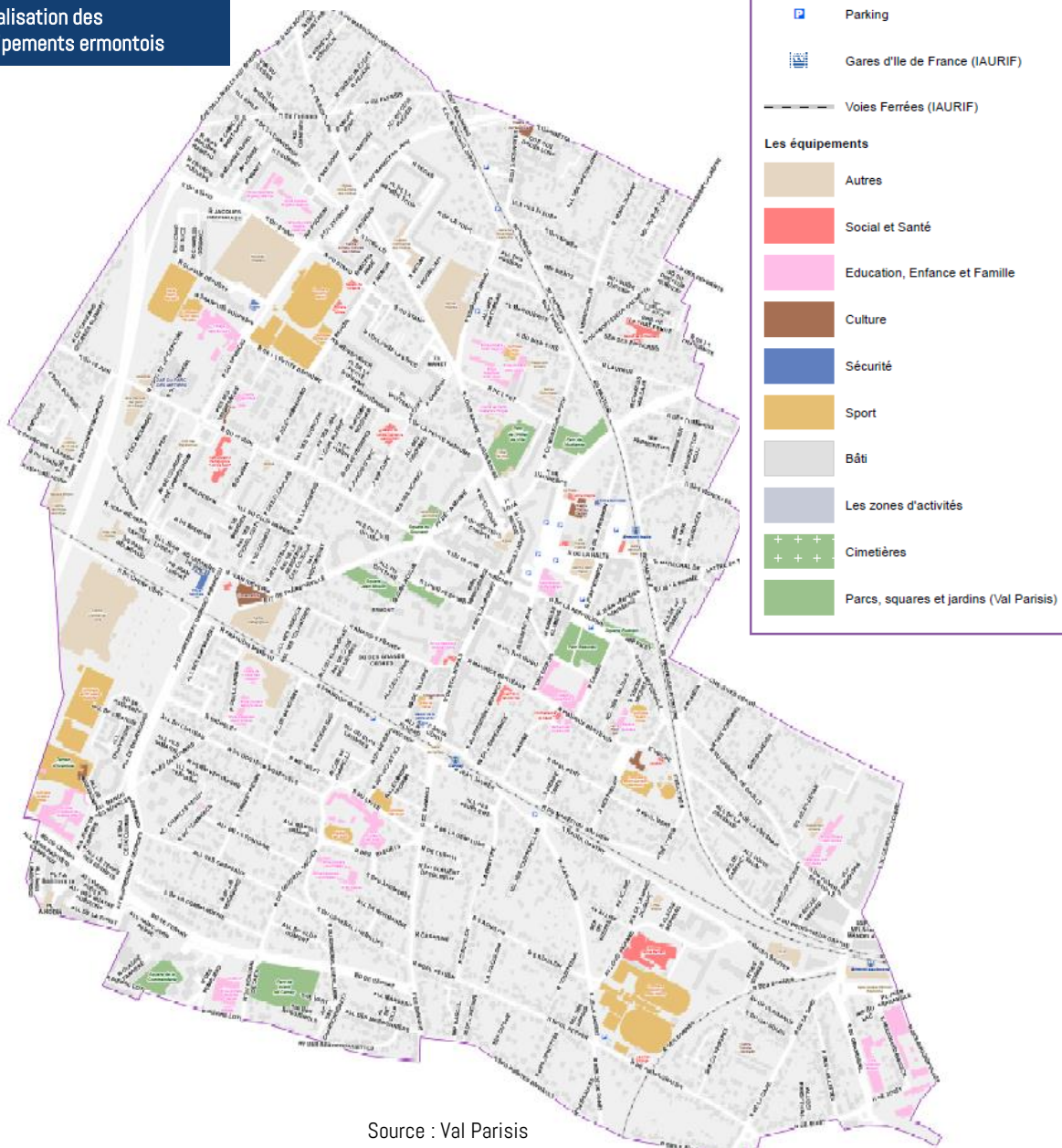
À cette première centralité, s'ajoutent d'autres regroupements d'équipements plus volumineux en taille, au sein notamment des quartiers Espérances (scolaire, sportif, cimetière), Passerelle-Carreaux-Glatinies (scolaire, sportif,

social), et Ermont-Eaubonne (santé, sportif).

Certains quartiers résidentiels disposent d'une plus faible couverture en équipements, tout en bénéficiant cependant de certains équipements de proximité tels que les écoles de quartier ou certains commerces.

À horizon PLU, Ermont accueillera par ailleurs de nouveaux équipements, tels qu'une cuisine centrale, une résidence de services pour personnes âgées, un pôle santé ou encore un espaces d'activités solidaires et associatives, le pavillon Beaulieu.

Localisation des équipements ermontois



Source : Val Paris

Les équipements administratifs

Différents services administratifs ou à vocation citoyenne sont installés sur le territoire.

Équipements municipaux

- Hôtel de ville d'Ermont, situé au 100 rue Louis Savoie ;
- 2 cimetières communaux, situés route de Saint-Leu (ancien cimetière) et rue du Syndicat (nouveau cimetière). Ces cimetières sont ouverts de 8h à 18h en été, et de 8h à 17h en hiver.
- Centre technique municipal d'Ermont, situé rue du Centre Technique, qui regroupe plusieurs services de la commune qui ont pour visée d'entretenir et valoriser le patrimoine communal (entretien des bâtiments, propreté...).
- Serres communales : les serres communales sont situées rue Foch, qui abritent les plants utilisés par les jardiniers d'Ermont afin de fleurir la commune. Ces serres se composent d'une galerie (zone de semis et d'empotage), d'une serre chaude et d'une serre froide.

Services publics

Ermont accueille un nombre important de services publics d'échelle communale voire intercommunale ou départementale.

- 2 locaux de La Poste, situés route du Centre Technique et rue Saint-Flaive
- Le Centre administratif d'Ermont, également situé route du Centre Technique, qui regroupe les services techniques et administratifs de la commune
- La Maison de la Justice et du Droit, située au 60 rue de Stalingrad. Cet établissement promeut information et accompagnement aux personnes souhaitant être aidées dans leurs démarches (accès au droit, aide aux victimes, gestion des conflits)
- La Police Municipale, située au 1 rue Saint-Flaive
- Le Commissariat de Police Nationale, situé au 201 rue Jean Richepin. Par ailleurs, la commune d'Ermont est rattachée à la brigade de gendarmerie d'Argenteuil
- Le Centre des Finances Publiques, domicilié au 421 rue Jean Richepin
- Le Pôle Emploi d'Ermont, situé au 90 rue Raoul Dautry
- La Caisse Primaire d'Assurance Maladie, située au 15 rue de la Halte

Cuisine centrale

Une cuisine centrale est en cours de construction rue de la Gare. Cette cuisine centrale en liaison chaude assurera la production sur place des repas qui seront consommés ultérieurement dans certains équipements recevant du public

d'Ermont, et en premier lieu au sein des écoles.

Les lieux de culte

On trouve près d'une dizaine de lieux de culte différents à Ermont, représentant les religions catholiques, chrétiennes, protestantes, musulmanes et juives.

Parmi ces lieux de culte, il existe l'église Saint-Flaive, l'église Notre-Dame des Chênes, l'église protestante unie d'Ermont-Taverny, l'église apostolique d'Ermont, l'église du Christ, l'église Chrétienne, en France, l'église Apostolique d'Ermont ou encore la Mosquée Arrahma.



L'hôtel de ville



Le commissariat de Police Nationale



L'église Saint-Flaive

Les équipements de la petite enfance

La commune d'Ermont dispose de 240 places en crèche au total, réparties parmi les 7 crèches et 2 micro-crèches du territoire. Cette offre est assortie d'autres services d'éveil et d'information à destination des familles.

La crèche familiale Les Marmousets

Située au 7 rue de la Réunion, cette structure dispose d'une capacité de 70 places. La structure accueille les enfants âgés de 10 semaines jusqu'à leur entrée en maternelle, et est ouverte du lundi au vendredi de 7h à 19h. Il s'agit d'un mode d'accueil géré par la Municipalité.

Les multi-accueil

- **Multi-accueil à Petits Pas** (30 bis rue Maurice Berteaux) : la structure dispose d'une capacité de 40 berceaux. Elle est ouverte de 8h à 18h les lundis, mardis, jeudis et vendredis. Elle propose par ailleurs un fonctionnement de type « halte garderie » en permettant un accueil à la demi-journée. Ce multi-accueil héberge également une ludothèque, destinée aux enfants de 0 à 6 ans accompagnés d'un adulte, ouvert le mercredi de 9h à 12h.
- **Multi-accueil les Gibus** (112 rue du 18 Juin) : cet établissement accueille jusqu'à 45 enfants de 7h30 à 19h30 du lundi au vendredi.
- **Multi-accueil intercommunal des Bouquinville** : ce multi-accueil, d'une capacité totale de 60 places, se situe sur la commune d'Eaubonne, au 31 rue des Bouquinville, mais la moitié des places de l'établissement sont réservées aux enfants ermontois, soit 30 places.
- **Multi-accueil Eucalyptus** (30 rue Maurice-Berteaux) : cet établissement est une crèche inter-entreprises. D'une capacité de 37 places, 20 places sont attribuées à des familles ermontoises, et 17 sont réservées par les entreprises au bénéfice de leurs salariés. La structure est ouverte du lundi au vendredi de 7h30 à 19h.
- **Multi-accueil Ermont Savoie** (254 rue Louis-Savoie) : il s'agit également d'une crèche inter-entreprises, d'une capacité totale de 22 places. 20 sont réservées à des familles ermontoises, et 2 sont réservées par les entreprises. Ce multi-accueil est ouvert du lundi au vendredi de 7h30 à 19h.
- **Multi-accueil Les Petites Canailles** (4 rue Hoche) : cette troisième crèche inter-entreprises propose 30 places d'accueil dont 15 réservées aux familles ermontoises et 15 réservées pour les familles employées dans les entreprises alentour. La structure est ouverte du lundi au vendredi de 8h à 19h.

Les micro-crèches

- **Crèche inter-entreprise Babilou d'Ermont** (11 rue Raoul-Dautry) : cette micro-crèche dispose d'une capacité de 13 places. Elle est gérée par la société Babilou.
- **Micro-crèche inter-entreprise Microstars d'Ermont** (2 route de Franconville) : cette micro-crèche propose 10 places d'accueil. Elle est gérée par la société Microstars.

Les lieux d'accueil

Ermont compte 3 lieux d'accueil, accueillant les enfants de 0 à 4 ans et les adultes accompagnants. Il s'agit d'espaces de jeu, d'échanges et d'éveil.

- **Le Préambule** (centre socio-culturel François-Rude) : les jeudis durant la période scolaire de 9h à 11h ;
- **Le Chénobulle** (centre socio-culturel Les Chênes) : les vendredis durant la période scolaire de 9h à 11h ;
- **La Pergobulle** (maison de quartier des Espérances) : mardis durant la période scolaire, de 9h à 11h.

Autres services dédiés à la petite enfance et aux familles

Relai petite enfance : localisé au sein du multi-accueil à Petits Pas, il s'agit d'un service municipal destiné aux parents ou futurs parents et aux assistantes maternelles employées par un particulier et à la garde à domicile.

Protection Maternelle et Infantile (PMI) : au sein du multi-accueil les Gibus, la PMI porte une mission de promotion de la santé des futurs parents et des enfants.



Le multi-accueil A Petits Pas

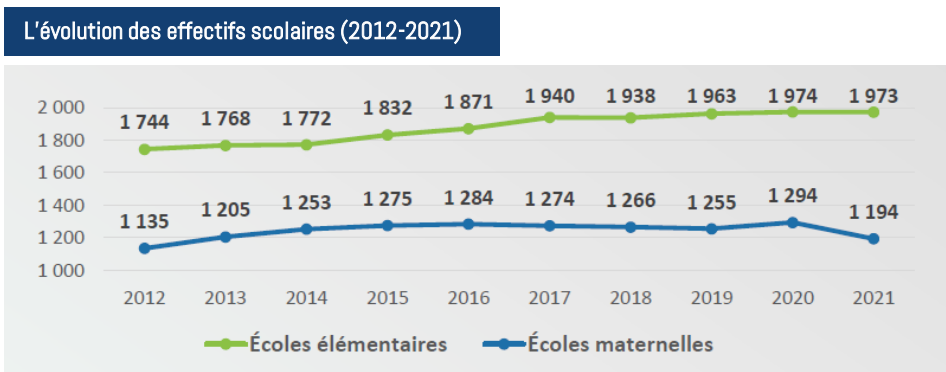
Les équipements scolaires

La ville compte 7 écoles maternelles, 7 écoles élémentaires, 2 collèges et 3 lycées. En 2018, plus de 7 200 personnes sont scolarisées sur la commune (source : INSEE).

Les équipements scolaires du 1^{er} degré

La plupart des établissements primaires publics sont organisés en groupe scolaire regroupant des écoles maternelles et élémentaires, sauf l'école maternelle Anatole France. A la rentrée 2021-22, d'après le diagnostic scolaire effectué par Operis à l'échelle des écoles d'Ermont, l'effectif total des écoles publiques primaires était de 3 167 enfants dont 1 194 en maternelle et 1 973 en élémentaire. Ainsi, 62,3% des élèves sont inscrits dans l'élémentaire, et 37,7% en maternelle.

Les écoles ermontoises ont accueilli 288 nouveaux élèves en plus par rapport à 2012, ce qui représente une augmentation de +10% en presque 10 ans. Les effectifs des écoles élémentaires augmentent de manière régulière sur la période, jusqu'en 2020 où on observe une stabilisation des effectifs. Dans le cas des écoles maternelles, le nombre d'élèves augmente jusqu'en 2016, date à l'échelle les effectifs baissent de manière progressive. A la rentrée 2021, on note une brusque baisse du nombre d'élèves inscrits en maternelle (-100 élèves entre les rentrées 2020 et 2021).



Source : Operis

• **Focus sur les écoles maternelles**

Chaque groupe scolaire compte une école maternelle. En 2021, 49 classes sont ouvertes, dont une classe ouverte au sein de l'école maternelle Victor Hugo.

Sur la période 2016-2021, les effectifs globaux ont légèrement baissé, passant de 1 284 élèves en 2016 à 1 194 élèves en 2021. Toutefois, cette tendance varie d'une école à l'autre. Les écoles maternelles Victor Hugo, Eugène Delacroix, Louis Pasteur et Anatole France ont connu

une baisse des effectifs, tandis que les écoles Maurice Ravel, Alphonse Daudet et Jean Jaurès ont connu une relative stabilité.

Au total, les écoles maternelles ermontoises disposent d'une capacité d'accueil de 151 nouveaux élèves.

Ecoles	Effectifs en maternelle (TPS inclus)						Évolution des effectifs			Classes et Places disponibles en 2021				
	2016	2017	2018	2019	2020	2021	Nombre	Taux	Tendance	Classes ouvertes	Seuil PS/MS	Seuil GS	Capacité Maximale	Places disponibles
V. HUGO	289	294	293	294	271	265	- 24	- 8,3%	Baisse	11	30	24	308	43
E. DELACROIX	237	246	237	235	239	227	- 10	- 4,2%	Baisse	10	26	24	253	26
M. RAVEL	155	146	150	147	151	153	- 2	- 1,3%	Stable	6	30	24	168	15
L. PASTEUR	147	140	144	141	140	128	- 19	- 13,0%	Baisse	5	30	24	140	12
A. DAUDET	134	138	126	121	145	124	- 10	- 0,7%	Stable	5	30	24	140	16
J. JAURES	203	210	213	220	239	203	0	0%	Stable	8	30	24	224	21
A. France	119	100	103	97	109	94	- 25	- 21,0%	Baisse	4	30	24	112	18
TOTAL	1 284	1 274	1 266	1 255	1 294	1 194	- 90	- 7,0%	Baisse	49	30/26	24	1345	151

Source : Operis

• Focus sur les écoles élémentaires

En 2021, il y a 79 classes ouvertes au sein de 7 écoles élémentaires. Depuis 3 ans, 3 classes ont ouvert au sein des écoles Maurice Ravel, Jean Jaurès et Eugène Delacroix.

Sur la période, les effectifs globaux en élémentaire ont augmenté, pour passer de 1 871 élèves en 2016 à 1 973 élèves en 2021. Cette hausse s'observe sur l'ensemble des écoles élémentaires, sauf au sein de l'école Victor Hugo 1 (baisse des effectifs) et Victor Hugo 2 (stabilité).

En 2021, les écoles élémentaires ermontoises disposent d'une capacité d'accueil de 54 nouveaux élèves.



Ecole Louis Pasteur

Ecoles	Effectifs en élémentaire (ULIS comprises)						Évolution des effectifs			Classes et Places disponibles en 2021				
	2016	2017	2018	2019	2020	2021	Nombre	Taux	Tendance	Classes ouvertes	Seuil CE2 à CM2	Seuil CP/CE1	Capacité maximale	Places disponibles
V. HUGO 1	239	239	247	243	242	240	1	0,4%	Stable	10	27	24	258	18
V. HUGO 2	226	237	224	222	224	200	- 26	- 11,5%	Baisse	9	27	24	232	32
E. DELACROIX	369	387	374	379	387	385	16	4,3%	Hausse	16	26	24	403	18
M. RAVEL	182	188	196	212	224	233	51	28,0%	Hausse	9	27	24	232	-1
L. PASTEUR	347	371	375	380	378	373	26	7,5%	Hausse	14	27	24	361	-12
A. DAUDET	182	193	201	198	187	196	14	7,7%	Hausse	8	27	24	206	10
J. JAURES	326	325	321	329	332	346	20	6,1%	Hausse	13	27	24	335	-11
TOTAL	1 871	1 940	1 938	1 963	1 974	1 973	102	5,4%	Hausse	79	27/26	24	2 027	54

Source : Operis



D. Les équipements

Le tracé d'isochrones autour des écoles de la ville, réalisé par Operis, permet de visualiser la proximité des élèves à leur école de rattachement. Chaque isochrone représente un périmètre de 500m de trajet autour d'une école. Cela permet d'étudier la proximité vécue d'une école, qui peut varier en fonction de la configuration de la voirie, la présence de sentes piétonnes, ou encore de coupures non franchissables telles que des voies ferrées.

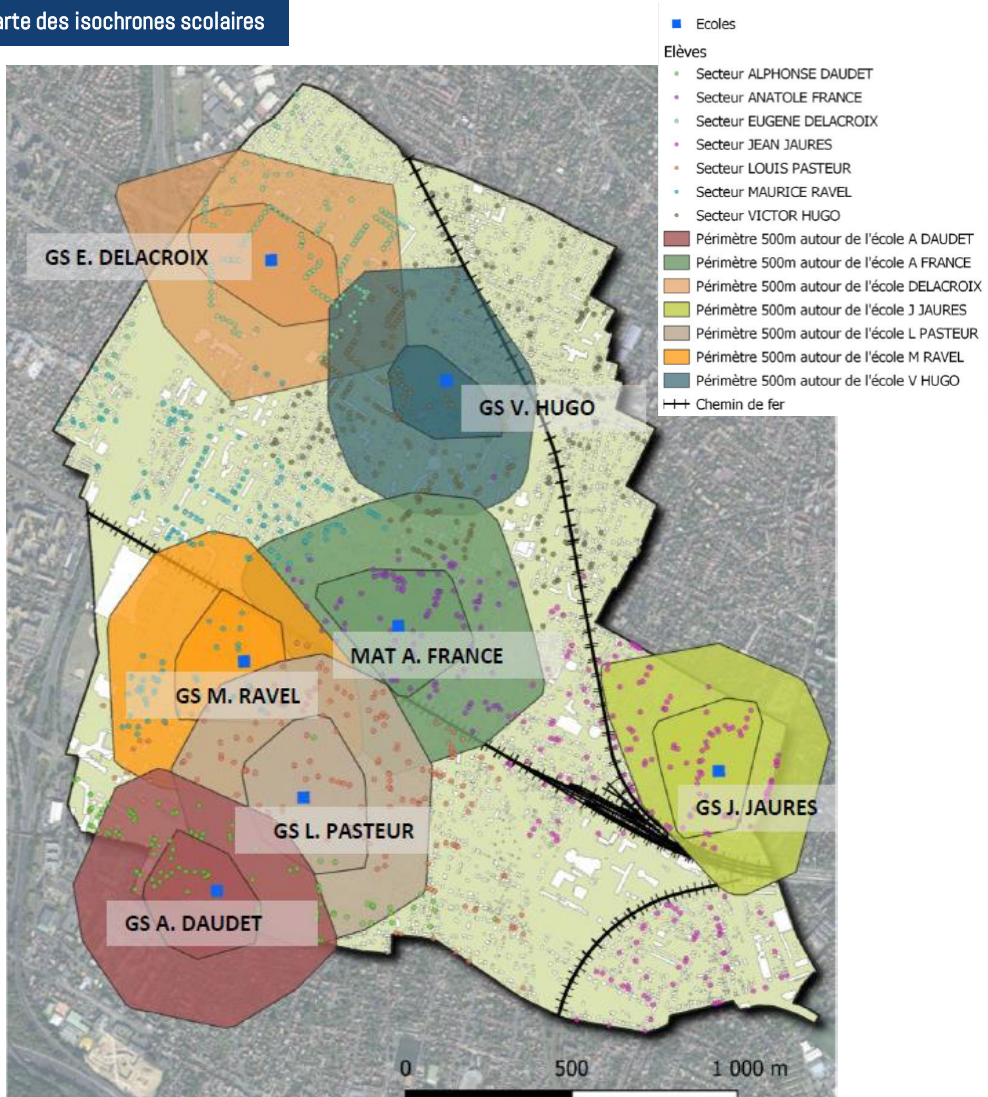
Il ressort de l'étude d'Operis qu'environ ¾ des élèves sont domiciliés dans le périmètre de 500m autour de leur école de rattachement.

Plus précisément :

- Environ 90% des effectifs potentiels du groupe scolaire Eugène Delacroix se trouvent dans le périmètre de 500m autour de l'école ;
- Environ 2/3 des effectifs potentiels du groupe scolaire Victor Hugo se trouvent dans le périmètre de 500m ;

- Environ ¾ des effectifs potentiels du groupe scolaire Jean Jaurès se trouvent dans le périmètre des 500m ;
- Presque la totalité des effectifs potentiels de la maternelle Anatole France se trouvent dans le périmètre de 500m ;
- Seulement ¼ des effectifs potentiels du groupe scolaire Maurice Rave se trouvent à l'intérieur du périmètre de 500m, ce qui est causé par la présence des voies ferrées au nord de l'école, et bloquant l'accès direct à l'école depuis le nord-ouest de la commune ;
- Environ 2/3 des effectifs potentiels du groupe scolaire Louis Pasteur se trouvent à l'intérieur du périmètre de 500m ;
- Environ ¾ des effectifs potentiels du groupe scolaire Alphonse Daudet se trouvent à l'intérieur du périmètre de 500m.

Carte des isochrones scolaires



Source : Operis

Les équipements scolaires du 2nd degré

- **Les collèges**

Ermont compte 2 collèges sur son territoire, le collège Jules Ferry, situé au 1 bis rue Maurice Berteaux dans le quartier centre/Jules Ferry, et le collège Saint-Exupéry, qui se trouve aux 23-27 rue du Syndicat, dans le quartier des Espérances. Ce dernier collège dispose également d'une section d'enseignement général et professionnel adapté (SEGPA).

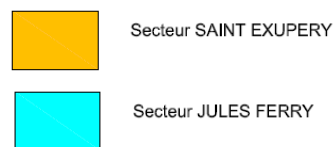
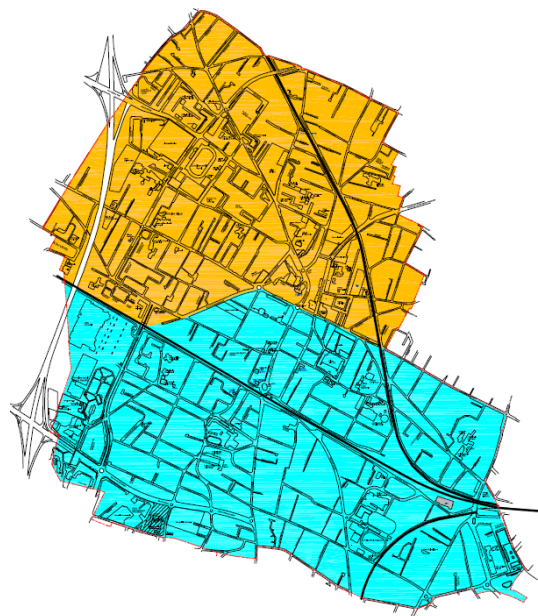
Les enfants des familles résidant dans la partie Nord de la commune (à partir de la rue de la République à l'est, jusqu'aux voies ferrées à l'ouest en descendant le long de la route de Franconville) sont rattachés au collège Saint-Exupéry, tandis que la partie Sud de la ville (Cernay, Passerelles-Carreux-Glatignies, Ermont-Eaubonne, et la partie Sud des quartiers Centre et Jules Ferry) est rattachée au collège Jules Ferry.

- **Les lycées**

Il existe un lycée d'enseignement général, le lycée polyvalent Van Gogh. Il se situe rue du Général Decaen, au sein du quartier de Cernay.

Ermont dispose également de 2 lycées professionnels, le lycée Ferdinand Buisson, au 245 rue Ferdinand Buisson (quartier Ermont-Eaubonne), et le lycée Gustave Eiffel, au 9 rue Jean de Florette (quartier Passerelles-Carreux-Glatignies).

Carte scolaire des collèges en 2019



Source : données communales



Collège Saint Exupéry



Lycée Van Gogh

Les équipements périscolaires

Les accueils de loisirs

Les accueils de loisirs proposent des activités (jeux, sorties, spectacles, ateliers) aux enfants autour d'un projet pédagogique, sous l'encadrement d'une équipe d'animation.

Ermont dispose de 7 accueils de loisirs, mis à la disposition des enfants ermontois âgés de 3 à 11 ans. Ils accueillent les enfants en fonction de leur lieu de scolarisation :

- Pendant les vacances scolaires : du lundi au vendredi de 7h15 à 19h15 ;
- Pendant la période scolaire, pour les enfants de la maternelle au CM2, avant que la journée scolaire ne commence (7h15-8h30), puis une fois la journée scolaire terminée, de 16h30 à 19h15.

Par ailleurs, les accueils de loisirs organisent des séjours de 4 à 5 jours pendant les vacances scolaires.

Ces accueils de loisirs se situent au sein de 6 groupes scolaires et de la maternelle Anatole France.

Les équipements en direction de la jeunesse

Les espaces loisirs jeunes

Les espaces loisirs jeunes accueillent les enfants et jeunes âgés de 11 à 17 ans autour d'une programmation jeunesse, ainsi que des ateliers hebdomadaires d'expressions artistiques et culturelles (théâtre, hip-hop, manga, dessin...).

Les espaces loisirs sont déployés au sein des deux centres socio-culturels d'Ermont, le centre socio-culturel des Chênes, et François-Rude, ainsi qu'au sein de la Maison de quartier des Espérances pour certaines activités ponctuelles. Ce redéploiement fait suite à la fermeture de l'espace jeunesse situé au 37 bis rue Maurice Berteaux.

Ils sont ouverts de 9h à 12h et de 14h à 19 du lundi au vendredi, sauf le lundi matin, où ces espaces sont fermés.

Services et information

- **Point Information Jeunesse** (Centre Social François-Rude) : lieu d'accueil, d'écoute et d'information (enseignement, démarche à l'emploi, vie pratique...) à destination des jeunes ermontois.
- **Accompagnement à la scolarité** (Centres sociaux des Chênes et François-Rude, Maison de quartier des Espérances-Arts et Maison des associations)

La ferme pédagogique

La ferme pédagogique est un espace dont la vocation première est l'accueil des classes d'Ermont de la maternelle à la 6^{ème} en semaine dans un but pédagogique, ainsi que les accueils du temps de loisirs le mercredi.

Elle se compose d'un espace animalier, occupant une surface de 5 500m² et ayant vocation à être étendu jusqu'à 8 500m² à terme et d'un espace potager, situé au sein du centre de loisirs Paul Langevin.

Actions à destination des écoles et des accueils de loisirs

Un certain nombre d'actions sont menées en direction des élèves du 1^{er} degré dans le cadre de leur scolarité ou des accueils de loisirs :

- Lecture de contes et lectures-spectacles à la médiathèque intercommunale ;
- Intervention du metteur en scène et des comédiens du théâtre Pierre Fresnay, organisation d'ateliers théâtraux ;



Ferme Pédagogique



Accueil de loisirs Paul Langevin

Les équipements sportifs

Ermont dispose d'équipements sportifs généralement regroupés au sein de complexes sportifs. La majorité d'entre eux sont réservés pour une occupation scolaire et associative, puisque le territoire compte également 39 associations sportives.

Les équipements sportifs communaux sont généralement ouverts de 8h à 22h hors week-end, où ils ferment à 21h le samedi et à 20h le dimanche.

Les complexes sportifs

- **Complexe sportif Gaston Rébuffat**

Situé au 1 allée Jean de Florette, le complexe est composé d'un gymnase avec tribunes d'une capacité de 500 places, d'une salle de gymnastique, d'une salle de sport polyvalente, d'un mur d'escalade, d'un terrain de football, d'un terrain de base-ball, d'un practice de golf et d'un foyer.

- **Complexe sportif Auguste Renoir**

Localisé au 20 rue du Syndicat, ce complexe regroupe un gymnase, deux terrains de football en synthétique, et une piste d'athlétisme en synthétique de 400 mètres (sautoir à la perche, hauteur, longueur, aires de lancers).

- **Complexe sportif Raoul Dautry**

Situé au 105 rue de Saint Gratien, ce complexe est équipé d'un gymnase, d'un terrain de football synthétique, d'un dojo d'arts martiaux, d'une salle de sports, de 8 courts de tennis (2 couverts et 5 en terre battue et 1 « quatre saisons »), de 2 terrains de padel, d'un jardin de tir à l'arc, d'une piste d'athlétisme synthétique ainsi que d'une salle de réunion pour les associations sportives (pavillon Noël Seysen).

- **Complexe sportif Antoine de Saint-Exupéry**

Situé Rue Kvot et Leydekkers, il se compose d'un gymnase, d'un terrain de rugby et d'un club house.

- **Complexe sportif Marcellin Berthelot**

Localisé au 11 rue Berthelot, il regroupe 4 courts de tennis en terre battue couverts, 2 courts de tennis en béton poreux extérieurs, ainsi que la piscine municipale Marcellin Berthelot, qui fonctionne de manière alternée entre la pratique scolaire, associative et libre.

Les gymnases

- **Gymnase Guérin Drouet** (37 bis rue Maurice Berteaux) : badminton, basket-ball, gymnastique volontaire.
- **Gymnase Victor Hugo** (rue Edouard Branly) : basket-ball, gymnastique volontaire.
- **Gymnase Van Gogh** (rue du Lycée) : 1 gymnase, 1 salle de danse, 1 salle de tennis de table, 1 pan d'escalade.
- **Salle de sport du lycée professionnel Ferdinand Buisson**
- **Salle de sport du lycée professionnel Gustave Eiffel**



Complexe sportif Gaston Rebuffat



Complexe sportif Auguste Renoir



Complexe sportif Raoul Dautry

Les équipements sportifs d'extérieur

• **Les terrains multisports**

Il s'agit d'espaces sportifs de jeux disposant d'un revêtement synthétique pour la pratique du basket-ball et du football. Ils se situent à "Balzac", rue Berlioz, et aux "Espérances", avenue de l'Europe.

• **Les aires de jeu pour enfants**

Plusieurs parcs sont équipés de jeux pour les tout-petits (2/6 ans) :

- Parc de l'Audience, rue du Maréchal Foch.
- Parc de l'Arche, 150 rue de la Gare.
- Parc de l'hôtel de ville, rue de l'Est.
- Parc de Loisirs de Cernay, rue du Général Decaen.
- Place Jacquet, rue du Professeur Dastre.
- Parc Beaulieu, rue de la République.
- Parc de la Commanderie, entre les résidences des Templiers et de la Commanderie.
- Parc Jean Moulin, route de Franconville.

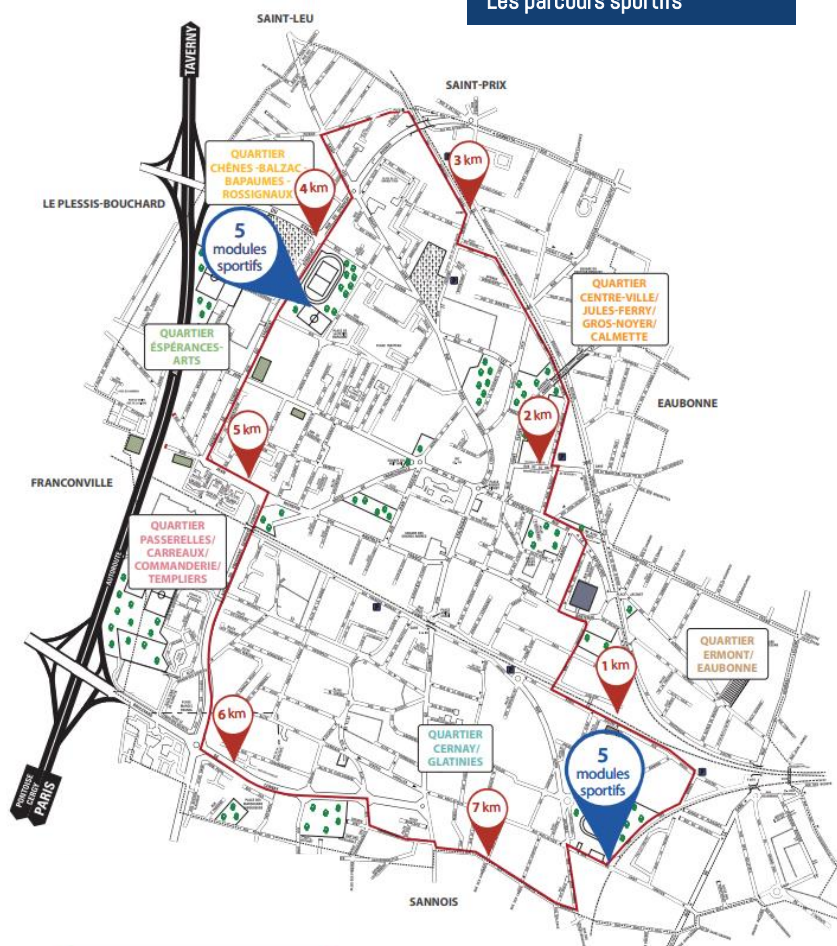
Par ailleurs, un nouveau parc de jeu sera ouvert en juin 2022 au niveau de la rue Charles de Gaulle.

• **Le parcours sportif**

Afin de favoriser l'accès au sport pour tous, la ville d'Ermont vient d'installer un parcours sportif entre les complexes Raoul-Dautry et Auguste-Renoir. cinq modules de fitness en plein air ont été installés sur chaque site.

De plus, un parcours sportif composé d'une boucle de 7,5 km autour de la commune a été élaboré. Il emprunte principalement les sentes et chemins et traverse tous les quartiers de la ville. Le départ et l'arrivée s'effectuent au niveau des complexes sportifs Raoul-Dautry et Auguste-Renoir, avec deux options de pratique sportive ou d'entretien physique : effectuer le parcours d'un complexe sportif à l'autre (3 km) ou le parcours entier (7 km), en accédant ou non aux modules de fitness en extérieur.

Les parcours sportifs



Source : données communales

Les équipements sociaux-culturels

Le conservatoire à Rayonnement Communal

Depuis mars 2020, Ermont arbore un nouvel équipement culturel, le conservatoire de musique, situé rue Jean Richepin au niveau de la ferme pédagogique.

D'une superficie de 1 550m², ce conservatoire d'architecture récente et moderne est destiné à tous les publics. Il peut accueillir jusqu'à 650 élèves, répartis au sein des 3 départements de la structure : musique, danse et théâtre.

Le conservatoire est composé d'un auditorium de 150 places, d'usage polyvalent, de 12 studios de musique, et d'une grande salle de danse.



Le théâtre et cinéma Pierre Fresnay

Situé au 3 rue Saint-Flaive, ce théâtre accueille une programmation mixte, adaptée aux divers publics du territoire (comédie, théâtre musical, contes jeunes publics, humour...).

Le bâtiment héberge également un cinéma pouvant accueillir jusqu'à 415 spectateurs. Sa programmation, tout public et variée, attire l'attention sur les films d'auteurs. Le cinéma organise également des rendez-vous spécifiques (projection jeunesse, évènements....).



Les médiathèques

Ermont dispose de 2 médiathèques :

- Médiathèque intercommunale André Malraux (9 rue de la République)
- Bibliothèque annexe André Malraux (9bis allée de Florette)



Les centres socio-culturels (CSC)

Les centres socio-culturels sont des équipements municipaux de proximité au service des habitants et à l'écoute de toutes les initiatives. Ce sont des lieux d'accueil ouverts à tous, qui favorisent la participation à la vie des quartiers par l'organisation d'activités à destination des enfants et jeunes (club de lecture, ateliers artistiques), et des adultes (cours de Français et d'initiation au chinois, espace multimédia, cours de danse...).

Ermont dispose de 3 centres socio-culturels :

- Le CSC Les Chênes (9 rue Utrillo)
- Le CSC François Rude (Allée Jean de Florette)
- La Maison de quartier des Espérances (112 rue du 18 Juin)



Les équipements sociaux-culturelsLa Maison des Associations

Cet équipement, qui est en cours de fermeture, héberge une salle de réception et une salle sportive.

La Maison de la Vie Associative

La Maison de la vie associative est située au 37bis rue Maurice Berteaux et permet d'héberger les événements des associations et de les mettre en relation. La Maison de la Vie Associative remplace ainsi l'ancienne Maison des Associations.

La Maison communale des Solidarités / France Services

Située au 100 rue Louis-Savoie, la Maison communale des Solidarités propose un accompagnement des habitants dans leurs démarches administratives ou sociales, organise des permanences d'accès aux droits, et participe à la lutte contre la fracture numérique par la mise à disposition de matériels informatiques et de personnels dédiés. Il s'agit d'une structure ouverte à tous et gratuite.

La Maison communale des Solidarités héberge notamment le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS). Cet établissement public administratif anime une action générale de prévention et de développement social dans la commune. Le CCAS assure une diversité de services comme l'instruction des dossiers d'aide légale (demande d'allocation, accueil en maison de retraite), la mise en œuvre d'une politique d'aide à la famille (attribution de bourses scolaires, aide aux vacances...), ou encore une mission de développement du lien social et de prévention des pathologies liées au vieillissement.

L'épicerie sociale d'Ermont

L'épicerie sociale, située au 33 rue du Stand, a ouvert ses portes en décembre 2000 afin de permettre à des personnes en difficulté de se procurer des produits alimentaires et d'hygiène à moindre coût. L'épicerie est ouverte trois demi-journées par semaine, le lundi (15-18h), le jeudi (9h-12h), et le vendredi (14h-17h).

Le Pavillon Beaulieu

Situé rue Jules Ferry, le pavillon Beaulieu est un nouvel équipement en cours de construction qui a vocation à accueillir différentes activités de proximité et associatives. Parmi ces activités, le pavillon hébergera le Repair Café, une ressourcerie, un espaces de petite restauration ainsi que les activités de différentes associations.



La Maison Communale des Solidarités. Source : Val d'Oise.fr

Les équipements relatifs à la santé

Les services hospitaliers

Ermont dispose d'un bon accès aux services hospitaliers. On retrouve, sur le territoire ermontois ou à proximité :

- La **Clinique Claude Bernard**, située à Ermont au 9 avenue Louis Armand. Cette clinique dispose d'un service d'urgences 24h/24
- Le **Centre hospitalier Simone Veil**, situé à Eaubonne au 14 rue de Saint-Prix.



Clinique Claude Bernard

Les institut Médico-associatifs (IME) et Instituts Médico-Professionnels (IMPro)

- **IME Le Clos Fleuri (APAJH 95)** : situé au 105 rue du 18 Juin, cet IME accueille 67 enfants et adolescents de 6 à 20 ans polyhandicapés.
- **IMPro Les Sources (association HAARP)** : situé au 12 rue Maurice Berteaux, cet établissement propose des places d'hébergement pour les adultes en déficience intellectuelle.



IME le Clos Fleuri

Les Maisons de santé

Les maisons de santé pluriprofessionnelles ont pour but d'améliorer l'offre de soins et la qualité de ces soins. Ces lieux regroupent des professionnels de santé généralistes et spécialistes. Ermont compte 2 maisons de santé :

- **Maison de santé des Chênes** (31 rue du Stand) : médecin généraliste, sage femme, infirmier, ostéopathe
- **Maison de santé des Espérances** (121 rue Jean-Richepin) : généralistes, infirmière, psychologues

Par ailleurs, un pôle santé va être construit à proximité directe de la clinique Claude Bernard et du complexe sportif Raoul Dautry.



Maison de Santé des Chênes

Le Centre psychothérapique « Les Vignolles »

Localisé au 43 rue de la Halte, ce centre reçoit des adolescents et jeunes adultes de 13 à 20 ans souffrant de troubles graves sur le plan psychopathologique.

Les laboratoires d'analyse

Ermont dispose de 2 laboratoires d'analyse :

- 2 rue du 18 juin
- 9 avenue Louis Armand (au sein de la Clinique Claude Bernard)

Les foyers

Trois établissements existent à Ermont pour le placement des jeunes admis au titre de l'Aide Sociale à l'Enfance et de la Protection Judiciaire de la Jeunesse.

- Foyer Maéva : 134 rue de la Gare
- Foyer Mixte : 20 quater rue du Général Decaen
- AEMO de l'Association de Défense et de Prévention pour la Jeunesse (ADPJ) : 469 rue Jean Richepin

Pharmacies

Ermont dispose en outre de 7 pharmacies sur son territoire.



Les équipements et services aux personnes âgéesLes résidences

- **Résidence Jeanne d'Arc** (33 rue de la Petite Bapeaume) : ce foyer logement propose 73 appartements loués aux personnes de 60 ans et plus en situation d'autonomie.
- **Les Primevères EHPAD** (110 rue du Professeur Calmette): cette résidence médicalisée accueille des personnes âgées dépendantes ou ayant perdu toute ou partie de leur autonomie. Elle peut recevoir jusqu'à 70 personnes en hébergement définitif, ainsi que 2 personnes en hébergement temporaire.

Par ailleurs, la construction d'une résidence de services pour personnes âgées a débuté en mars 2022 rue Raoul Dautry (environ 170 logements).

Les services aux personnes âgées

- **Téléassistance** : ce dispositif permet aux personnes âgées et/ou handicapées, d'être reliées 24 h/ 24 et 7 j/7, à une centrale d'écoute et donc de recevoir, en cas de nécessité, l'aide des secours d'urgence ou de son entourage. Il favorise ainsi le maintien à domicile des personnes les plus vulnérables.
- **Bus senior** : mis en place afin de permettre aux seniors de rester autonomes et de les aider à garder du lien social, le Bus accompagne les personnes âgées le demandant dans leurs déplacements, en fonction de leurs besoins (faire ses courses, aller à un rdv médical, à un évènement organisé en direction des seniors...).
- **Animations seniors organisées par la Ville** : gymnastique douce, aquagym, tai chi chuan, ateliers....

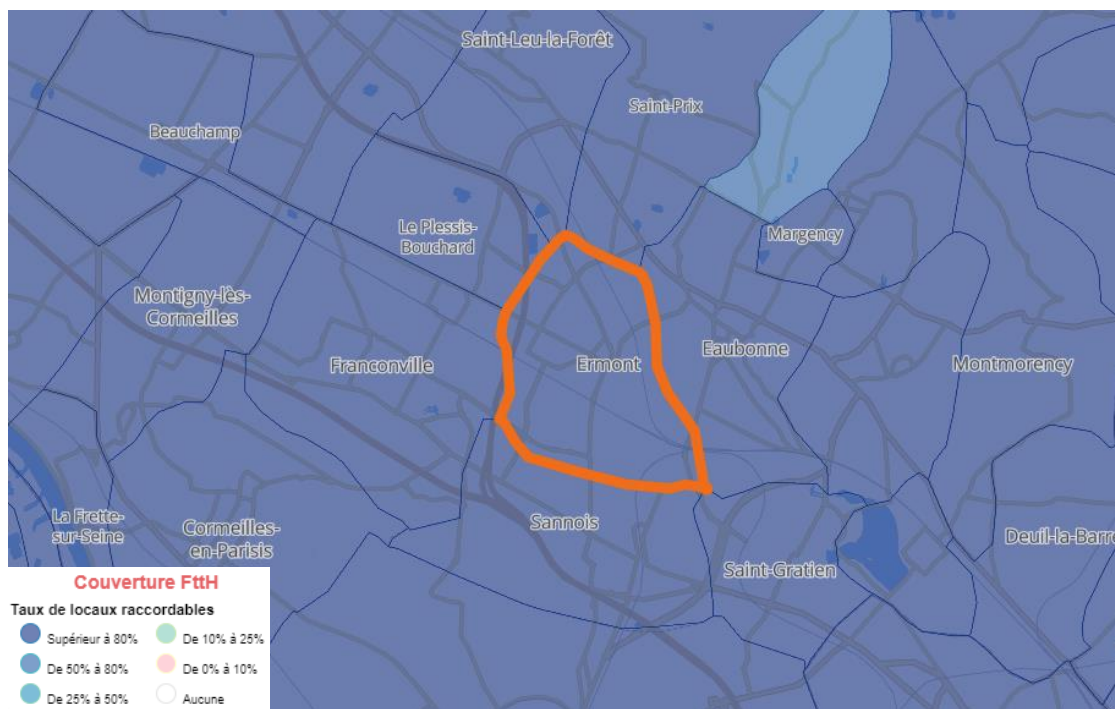


Résidence Jeanne d'Arc

La couverture réseau très haut débit

Au dernier trimestre 2021, le déploiement de la fibre à Ermont est quasiment achevé. Le taux de locaux raccordables est supérieur à 80%. À cette date, le nombre de locaux raccordables est de 14 436.









Les locaux raccordables au réseau FttH correspondent aux logements ou locaux à usage professionnel raccordables à un réseau de communications à très haut débit en fibre optique par l'intermédiaire d'un point de mutualisation.



Source : carte fibre ARCEP



Les principaux enseignements et enjeux issus du diagnostic :

-  Un territoire dont l'organisation urbaine est fortement dépendante des grandes infrastructures ferroviaires, participant à définir des centralités (secteurs gare, centre-ville) mais agissant également comme des coupures urbaines. Un enjeu consiste à améliorer les connexions (routières, piétonnes...) entre certains quartiers impactés par ces coupures urbaines
-  Des entrées de ville aux profils multiples (routières, qualitatives/faiblement qualitatives, adaptées/ou non aux circulations cyclables, ferroviaires...), à valoriser pour leur rôle dans la perception de la commune par les usagers et dans la lisibilité du territoire ermontois
-  Une bonne accessibilité depuis l'extérieur de la commune grâce à un réseau autoroutier et de voies rapides structurant, et un maillage interne intéressant en routes départementales. Un réseau routier qui est également source de nuisances (pollutions atmosphérique et sonore, coupures urbaines...) qu'il convient de prendre en compte dans les futurs projets d'aménagement
-  Une desserte locale entre les quartiers assurée par des voies peu larges et peu fréquentées, propices à un apaisement des vitesses et des circulations et au développement des déplacements doux
-  Une offre de stationnement principalement localisée en centre-ville et à proximité des gares à maintenir
-  Une excellente accessibilité de la commune via les transports en commun (4 gares ferroviaires et 12 lignes de bus), et un enjeu de densification des quartiers de gare afin de conforter ces polarités
-  Un déploiement des infrastructures cyclables à poursuivre, en lien avec les autres acteurs mobilisés sur cette thématique d'action (département du Val d'Oise, Val Parisis)
-  Une commune disposant d'un nombre important d'équipements, notamment dans les secteurs de l'éducation et de la santé. Une offre en équipements à maintenir sur le temps du PLU



Analyse des hauteurs

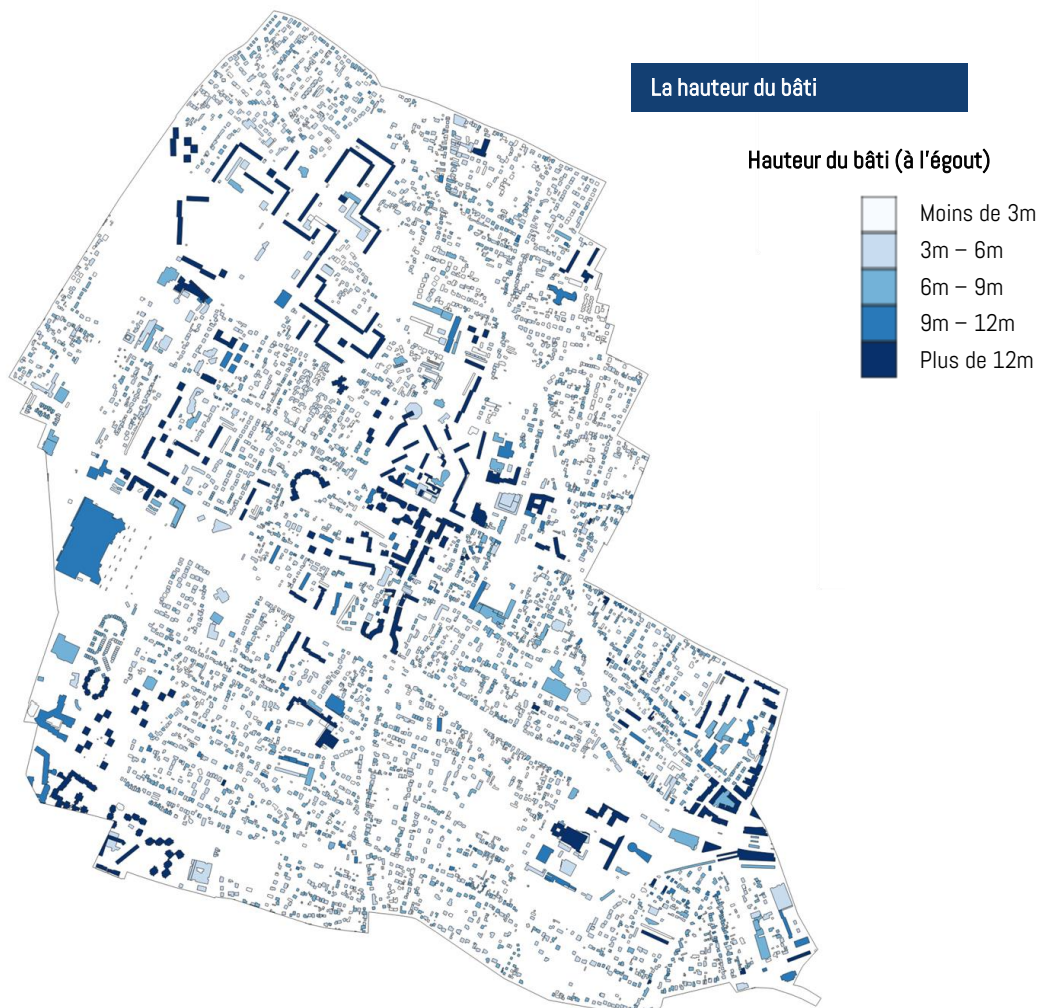
La carte ci-dessous illustre la hauteur du bâti à l'égout du toit.

Les hauteurs du bâti sur le territoire ermontois s'organisent par pôles, dans lesquels les hauteurs sont relativement homogènes.

Il existe plusieurs poches où les constructions présentent des hauteurs importantes (plus de 12 mètres). C'est le cas du secteur du centre-ville et des abords de la gare Ermont-Eaubonne, tous deux des centralités importantes à l'échelle de la commune. Les quartiers de grands ensembles (les Chênes, les Carreaux...) constituent également des secteurs où sont constatées des hauteurs supérieures à 12 mètres. Sauf en de rares cas, les plus hauts bâtiments construits à Ermont mesurent entre 12 mètres et 20 mètres.

En dehors de ces secteurs aux hauteurs importantes, les hauteurs observées dans les autres secteurs de la commune sont relativement faibles, avec un nombre important de pavillons mesurant moins de 6 mètres voire moins de 3 mètres. Cependant, les secteurs pavillonnaires disposent de hauteurs relativement hétérogènes, avec des constructions pavillonnaires ou des petits collectifs pouvant atteindre les 9 mètres, voire les 12 mètres.

Entre les secteurs disposant de fortes hauteurs et ceux où les constructions sont basses, il n'y a pas toujours de zone tampon, aux hauteurs moyennes, contribuant à créer des fractures visuelles entre les quartiers.



Réalisation Espace Ville

Analyse de la taille des parcelles

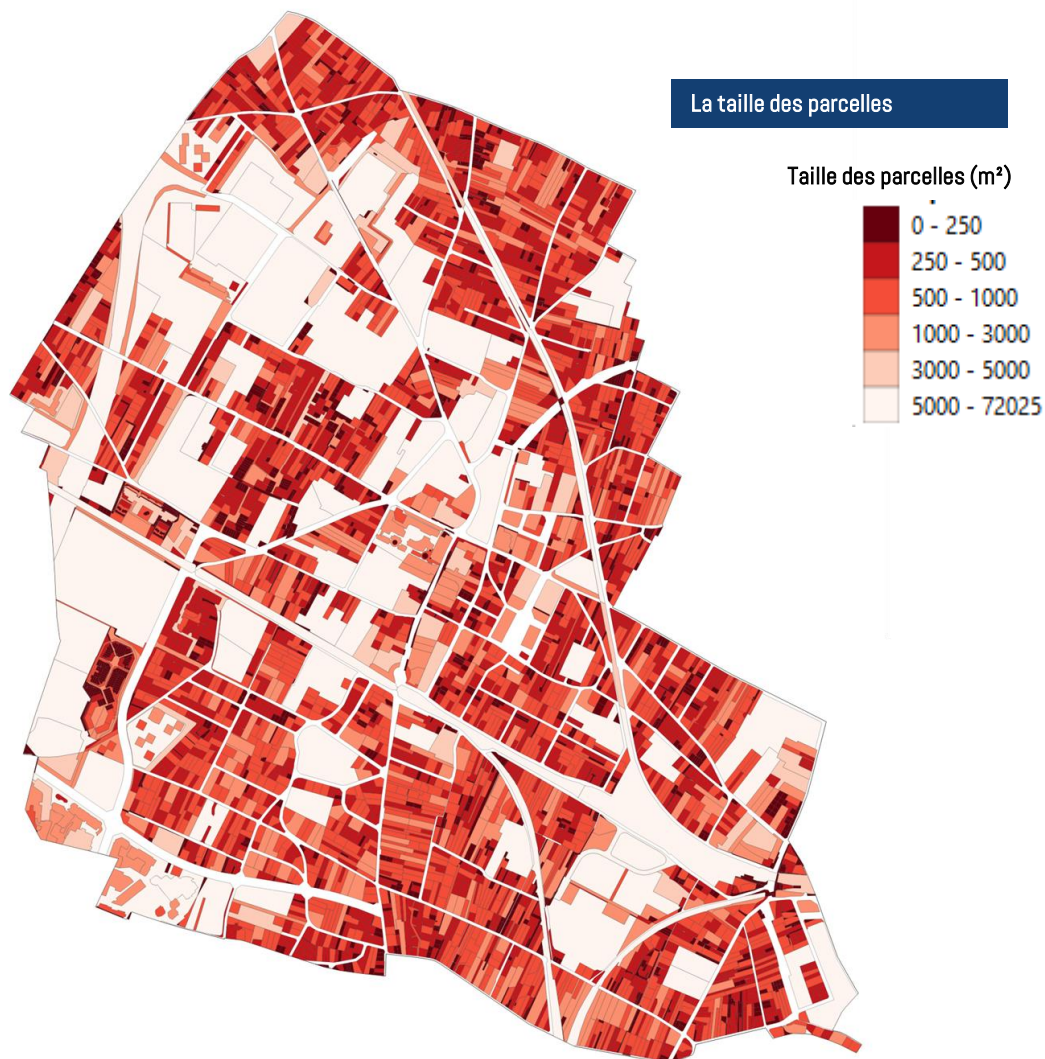
La carte ci-dessous différencie la superficie des parcelles cadastrales, les parcelles les plus claires étant les plus étendues et les parcelles les plus foncées, les plus petites.

La taille des parcelles permet de mettre en évidence la fonction qu'elles occupent : les plus petites parcelles se caractérisent plus souvent par un bâti pavillonnaire, tandis que les grandes parcelles peuvent accueillir des équipements, des activités ou encore des grands ensembles collectifs, généralement construits sur une seule et même grande parcelle.

À Ermont, les très petites parcelles (0-250) sont peu représentées. Il s'agit de parcelles ponctuellement présentes dans les secteurs pavillonnaires, ou de parcelles accueillant avec leurs voisines des collectifs denses. L'habitat groupé

présent le long de l'allée de Bourgogne est également concerné par des très petites parcelles. Ainsi, la plupart des espaces pavillonnaires sont construits sur des parcelles de 250 m² à 1000 m² voire jusqu'à 3000 m² (quartier de Cernay). Ces parcelles sont généralement longues et étroites.

Les grandes parcelles sont pour leur part localisées de part et d'autre de la commune, avec une concentration notable dans le secteur du nord-ouest, en cohérence avec l'histoire de l'urbanisation de la commune, et le passage de la construction diffuse sur des parcelles agricoles à la planification de grands ensembles. Ces parcelles font généralement plus de 5000 m².



Réalisation Espace Ville

Analyse de l'emprise au sol

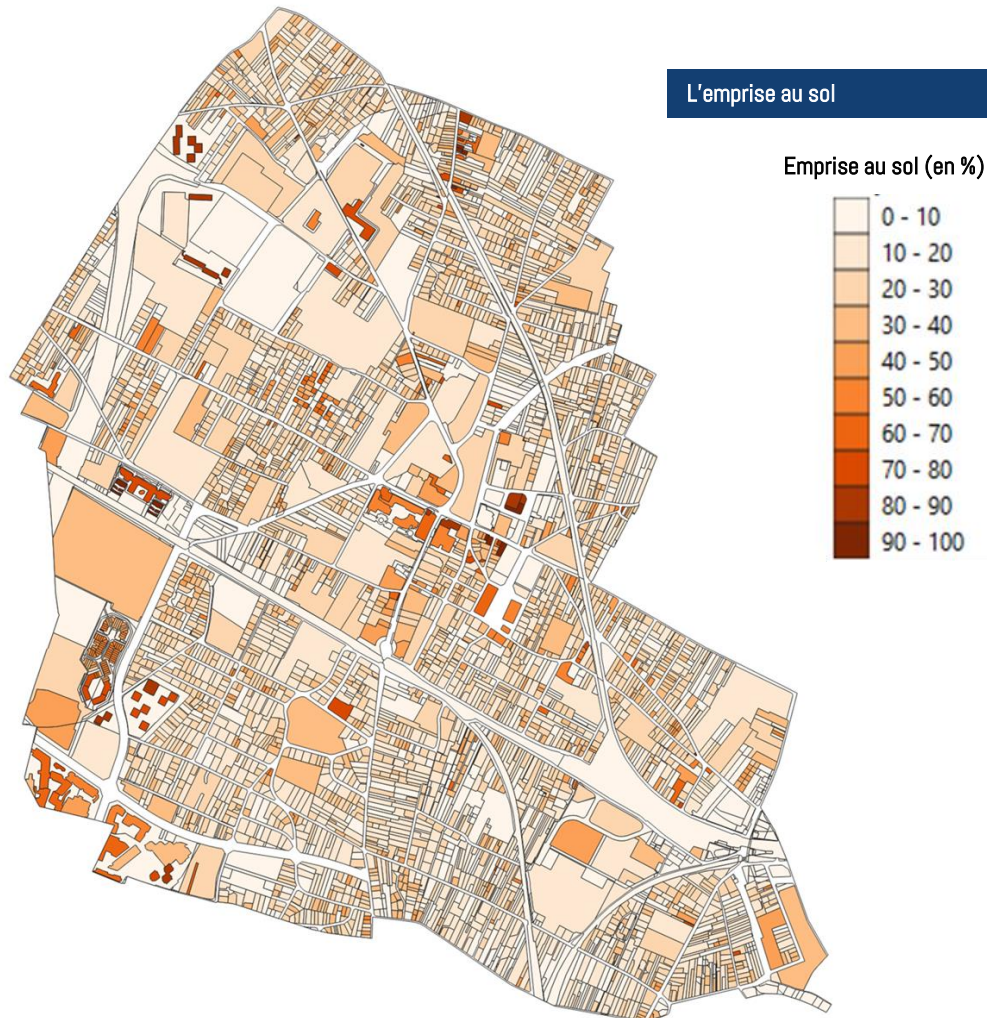
La carte ci-dessous illustre l'emprise au sol des constructions. Il s'agit du pourcentage d'une parcelle couvert par le bâti s'y trouvant.

Le centre-ville d'Ermont concentre des emprises au sol en moyenne plus importantes que ce qui est observé sur le reste du territoire communal (de 40% à plus de 90%), en raison d'un tissu urbain principalement composé de collectifs récents denses le long des axes structurants du quartier (rues de Stalingrad, du 18 juin et de la République). Certaines autres constructions ou ensembles se distinguent par des emprises au sol importantes, tels qu'au sein du quartier Passerelles-Carreaux-Glatinies ou encore rue du Gros Noyer.

Les abords des gares paraissent globalement peu denses. Cependant, l'emprise au sol est sous-évaluée au niveau de la gare Ermont-Eaubonne, dont les opérations récentes, non prises en compte en raison de leur caractère très récent, ont participé à structurer davantage le quartier de gare et y développer les densités sur la façade Nord.

Les secteurs pavillonnaires se distinguent par des emprises plus faibles, d'environ 10% à 30%. Les secteurs de grands ensembles en cœur d'îlots présentent des emprises au sol généralement similaires, ou légèrement plus fortes (30% à 40%).

Les équipements et zones d'activités économiques présentent pour leur part des emprises au sol généralement faibles, qui augmentent dans le cas d'écoles ou d'établissements de santé par exemple.



Réalisation Espace Ville

Le potentiel de densification à Ermont

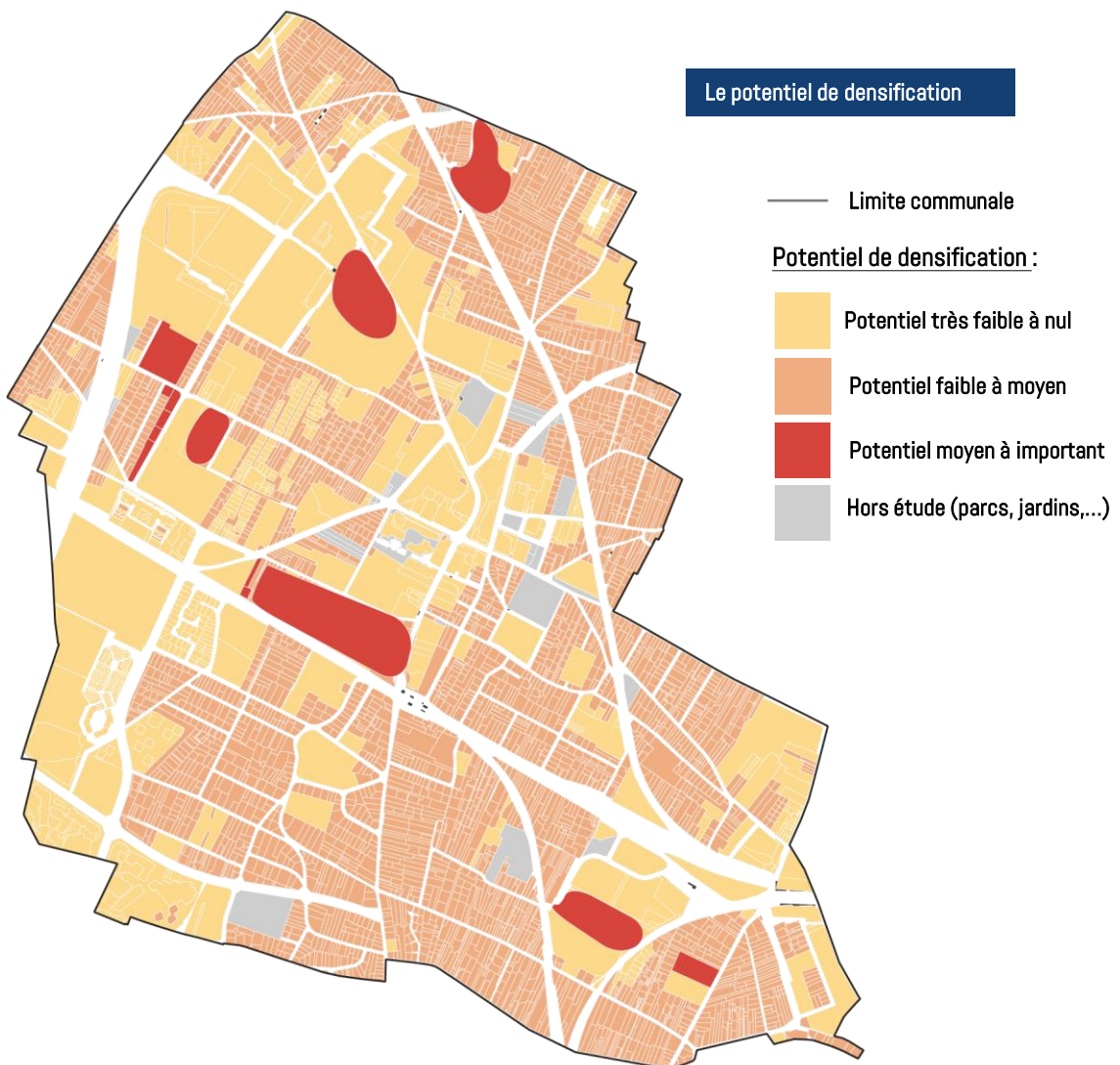
La structuration urbaine d'Ermont, autour de quartiers fortement constitués et denses (collectifs) ou au contraire, de quartiers pavillonnaires présentant un intérêt patrimonial et environnemental, révèle un potentiel de densification relativement faible. Néanmoins, une analyse des potentialités de développement a permis de définir plusieurs secteurs susceptibles de muter.

Trois degrés potentiels de densification ont été définis :

- **Potentiel très faible à nul** : ces espaces présentent un caractère peu mutable du fait de leurs formes et morphologies urbaines très structurées et organisées, ou du caractère récent des constructions ;

- **Potentiel faible à moyen** : généralement une évolution est possible sur ces espaces dans le respect des formes urbaines existantes et du patrimoine présent sur la commune. Sur certains secteurs précis, des sites peuvent faire l'objet de restructuration urbaine ;
- **Potentiel important à moyen** : une mutation sur ces espaces bâtis est envisageable à moyen terme, notamment pour les terrains non bâtis en secteurs urbains et/ou peu qualitatifs.

Certains de ces secteurs constituent d'ores et déjà des sites de projets connus. Le diagnostic foncier permet d'identifier les sites mutables à horizon du PLU actuel.



Réalisation Espace Ville



Espaces à capacité de densification très faible :

- *L'habitat individuel organisé ou groupé (lotissements ou résidences constituées)*

Ces quartiers ont la particularité d'avoir une organisation propre, avec des voiries et des espaces de stationnement calibrés pour la densité prévue. Les parcelles sont généralement de taille moyenne et la manière dont la construction est implantée sur la parcelle fait qu'il est difficile, voire impossible, d'imaginer la construction d'une nouvelle maison. De plus, certaines constructions sont très récentes (Hauts du Moulin). C'est pourquoi, il n'y a pas d'intérêt à remettre en cause l'équilibre urbain de ces ensembles.



- *L'habitat collectif*

Ces résidences sont généralement constituées d'espaces verts importants avec une couverture végétale caractéristique de l'identité de ces ensembles. Elles n'ont pas vocation à être densifiées puisqu'une telle intervention, sans renouvellement global de l'ensemble concerné, pourrait déstabiliser le fonctionnement du quartier. Cependant, des travaux d'amélioration et/ou d'isolation pourraient être envisagés, ou encore des opérations plus lourdes de démolition-reconstruction en vue de donner lieu à une restructuration plus importante d'un secteur.

Certains collectifs, de nature récente et présentant des caractéristiques bâties déjà denses, n'ont de la même manière pas vocation à évoluer à moyen terme.

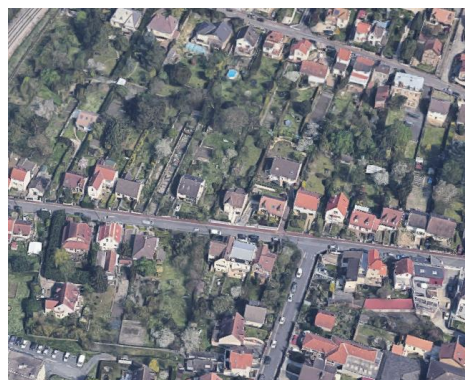
- *Les zones d'activités économiques et d'équipements pérennes*

Ce type d'espace présente un potentiel de mutation faible à moyen en raison de la nature des bâtiments et activités implantés, qui nécessitent souvent un foncier important afin d'assurer leur fonctionnement. En dehors de la réalisation d'une opération d'ensemble, ou de l'extension de la zone d'activités, la mutation de ces espaces s'effectue généralement la marge, à travers des interventions ponctuelles.

**Espaces à capacité de densification faible à moyenne :**

- *L'habitat individuel spontané*

Ces quartiers présentent un potentiel de densification faible à moyen, compte-tenu des caractéristiques du parcellaire. Dans la majeure partie des cas, la qualité environnementale des cœurs d'îlots et l'implantation des constructions, généralement en retrait de la voie et en milieu de parcelles, ne permet pas de possibilités de construction en fonds de parcelles dans des conditions d'accès et d'intégration satisfaisantes. Ces caractéristiques rendent une densification par division parcellaire peu pertinente ou souhaitable.



Espaces à capacité de densification moyenne à importante :

- *Les dents creuses, entrepôts et délaissés urbains*

Certains sites de petites surfaces sont ponctuellement mobilisables au sein des espaces urbanisés. Il peut s'agir d'emprises disponibles en dent creuse, situées principalement au sein des zones pavillonnaires constituées. Il peut également s'agir de parcelles dont l'occupation actuelle n'est pas optimale et qui pourraient évoluer afin de les valoriser (entrepôts, délaissés urbains, etc.).

- *Les espaces bâtis hétérogène et/ou peu qualitatifs*

Les espaces bâtis présentant une hétérogénéité marquée de formes (hauteurs, emprises, retraits...) constituent des secteurs faiblement lisibles et offrant de fait une opportunité en termes de mutabilité. Par ailleurs, certains secteurs peuvent également être peu qualitatifs en termes d'état de bâti ou de fonctionnement urbain, ce qui justifie également la mobilisation de ces emprises à des fins de renouvellement urbain.

- *Les secteurs de projet*

Certains secteurs pourraient faire l'objet d'une opération de renouvellement urbain, dans un esprit de reconstruction de la ville sur elle-même. Ces secteurs peuvent être de fonctionnalité mixte ou non, et sont généralement de taille plus importante. Plusieurs parcelles sont concernées. Il s'agit de secteurs pour lesquels une réflexion, plus ou moins avancée, est menée quant à leur valorisation sur le temps du PLU.



Ces espaces sont mobilisables à court ou moyen terme.

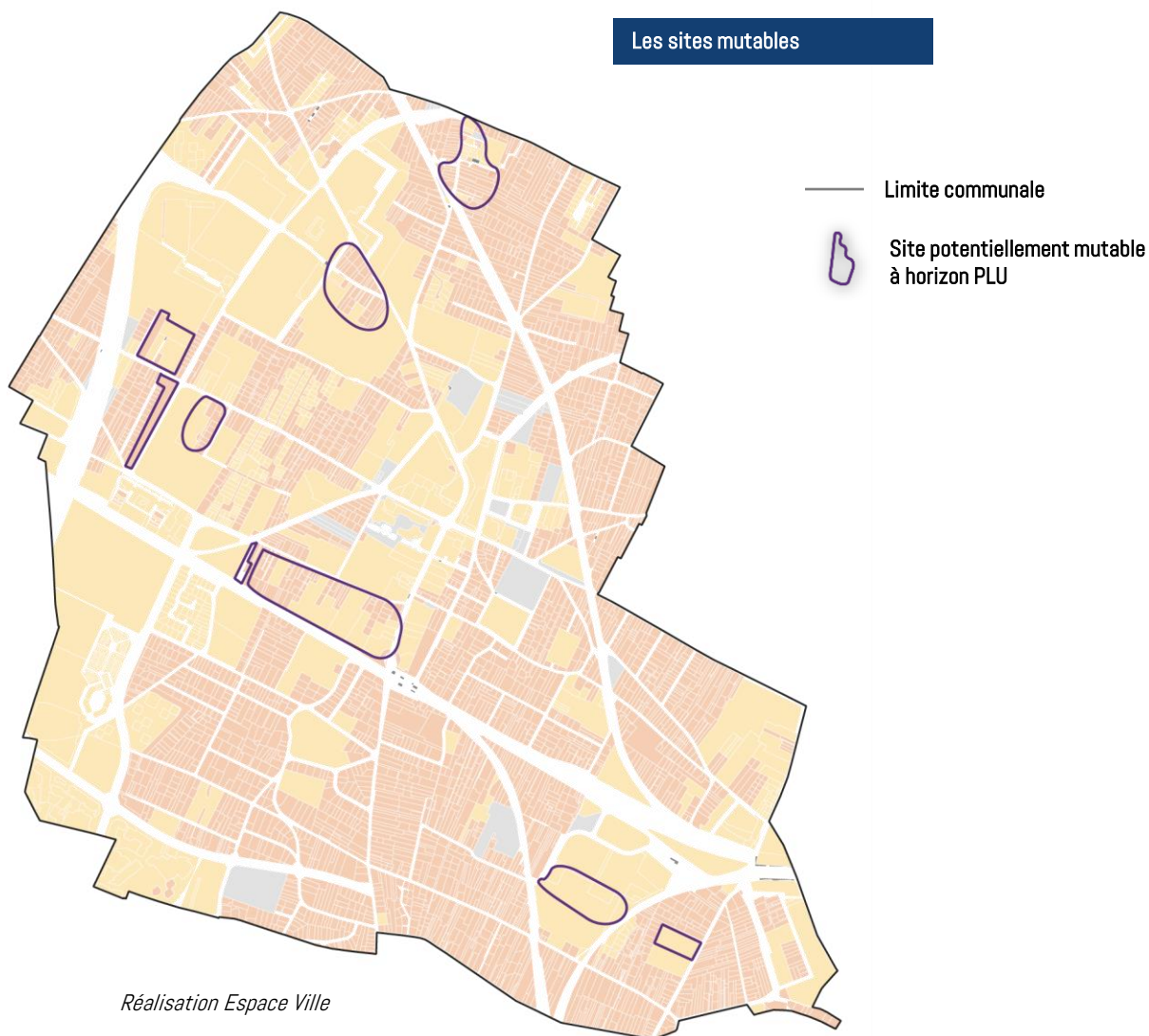


Un total de 11 sites potentiellement mutables en renouvellement urbain a été identifié dans l'espace urbain.

Ces sites d'enjeux pourraient permettre de poursuivre le renouvellement de l'offre de logements, participer à formaliser davantage certains quartiers, ou encore à créer de nouveaux équipements.

Ces sites peuvent être divisés en 2 catégories :

- Les sites sur lesquels une réflexion plus ou moins aboutie est menée.
- Les sites présentant un potentiel de renouvellement intéressant mais qui ne font pas l'objet de projets en réflexion.



1. Etude des sites potentiellement mutables disposant d'un projet en réflexion

Gros Noyer

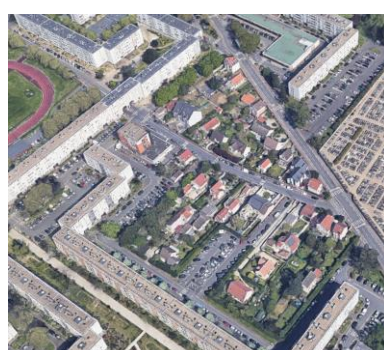


Occupation du sol actuelle : tissu urbain mixte fonctionnellement et architecturalement parlant (ancien théâtre de l'Aventure, habitat pavillonnaire, restauration rapide, garage, artisanat), qui présente une faible densité et un certain vieillissement. L'emprise se trouve à proximité directe de la gare de Gros Noyer Saint-Prix.

Superficie : environ 2 ha

Projet identifié : construction de logements collectifs mixtes et individuels (accession ou logements sociaux) + de nouveaux espaces verts publics dans un objectif de structuration du pôle gare

Quartier des Chênes



Occupation du sol actuelle : tissu urbain mixte en entrée de quartier des Chênes, principalement composé de pavillons le long de la rue du Stand, et de collectifs le long de la rue Renoir. Une poche de commerce vieillissante se situe au carrefour des deux rues.

Superficie : environ 2,5 ha

Projet identifié : Renouvellement du quartier collectif pour faciliter son désenclavement, permettre la mutation du secteur pavillonnaire en entrée de quartier vers de l'habitat intermédiaire et du petit collectif

Rue du 18 Juin / rue d'Adria



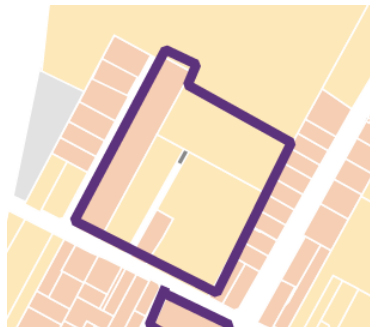
Occupation du sol actuelle : occupation mixte (Institut Médico-Educatif (IME) du Clos Fleuri, au bâtiment aujourd'hui vieillissant, tissu pavillonnaire).

Superficie : environ 7 000 m²

Projet identifié : Déplacement de l'actuel IME dans de nouveaux locaux et construction de logements principalement en accession

1. Etude des sites potentiellement mutables disposant d'un projet en réflexion

Secteur ZAE Parc des Métiers



Occupation du sol actuelle : tissu urbain mixte (équipements, entrepôts, pavillons, zone d'activités, jardins partagés) présentant une hétérogénéité de formes

Superficie : environ 5 ha

Projet identifié : Réflexion en cours quant à la valorisation de ce secteur (extension de la zone d'activités, création de nouveaux équipements...)

Ferme Pédagogique



Occupation du sol actuelle : délaissé urbain en limite de la ferme pédagogique

Superficie : environ 1 700 m²

Projet identifié : extension de la ferme pédagogique

Pôle médical



Occupation du sol actuelle : emprises disponibles à proximité d'équipements sportifs et de la clinique Claude Bernard ; équipements vieillissants

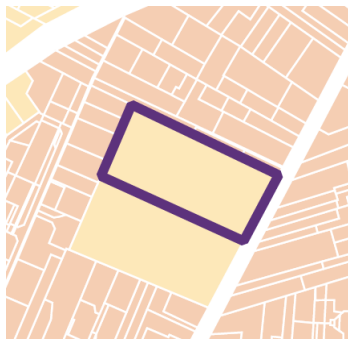
Superficie : environ 2,4 ha

Projet identifié : construction d'un pôle médical d'environ 90 cabinets de professionnels de santé, autour d'un projet liant santé et pratique sportive.



1. Etude des sites potentiellement mutables disposant d'un projet en réflexion

Cuisine Centrale



Occupation du sol actuelle : équipement public
Superficie : environ 6 400 m²
Projet identifié : réalisation d'une cuisine centrale





2. Etude des autres sites potentiellement mutables

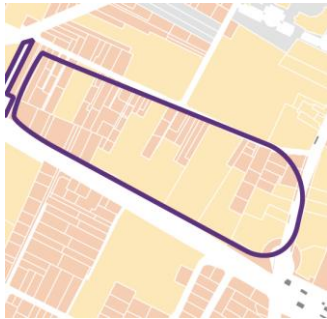
Tissu urbain hétérogène rue du Syndicat



Occupation du sol actuelle : tissu hétérogène composé de box réservés aux résidents du quartier collectif situé de l'autre côté de la rue du Syndicat, ainsi que d'un restaurant et du Club des Espérances de Jean Prouvé (Monument historique), ne disposant pas d'occupation aujourd'hui.

Superficie : environ 2 500 m²

Secteur Anatole France



Occupation du sol actuelle : tissu urbain hétérogène (pavillons, petits collectifs, grands ensembles) dont la densité décroît à mesure que l'on progresse à l'ouest

Superficie : environ 6,1 ha



Les principaux enseignements et enjeux issus du diagnostic :



Un territoire disposant d'un potentiel de densification globalement faible à très faible, présentant un nombre très limité d'emprises disponibles



Un renouvellement urbain à cibler sur les sites identifiés pour leur potentiel de mutabilité (délaissés urbains, secteurs hétérogènes et/ou peu qualitatifs, secteurs de projets), dans un objectif de création de logements et de nouveaux équipements à proximité du centre-ville ou des gares





DIAGNOSTIC SOCIO-ECONOMIQUE

Le nombre d'habitants

Le dernier chiffre officiel indique une population communale de 29 079 habitants en 2018 (*donnée INSEE au 1er janvier 2021*). En 2022, la population est estimée à environ 31 600 habitants selon les données des impôts.

Évolution du nombre d'habitants

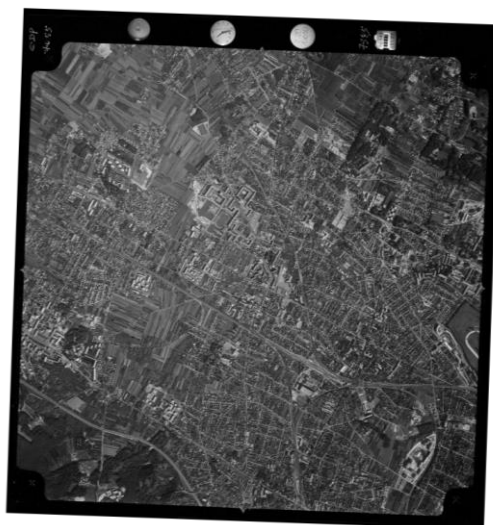
Entre 1968 et 1982 :

L'évolution de la population est marquée par une faible croissance démographique (+10%) avec un léger déclin démographique entre 1975 et 1982 (-4%). Sur cette même période, à l'échelle du Val Parisis, la population a augmenté de +30% soit 3 fois plus.

La croissance démographique pendant cette période est portée par la construction de collectifs en cœur d'îlot dans le Nord de la commune, le développement urbain au Sud de la voie ferrée et le long de la RD502.

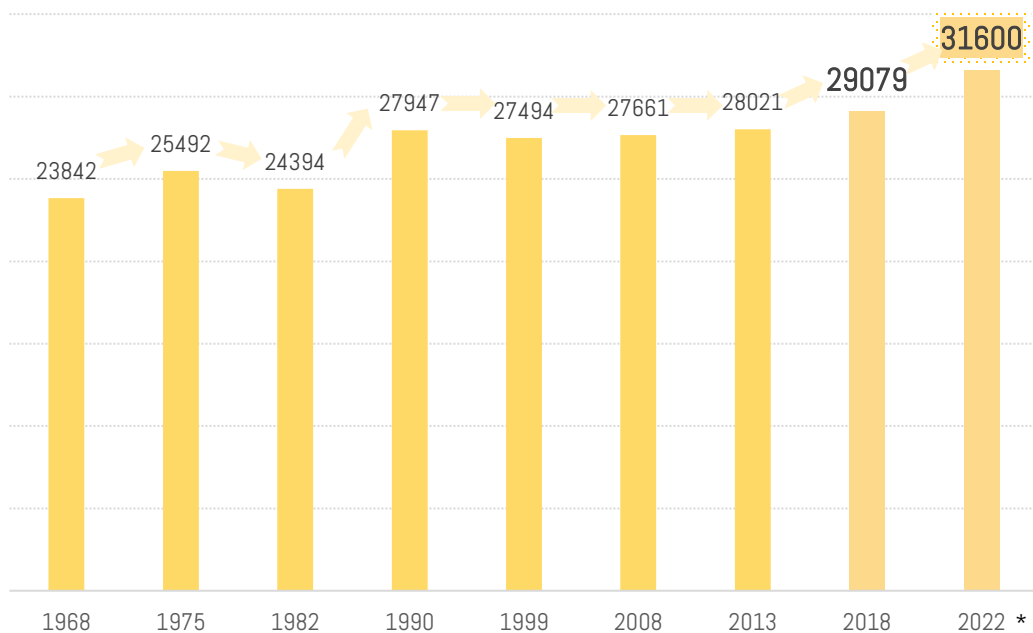
La réalisation de l'A115 milieu des années 1970 a également permis une meilleure desserte du territoire.

Ermont, année 1970 :



Source : IGN

Evolution de la population de 1968 à 2022



Source : données INSEE, données communales

* Estimation issue des données des impôts



Évolution du nombre d'habitants

Entre 1982 et 1990 :

En presque 10 ans, la population a augmenté d'environ 15% permettant de dépasser le niveau démographique de 1975 soit une croissance de +2% par an. L'espace urbain qu'il soit pavillonnaire ou collectif s'est densifié. De nouveaux collectifs ont été réalisés dans le centre-ville, rue du 18 Juin.

À l'échelle du Val Parisis, la croissance démographique a également été importante (12%) mais inférieure à celle d'Ermont, avec une croissance moyenne annuelle de +1,5%.

Entre 1990 et 2013 :

Le niveau de population s'est maintenu aux alentours de 28 000 habitants, oscillant entre légère croissance et léger déclin démographique.

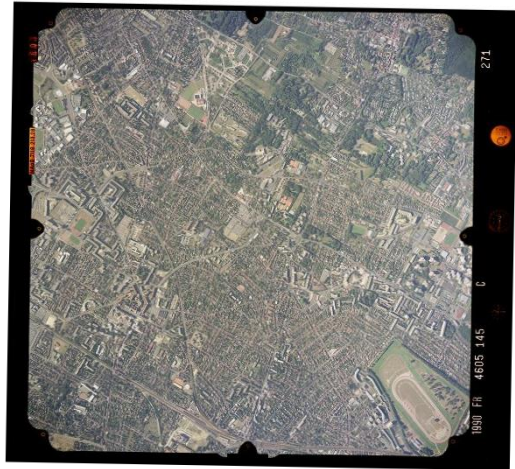
À l'échelle du Val Parisis, la croissance démographique a été régulière mais de plus faible intensité que sur la période précédente (+7% soit +0,8% par an).

Depuis 2013 :

La commune renoue avec la croissance démographique, avec un taux de variation de +4% pour atteindre 29 000 habitants en 2018 (INSEE). Selon les estimations, la population aurait augmenté de près de 12,7% pour atteindre 31 600 habitants en 2022. La densification s'est opérée principalement sous forme d'opérations d'habitat collectif sur des secteurs stratégiques comme la gare Ermont Eaubonne.

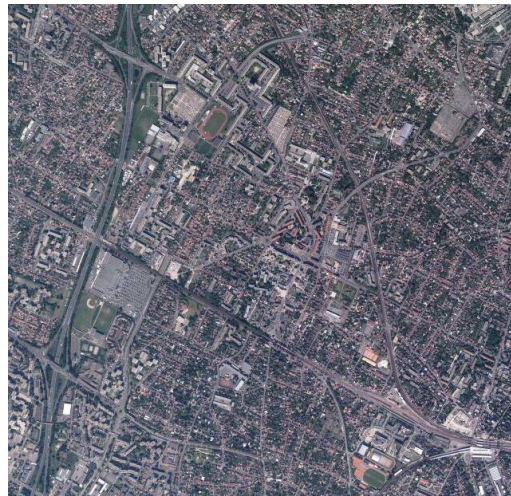
À l'échelle du Val Parisis, la dynamique démographique a été légèrement supérieure (+6%).

Ermont, année 1990 :



Source : IGN

Ermont, année 2010 :



Source : IGN



Source : nouvelles constructions dans le quartier gare - Ville d'Ermont

Les facteurs d'évolution de la population

L'évolution de la population est liée à deux facteurs : le solde naturel¹ et le solde migratoire². Le cumul des deux permet d'obtenir la variation annuelle moyenne de la population.

Le solde naturel

Cet indicateur a été sur l'ensemble de la période positif et régulier oscillant entre +0,8% et 1,1%. La population communale est composée principalement de familles. Ces familles permettent de soutenir le niveau démographique.

Le solde migratoire :

Le solde migratoire est un des indicateurs pour permettre d'évaluer notamment :

- la tendance au desserrement des ménages ;
- l'attractivité résidentielle d'une commune.

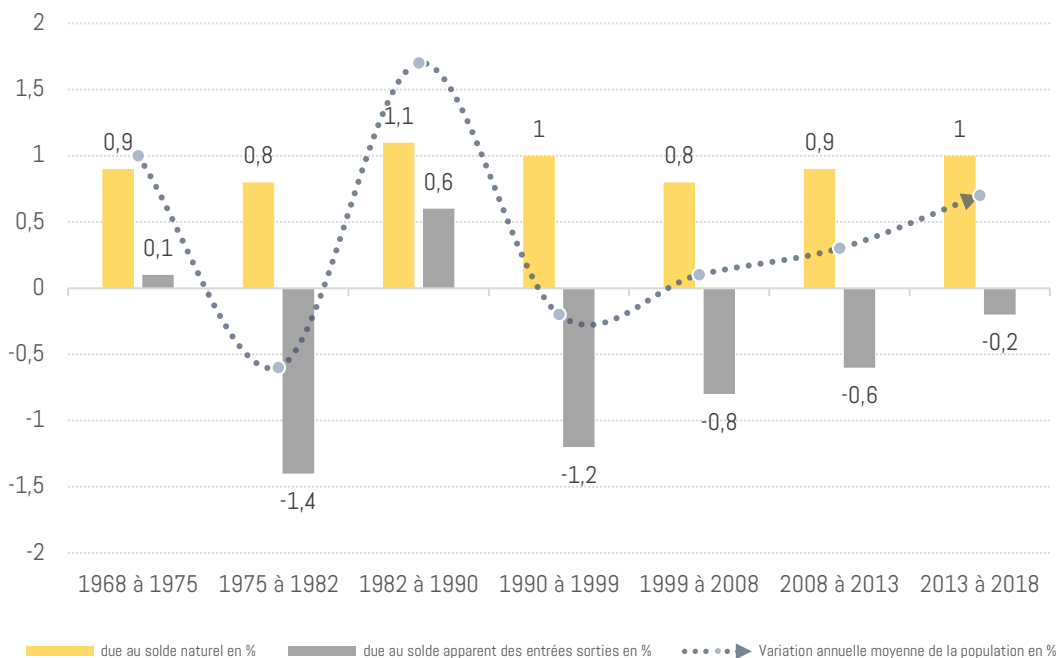
À Ermont, d'une manière générale, le solde migratoire est négatif depuis 1975 (hormis entre 1982 et 1990).

Entre 1975 et 1982, il a été de -1,4% en raison d'un départ de la population pour les communes voisines disposant de foncier disponible pour les ménages issus des classes moyennes souhaitant s'installer dans un pavillon.

Entre 1982 et 1990, l'effort de construction a permis de renouer avec la croissance démographique.

Depuis 1990, le solde migratoire tend à redevenir neutre en passant de -1,2 % à actuellement -0,2 %. La commune redevient attractive et attire notamment des populations de la petite couronne souhaitant accéder à la propriété.

Taux de variation de la population et ses facteurs (%)



Source : données INSEE

¹ Le solde naturel : différence entre le nombre de naissances et de décès

² Le solde migratoire : différence entre le nombre d'arrivées et le nombre de départs du territoire communal

La structure par âge de la population

En 2018, près de 8 habitants sur 10 ont moins de 60 ans. Ils sont environ 38 % à avoir moins de 30 ans. Enfin 1 habitant sur 5 a moins de 14 ans.

Les catégories les plus représentées sont celles des 30 à 44 ans (21,5%) et les jeunes de moins de 14 ans (20,6%).

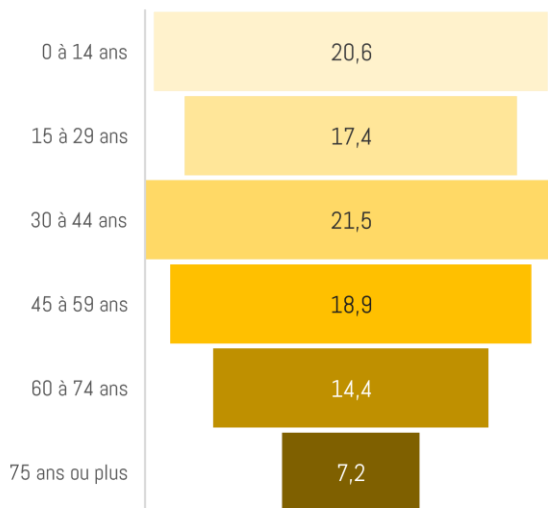
Évolution de l'âge des habitants depuis 2013

D'une manière générale, comme au niveau national, il est constaté une légère tendance au vieillissement de la population à Ermont.

L'indice de vieillissement est passé de 56 personnes de plus de 65 ans pour 100 jeunes de moins de 20 ans à 68 en 2018.

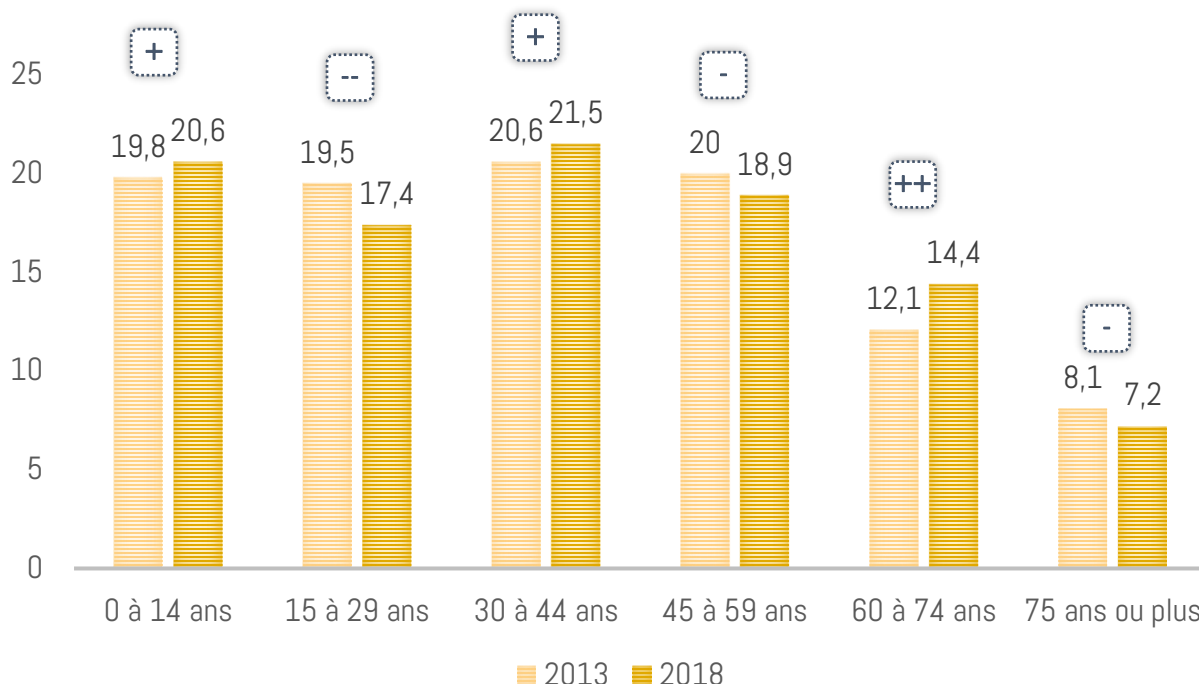
Depuis 2013, la part des 60 à 74 ans a fortement augmenté sur la période (+2,3 points). En revanche, la part des 15 à 29 ans a diminué de 2,1 points. Les autres classes d'âge ont peu évolué.

Âge de la population communale en 2018



Source : données INSEE

Population par grandes tranches d'âges



Source : données INSEE



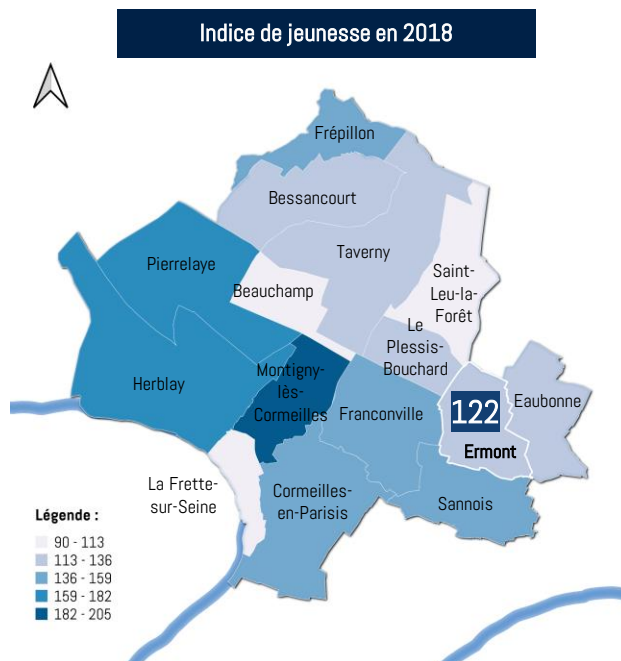
I. Les habitants

B. La structure par âge de la population

L'indicateur de jeunesse

En 2018, la population d'Ermont est jeune avec 122 habitants de moins de 20 ans pour 100 habitants de plus de 60 ans.

Dans le Val Parisien, les communes à proximité de la Seine ont une population globalement plus jeune que celles se situant au Nord. Au sein de la communauté d'agglomération, Ermont se situe dans la moyenne.



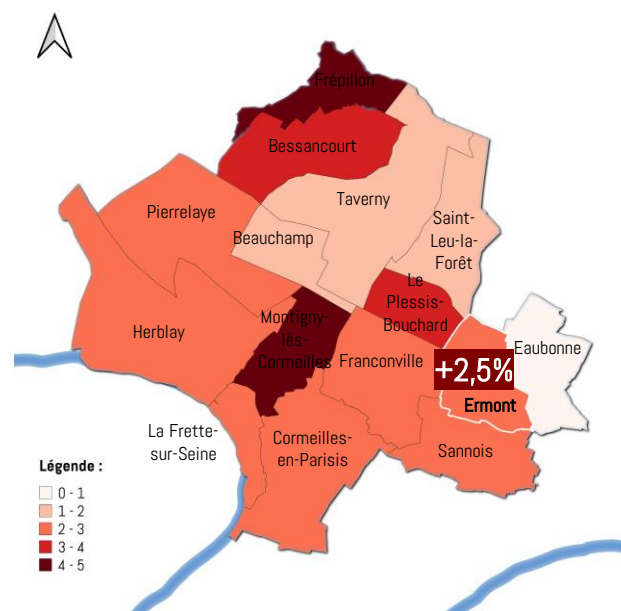
Source : données INSEE, réalisation Espace Ville

Evolution de la part des 65 ans et plus (2013-2018)

Évolution de la population âgée de 65 ans et plus

Entre 2013 et 2018, alors que certaines communes telles que Frépillon (+5%) et Montigny-lès-Cormeilles (4,9%) voient une augmentation importante de la part des 65 ans dans leur population, la commune se situe dans la moyenne basse du Val Parisien avec + 2,5 %.

L'augmentation du nombre de retraités nécessitera d'accompagner ces populations que ce soit dans leurs parcours résidentiel (logements spécifiques, plus petits logements pour les situations de veuvage etc.) et/ou dans l'offre en équipements et services.



Source : données INSEE, réalisation Espace Ville

La structure familiale des ménages

La population communale est constituée en grande partie par des familles. À Ermont, 1 ménage sur 2 est un couple avec ou sans enfant(s).

Cette caractéristique nécessite que la commune puisse répondre en matière d'équipements scolaires et de petite enfance mais également favoriser le parcours résidentiel des jeunes décohabitants.

De plus, les ménages d'une personne représentent plus de 1/3 de la population et les familles monoparentales environ 12%. Une attention particulière doit être portée sur ces ménages qui peuvent être parfois « fragiles » car ne disposant que d'un revenu. Des structures telles que le foyer ADOMA doivent être confortées et adaptées.

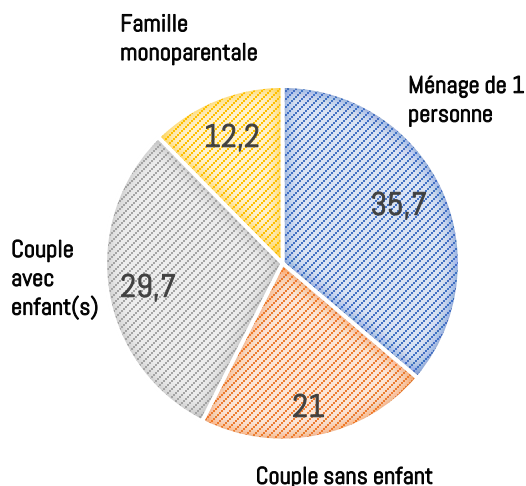
Évolution de la structure familiale des ménages

Depuis 2013, la part des ménages d'une personne a augmenté de manière significative (environ +3 points). En revanche, la part des couples a diminué d'environ 2 points.

Au regard de la situation, la population d'Ermont a une légère tendance au desserrement des ménages. Toutefois, l'effet de desserrement des ménages est accentué par une diversification de l'offre de logements

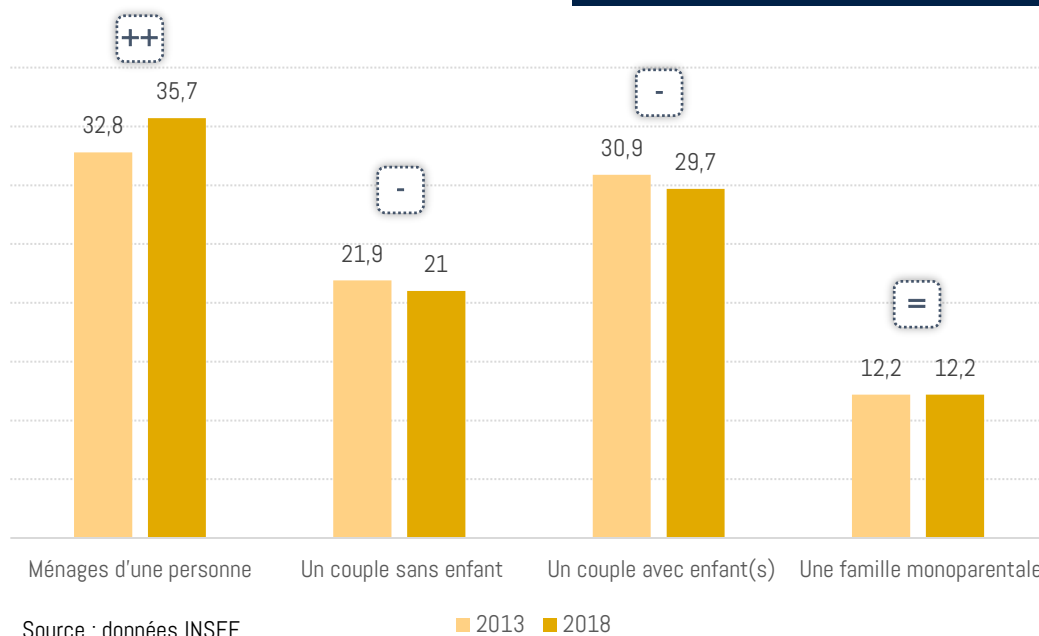
récente qui attire davantage de petits ménages.

Structure familiale des ménages en 2018



Source : données INSEE

Evolution de la structure des ménages (2013-2018)

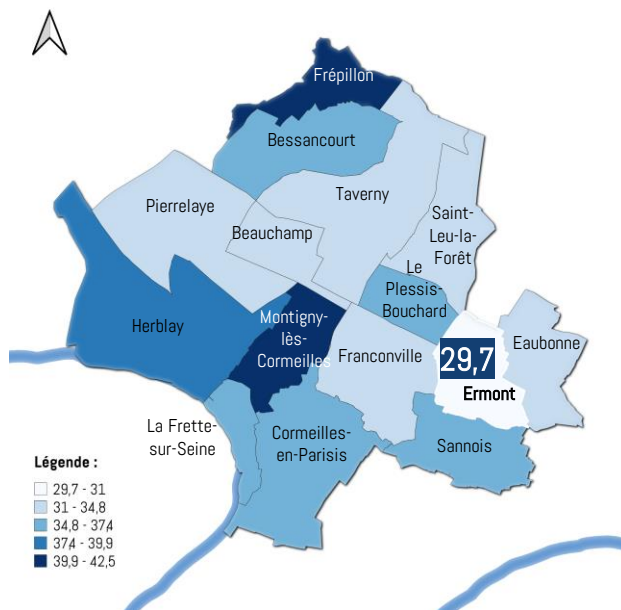


Les familles avec enfant(s) à Val Parisis

À l'échelle du Val Parisis, la part des familles avec enfant(s) est de 34,4% soit 5,1 points de plus que celle de la commune.

Comparée aux communes de Val Parisis, Ermont a la plus faible part de familles avec enfant(s) et en revanche une part surreprésentée de ménages d'une personne.

La part des familles avec enfant(s) en 2018



Source : données INSEE, réalisation Espace Ville

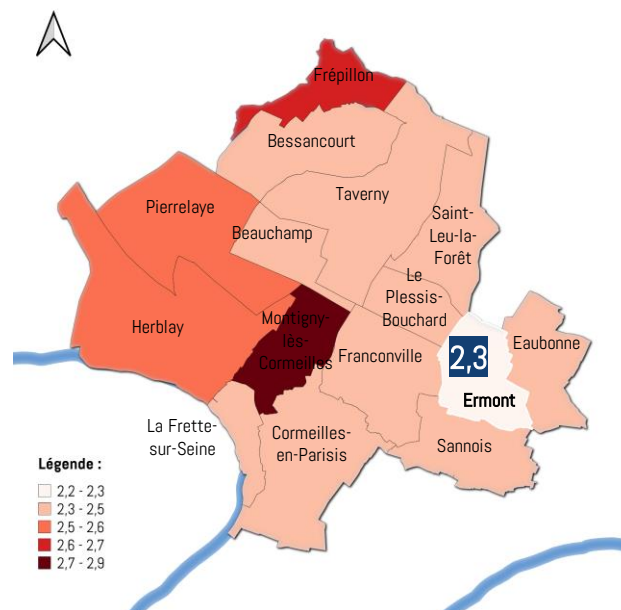
La taille moyenne des ménages

La taille moyenne des ménages dans le Val Parisis est de 2,5 personnes. À Ermont, cette moyenne est le minimum constaté dans les communes de Val Parisis avec 2,3 personnes. En revanche, le maximum est de 2,9 à Montigny-lès-Cormeilles.

Cette faible moyenne est le résultat de la faible part de familles notamment avec 2 enfants croisé avec la surreprésentation de ménages d'une personne.

Les communes du Val Parisis ont des caractéristiques différentes qui peuvent être complémentaires.

Taille moyenne des ménages en 2018



Source : données INSEE, réalisation Espace Ville

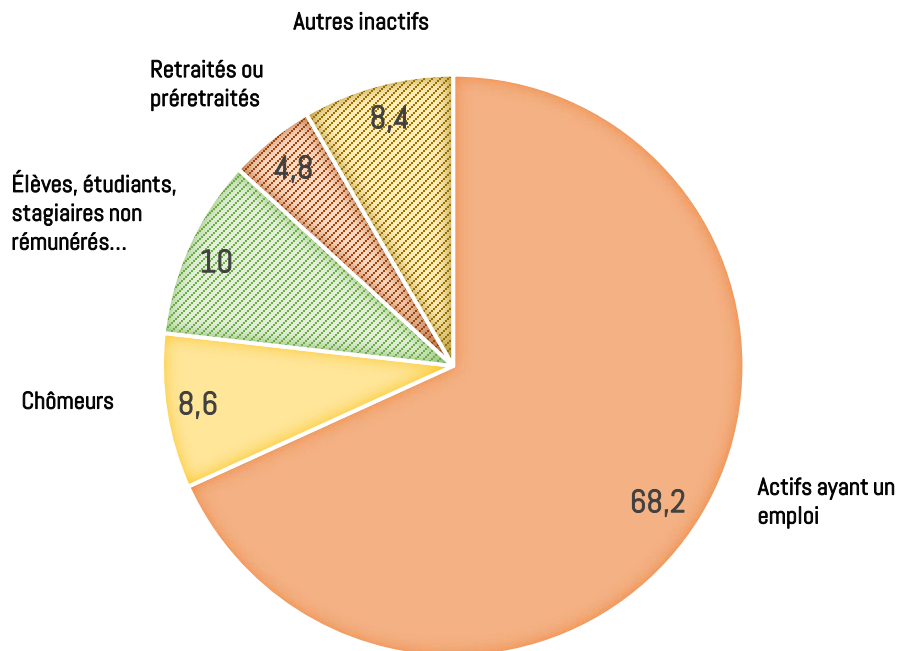
La population en âge de travailler

En 2018, le nombre d'actifs à Ermont était d'environ 18 400 personnes.

À l'échelle de la commune, ils représentent 76,7% des habitants en âge de travailler (15-64 ans) dont 68 % avec un emploi.

Les habitants sont environ 10% d'étudiants, et 8,6% au chômage.

Population par type d'activité - 2018



Source : données INSEE

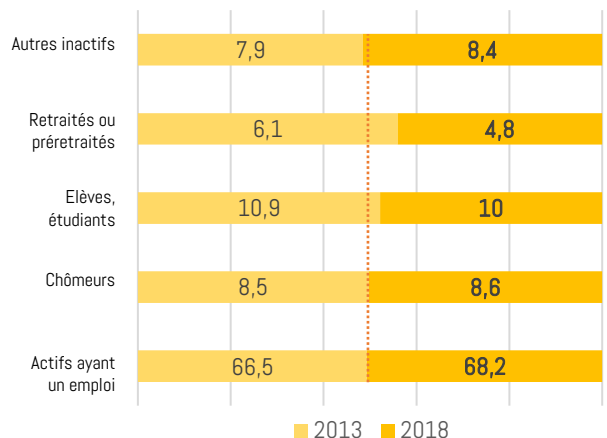
L'évolution entre 2013 et 2018

Entre 2013 et 2017, la part des actifs ayant un emploi a progressé d'environ 2 points. En revanche, la part des élèves, étudiants et stagiaires a diminué de 1 point.

La part des retraités et pré-retraités a également diminué passant de 6,1% à 4,8% soit -1,3 point.

La diminution de la part des étudiants et la hausse de la part des actifs ayant un emploi peut signifier une accession au marché du travail d'un certain nombre de jeunes qui restent vivre dans la commune. D'autant plus que la part de chômeurs reste stable.

Evolution de la population par type d'activités 2013-2018



Source : données INSEE

Les catégories socio-professionnelles (CSP) des personnes de plus de 15 ans

La population active :

La population active d'Ermont est équilibrée entre les employés (18%), les professions intermédiaires (17%) et les cadres (16%). La commune est attractive pour toute part de la population.

Depuis 2013, la part des ouvriers est en diminution (-2 points), en revanche, celle des cadres augmente (+2 points).

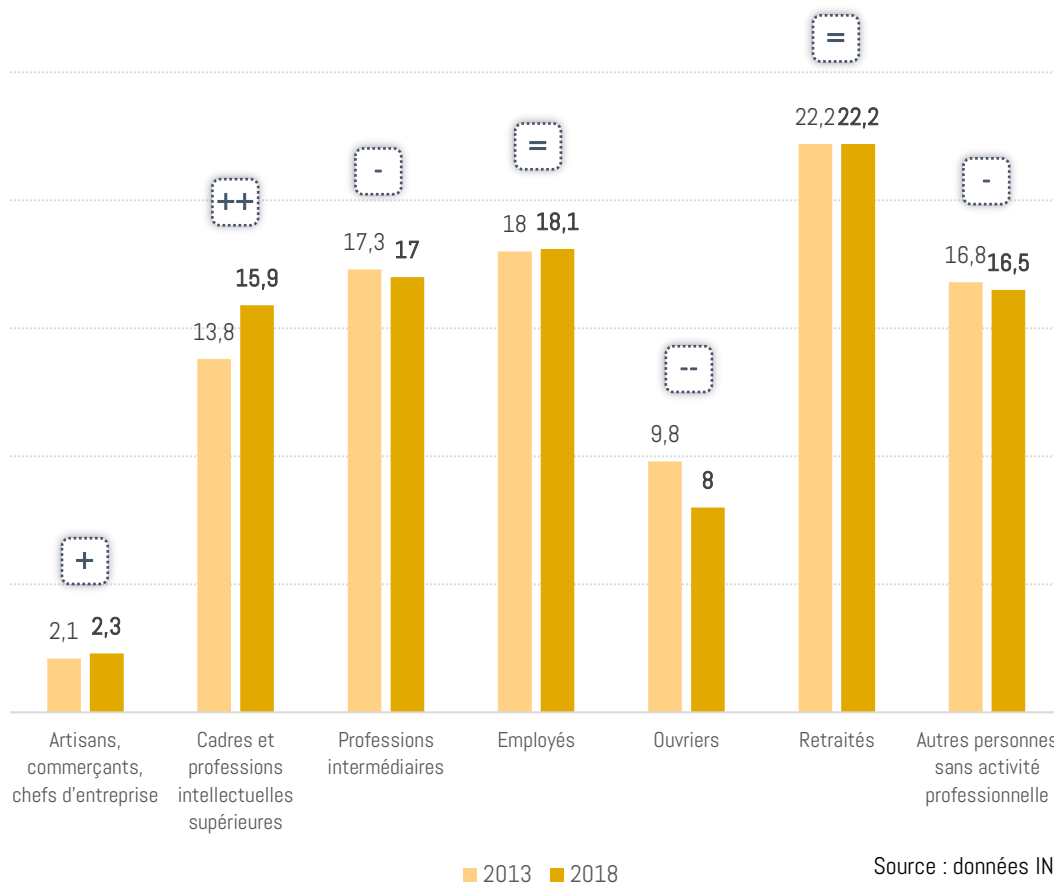
Cette évolution est en partie due à l'arrivée de ménages issus de la première couronne parisienne, venus s'installer à Ermont pour accéder à un logement et un cadre de vie plus confortables.

La population inactive :

Environ 1 habitant sur 5 est retraité (22,2%). Cette proportion est stable depuis 2013. En revanche, la part des autres personnes sans activité professionnelle (les étudiants, élèves, stagiaires...) a diminué.

D'une manière générale, la part de la population inactive a tendance à diminuer sur la période.

Population selon la catégorie socio-professionnelle – 2013-2018

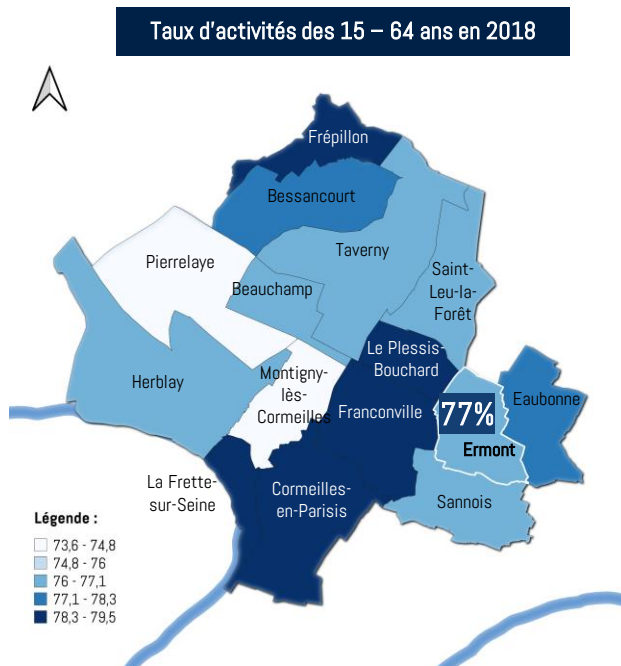


Les actifs à l'échelle du Val Parisis

En 2018, la part des actifs est de 77,2% dans le Val Parisis soit équivalente à celle d'Ermont.

Les taux d'activité les plus importants se situent dans les communes de Franconville, Cormeilles-en-Parisis et La Frette-sur-Seine à l'ouest d'Ermont.

Comparée aux communes de Val Parisis, Ermont est dans la moyenne.



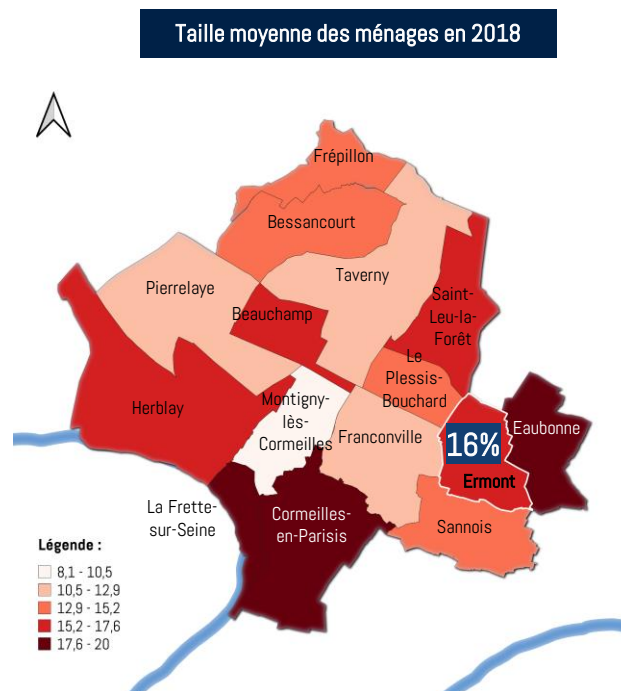
Source : données INSEE, réalisation Espace Ville

La part des cadres en 2018

Les cadres représentent 14,5% de la population de Val Parisis. Le minimum est de 8,1% (Montigny-lès-Cormeilles) et le maximum est de 18,6% (Cormeilles-en-Parisis).

Avec une part qui a augmenté depuis 2013, Ermont se situe dans la fourchette haute avec environ 16%.

La commune attire de plus en plus de cadres sur son territoire de par sa localisation, les infrastructures de transport efficaces, le cadre de vie et le prix des logements en accession.



Source : données INSEE, réalisation Espace Ville

Les modes de déplacements pour se rendre au travail

En 2018, sur les 18 000 habitants en âge de travailler (de 15 à 64 ans), 14 000 sont en activité dont 12 500 qui ont un emploi.

Près de 87% des actifs ayant un emploi travaillent dans une autre commune, que ce soit dans le Val Parisis et ailleurs en France. De fait, 13% seulement travaillent dans la commune de résidence.

Part et évolution des modes de transport utilisés

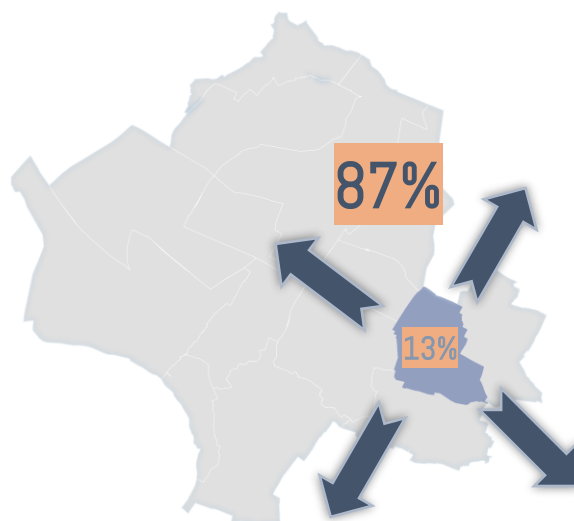
Avec une part importante d'actifs travaillant en dehors de la commune, les modes de transports privilégiés sont ceux qui permettent de parcourir de moyennes et longues distances.

En 2018, 1 actif ayant un emploi sur 2 utilise les transports en commun pour se rendre à son lieu de travail. Ils sont 39,5 % à utiliser la voiture. Enfin, 8,5% de ces actifs utilisent les modes doux.

Depuis 2012, les actifs ermontois utilisent davantage les transports en commun (+4,3 points) et le vélo (+0,2 point) en défaveur de la voiture (-3,4 points) et de la marche à pied (-0,4 point).

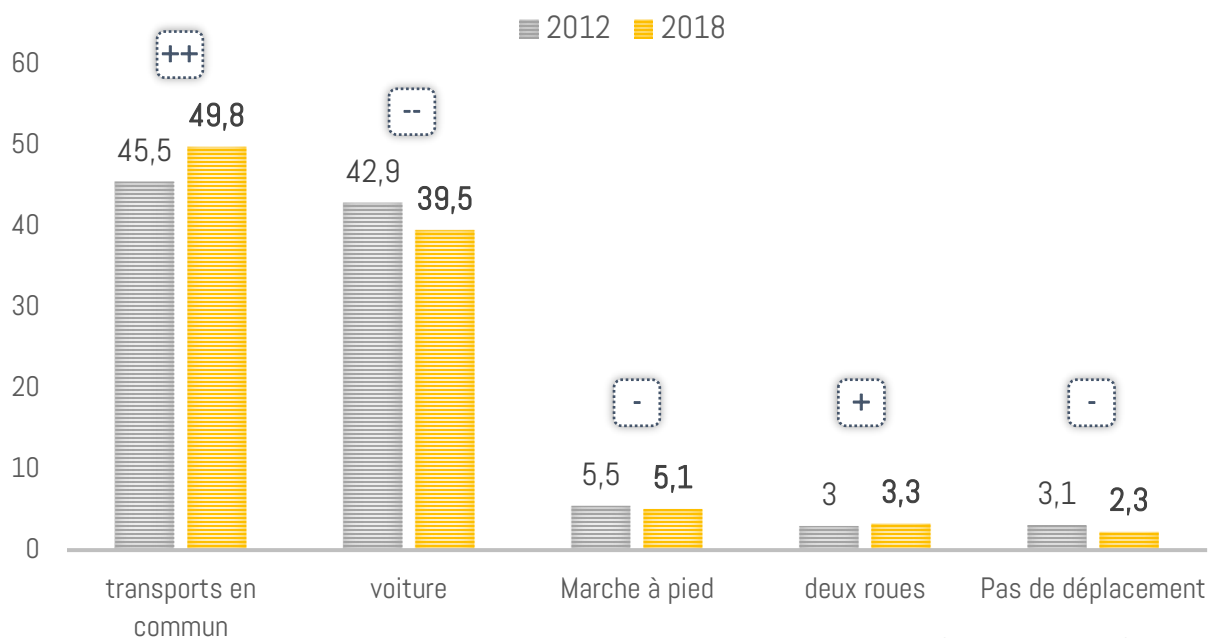
D'une manière générale, la présence de 4 gares et de grandes lignes régionales (RER C, H...) sur le territoire rend attractive l'utilisation des transports en commun.

Déplacements domicile-travail en 2018



Source : données INSEE

Evolution de l'utilisation des modes de transport



Source : données INSEE



La dépendance à l'automobile dans les déplacements

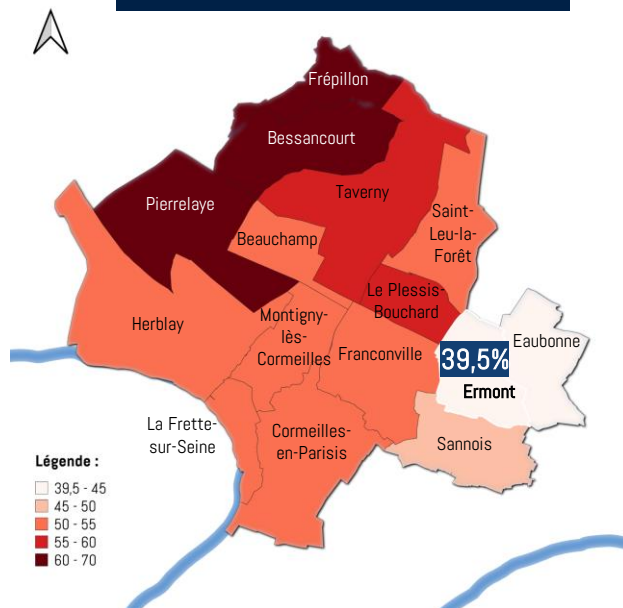
En 2018 dans le Val Parisis, un peu plus de 1 habitant sur 2 utilise la voiture de manière quotidienne pour se rendre à son lieu de travail.

La dépendance à la voiture est plus importante au Nord du territoire, notamment dans les communes où il n'y a qu'une gare (Frépillon, Pierrelaye) voire aucune gare (Bessancourt).

En revanche, les communes desservies par 2 voire 3 lignes de transport en commun régionales, avec de fortes fréquences sont beaucoup moins dépendantes.

Ermont est la commune qui a la part d'utilisation de la voiture dans les déplacements domicile-travail la plus faible.

Part de la voiture dans les déplacements domicile-travail en 2018



Source : données INSEE, réalisation Espace Ville

Évolution de la part de la voiture 2013-2018

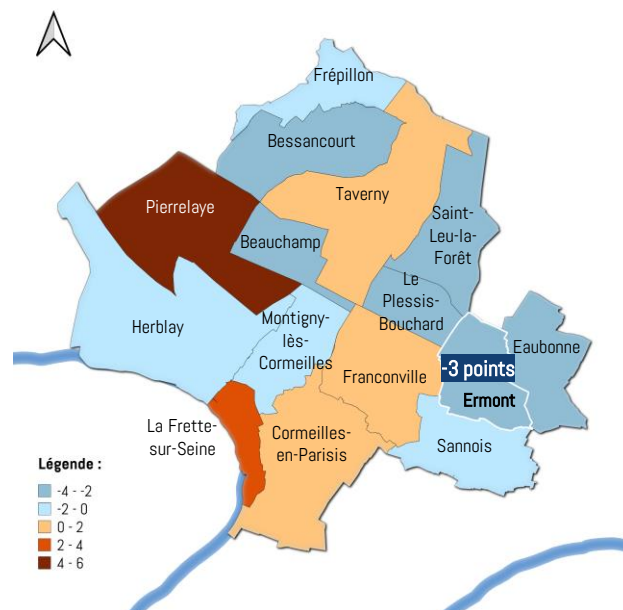
Évolution de l'utilisation de la voiture depuis 2013

Depuis 2013, la part de la voiture dans une majorité de communes du Val Parisis a diminué. C'est le cas notamment d'Eaubonne (-4 pts), d'Ermont et du Plessis-Bouchard (-3 pts).

En revanche, d'autres communes du territoire ont vu cette part augmenter, notamment à Pierrelaye (+5 pts) et à La Frette-sur-Seine (+2,5 pts).

Ermont a la deuxième plus forte diminution en matière d'utilisation de la voiture dans les déplacements domicile-travail.

Cette évolution peut s'expliquer à la fois par un changement de paradigme (une attention particulière portée par la population sur l'environnement...), mais également par une densification ciblée de l'espace urbain à proximité des gares.



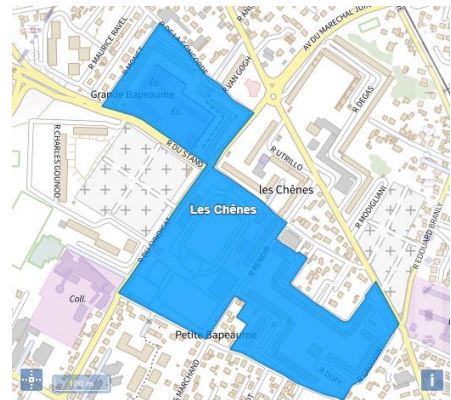
Source : données INSEE, réalisation Espace Ville

Zoom sur le quartier prioritaire (QP) « Les Chênes »

Environ 2 500 habitants sont concernés par le quartier prioritaire de la ville d'Ermont soit 9% de la population totale. Il est composé d'environ 30% de ménages seuls et 7% de familles nombreuses (7%) qui peuvent avoir des revenus fragiles.

La population du QP est légèrement plus jeune que dans le reste de la commune avec environ 75 % de moins de 49 ans contre 70% à l'échelle de la commune.

Périmètre du QP « Les Chênes »



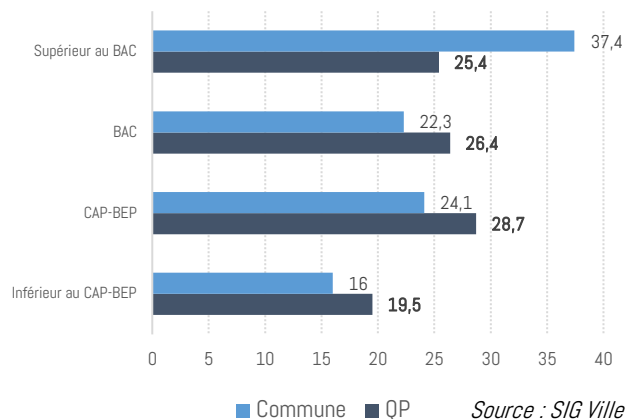
Source : SIG Ville

Les habitants du QP représentent 13% des demandeurs d'emploi de la commune. Le taux d'emploi est de 55% contre 68 % à l'échelle de la commune.

Concernant le niveau de diplôme, les personnes ayant un BAC ou inférieur sont davantage représentées (75%) que dans le reste de la commune (62,5%).

Même si la différence n'est pas notable, un meilleur niveau de formation pourrait permettre d'améliorer l'insertion professionnelle des habitants du quartier.

Niveau de diplôme en 2020



Source : SIG Ville

Zoom sur le quartier prioritaire (QP) « Mare des Noues »

Situé sur les communes de Franconville et d'Ermont, ce quartier prioritaire regroupe 1 200 habitants, principalement situés sur la commune de Franconville. En effet, la partie Ermontoise est principalement occupée par des équipements et par la résidence sociale ADOMA, et de manière marginale, par du logement (entre les rue Jean Richepin et François Plasson).







Périmètre du QP « Mare des Noues »



Source : SIG Ville



Les principaux enseignements et enjeux issus du diagnostic :

-  Une dynamique démographique depuis 2013 à conforter et à maîtriser (+4% de la population (INSEE, 2018), +11% selon les données communales pour atteindre 31 600 habitants en 2022). L'objectif est de maintenir le niveau de population ou permettre une légère augmentation de la population pour ne pas trop impacter les équipements existants (écoles etc.).
-  Un solde migratoire toujours dans le négatif, mais qui s'approche d'un équilibre soit 0%. Il est nécessaire de favoriser le parcours résidentiel des habitants pour continuer à retenir les jeunes dans la commune.
-  Une légère tendance au vieillissement de la population dont les effets ont été atténués par la construction de nouveaux logements. Les Ermontois sont néanmoins plutôt jeunes par rapport à la moyenne du Val Parisis (indicateur de jeunesse à 122)
-  Une tendance au desserrement des ménages (décohabitation, veuvage...) qui nécessite de porter une attention particulière sur l'offre de logements au sein de la commune.
-  Une part de cadres et professions intellectuelles supérieures en nette progression depuis 2013 et qui permet de renforcer la mixité sociale dans la commune. L'enjeu est d'adapter la structure commerciale et l'offre de services par rapport à l'évolution des besoins de la population.
-  Une attractivité résidentielle renforcée par la présence de 4 gares sur le territoire. Ces infrastructures sont à valoriser dans les années à venir pour réduire la dépendance à l'automobile (relativement faible à Ermont par rapport à la moyenne du Val Parisis).



Le parc de logements

Le nombre de logements à Ermont est :

- d'environ 13 860 unités en 2021 (estimation selon les données communales)
- d'environ 13 000 unités en 2018 (selon l'INSEE au 01/01/2021) ;

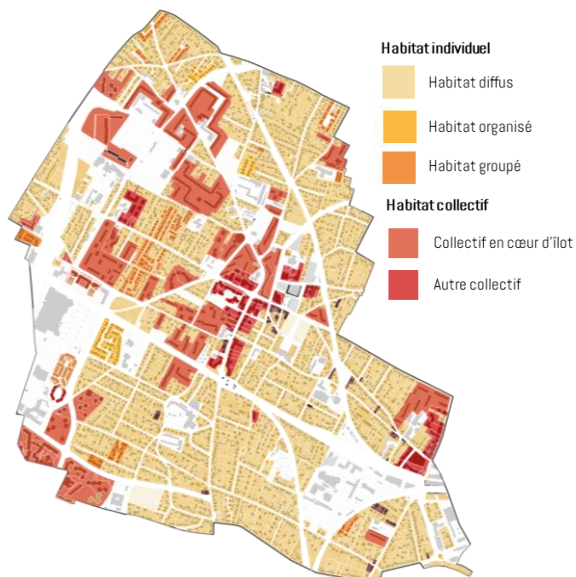
En 2018, le parc de logements est composé de :

- 95,2 % de résidences principales ;
- 3,8 % de logements vacants ;
- 1 % de résidences secondaires.

La commune d'Ermont a un taux de logements vacants incompressible. Au regard des autres communes du Val Paris, le taux de la commune est le plus faible. Un taux considéré comme normal en Île-de-France se situe aux alentours de 5%.

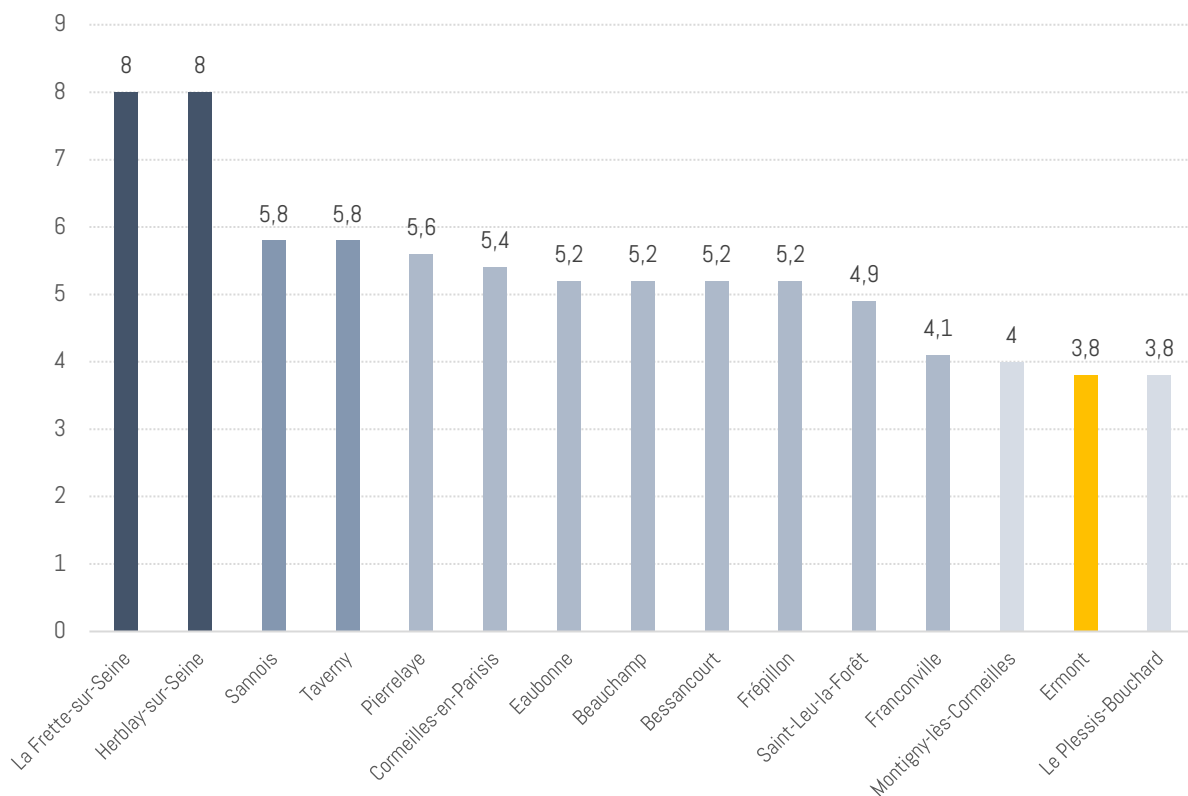
Ermont est attractive. Il sera nécessaire de construire de nouveaux logements pour à la fois favoriser le parcours résidentiel, et pour maintenir le niveau de population.

Superficie occupée par du logement en 2022



Source : logements, formes urbaines, Espace Ville

Part des logements vacants dans le Val Paris en 2018



Source : données INSEE

L'évolution du nombre de logements

Entre 1968 et 1990 :

Le nombre de logements a augmenté de près de 46%. La croissance du parc est soutenue par la construction de grands ensembles collectifs notamment dans les quartiers des Chênes, dans le centre-ville, dans le secteur Anatole France.

Le taux de croissance annuel moyen était de +1,7%.

Entre 1990 et 2013 :

Le parc de logements a augmenté de 10% entre 1990 et 2013. Le parc continue de croître mais à un rythme de construction plus faible (+0,4% par an).

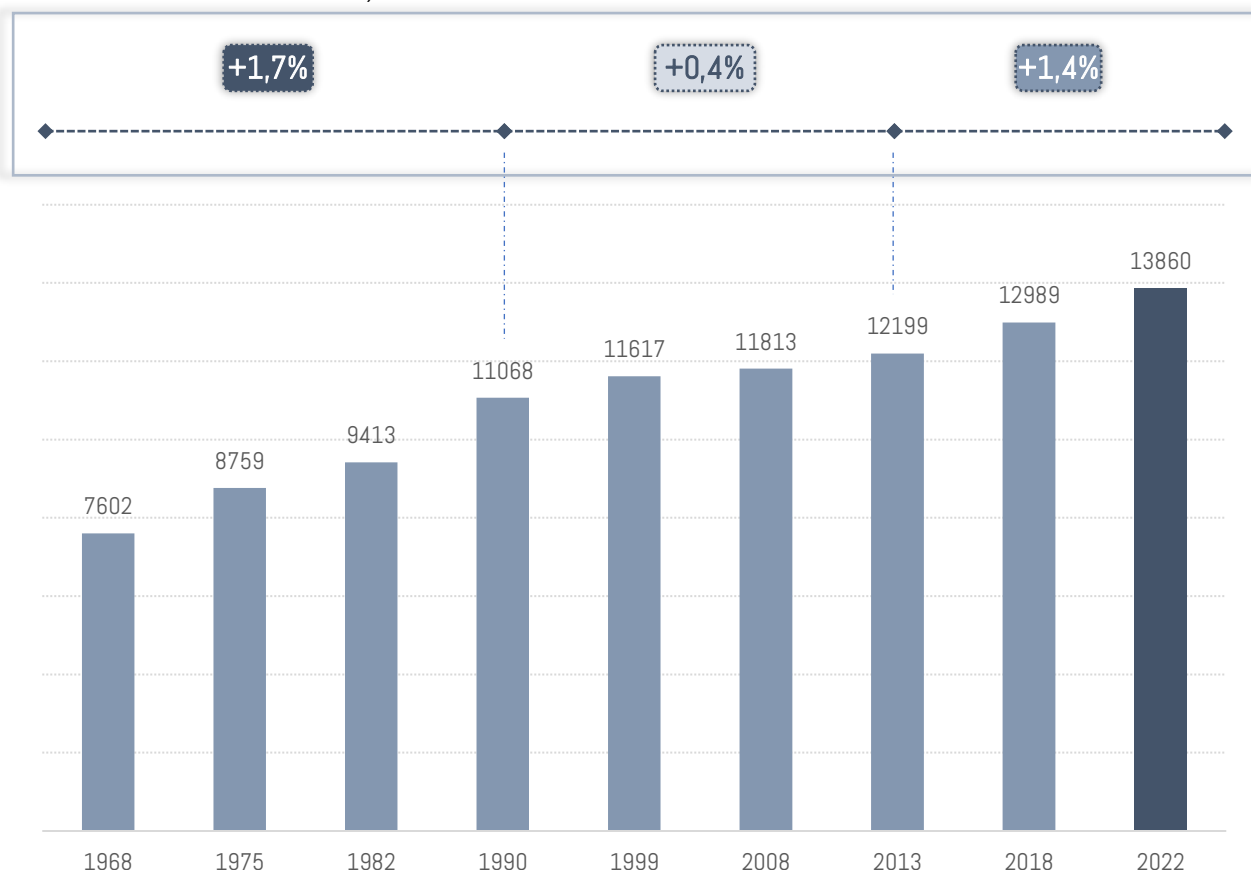
Entre 2013 et 2022 :

La croissance du parc de logements a un rythme plus soutenu ces dernière années (+14% du parc de logements). Cette croissance est soutenue par la réalisation d'opérations de logements collectifs ciblées principalement dans le centre-ville et à proximité des gares (ancienne ZAC d'Ermont Eaubonne...).

Le taux de croissance annuel moyen est de +1,4%, plus faible que lors de la première période mais plus soutenu par rapport aux années 1990 et début 2010.

Evolution du nombre de logements

Taux de croissance annuel moyen



Source : données INSEE, commune



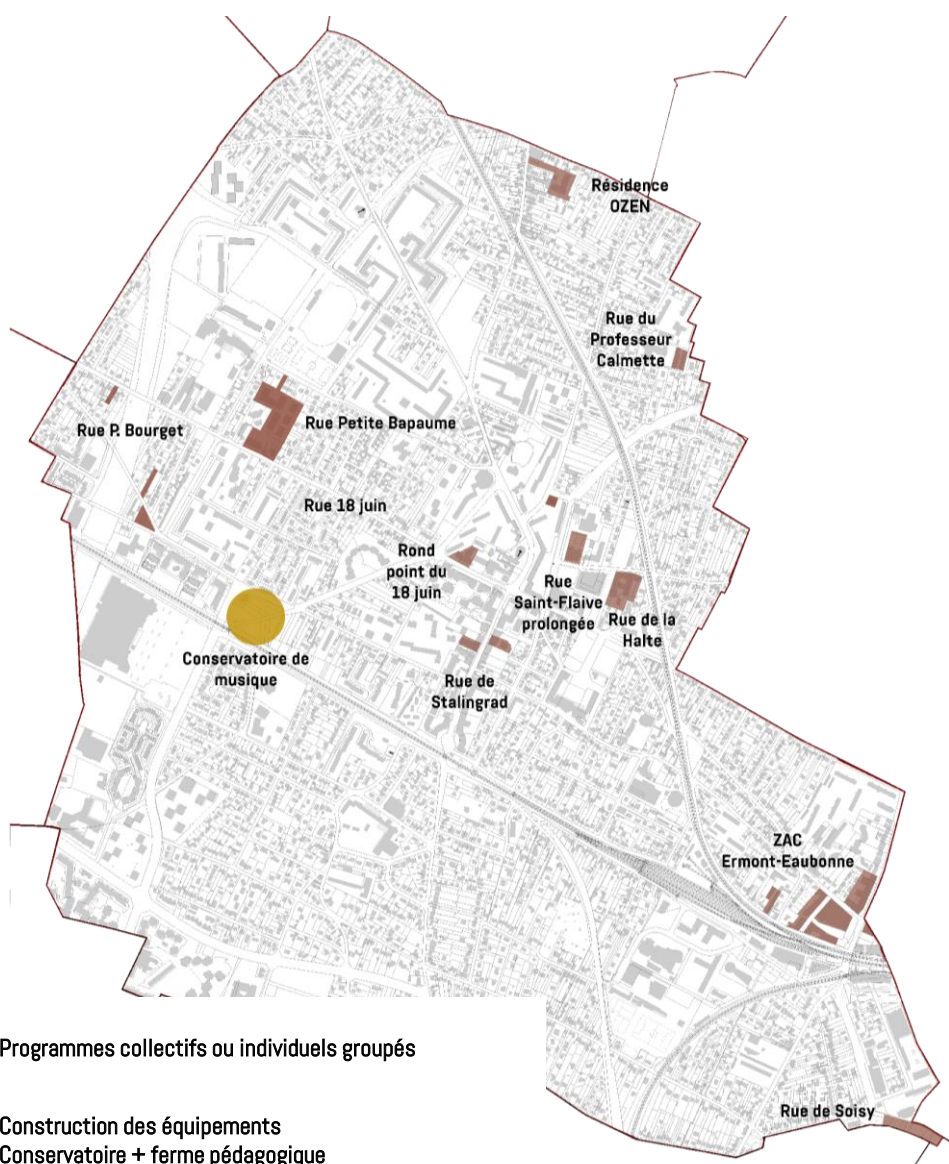
Les constructions récentes

Entre 2011 et 2021, environ 1 770 logements ont été réalisés dont :

- 1 570 logements collectifs, principalement en centre-ville et à proximité des gares ;
- 200 logements individuels diffus.

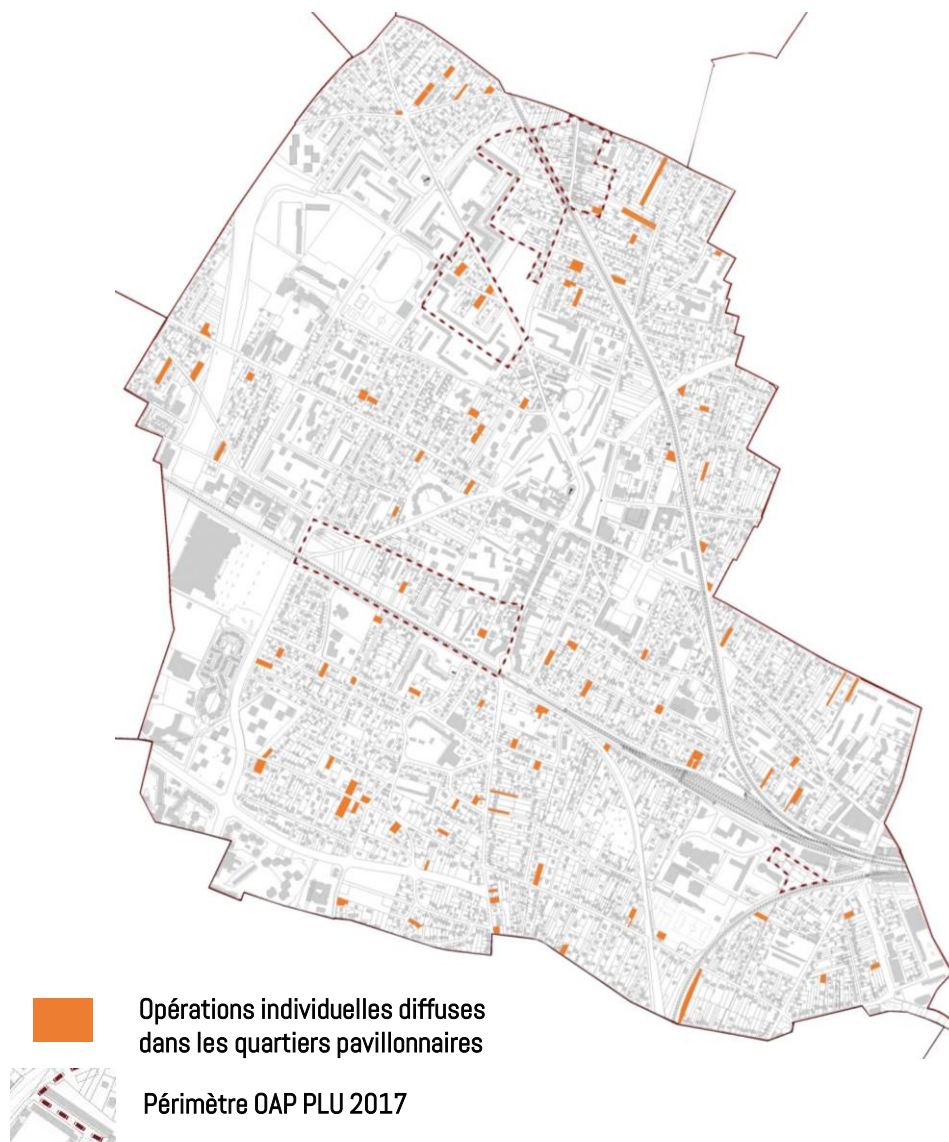
Un des principaux enjeux est d'agir face à la mutation de certains quartiers pavillonnaires pour limiter l'imperméabilisation des espaces verts tels que les jardins privés ou les cœurs d'îlot vert.

Le maintien d'un rythme de construction neuve sous forme de collectif permettrait de favoriser le parcours résidentiel des habitants tout en prenant en compte la nécessité de conserver des espaces de pleine terre.

1 - Localisation des programmes collectifs ou individuels groupés


Source : données communales

2 - Localisation de la construction en diffus



Source : données communales



Les spécificités du bâti ancien (CEREMA) :Les constructions avant 1948 :

Les bâtiments étaient conçus pour optimiser les bénéfices de l'environnement proche et en réduire les inconvénients.

Les atouts :

- Une forte inertie assurant un confort d'été élevé
- Des parois épaisses et une conception optimisée (y compris par l'implantation, l'orientation...) permettant d'assurer des consommations d'énergie inférieures en moyenne à celles des bâtiments construits entre 1948 et 1975.

Il conviendra autant que possible d'adapter la réhabilitation à chaque bâti ancien pour ne pas amenuiser la pérennité et les performances thermiques initiales du bâtiment.

Les constructions entre 1945 et 1974 :

Au cours de cette période, la performance thermique des bâtiments ne va cesser de se dégrader. La construction des années 1950 est d'assez bonne facture, certains bâtiments sont même équipés d'une fine isolation intérieure.

En revanche, avec l'avènement de la préfabrication, la qualité des enveloppes se dégrade. Les isolants se dégradent rapidement et la couverture isolante est trop hétérogène.

Les constructions après 1974 :

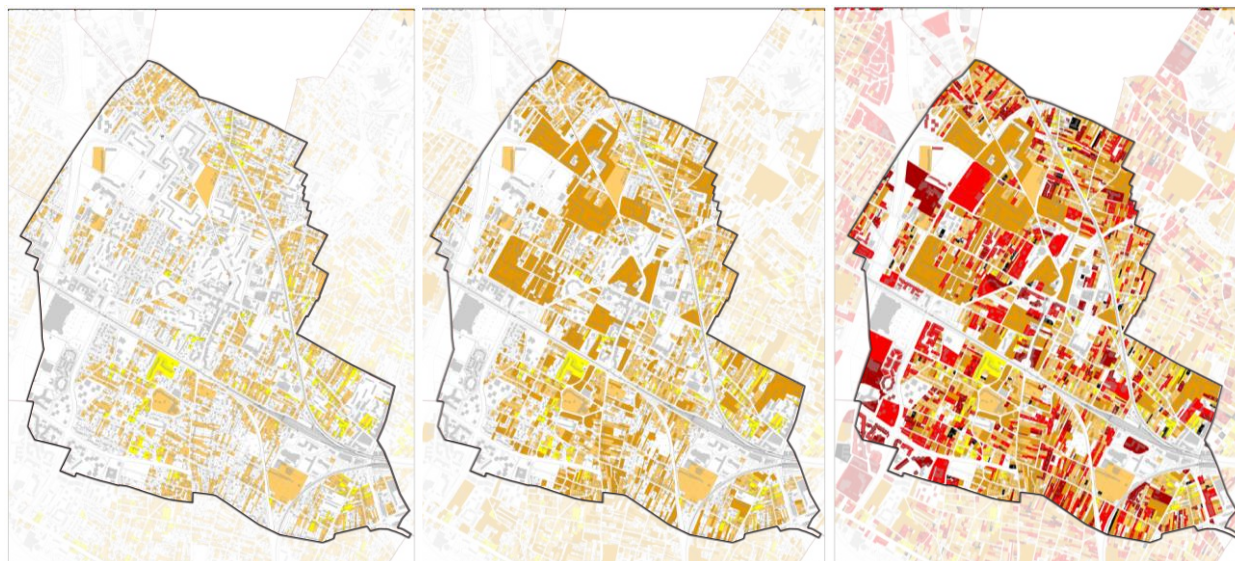
Le texte de réglementation de 1974 est la première version d'un texte qui sera amené à évoluer en 1982 et 1989. La RT 1974 contraint les maîtres d'œuvre à adopter les bonnes pratiques : isolation des parois, double vitrage, ventilation mécanique etc.

Date de construction des logements

Avant 1945

Entre 1945 et les années 1970

Depuis les années 1970



Source : données Val Parisis

II. Les logements

A. L'évolution du parc de logements

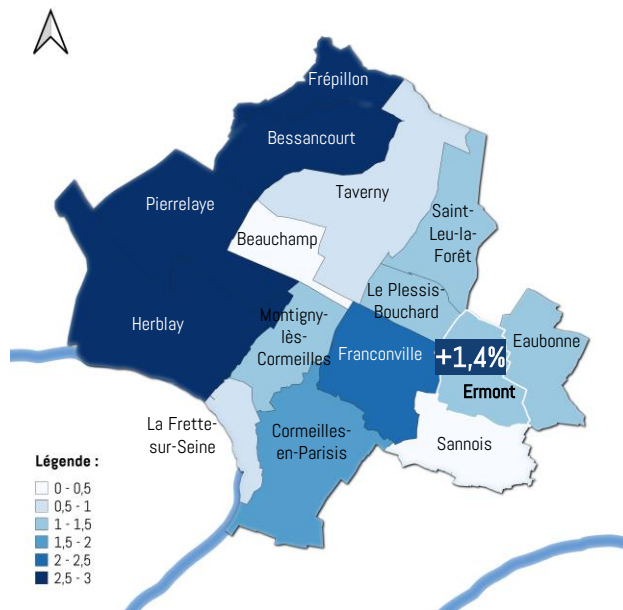
En matière de production de logements, Ermont suit globalement les tendances constatées à l'échelle du Val Parisis avec néanmoins quelques différences :

- Davantage de logements construits avant 1982 et au début des années 2000 ;
- Un rythme de construction qui s'est affaibli fin des années 1980 alors que le rythme dans le Val Parisis était à son apogée.

Taux de croissance annuel moyen depuis 2013

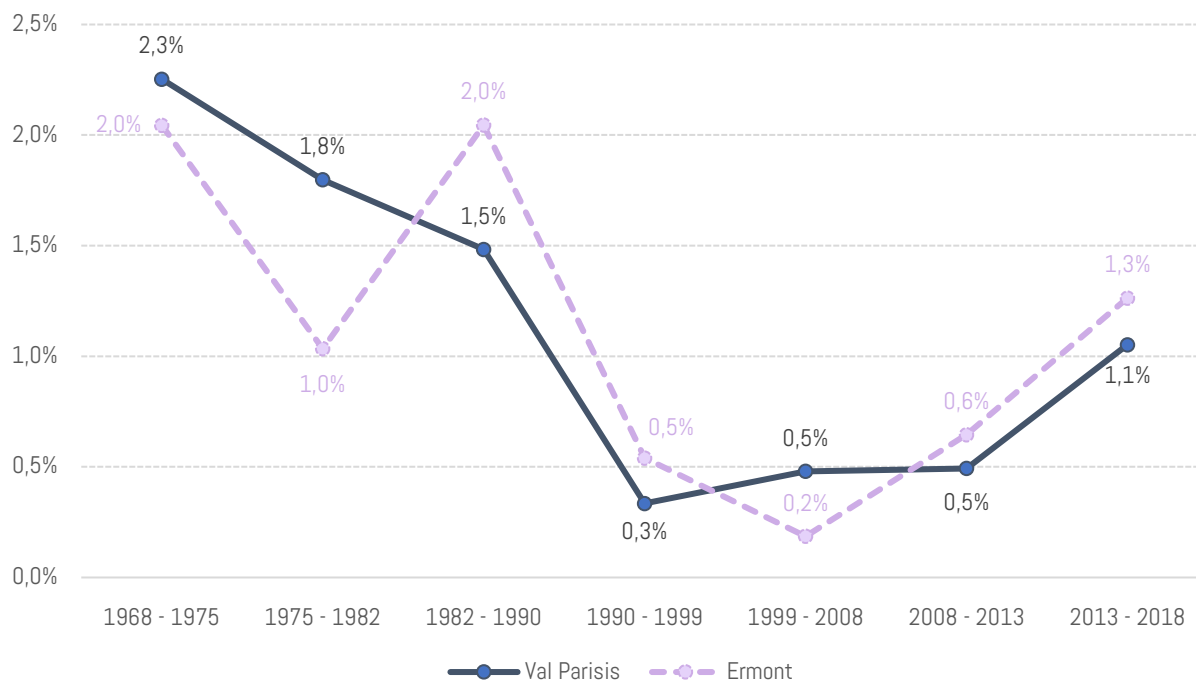
À l'échelle du Val Parisis, il est possible de constater des dynamiques de construction différentes entre les communes. Le Nord-ouest du territoire a des taux compris entre +2,5% et +3% par an en moyenne. Hors Franconville, le reste du territoire se situe en dessous de 2%.

Taux de croissance annuel moyen 2013 - 2018



Source : données INSEE, réalisation Espace Ville

Évolution taux de croissance annuel moyen comparé au Val Parisis



Source : données INSEE

La taille des logements

Le parc de logements de Ermont est pour sa majorité constitué de 3 pièces et plus (80,6%) soit 8 logements sur 10. Les parts des 3 pièces et 4 pièces sont les plus représentées avec respectivement 30,4% et 28,7%.

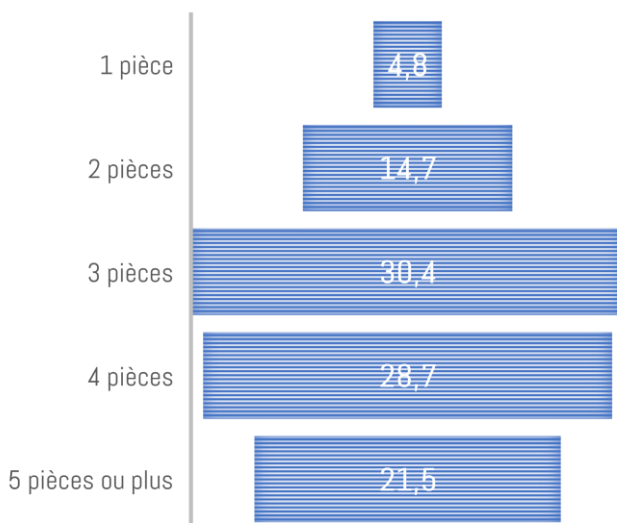
En revanche, les petits logements de 1 pièce sont très peu représentés.

Evolution de la taille des logements depuis 2013

D'une manière générale, la part des moyens et grands logements a légèrement diminué (-3,1 points). La part des très grands logements (5 pièces et plus) est celle qui a le plus diminué avec -2,6 points.

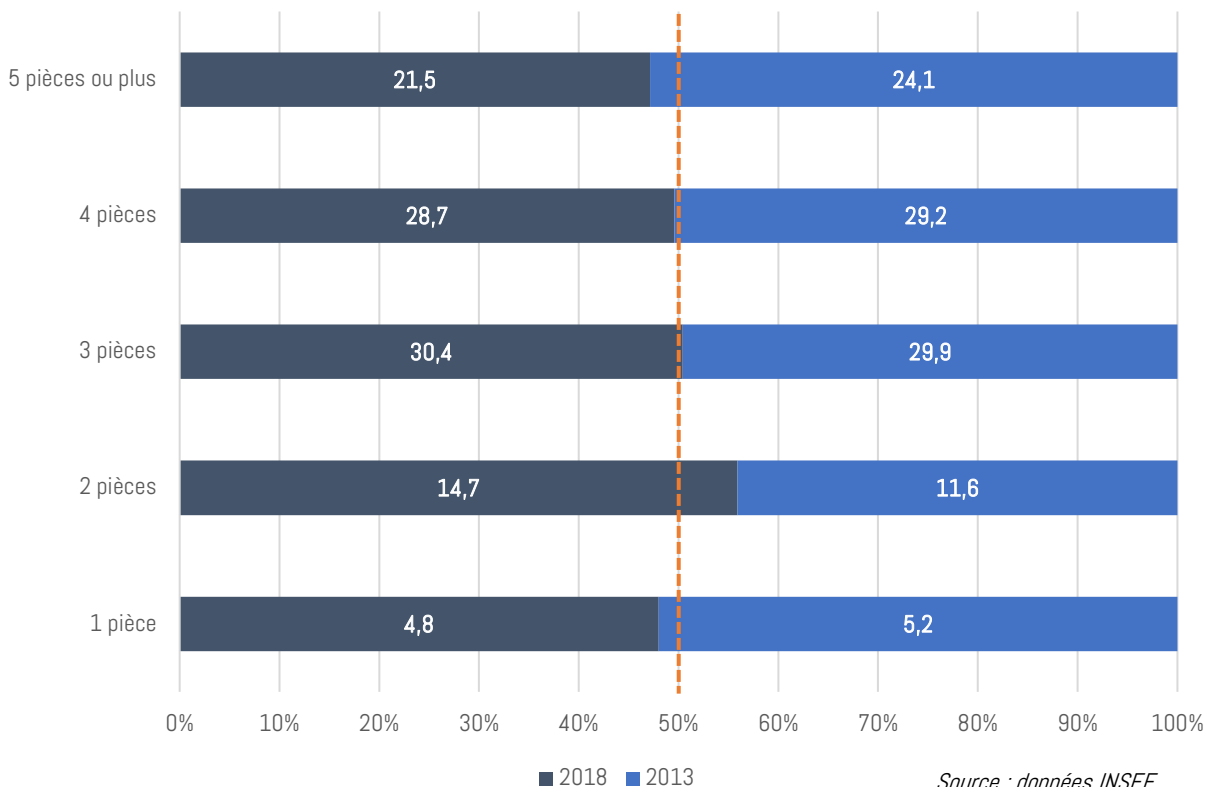
En revanche, la part des 2 pièces a fortement progressé avec une augmentation de +3,1 points. Cette tendance peut être expliquée par la réalisation d'opérations de logements collectifs sur cette période.

Répartition de la taille des logements en 2018



Source : données INSEE

Evolution de la taille des logements entre 2013 et 2018



Source : données INSEE



Le type de logement

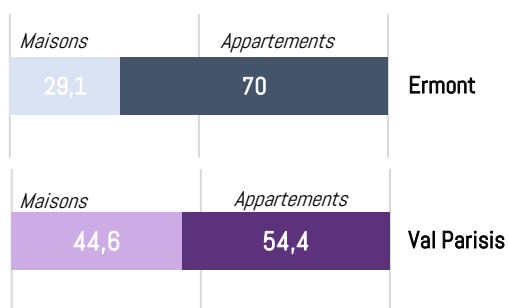
En 2018, environ ¼ des logements d'Ermont sont des appartements. Cette part a augmenté de 1,6 point par rapport à 2013.

Dans le territoire du Val Parisis, bien qu'étant majoritaire, la part des appartements dans le parc de logements est nettement inférieure par rapport à Ermont avec 54,4% soit -15,6 points.

Le parc de logements d'Ermont compte davantage de petits logements (2 pièces et moins) par rapport au territoire Val Parisis (+1,5 point). La plus nette différence est celle des 2 pièces, avec + 1,6 point.

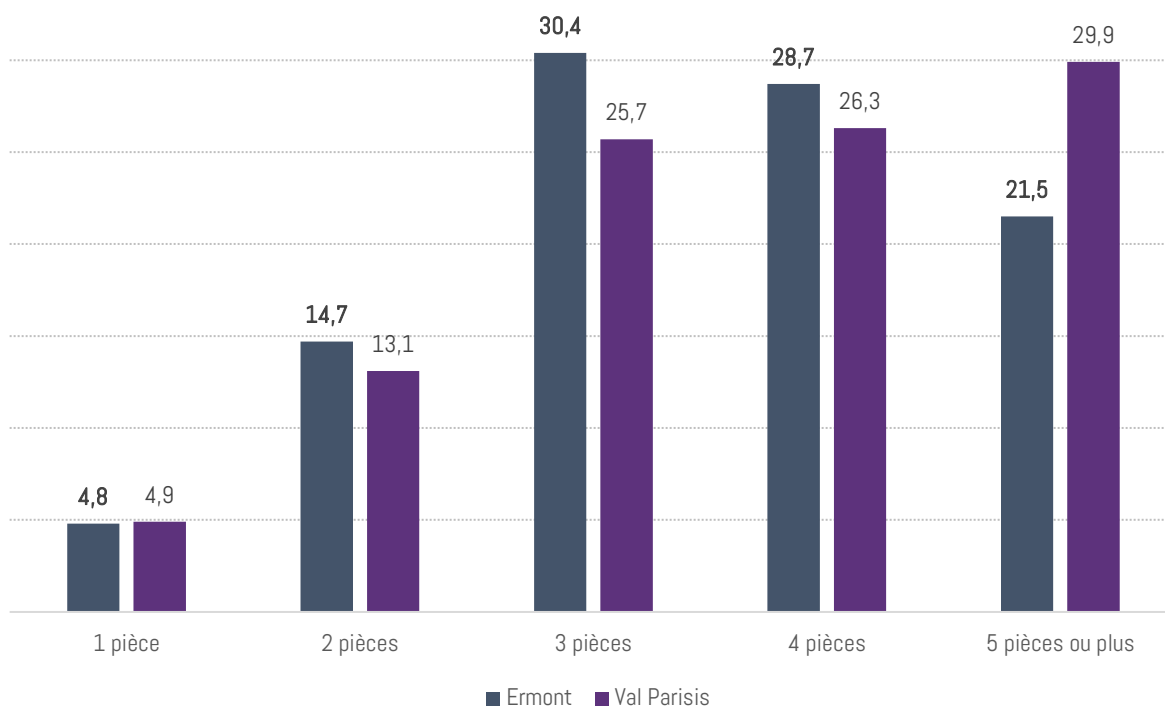
Par rapport à la moyenne du Val Parisis, les moyens et grands logements (3 et 4 pièces) sont surreprésentés à Ermont (+7,1 points) contrairement aux très grands logements (5 pièces et +) avec -8,4 points.

Type de logements en 2018



Source : INSEE

La taille des logements à Ermont et dans le territoire de Val Parisis

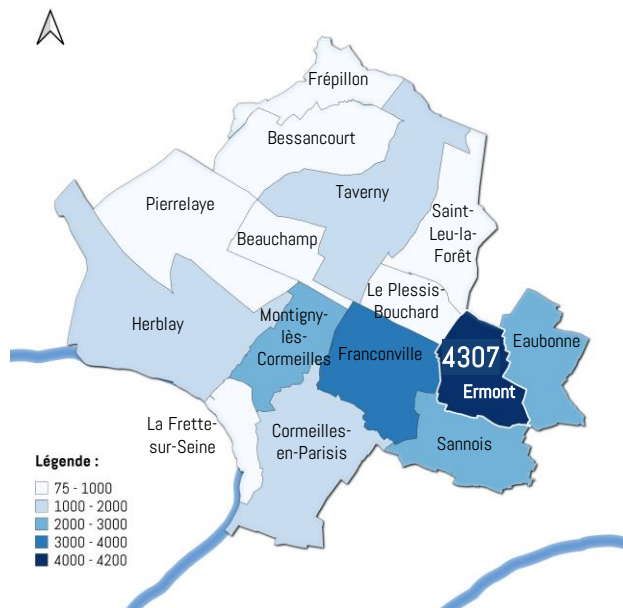


Le nombre et taux de logements sociaux

Au 1^{er} janvier 2021, le parc de logements d'Ermont était composé de 4 307 logements locatifs sociaux (LLS). Cela représente un taux de 35% LLS soit au-dessus du seuil exigé par la loi SRU (minimum 25%).

En termes quantitatifs, Ermont est la commune de Val Parisis qui a le plus de logements sociaux sur son territoire.

Nombre de logements locatifs sociaux (LLS)



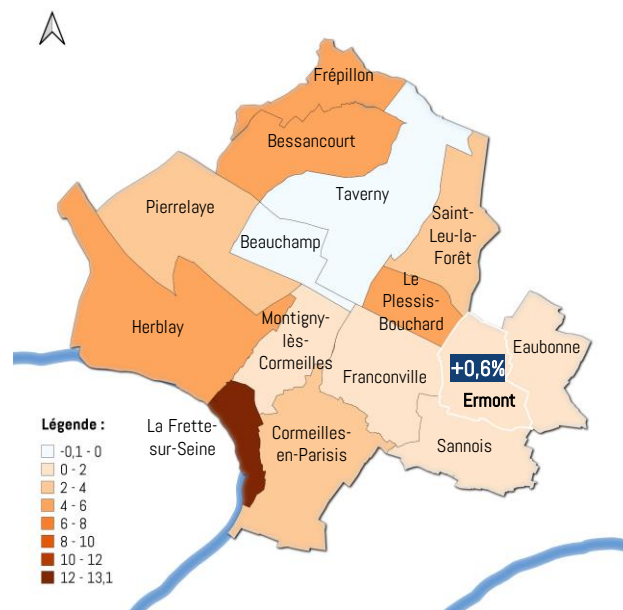
Source : données observatoire du territoire, réalisation Espace Ville

Évolution du parc de logements sociaux

Entre 2013 et 2018, le parc de logements sociaux a augmenté d'environ +0,6% tandis que le parc total de logements a augmenté de +6,5%.

Avec une progression plus rapide du nombre de logements privés par rapport au nombre de logements sociaux, le taux de logements sociaux a donc tendance à diminuer sur la période.

Évolution du nombre de LLS entre 2013 et 2018



Source : données observatoire du territoire, réalisation Espace Ville

Le type d'occupation des résidences principales

En 2018, environ 1 habitant sur 2 est propriétaire de son logement. Près de 48% sont locataires dont 29,4% louent un HLM.

Cette forte proportion de locataires est notamment due à une forte part de logements sociaux dans la commune.

En 2018, la part de propriétaires est bien plus élevée dans le territoire Val Parisis qu'à Ermont (+11,9 points).

Evolution du type d'occupation

Entre 2013 et 2018, la part de propriétaire a diminué de 3,6 points au profit des locataires.

Cette évolution peut être expliquée principalement par le type d'habitat construit ces dernières années (logements collectifs) qui peut favoriser une forme d'investissement locatif de certains propriétaires.

Entre 2013 et 2018, la tendance est similaire, avec une diminution de la part des propriétaires (-0,8 point) dans le territoire de Val Parisis.

Les habitants de plus de 65 ans

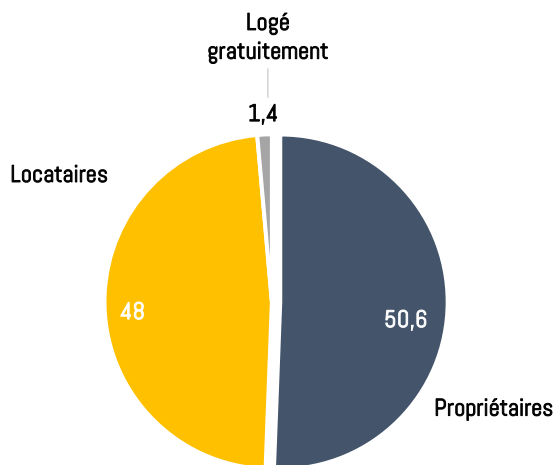
En 2018, les retraités ou pré-retraités sont 64,4% à être propriétaire de leur logement.

Les habitants de plus de 65 ans, avec un revenu en diminution, le veuvage, peuvent rencontrer certaines difficultés à vivre dans de bonnes conditions.

En comparaison, à l'échelle du Val Parisis, Ermont a le taux le plus faible de propriétaires dans cette tranche d'âge. La moyenne étant de 77,5% dans la communauté d'agglomération et le maximum de 95%.

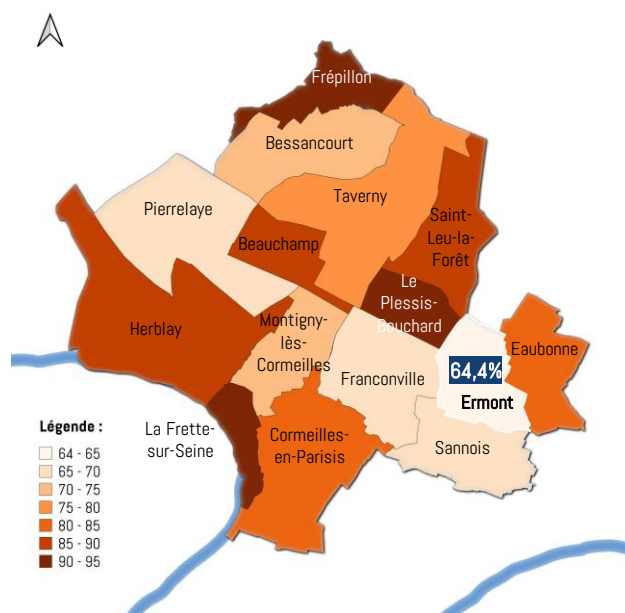
On constate une certaine difficulté par une partie de la population à accéder à la propriété. Un des enjeux est de permettre à ce type de ménages de pouvoir être en position d'acquérir un logement et/ou qu'ils soient logés dans des conditions décentes et selon leurs moyens.

Type d'occupation des résidences principales - 2018



Source : INSEE

Part des habitants de plus de 65 ans propriétaire



Source : données observatoire du territoire, réalisation Espace Ville

Les logements spécifiques

Les personnes âgées :

Un EHPAD « les Primevères », qui est localisé rue du Professeur Calmette, permet d'accueillir 72 personnes dans un total de 66 logements.

L'établissement propose des hébergements de type permanent et temporaire. En revanche, il ne dispose pas d'unité Alzheimer.

Pour les ménages fragiles :

Situé rue François Plasson, le foyer ADOMA de la Caisse des Dépôts et Consignations (CDC) Habitat a une capacité de 241 logements (chambre, studio...).

Le foyer permet d'accueillir des ménages aux revenus modestes. **À long terme, une restructuration du bâtiment (agrandissement des logements...) est en cours de réflexion.**

Les personnes handicapées :

L'Institut Médico-Educatif (IME) d'Erment, situé rue du 18 Juin, a une capacité totale de 89 places :

- 24 places en hébergement complet (internat) ;
- 4 places en famille d'accueil ;
- 61 places en semi-Internat.

Les IME proposent généralement les services suivants :

- Un hébergement en internat ou en demi-pension ;
- La prise en charge des soins médicaux et paramédicaux ;
- Un accompagnement et un encadrement éducatifs et scolaires adaptés au handicap du jeune accueilli.

Le bâtiment de l'IME est vieillissant avec des locaux peu adaptés. Une requalification de ce secteur est en cours de réflexion.

Les gens du voyage :

La commune dispose d'une aire d'accueil des gens du voyage « Mulot Noyer » avec une capacité d'accueil de 10 familles.

Ouverte le 12 novembre 2008, cette aire de passage, peut accueillir des familles pour une durée de six mois maximum ; neuf mois peuvent être accordés afin de faciliter la scolarisation des enfants.



Source : foyer ADOMA, CDC Habitat



Source : EHPAD « Les Primevères », site retraite plus.



Le personnel médical :

En 2018, la Région a signé une convention avec Action Logement, dont l'un des objectifs était de créer 10.000 logements pour les personnes travaillant dans la branche sanitaire et sociale.

Pour arriver à cet objectif, un dispositif de financement de logements intermédiaires pour les personnels soignants a été mis en place.

Ermont dispose d'infrastructures médicales telles que la clinique Claude Bernard située à proximité immédiate de l'hôpital Simone Veil (Eaubonne).


La commune souhaiterait pouvoir développer une offre de logement spécifique pour aider le personnel soignant à se loger à proximité de son lieu de travail.





Source : Clinique Claude Bernard, Ermont





Les principaux enseignements et enjeux issus du diagnostic :


-  Une forte pression du marché de l'immobilier à Ermont, avec une part de logements vacants jugée comme incompressible en Île-de-France. De très faibles leviers pour réinvestir le parc de logements actuel.

-  Une augmentation croissante et régulière du parc de logements depuis 1968 avec un regain depuis 2013 (+1,4% par an en moyenne). Il est nécessaire d'encadrer la constructibilité notamment par rapport à la capacité d'accueil des équipements :
 - Maintenir un rythme de construction neuve propice au parcours résidentiel des habitants avec des projets ciblés et de qualité ;
 - Agir face à la mutation de certains quartiers pavillonnaires (30% du parc total).

-  Une part des logements de 2 pièces en forte progression (+3,1 points) et des logements de 5 pièces et plus en diminution (-2,6 points) notamment suite à la construction de logements collectifs ces dernières années. Les grands projets de logements à venir tels que le Gros Noyer doivent être encadrés par une OAP sectorielle pour en définir la programmation.

-  Une part de logements sociaux élevée (35%), la plus importante dans le Val Paris. Ces dernières années, le taux a diminué (progression plus rapide du parc de logements privés). L'enjeu est de conserver l'offre de logements diversifiée en maintenant *a minima* le niveau de ce taux.

-  Une part de propriétaires faible par rapport à la moyenne du Val Paris étroitement liée à l'importante part de logements sociaux dans la commune.

-  Restructurer et développer l'offre en logements spécifiques pour les étudiants, les ménages fragiles, les personnes handicapées et le personnel soignant.



Les secteurs d'activités

En 2018, l'emploi dans le secteur tertiaire est prépondérant dans l'activité économique de la commune (près de 90% de l'emploi total) avec respectivement 45,3% dans le secteur des commerces, transports et services divers et 44,4% dans les administrations publiques, l'enseignement, la santé et l'action sociale.

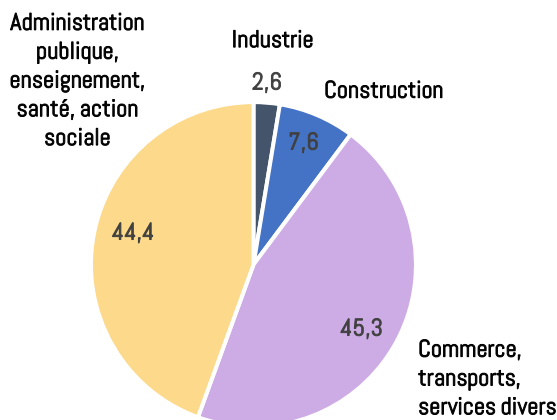
L'industrie et la construction sont minoritaires et représentent environ 10% de l'emploi à Ermont.

Evolution du nombre d'emplois par secteur d'activité

Entre 2013 et 2018, la part des emplois dans le tertiaire a diminué (- 3 points). En revanche, la part des emplois dans la construction a augmenté de manière significative (+3 points).

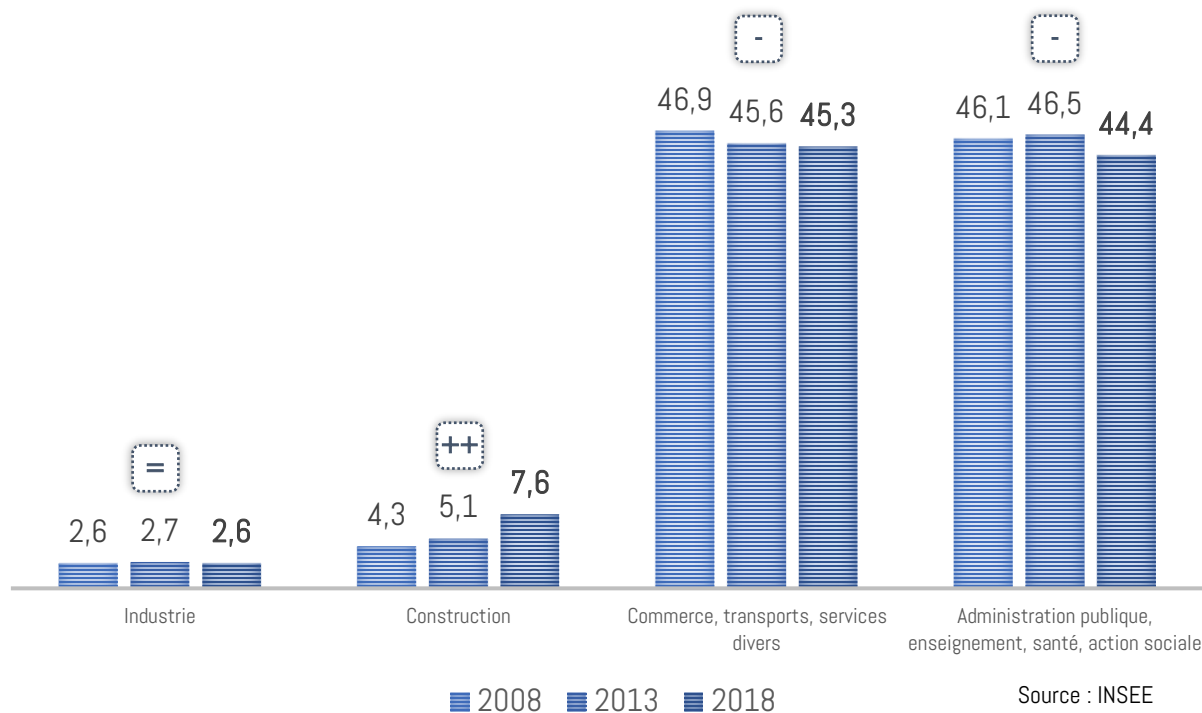
Cette augmentation dans la construction intervient alors que dans un même temps, la part des ouvriers dans la population a tendance à diminuer (-2 points).

Emploi par secteur d'activité en 2018



Source : INSEE

Evolution du nombre d'emplois par secteur d'activité



Source : INSEE

L'emploi selon les secteurs d'activités à Ermont et dans le territoire Val Parisis

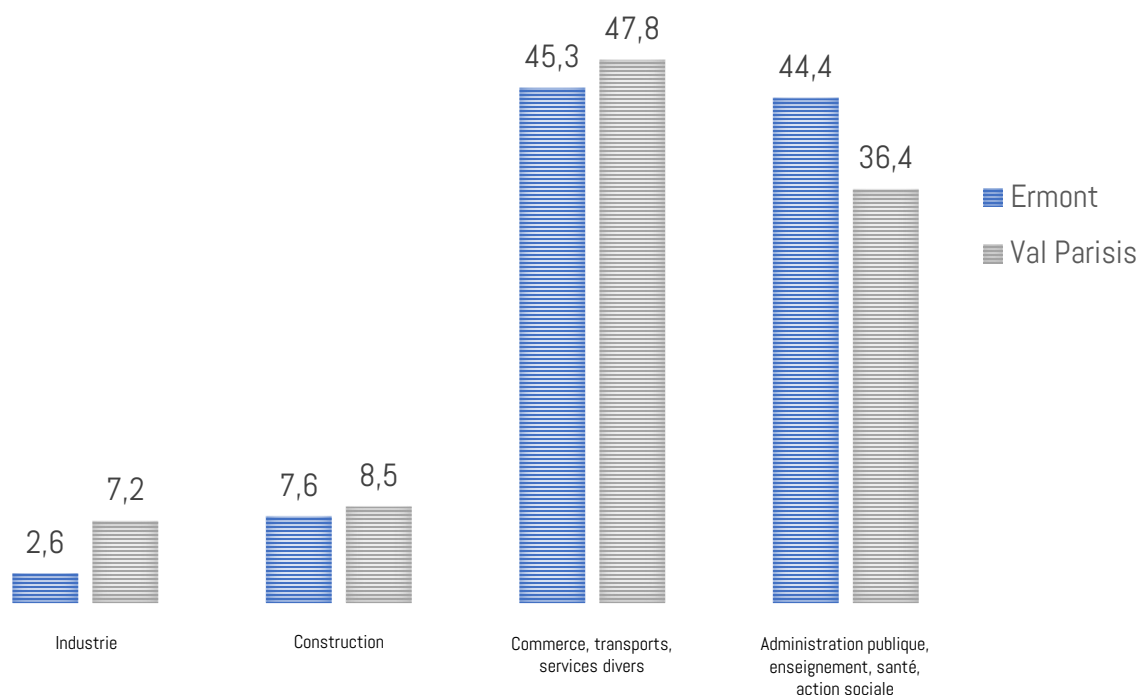
A l'échelle du Val Parisis, tout comme à Ermont, l'emploi tertiaire est largement majoritaire. Néanmoins, il est moins représenté que dans la commune (-5,5 pts) notamment le secteur de l'administration publique, l'enseignement, la santé et l'action sociale.

Cette différence peut être expliquée par la présence de collèges, d'équipements de santé structurants pour le territoire...

En revanche, le secteur de l'industrie est largement plus représenté dans le territoire Val Parisis. D'une manière générale, peu d'industries sont implantées à Ermont.

L'extension de la zone d'activités permettra à la fois d'augmenter le nombre d'emplois mais également de diversifier l'offre d'emploi sur le territoire. Ce projet a également pour ambition de rapprocher le lieu de travail du lieu de vie.

Emploi par secteur d'activité en 2018



Source : INSEE

Les établissements selon les secteurs d'activités

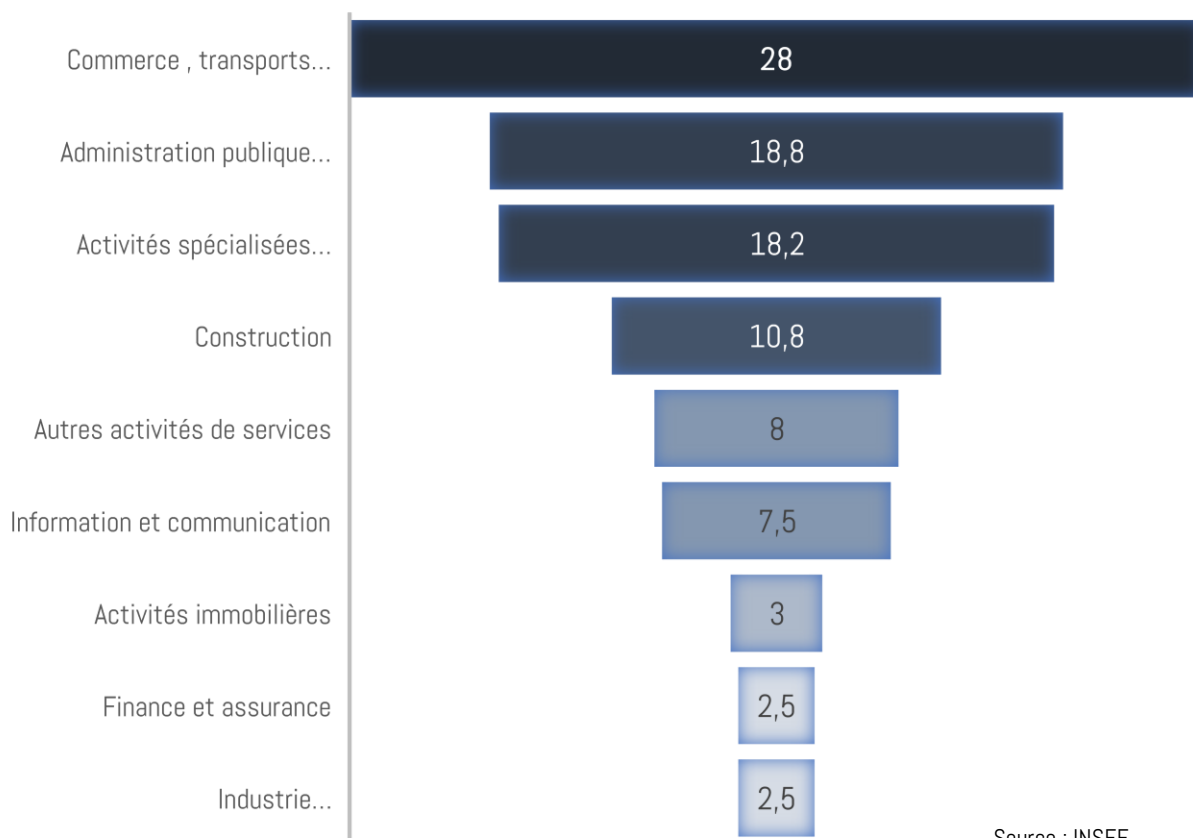
En 2018, ce sont environ 1 900 établissements qui pourvoient les emplois de la commune.

La part la plus représentée est celle du secteur des commerces (gros et détail), transports, hébergement et restauration (28%). Hormis à l'Ouest avec le centre commercial, les commerces implantés sont majoritairement de petits commerces en cœur de ville ou dans des polarités de quartier. Sur 90 commerces, près de 80 ont moins de 10 salariés.

Enfin, l'administration représente près de 19% des établissements, mais pourvoit davantage d'emplois que le commerce (35 structures de plus de 10 salariés dont 20 structures de plus de 20 salariés).

Enfin les activités spécialisées sont représentées à hauteur d'un peu plus de 18%.

Part des établissements par secteur d'activité en 2018



Source : INSEE

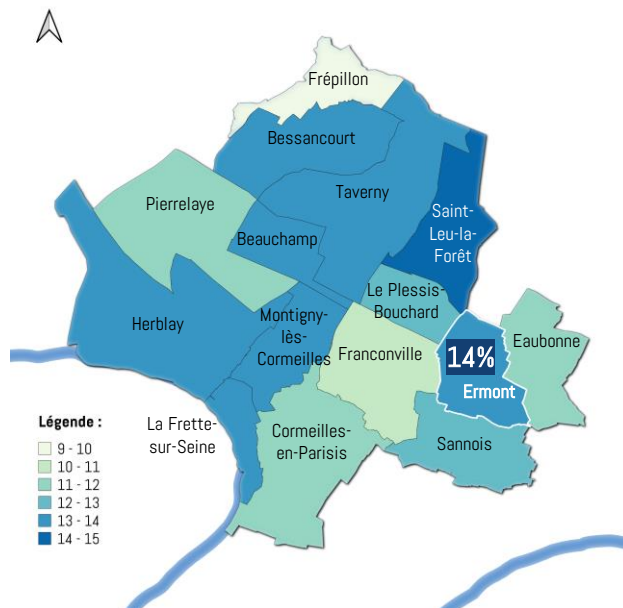
Les emplois partiels

En 2018, près de 14% des actifs occupaient un emploi partiel. La moyenne du Val Parisis est de 12,2%. Après Saint-Leu-la-Forêt, Ermont est la commune qui a le plus actif en temps partiel du territoire.

En 2013, ce taux était de 13,6% à Ermont soit une augmentation de 0,4 point, alors que la moyenne du Val Parisis a augmenté de 1 point.

Les emplois partiels peuvent être problématiques pour les populations souhaitant accéder à la propriété ou à un logement plus grand en fonction de la taille du ménage.

Part des actifs en emplois partiels en 2018



Source : données observatoire du territoire, réalisation Espace Ville

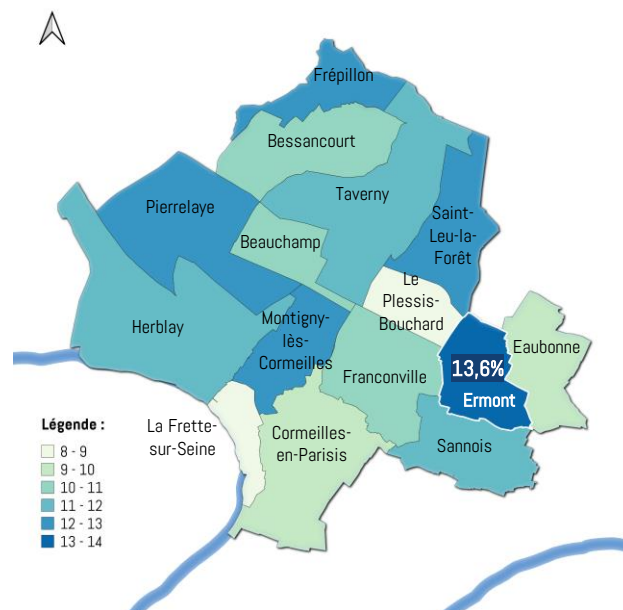
Les emplois précaires

Dans le secteur privé, environ 13,6% des salariés ermontois sont dans une condition d'emploi précaire selon l'observatoire des territoires. La commune d'Ermont est celle qui a le plus fort taux dans le Val Parisis (moyenne 11,3%).

Ce taux est d'autant plus important pour les salariés entre 15 et 24 ans avec 56% d'entre eux qui sont en emploi précaire (moyenne Val Parisis 48%).

L'emploi précaire fragilise au quotidien les ménages qui en sont victimes. L'enjeu est de permettre un certain développement économique, avec des activités d'avenir et une offre d'emploi stable pour permettre à une partie de la population d'accéder à la stabilité économique et professionnelle.

Part des salariés en emplois précaires en 2018



Source : données observatoire du territoire, réalisation Espace Ville

Le nombre de commerces

En 2020 sont recensés environ 352 établissements actifs employeurs de commerces, transports et services divers. Ces établissements concourent à l'exercice de la fonction de distribution dans le territoire.

Le centre-ville

Les principaux pôles d'attractivité ermontois sont les secteurs de concentration de commerces et services. La principale polarité est le centre-ville, où l'on retrouve le plus grand nombre de commerces.

Ceux-ci regroupent les commerces de proximité, de service, et moins souvent d'équipement à la personne.

On peut également noter la présence d'un marché, deux fois par semaine, qui attire une clientèle bien plus large que celle des seuls ermontois.

Les autres pôles commerciaux et de services

D'autres pôles commerciaux peuvent être identifiés, près des gares, des supermarchés, et de certains quartiers d'habitat (Les Chênes..) disposant de commerces de proximité en rez-de-chaussée.

Cette organisation en centralités favorise une certaine synergie entre les commerces, qui est aussi stimulée par la présence d'équipements à proximité.

On notera aussi que cette forme d'organisation limite la dispersion de l'affichage publicitaire sur l'espace public qui se retrouve sur les principaux axes et entrées de ville depuis l'A115 (Avenue du président George Pompidou, rue du Stand, place de la libération...)

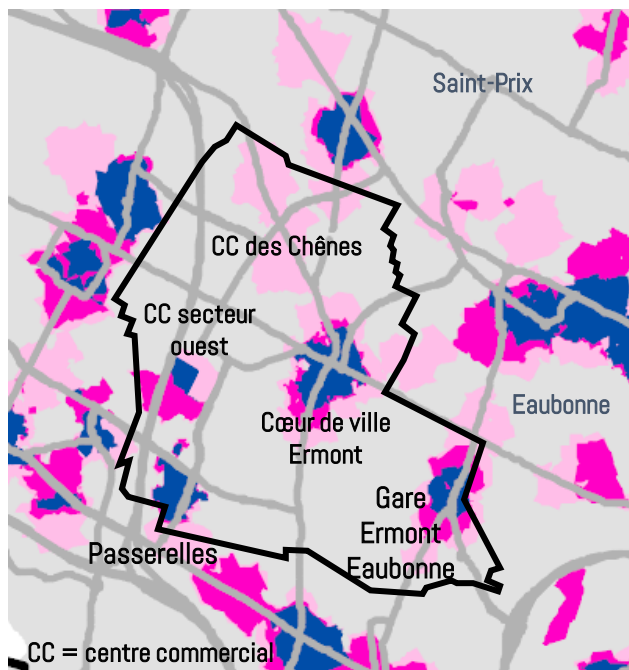
Les commerces et services de la commune sont principalement concentrés :

- dans le secteur Dautry, où l'on retrouve notamment la clinique Claude Bernard, le siège de la GMF ;
- dans l'ancienne ZAC Ermont-Eaubonne, avec l'implantation de commerces en rez-de-chaussée et la construction d'immeubles tertiaires.

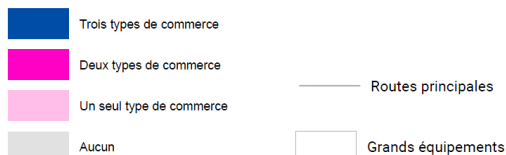
L'activité est également présente ponctuellement sous forme de garages ou d'artisanat par exemple.

Un des principaux enjeux est de conforter et renforcer le rôle du commerce comme moteur de l'attractivité et de l'économie ermontoise ainsi que d'améliorer son accessibilité.

Accès à la boulangerie et pharmacie



Marche de 5 minutes pour atteindre une boulangerie, une pharmacie et une librairie, papeterie, journaux



Source : APUR



Source : données communales

Le développement économique, compétence de la communauté d'agglomération du Val Parisis :

La compétence obligatoire de la communauté d'agglomération est la suivante :

« Création, aménagement, entretien et gestion de zones d'activités industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire ou aéroportuaire. Actions de développement économique. Politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales d'intérêt communautaire »

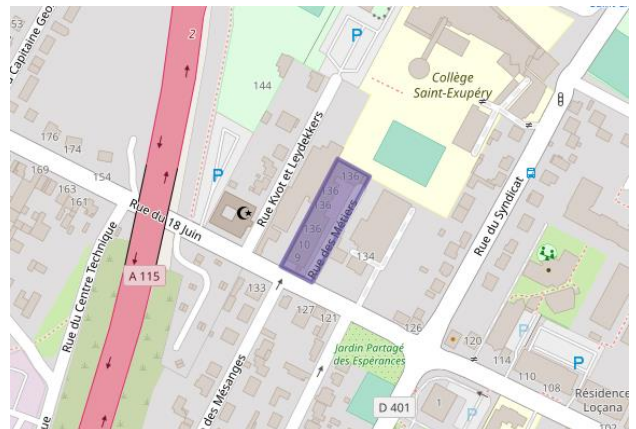
Les zones d'activité économique (ZAE) d'intérêt communautaire du Val Parisis

En 2020, la communauté d'agglomération du Val Parisis recense 30 ZAE. Leurs fonctions sont diversifiées. Parmi elles, 1 est implantée à Ermont : la ZAE du Parc des Métiers.

Cette petite ZAE de 2 000 m² comprend environ 15 entreprises de secteur mixte (services, artisanat, garage...) et 50 salariés. Elle est aujourd'hui en saturation.

Un projet est en cours de réflexion pour permettre son extension et développer les activités économiques.

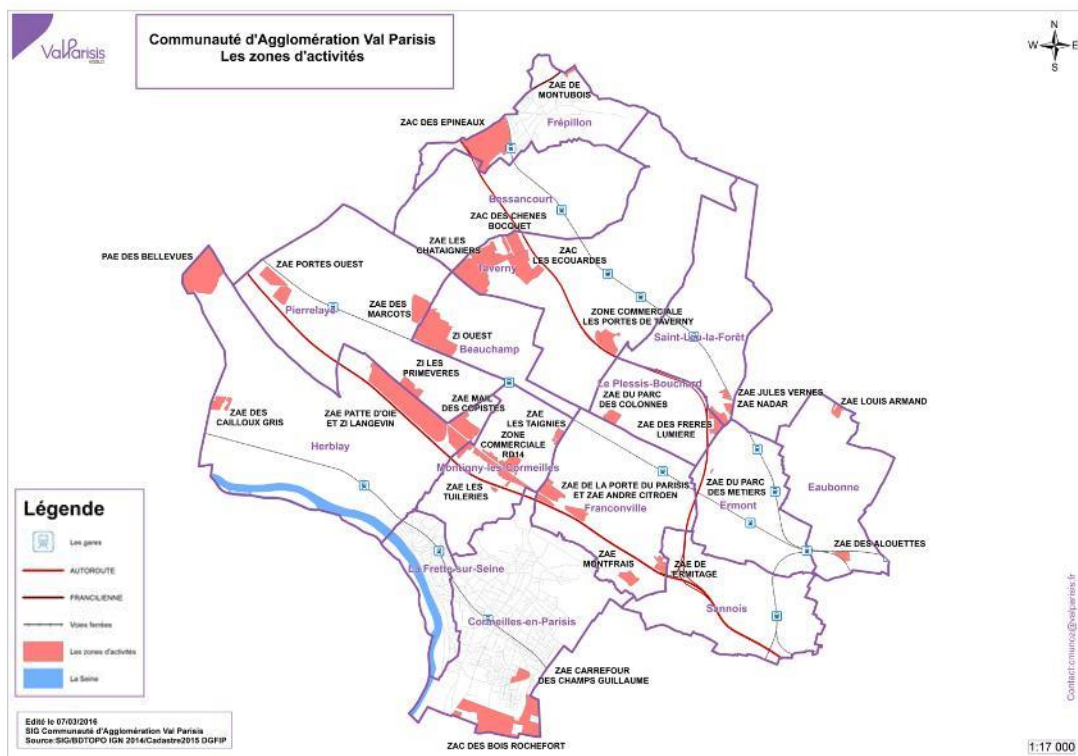
Localisation Parc des Métiers



Source : CA du Val Parisis

Enfin, la zone d'activité économique (ZAE des frères Lumières) se situe en limite au nord d'Ermont sur la commune du Plessis-Bouchard

Les ZAE du territoire Val Parisis - 2020



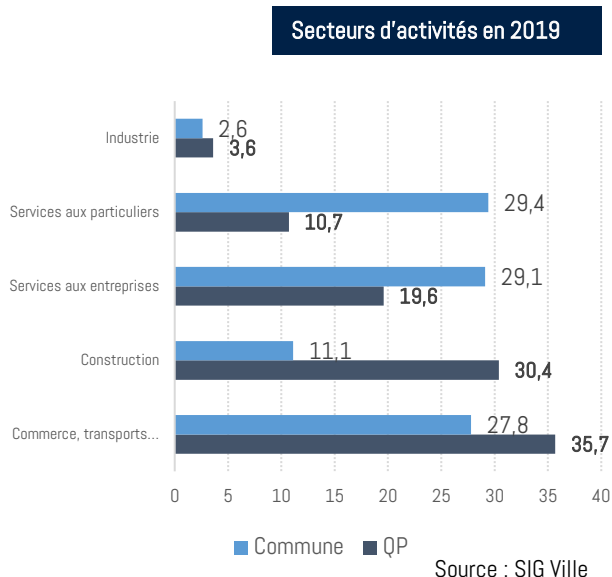
Source : CA du Val Parisis

Zoom sur le quartier prioritaire (QP) « Les Chênes »

En matière économique, le quartier prioritaire de la ville accueille près de 56 établissements en 2019 soit 3,5% des établissements de la commune.

Plus du tiers des établissements sont du secteur des commerces, transports, hébergement et restauration et environ 30% sont issus de celui de la construction.

Les établissements de services sont en revanche très peu présents dans le quartier prioritaire.

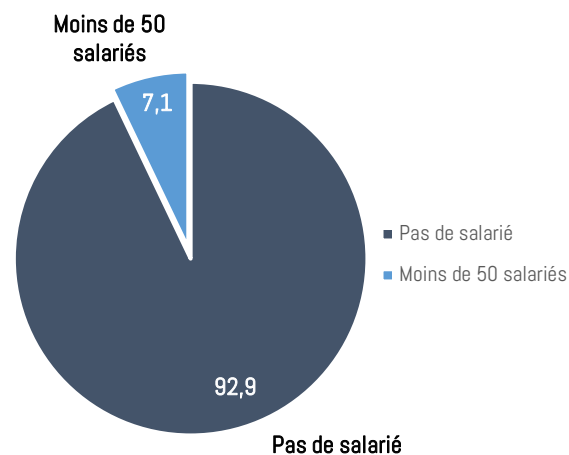


Les établissements sont généralement des micros entreprises et des très petites entreprises (TPE). Près de 93% des établissements ne pouvoient pas d'emploi.

En revanche, environ 7% des entreprises pourvoyeuses d'emplois ont moins de 50 salariés.

Le secteur QP est majoritairement résidentiel, avec peu d'établissements, néanmoins, il est situé à proximité de la ZAE Parc des Métiers qui a pour vocation à se développer.






La taille des établissements en 2019



Zoom sur le quartier prioritaire (QP) « Mare des Noues »

La partie Ermontoise accueille quelques équipements communaux (centre-administratif, centre technique municipal) et la résidence sociale ADOMA. Elle n'accueille pas d'activités économiques mais se situe à proximité de la ZAE du Parc des Métiers.

Les principaux enseignements et enjeux issus du diagnostic :

-  Une commune qui reste dépendante des bassins d'emplois. Un des enjeux est de conforter l'augmentation du nombre d'emplois de ces dernières années (+1,2% par an en moyenne depuis 2013) en s'appuyant sur les infrastructures de transport régionales (gares RER...)
-  Une part des ouvriers en diminution alors que la part des emplois dans la construction augmente. Il est nécessaire de donner la possibilité à tous de pouvoir se loger sur la commune par une offre de logements diversifiée.
-  Le commerce est le premier secteur d'activité à Ermont en 2018, principalement constitué de petits commerces notamment en cœur de ville. Le centre est animé avec une concentration de services publics et la présence du marché à rayonnement intercommunal. L'objectif est de conforter, voire développer, cette armature commerciale (accessibilité, traitement de l'espace public etc.).
-  Une part relativement importante des salariés résidant à Ermont ont un emploi partiel (14%) et/ou un emploi précaire (13,6%). Il est nécessaire d'accueillir de nouveaux emplois et si possible pérennes.
-  Une zone d'activités économiques (ZAE) de petite superficie, qui manque de place pour accueillir de nouvelles activités. Un des enjeux est de permettre l'implantation de nouveaux établissements, entreprises, en réalisant une extension de ce site.





ÉTAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT

A. La topographie

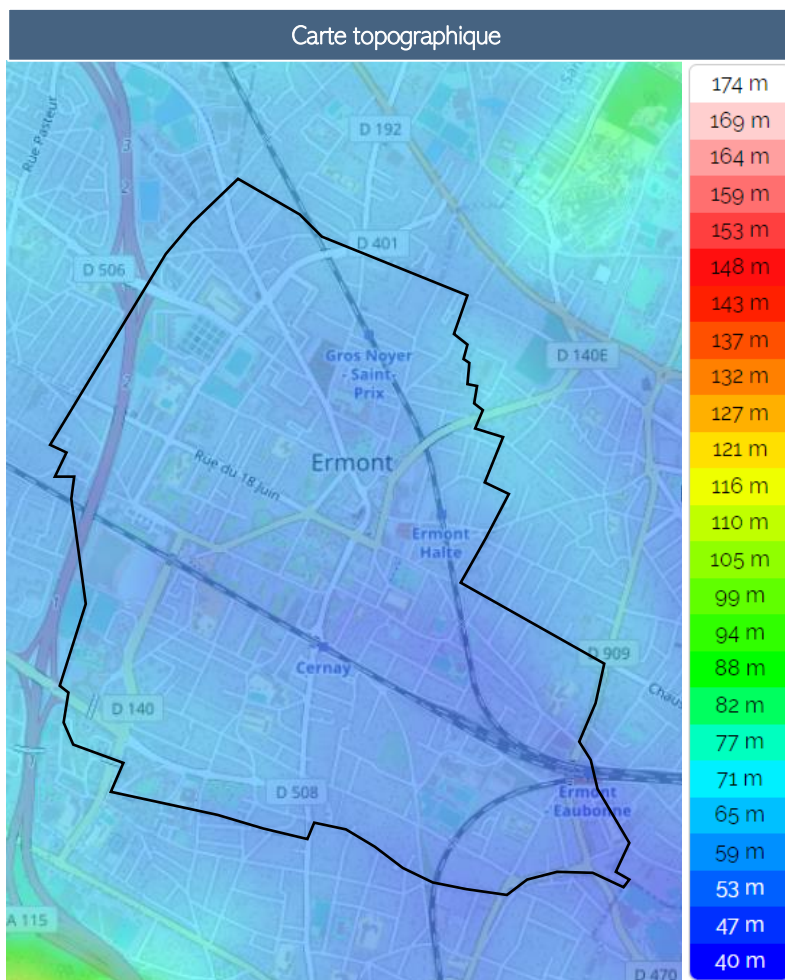
Le Val d'Oise appartient entièrement au Bassin parisien. Au sein du bassin parisien, Ermont est implantée dans la vallée de Montmorency.

Le relief

Le territoire d'Ermont ne présente pas de relief marqué. Il est situé sur un plateau situé entre la vallée de la Seine au sud et les contreforts de la forêt de Montmorency.

Les accidents topographiques sont principalement liés aux infrastructures et à leurs franchissements.

L'altitude est plutôt homogène et varie entre 45m et 65m



Source : topographic-map.com

Les caractéristiques géologiques :

De nombreuses buttes-témoins caractérisent la géologie de l'est du département, notamment celles de Montmorency au nord d'Ermont, et celle de Corneilles-en-Parisis, au sud.

Les données liées à la géologie ont été recherchées auprès du BRGM (cartes n°153 «Isle d'Adam» et carte n°152 «Pontoise»).

Les formations à l'affleurement rencontrées sur Ermont sont les suivantes :

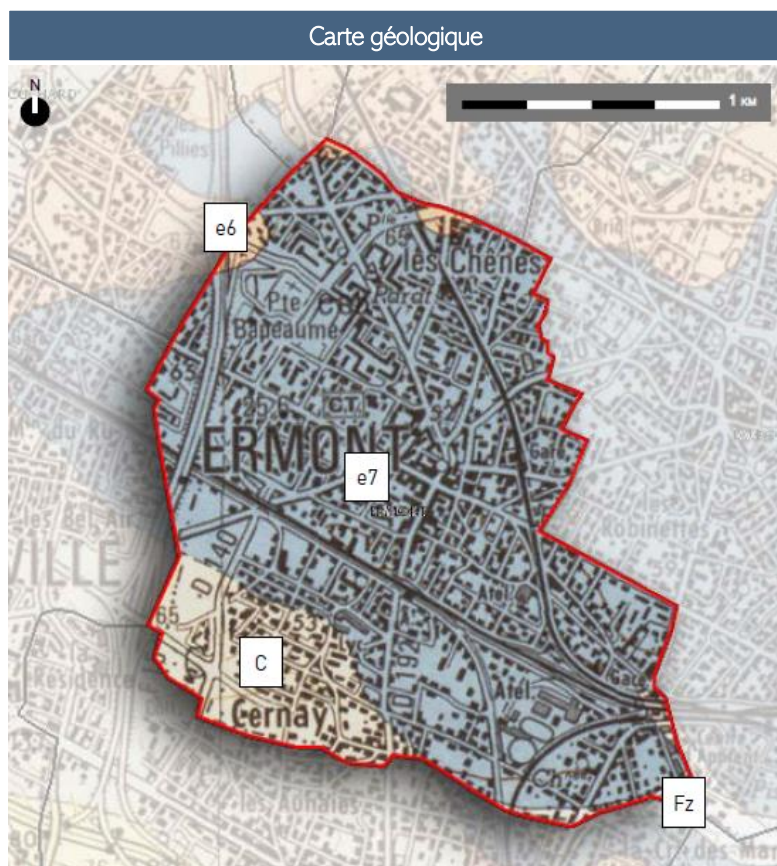
- e6 Marinésien : sables de Monceau, Calcaires de Saint-Ouen; Auversion : sables de Beauchamp et d'Auvers - TERTIAIRE - Eocène sup.
- e7 Ludien : Marnes supragypseuses. Marnes et masses du gypse. Caclaire de Champigny. Marnes à Pholadromyes - TERTIAIRE - Eocène sup.
- Fz Alluvions modernes – QUATERNAIRE
- C Colluvions polygéniques des versants, de composition marno-gypseuses

Le calcaire lacustre, dit de Saint-Ouen, utilisé pendant longtemps comme matériau de construction, a fait l'objet d'extraction massive en Ile-de-France.

Le calcaire de Saint-Ouen est caractérisé par son alternance entre calcaire d'épaisseur variable et marnes.

Les alluvions du Quaternaire (Fz) correspondent à des dépôts abandonnés par la Seine au fur et à mesure de la diminution du niveau de ses eaux à travers le temps. Les colluvions polygéniques peuvent être argilo-marneuse ou sableuse : cela peut expliquer le phénomène de mouvement de terrain lié au retrait-gonflement des argiles sur le territoire.

Tant les alluvions que colluvions sont des formations superficielles.



Source : BRGM

L'hydrogéologie :

La commune repose entièrement sur un socle hydrogéologique caractérisé par les calcaires, sables, marnes et argiles : il s'agit de la nappe des sables de Beauchamp. Fortement minéralisée par le gypse, sa qualité est plutôt médiocre comme l'indique l'Atlas des eaux du Val d'Oise.

Il existe une bonne perméabilité des calcaires et sables par suite de l'intercalation de bancs marneux et argileux. Cependant, en période sèche, les sols argilo-marneux ou sableux peuvent être dur et cassant, ce qui peut parfois contraindre l'infiltration des eaux.

Concernant la trame bleue, deux petits rus venant respectivement de Franconville-la-Garenne et d'Ermont sont à signaler, malgré leur disparition, sinon des mémoires, du moins du paysage local : le ru des Espérances et le ruisseau de la Fontaine traversent en souterrain, les territoires de Franconville, d'Ermont, d'Eaubonne et de Saint-Gratien (La Croix-des-Marais, le Grand-Gril) et vont se jeter dans le bassin des Cressonnières au nord du lac d'Enghien, situé sur le territoire de la commune de Saint-Gratien (information fournie par l'association Valmorency).



Carte des cours d'eau et des anciens cours d'eau du SAGE Croult-Enghien-Vieille Mer



Source : SAGE CEVM

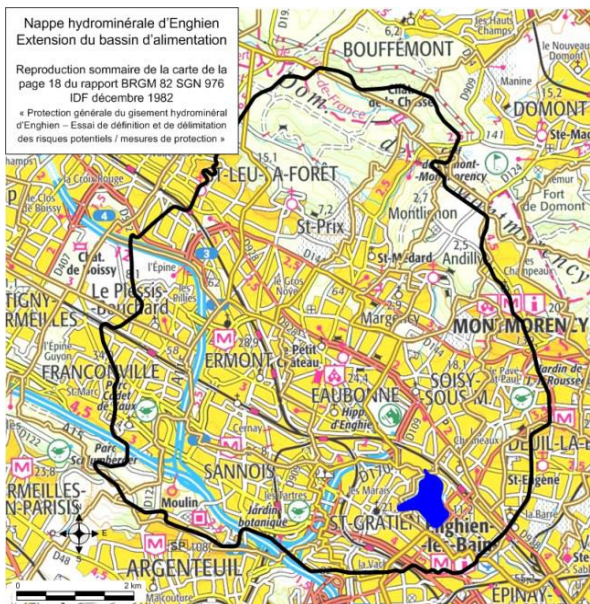
Les sources minérales d'Enghien :

Les sources minérales d'Enghien ont été captées au contact de l'étage des Calcaires de Saint-Ouen. Les ouvrages de captages (puits) créés ultérieurement (dans les années 1860 / 1870), à faible profondeur dans le « gisement d'eau sulfurée » rencontré dans la nappe des calcaires de Saint-Ouen. La surface structurale de cette nappe est, au moins dans le secteur d'Enghien, très irrégulière, ceci conditionnant probablement le gisement de cette nappe particulière, à forte teneur en sulfures. La nappe ne se trouve que dans les niveaux superficiels du Calcaire de Saint Ouen et n'est exploitable qu'exclusivement à ce niveau : elle ne se trouve pas du tout dans les autres formations géologiques sus- ou sous-jacentes.

L'origine du gisement hydrothermal d'Enghien est exclusivement superficielle, due à la circulation eaux sulfatées à travers un substrat réducteur, qu'est le calcaire de Saint-Ouen imprégné de sédiments fortement organiques. Depuis la fin des années 1970, il semble que le degré de sulfuration ait beaucoup baissé. Les bactéries sulfato-réductrices n'auraient pas encore recolonisé ce secteur de la rive ouest.

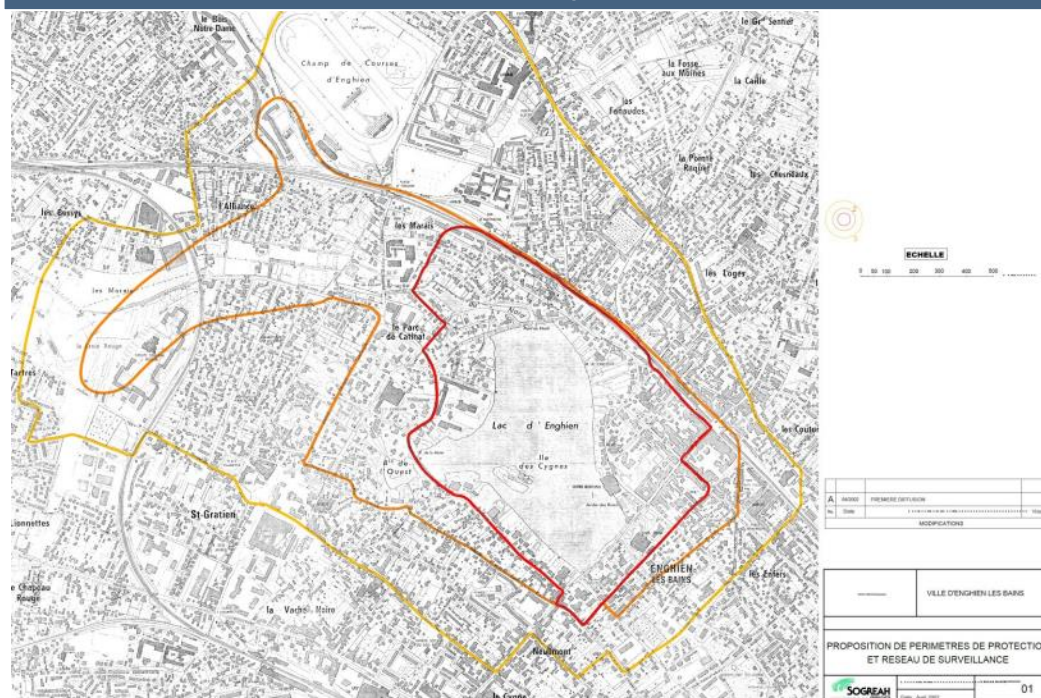
La commune d'Ermont est située dans le bassin d'alimentation de la nappe thermique mais n'est pas dans le périmètre de vigilance.

Nappe hydrominérale d'Enghien



Source : SAGE CEVM

Périmètre de vigilance



Source : ville d'Enghien

Le climat :

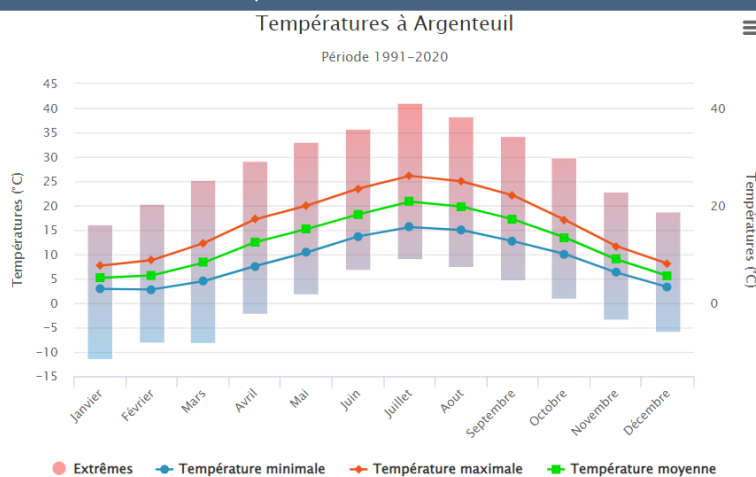
Située dans le bassin parisien, la commune d'Ermont bénéficie d'un climat dit « océanique dégradé ». Les données concernant les différents phénomènes climatiques, les données sélectionnées sont les normales 1981-2010 (officielles) analysées sur la station d'Argenteuil se situant à 5km de la commune.

La température moyenne calculée sur les 30 dernières années est de 12,6°C. Les mois les plus chauds sont juillet avec une température moyenne de 20,8°C et août avec une température moyenne de 19,8°C. A l'inverse, les mois les plus froids sont décembre avec une température moyenne de 5,6°C et janvier avec une température moyenne de 5,2°C.

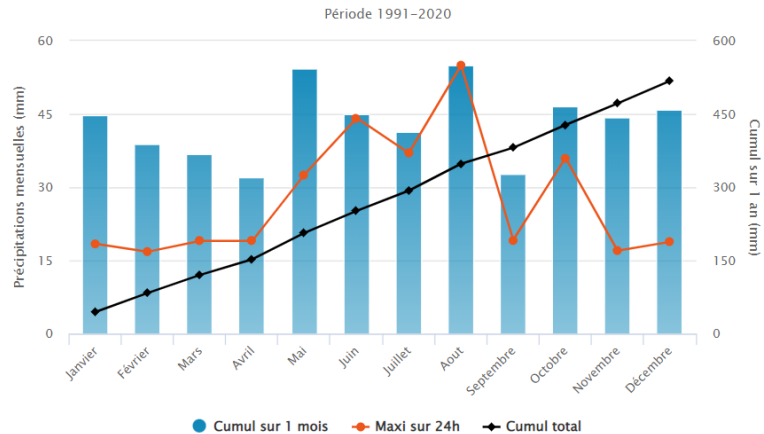
La moyenne des précipitations annuelles est de 517,9 mm ; celles-ci sont assez bien réparties tout au long de l'année, avec 153 jours de pluie par an. Il n'existe pas de période de sécheresse. Les mois les plus pluvieux sont Mai avec 54,3 mm et Août avec 55,1 mm. A l'inverse, les mois les plus secs sont Avril avec 32,1mm et Septembre avec 32,8mm.

Depuis quelques années, dans un contexte de changement climatique, le territoire subit des épisodes de sécheresse.

Données climatiques de la normale de saison 1991-2020



Précipitations à Argenteuil



Source : Infoclimat

Les principaux enseignements et enjeux issus du diagnostic :

Une topographie peu marquée limitant certains risques naturels (ruissellement, glissement de terrain)



Une hydrographie surfacique peu développée avec peu d'éléments à valoriser pour la trame bleue



Une hydrogéologie favorable à l'infiltration des eaux jouant un rôle dans l'absorption des précipitations. Cependant, lorsque le sol argilo-marneux ou sableux est desséché, il peut être dur et cassant, ce qui peut parfois contraindre l'infiltration des eaux. Un des enjeux est la préservation d'espaces perméables tels que les principaux cœurs d'îlot vert.



Dans un contexte de changement climatique, il sera nécessaire de porter une attention particulière sur les espaces de respiration dans l'espace urbain pour limiter, voire réduire, les îlots de chaleur urbaine.



Le paysage naturel :

La vallée de Montmorency, longue d'une quinzaine de kilomètres et large d'environ 7 km, est une petite région naturelle située au Nord-Ouest de Paris.

On désigne habituellement sous le terme de « Vallée de Montmorency » l'espace compris entre les buttes boisées, de Sannois - Orgemont - Cormeilles-en-Parisis d'un côté et de Montmorency - Saint-Leu - Taverny - Bessancourt de l'autre. Elle n'est traversée par aucune rivière dans le sens de la longueur. Les seuls cours d'eau sont des ruisseaux (appelés rus) qui dévalent les pentes et se perdaient autrefois au fond de la vallée dans des terrains marécageux, dont le lac d'Enghien est un des plus beaux vestiges.

Le fond de vallée, dont l'altitude varie entre 40 et 70 m, est largement urbanisé. Les deux collines parallèles de la forêt de Montmorency et des Buttes du Parisis délimitant la vallée au Nord et au Sud sont quant à elles largement boisées ; leurs sommets respectifs culminent à 195 m d'altitude et 167 m d'altitude.



Source : La vallée de Montmorency, Val d'Oise tourisme



B. La trame verte et bleue

La trame verte et bleue est une notion issue du Grenelle de l'environnement en 2007. C'est un réseau national formé de continuités écologiques qu'elles soient terrestres ou aquatiques permettant l'amélioration de l'état de conservation des habitats naturels, des espèces et du bon état écologique des masses d'eau. La trame verte et bleue se constitue de différents éléments :

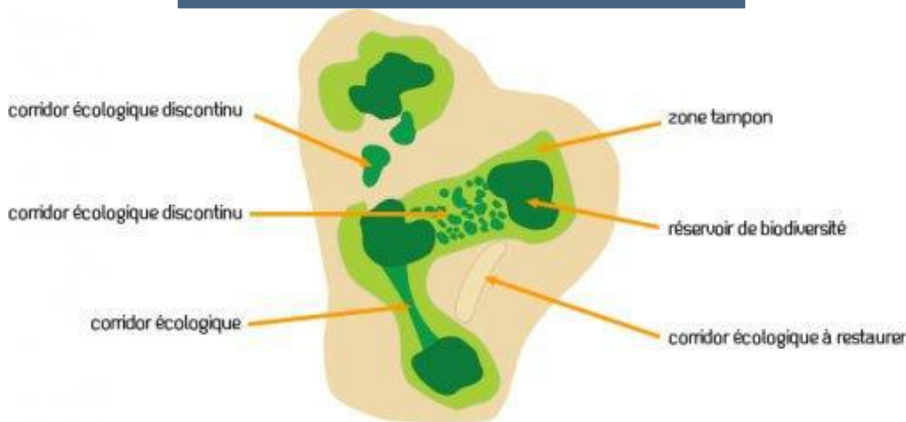
- Les réservoirs de biodiversité sont les espaces qui concentrent une biodiversité plus riche ou mieux représentée que la normale où les espèces peuvent accomplir une partie ou l'ensemble de leur cycle de vie. Ces réservoirs sont de taille suffisante pour abriter et accueillir des noyaux de populations à partir desquels les individus peuvent se disperser vers d'autres réservoirs via les corridors écologiques. Les réservoirs de biodiversité comprennent tout ou partie des espaces protégés et les espaces naturels importants pour la préservation de la biodiversité (article L. 371-1 II et R. 371-19 II du Code de l'environnement).
- Les corridors écologiques assurent les connexions entre les réservoirs de biodiversité offrant aux espèces des conditions favorables à leurs déplacements. Ces corridors peuvent être terrestres ou aquatiques de différents types : linéaire continu, discontinu ou « pas japonais » ou paysager.
- Les zones « tampon » permettent de faire le lien ou de séparer les éléments de la trame verte et bleue des autres modes d'occupations du sol. Cette zone tampon permet de préserver les éléments de la trame verte et bleue. La trame verte et bleue permet de favoriser le déplacement des espèces

(déplacement quotidien, dispersion ou migration) et de réduire la fragmentation des habitats, ce qui permet de ralentir l'érosion de la biodiversité. Ces continuités écologiques sont nécessaires à la diversité génétique des populations permettant la survie des espèces, à l'accès à de nouveaux réservoirs de biodiversité pour les espèces leur permettant d'accomplir une partie ou l'ensemble de leurs cycles de vie.

La trame verte et bleue est formée par un ensemble de sous-réseaux, c'est-à-dire de réservoirs et de corridors identifiés pour différents types de milieux. Ces sous-réseaux sont appelés des sous-trames. Le Code de l'environnement dispose que les réservoirs de biodiversité et les corridors doivent être rattachés aux sous-trames suivantes : les milieux boisés, les milieux ouverts, les milieux humides, les cours d'eau et le cas échéant les milieux littoraux. Toutes les espèces n'utilisent pas les mêmes milieux pour se développer et se déplacer d'où la nécessité de prendre l'ensemble des réservoirs de biodiversité et des corridors des sous-trames pour former une trame verte et bleue cohérente aux espèces.

La trame verte et bleue a pour ambition de concilier la préservation de la nature et le développement des activités humaines. En identifiant ces continuités écologiques dans les documents d'urbanisme communaux et supra communaux, les éléments de la trame verte et bleue pourront être préservés, remis en état voire développés dans des milieux de fracture afin de faciliter la dispersion des espèces. Une articulation à différentes échelles permet d'avoir une cohérence au niveau local comme national.

Les éléments de la trame verte et bleue



Source : www.damieretecologie.com/mandie.fr

B. La trame verte et bleue

Le Schéma Régional de Cohérence Écologique (SRCE) est créé par les lois Grenelle, adopté le 21 octobre 2013 est un schéma d'aménagement du territoire et de protection de certaines ressources naturelles (réseau écologique, habitats naturels)

Le SRCE précise qu'à l'échelle locale, les enjeux liés aux milieux urbains peuvent être maîtrisés suivant les recommandations suivantes :

- Limiter la consommation des espaces naturels et agricoles résultant de l'étalement urbain
- Accorder une attention particulière aux franges urbanisées, lisières, lieux d'interface entre ville et nature, aux friches
- Traiter le tissu bâti de manière à assurer sa contribution à la trame verte par la végétalisation des espaces verts
- Promouvoir une gestion adaptée à la biodiversité des espaces verts privés (jardins, foncier des entreprises). En effet, ils constituent souvent la majorité des espaces verts en ville.

- Favoriser les schémas des liaisons douces et les réseaux hydrauliques, et promouvoir la multifonctionnalité des espaces verts et publics en valorisant leur potentiel écologique par une gestion différenciée adaptée

- Favoriser la nature en ville y compris jusqu'à l'échelle des bâtiments qui peuvent s'avérer aptes à recevoir certaines espèces

Le plan d'action qui accompagne le SRCE prévoit trois orientations pour les documents d'urbanisme :

- Favoriser la préservation et la restauration des continuités écologiques
- Intégrer la Trame Verte et Bleue présente sur le territoire et les enjeux de continuités écologiques avec les territoires limitrophes
- Permettre la prise en compte du SRCE par les PLU (...) en s'appuyant sur la carte des composantes et des objectifs de la Trame Verte et Bleue

Le document n'identifie pas de réservoir, de corridors ou d'éléments fragmentant sur la commune

Les composants de la trame verte et bleue identifiés par le SRCE



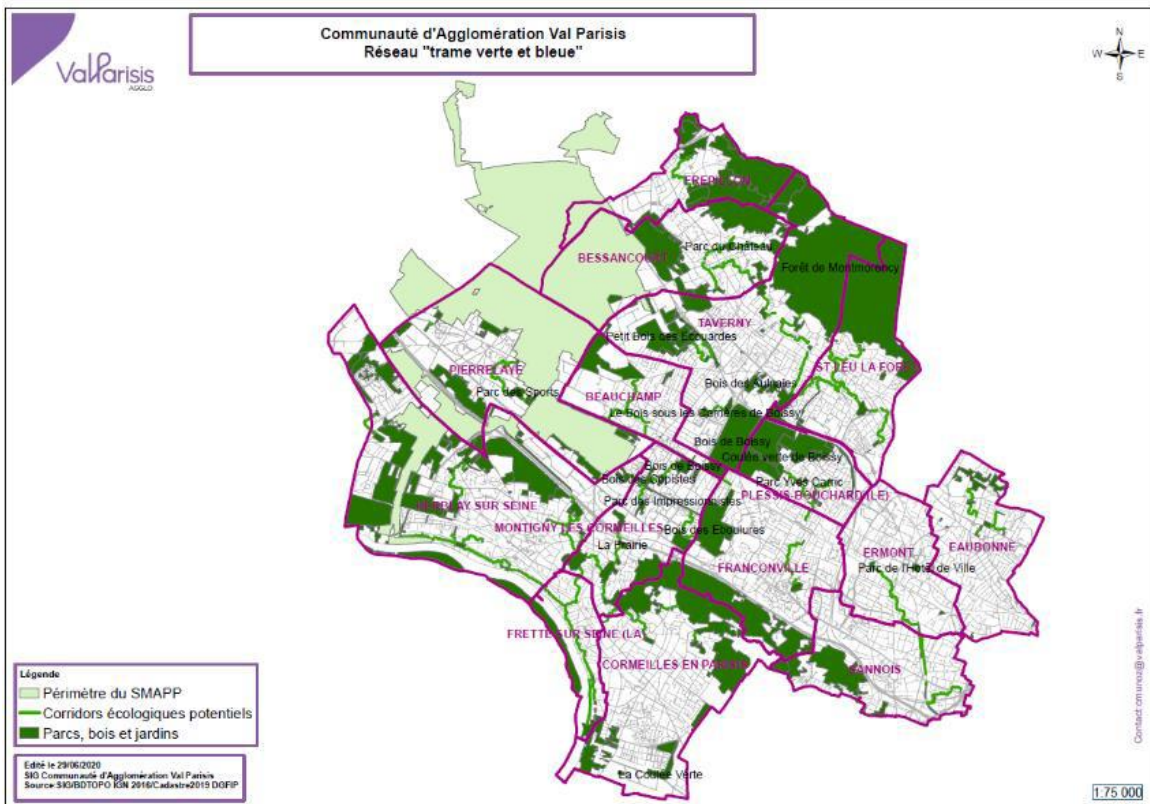
Source : SRCE

B. La trame verte et bleue

L'agglomération Val Parisis a mené une étude de la trame verte et bleue à l'échelle intercommunale en 2020.

Cette étude identifie certains parcs, bois et jardins ainsi qu'un corridor écologique potentiel allant du centre de la commune vers le sud jusqu'à la commune de Sannois.

La trame verte et bleue à l'échelle de Val Parisis



Source : Agglomération Val Parisis

B. La trame verte et bleue

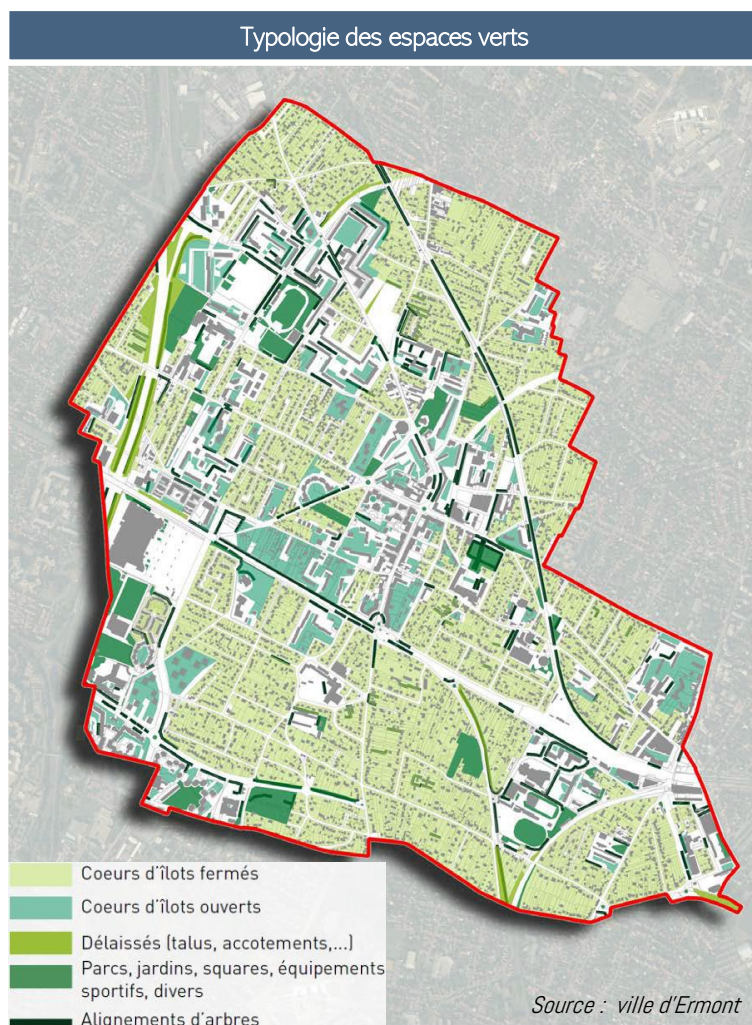
A l'échelle communale, la nature en ville joue un rôle important dans la trame verte et bleue. Les espaces verts apparaissent comme juxtaposés les uns aux autres au fur et à mesure du développement de la ville et des projets tant publics que privés.

Le « verdissement » du territoire se traduit par des actions à la parcelle ou au projet, de l'ordre de l'embellissement au cas par cas. Il peut également se traduire par une renaturation ou une désartificialisation des espaces publics.

L'essentiel de la Trame Verte est composé par des espaces verts résolument urbains, qu'ils soient privés ou publics. Ermont ne se caractérise pas par la présence d'un « coeur de nature » ou d'un « poumon vert » remarquable, mais par la diversité des espaces qui composent son territoire et en font la richesse.

Cette typologie d'espace vert explique en partie l'absence de trame verte et bleue sur la commune. Malgré l'existence d'un nombre important de coeurs d'îlots, parcs et jardins et alignements d'arbres, la surface de ces derniers ne peut pas permettre l'implantation d'une biodiversité importante et ne peut par conséquent qu'avoir un rôle limité dans la dispersion des espèces.

Concernant la trame bleue, hormis le bassin de rétention des eaux qui accompagne l'autoroute A 115, et quelques fontaines, Ermont ne dispose pas d'éléments de Trame Bleue structurants sur lesquels s'appuyer pour valoriser cette dernière.



Les secteurs d'enjeux et de renaturation

On observe en filigrane des secteurs à enjeux. Ces secteurs sont ceux au sein desquels il y a peu, voire pas d'espaces végétalisés, ce qui se traduit par une imperméabilisation plus importante et une qualité paysagère moindre.

Il s'agit essentiellement de secteurs qui accompagnent des zones d'activités ou d'équipements :

- Les cimetières communaux : bien que ceux-ci soient fleuris, leurs abords souffrent d'une végétation rare et peu dense.
- Le long de la D 140 au niveau du centre commercial et des équipements sportifs : ce secteur est caractérisé par un profil végétal quasi absent. Quelques haies très basses accompagnent la voirie, ce qui n'est pas suffisant pour constituer une trame fonctionnelle. Les pavillons sont entourés de murets pleins et lisses ce qui ne favorise pas non plus la perméabilité entre les espaces privés et publics.
- Les îlots et la voirie situés à l'est de la Mairie : le centre-ville renvoie une image bien aménagée et verte aux abords de la Mairie. Les rues adjacentes doivent bénéficier d'un réaménagement végétal.

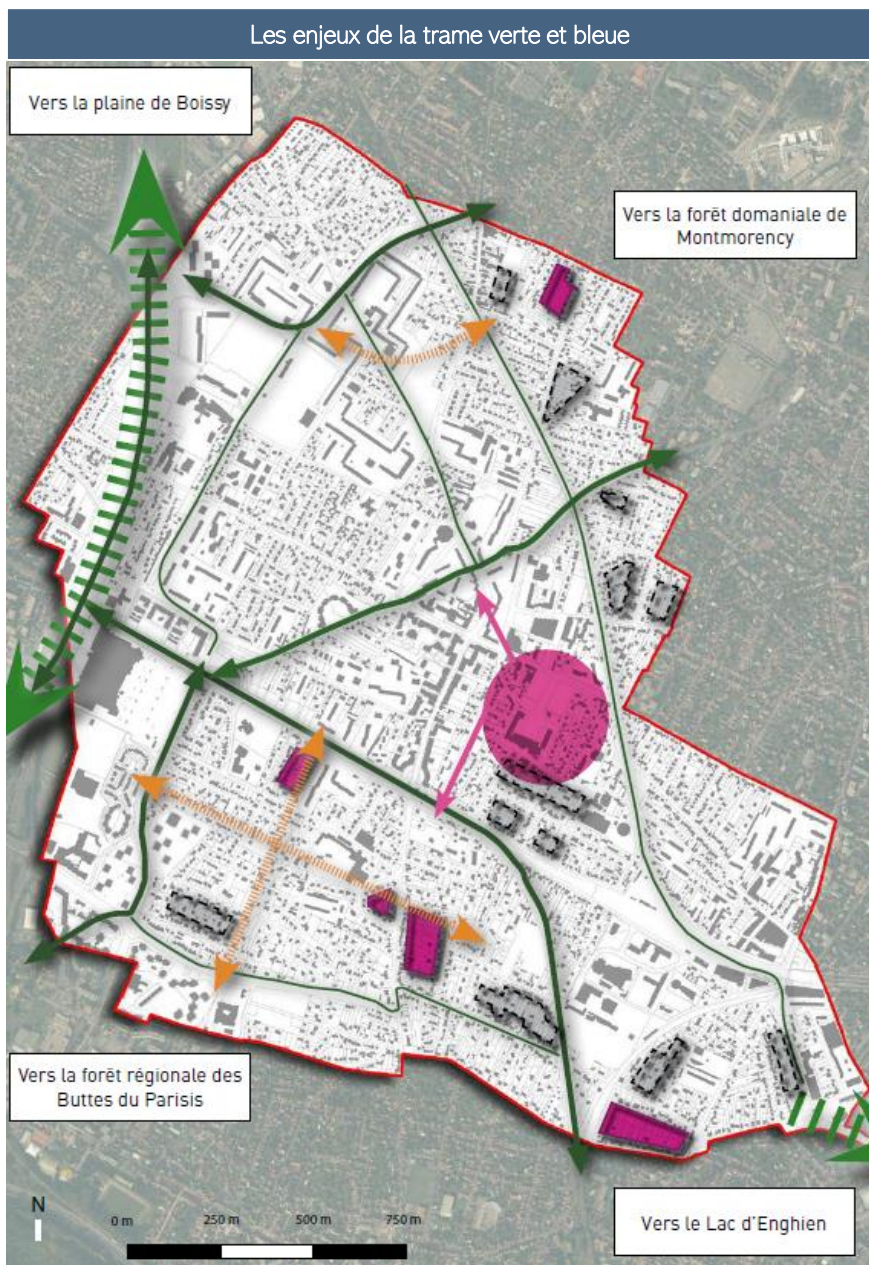
De façon synthétique, l'essentiel des enjeux liés à la Trame verte sur le territoire repose sur la recherche d'une connexion entre les différents espaces (cœurs d'îlots, parcs,...) et les alignements. Celle-ci est de plusieurs ordres :

- renforcer la perméabilité des cœurs d'îlots ouverts ;
- créer des liaisons vertes structurantes et secondaires entre les alignements ;
- consolider les liaisons vertes existantes ;
- favoriser les connexions entre les cœurs d'îlots.






Cette connectivité est importante à l'échelle du territoire, afin de lui donner du sens à travers la Trame verte. Les interconnexions doivent également être recherchées hors du territoire, afin d'inscrire Ermont dans un cadre vert plus large, entre la Forêt domaniale de Montmorency qui borde le nord de la Communauté d'agglomération, la Plaine de Boissy au Plessis-Bouchard, la forêt régionale des Buttes du Parisis, et enfin le Lac d'Enghien.

L'autre enjeu majeur au regard de la Trame verte est la protection des cœurs d'îlots afin de réduire les effets de la pression urbaine qui s'exerce sur ces derniers. Cela concerne les cœurs d'îlots encore bien conservés et ceux fragilisés.







Une connectivité à rechercher

-  Espaces paysagers et écologiques à conforter
-  Principe de connexion des coeurs d'îlots
-  Liaisons vertes structurantes à renforcer ou créer et à conforter
-  Liaisons vertes secondaires à renforcer ou créer et à conforter
-  Parc à connecter au maillage de déplacements doux

Des coeurs d'îlots à protéger

-  Coeurs d'îlots fragilisés à protéger
-  Coeurs d'îlots encore bien préservés, à protéger



C. Les espaces verts

Largement urbanisé, le territoire communal dispose cependant d'un patrimoine végétal important (46 ha d'espaces verts en 2021 selon l'IPR) qui participe à la qualité de vie au sein de la commune.

Les espaces verts et de loisirs

En 2019, selon l'équipomètre de l'IPR, la commune a 2,3 m² d'espaces verts ouverts au public par habitant. Ce ratio est faible par rapport à celui à l'échelle du Val Parisis (33 m² par habitant).

Néanmoins, la commune compte 17 parcs, squares et jardins ouverts au publics. Ces espaces sont diversifiés et offrent une qualité paysagère indéniable par la diversité des espèces qui y sont plantées avec notamment la présence d'arbres. De plus, la diversité des espaces enherbés ou boisés au sein des parcs permet d'avoir la présence d'une biodiversité importante et permet de créer des zones d'ombre.

Depuis février 2016, les espaces verts et la voirie ne sont plus traités avec des pesticides. Une gestion écologique est mise en place sur la ville d'Ermont, en partenariat avec le CAUE 95 (Conseil en Aménagement, Urbanisme et Environnement du Val d'Oise).

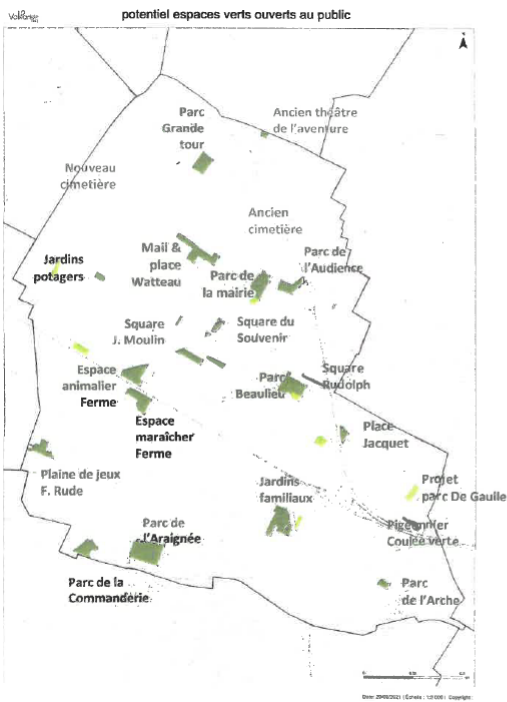
Les parcs et jardins de la ville sont entretenus selon une classification qui permet leur gestion différenciée.

A partir d'un inventaire du patrimoine végétal existant sur les espaces publics entretenus par la ville, quatre classes d'actions et de fréquence d'entretien sont définies :

- espaces horticoles : espaces de prestige dont l'aspect doit être le plus soigné possible ;
- espaces jardinés : espaces où le caractère entretenu et soigné reste prédominant, sans la présence permanente de l'équipe d'entretien ;
- espaces rustiques : espaces de conception libre ou naturelle. Dans ces espaces, lorsqu'elle existe, la flore spontanée est laissée en place ;
- espaces naturels : dans ces espaces, laissés dans leur état naturel avec un entretien léger, le jardinier accompagne la nature et laisse se développer la flore spontanée.

En outre, les principes suivants sont appliqués : diminution du nombre de tontes, afin de favoriser la végétation spontanée ; protection de l'Orchidée bouc assez répandue sur les espaces verts de la ville, association des végétaux récemment plantés à des mycorhizes, afin de faciliter la mise en place et garantir leur pérennité, etc.

Localisation des parcs existants et futurs



Espace vert ouvert au public / potentiel	
1	Parc Mairie
2	Parc Beaulieu
3	Square Rudolph
4	Squares du Souvenir, rond-point du 18 Juin
5	Square Jean Moulin
6	Square rue Louis Dessard
7	Parc de l'Audience
8	Place Jacquet
9	Pigeonnier / coulée verte
10	Parc de l'Arche
11	Jardins familiaux rue Aquilin
12	Parc de l'Araignée
13	Parc de la Commanderie
14	Plaine de jeux F. Rude
15	Jardins potagers rue 18 Juin
16	Mail & place Watteau
17	Place de la Grande Tour
PROJET	Projet parc De Gaulle
POTENTIEL	Ancien théâtre de l'Aventure
POTENTIEL	Ancienne maison associations

Source : ValParisis

Les espaces verts et de loisirs

Il existe différents types d'espaces verts et de loisirs sur le territoire :

- Les espaces verts accompagnant les équipements sportifs (complexe Auguste Renoir, complexe Raoul Dautry,...). Ces espaces sont souvent peu propices à la biodiversité en raison de leur sur-entretien (pelouse tondue à ras, par exemple). Si cela est important pour l'espace de la pratique sportive en tant que telle, un tel entretien des abords ne favorise pas la biodiversité.

Complexe Auguste Renoir



- Les jardins partagés d'Ermont, qui représentent des espaces ouverts et de partage. Ils contribuent non seulement à la biodiversité, mais viennent également offrir un espace de respiration paysagère et d'échanges entre habitants dans un contexte très urbain. Leur présence sur le territoire joue en faveur d'une mixité sociale.

Jardins partagés



- La ferme pédagogique est un important espace vert et espace de loisirs destiné principalement à un public scolaire.
- Les bassins de rétention constituent des espaces verts d'usage mixte. En effet, en dehors des périodes de fortes pluies où ces espaces jouent leur rôle de stockage et de rétention d'eau, ces espaces verts constituent des espaces praticables pour les habitants.

Enfin, s'ajoutent à cette typologie les espaces verts «divers» qui ne relèvent ni d'un espace vert privé, ni d'un espace vert public, ni d'un équipement sportif.

Ont notamment été intégrés à cette catégorie les ronds-points plantés qui parsèment la commune. Ils constituent des micro-réservoirs de biodiversité pour la petite faune et les insectes. Les abords des voies ferrées peuvent également être classés dans cette catégorie.

Espaces verts divers rue du Général Decaen



La commune a des objectifs à l'horizon 2030 pour améliorer la qualité de vie de ses habitants :

- Une coulée verte le long de la rue du Gros-Noyer, avec un projet prévoyant une part importante d'espaces verts attenants aux constructions ;
- De nouveaux espaces verts dans le quartier de la Gare d'Ermont-Eaubonne, et dans le quartier des Chênes ;
- Un potentiel de 2700 m² mutable, identifié au stade actuel des études pour notamment accueillir de futurs aménagements paysagers.



Les espaces verts des extérieurs liés aux habitations participent au maintien de la trame verte de la commune. Ils peuvent être localisés à proximité de résidences d'habitat collectif ou plus généralement constitués par les espaces de jardin, cœurs d'îlot verts des secteurs pavillonnaires.

Les cœurs d'îlots en secteur pavillonnaire

Les cœurs d'îlots pavillonnaires correspondent au modèle pavillonnaire (habitation de plain-pied ou à R+1, avant-cour parfois plantée, et fonds de parcelle végétalisé). Ils sont le plus souvent cloisonnés par des haies, des murets bas et des grillages qui marquent les limites de la propriété.

La diversité des espèces qui sont plantées dans les cœurs d'îlots pavillonnaires, leur degré d'entretien divers, ainsi que le traitement des limites séparatives par des haies leur confèrent un large gradient de naturalité bénéfique pour la biodiversité.

Les morcellements successifs des parcelles pavillonnaires pour accueillir de nouvelles habitations individuelles ont contribué à réduire la superficie de ce type d'espace vert et à diminuer leur profil végétal. Par exemple sur l'îlot rue Derondel/rue des Vignolles des habitations se sont implantées en plein cœurs d'îlot, venant morceler ce dernier

Le trop grand entretien, ou à l'inverse le défaut d'entretien pérenne de ces cœurs d'îlot, des choix d'espèces peu judicieux par rapport au contexte local amoindrissent leur intérêt.

Exemple d'un cœur d'îlot mité par l'urbanisation



Les alignements d'arbres

Concernant les alignements, ces derniers sont principalement constitués par les rangées d'arbres qui accompagnent les grandes infrastructures de transport : on observe ainsi un linéaire important le long de la voie ferrée et le long de l'autoroute A 115. Le Tilleul est bien représenté sur la commune.

Ces alignements sont attractifs pour l'avifaune, la petite faune et les insectes.

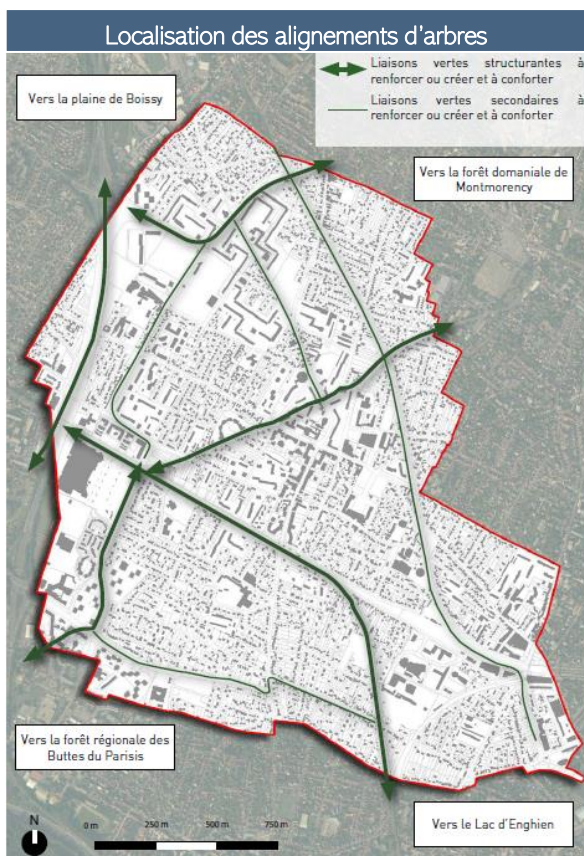
La discontinuité observée de certains alignements amoindrit toutefois leur intérêt sur le plan écologique.

Des arbres de taille moins importante et souvent récents viennent habiller les rues desservant les îlots. Ils constituent une trame verte secondaire.

Enfin, les haies marquent les limites séparatives de l'habitat pavillonnaire (clôtures).

Ces petits corridors, parfois discontinus, restent toutefois suffisamment rapprochés pour constituer un réseau pour la flore et la petite faune. La consolidation du réseau d'alignements d'arbres et la poursuite du maillage sur le territoire s'inscrivent dans une perspective de création d'une continuité végétale structurante sur Ermont. Ces continuités permettent notamment d'accompagner les infrastructures de transports de tout type (trame viaire, ferrée, modes doux...), et de créer des liens avec les espaces verts publics. Elles participent également à la qualité paysagère du territoire.

Le renforcement et la création de liaisons vertes permettra de connecter la commune dans un territoire plus large notamment en direction de la Forêt de Montmorency et celle des Buttes du Parisis, de la Plaine de Boissy et du Lac d'Enghien



Source : commune d'Ermont



Source : commune d'Ermont

Les arbres remarquables

Un arbre remarquable se caractérise par sa rareté, ses dimensions, sa position et de son âge. Le patrimoine en question est naturel, culturel et paysager. La commune d'Ermont recense une trentaine d'arbres remarquables.

Exemple d'arbre remarquable rue des Pommiers



En milieu urbain, ces arbres peuvent être un véritable repère pour les habitants et par leur ancienneté peuvent être témoins d'une histoire collective.

Concernant la biodiversité, ces arbres jouent un rôle de refuge, mais aussi de relais vers de plus grands espaces verts.

La liste des arbres remarquables est annexée au PLU dans le dossier annexes informatives.

Exemple d'arbre remarquable rue du Maréchal Joffre



Les espaces délaissés

Il existe plusieurs types de délaissés : les plus marquants sont les linéaires constitués par les talus et accotements qui longent une partie des voies ferrées et de l'autoroute A 115 ou encore les abords de la voie ferrée. S'ajoutent à ce type de délaissés quelques espaces isolés constitués par des parcelles non occupées par le bâti.

L'atout des délaissés réside dans leur nature même : ils sont préservés de la pression urbaine, souvent non accessibles et peu voire non entretenus.

Ces facteurs favorisent les occupations spontanées par la flore et la faune rendant ces espaces intéressants sur le plan écologique. Ces délaissés, accompagnant pour la plupart d'entre eux les linéaires des infrastructures de transport, présentent également l'intérêt de créer des corridors de circulation pour les espèces.

Les espaces isolés présentent quant à eux des intérêts variables sur le territoire selon la végétation qui les occupent : ainsi, les espaces isolés prairiaux renvoient une image plus bucolique que ceux grillagés et au sein desquels prédomine une strate arbustive spontanée.

Concernant les délaissés, le principal enjeu qui leur est associé est de les conforter en tant qu'espaces paysagers et écologiques. Sont ciblés à ce titre les délaissés qui accompagnent les voies ferrées, l'autoroute A 115 et ceux qui bordent la portion de la RD 470 en limite sud-est du territoire, en direction d'Eaubonne.

L'objectif est non seulement de reconquérir ces espaces à l'échelle locale, mais également d'inscrire Ermont dans une Trame verte plus large : celle de la Communauté d'agglomération, voire au-delà.

S'intéresser aux délaissés c'est aussi réfléchir aux essences qui les constituent actuellement, et celles à préférer afin d'apporter un agrément en termes de cadre de vie. Il convient également d'envisager une gestion différenciée de ces derniers pour atteindre l'équilibre entre l'intervention humaine et une colonisation spontanée de ces délaissés.

Exemple d'espaces délaissés le long de l'A115



La trame bleue et les zones humides :

Hormis le bassin de rétention des eaux qui accompagne l'autoroute A 115, Ermont ne dispose pas d'éléments de Trame Bleue structurants sur lesquels s'appuyer pour valoriser cette dernière.

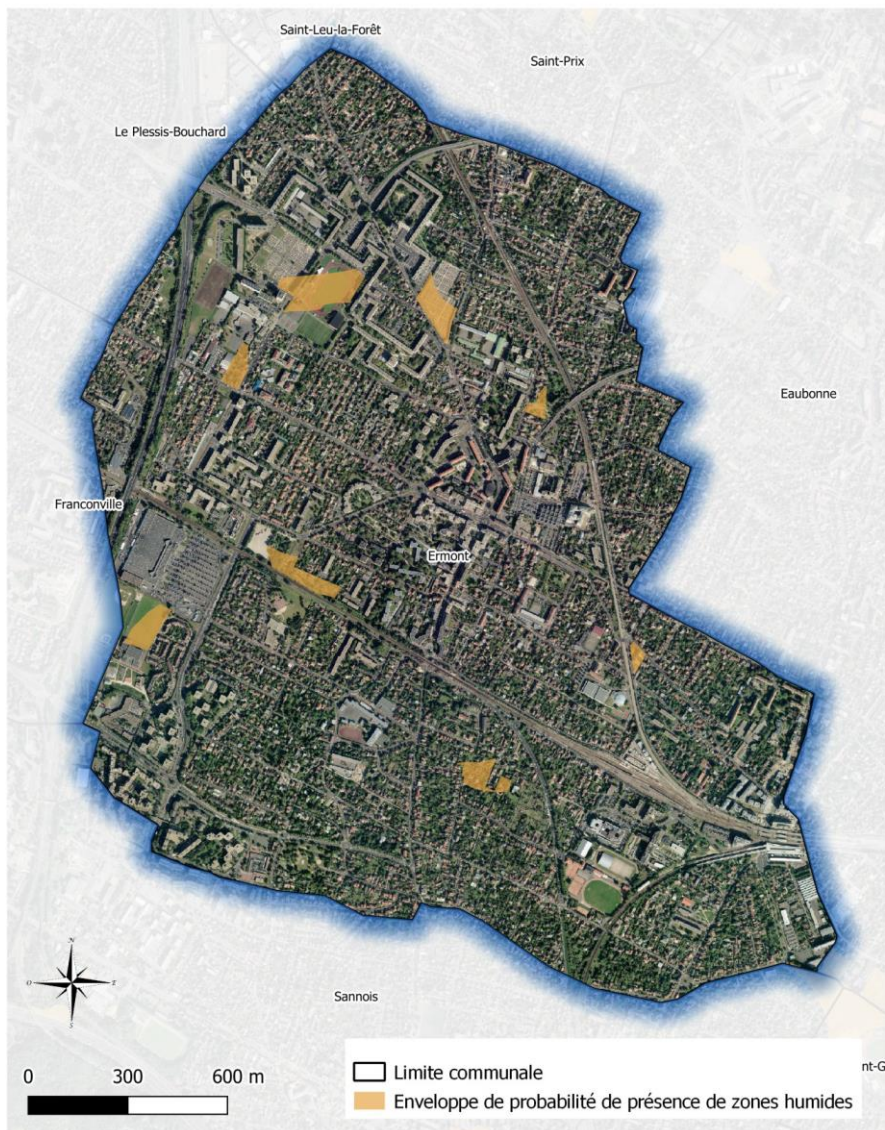
Selon l'inventaire des zones humides du SAGE Croult Enghien Vieille Mer (Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux), il n'existe aucune zone humide effective sur Ermont.

En revanche, le SAGE identifie plusieurs enveloppes de probabilité de présence de zone humide présentées sur la carte ci-dessous.

Les enveloppes théoriques de probabilités de présence des zones humides se basent sur la combinaison de 3 facteurs : la distance au réseau hydrographique et aux plans d'eau, le potentiel d'accumulation (indice de Beven-Kirkby) et les zones historiquement en eau.









Carte des zones humides avérées et des enveloppes de probabilité de présence de zone humide identifiées par le SAGE Croult-Enghien-Vieille Mer



Source : SAGE CEVM

Les principaux enseignements et enjeux issus du diagnostic :

-  Les documents supra-communaux n'identifient pas d'éléments de la trame verte et bleue sur le territoire ; néanmoins, la commune dispose d'éléments naturels à valoriser.
-  Une nature en ville bien développée à conserver constituée de cœurs d'îlots, d'alignements d'arbres, d'arbres remarquables et de parcs et jardins qui permet d'avoir une dispersion de la biodiversité à l'échelle locale.
-  Un manque d'espaces naturels de grande envergure permettant l'implantation d'une biodiversité conséquente et plus diversifiée
-  Des projets de renaturation et de création d'espaces verts en cours notamment pour améliorer le cadre de vie des habitants.
-  Certains secteurs ont un profil végétal quasi absent avec une végétation rare et peu dense. En outre, les liaisons vertes ne sont pas toujours connectées entre elles. Consolider les connexions pourraient permettre de rendre la trame verte plus fonctionnelle.
-  Dans la mesure du possible, lutter contre le mitage des cœurs d'îlot vert dans les quartiers pavillonnaires.



III. La faune et la flore

A. La biodiversité locale

La commune ne fait pas l'objet de mesure de protection du patrimoine naturel (site inscrit ou classé, zone Natura 2000, ENS,...) ou zone d'inventaire (ZNIEFF, ZICO).

La commune porte une politique volontariste à travers l'Agenda 21, mais aussi la gestion du patrimoine végétal : depuis 2008, la commune a adopté la méthode de la lutte intégrée afin de réduire l'utilisation de pesticides sur ses espaces verts : cette méthode consiste en l'introduction d'insectes prédateurs naturels aux insectes ravageurs.

Pour 2009, le site Internet de la commune avance le chiffre de 3 900 arbres sur le territoire, ainsi que près de 48,5 ha d'espaces verts : la réflexion sur la Trame Verte et Bleue est l'occasion de valoriser ces éléments. Enfin, la promotion de la biodiversité ordinaire trouve également sa concrétisation sur le territoire par la mise en place de quatre ruches dans le parc de la Mairie qui ont été par la suite été transférées dans la ferme potagère.

Les données sur la végétation ont été recherchées auprès du Conservatoire Botanique National du Bassin Parisien (CBNBP). Il y a 211 espèces végétales qui ont été observées sur Ermont, dont une espèce déterminante de ZNIEFF : il s'agit du *Torilis à fleurs glomérulées* (*Torilis nodosa* (L.), observée en 2002.

Les espèces réglementées :

Quatre espèces réglementées ont également été observées :

- La Pulsatille vulgaire (1890)
- Le Houx (2001)
- L'If à baies (2001)
- L'Epipactis à larges feuilles (2001)





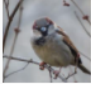
La Pulsatille vulgaire, le Houx et l'If à baies sont concernés par l'annexe B du règlement CE n°338/97 pour la protection des espèces de faune et de flore sauvages par le contrôle de leur commerce. L'Epipactis à larges feuilles relève de l'article 1er de l'arrêté ministériel du 13/10/1989 relatif à la liste des espèces végétales sauvages pouvant faire l'objet d'une réglementation préfectorale permanente ou temporaire.

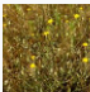



L'Atlas des oiseaux nicheurs dresse par maille de 10x10 km. Au sein de la maille n°E064N687 à laquelle appartient Ermont, cet Atlas souligne la présence de :

- 10 nicheurs certains (Bergeronnette grise, mésange bleue, hibou duc moyen...)
- 20 nicheurs probables (Accenteur mouchet, Bernache du Canada, Serin cini,...)
- 21 nicheurs possibles (Pic vert, Faucon crécerelle, corneille noire,...) règlement CE n°338/97

Selon l'inventaire national du Patrimoine Naturel (INPN), 9 espèces sont menacées à l'échelle régionale.

La biodiversité menacée à l'échelle régionale

	Nom(s) cité(s)	Nom vernaculaire	Catégorie Régionale
	<i>Campanula glomerata</i> L.	Campanule agglomérée	VU
	<i>Carduelis chloris</i>	Verdier d'Europe	VU
	<i>Carthamus lanatus</i> L.	Carthame laineux	VU
	<i>Caucalis platycarpus</i> L. [1753]	Caucalis à fruits plats	VU
	<i>Passer domesticus</i>	Moineau domestique	VU

	Nom(s) cité(s)	Nom vernaculaire	Catégorie Régionale
	<i>Crepis foetida</i> L.	Crépide fétide	CR
	<i>Hyssopus officinalis</i> L.	Hysope	CR
	<i>Equisetum hyemale</i> L.	Prêle d'hiver	CR*
	<i>Serinus serinus</i>	Serin cini	EN

Source : INPN

De plus, des espèces invasives sont présentes sur la commune. Une espèce invasive, ou espèce envahissante exogène, est une espèce vivante exotique qui devient un agent de perturbation nuisible à la biodiversité autochtone des écosystèmes naturels ou semi naturels parmi lesquels elle s'est établie. Ces espèces pionnières ont de manière générale une croissance rapide ce qui vient asphyxier les espèces déjà présentes.

La lutte contre les espèces invasives est donc importante pour la biodiversité locale.

Loin d'être anecdotiques, les espèces invasives constituent en effet l'une des cinq causes principales de perte de biodiversité.

Le CBNBP met en évidence la présence de sept espèces invasives à Ermont :

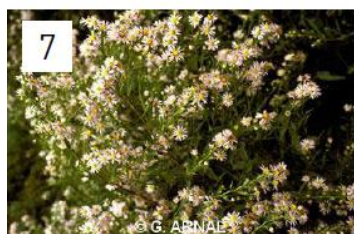
1. Le Buddleia de David (2009)
2. La Renouée du Japon (2009)
3. L'Ailante glanduleux (2009)
4. Le Robinier faux-acacia (2009)
5. Le Sénéçon sud-africain (2009)
6. La Tête d'or (2009)
7. L'Aster des jardins (2001)

Les secteurs en friche sont des biotopes favorables à la Tête d'Or, au Buddléia de David et la Renouée du Japon. Ces deux derniers se retrouvent également sur les voies ferrées et leurs abords, les vieux murs (Buddléia) ou en bordure des cours d'eau (Renouée). L'Ailhante est localisée essentiellement dans les parcs, jardins et boisements anthropisés, ainsi que dans des fourrés, friches ou encore voies ferrées et abords. C'est aussi le cas pour le Robinier faux-acacia. Le Sénéçon sud-africain se rencontre globalement sur les mêmes biotopes ainsi que sur les pelouses silicoles et les accotements routiers.

La gestion des espèces invasives sur la commune paraît d'autant plus importante que cette dernière compte des biotopes favorables à leur propagation (friches urbaines et délaissés routiers et ferroviaires).

En définitive la commune recense un potentiel écologique fort en biodiversité mais fragile et menacé par les espèces invasives.

Exemple d'espèces envahissantes



Les principaux enseignements et enjeux issus du diagnostic :



La commune recense un potentiel écologique fort en biodiversité mais fragile et menacé par les espèces invasives.



La conservation des biotopes est primordiale dans la conservation de la biodiversité locale



Le plan d'exposition au Bruit (PEB)

Dans la commune, les nuisances sonores sont essentiellement causées par le trafic aérien lié à la proximité de l'aéroport de Roissy Charles de Gaulle.

Des mesures gouvernementales étalées de 2008 à 2011 prévoient de réduire de moitié le bruit subi par les populations concernées. De même, une charte de développement durable pour Roissy Charles de Gaulle a été mise en place depuis l'été 2008 afin de mieux protéger les riverains de l'aéroport.

Un Plan d'Exposition au Bruit (de l'aérodrome Paris Charles de Gaulle) a été approuvé le 3 avril 2007. La commune est entièrement concernée par le périmètre dans lequel s'appliquent les dispositions relatives à la zone D (Lden 50). En zone D les constructions sont autorisées sous réserve d'isolation acoustique.

Le Plan d'Exposition au Bruit de l'aérodrome Paris Charles de Gaulle



Source : PEB aéroport Roissy Charles-de-Gaulle

Le plan de Prévention de Bruit dans l'Environnement (PPBE)

Le PPBE est un projet en cours sur le territoire de la communauté d'agglomération de Valparisis. Ce plan a pour but la réduction et la prévention du bruit dans les zones critiques où la population est soumise à des niveaux de bruits élevés dus aux routes, trains, avions. Afin de caractériser les zones de bruit à enjeux sur le territoire, les informations issues des cartes stratégiques de bruit et des éléments de diagnostic mis à disposition par BruitParif ont été croisés.

Une zone à enjeux correspond à la combinaison d'un dépassement de seuil de nuisances sonores et la présence de bâtiments sensibles (habitations et établissements d'enseignement et de santé)

Plusieurs actions sont proposées en fonction des enjeux :

- Des actions correctives, visant le rattrapage des zones de conflit habitat/bruit, par la réduction des nuisances sonores,
- Des actions préventives visant à éviter la création de nouvelles situations critiques d'exposition au bruit.

Ces actions peuvent être de différentes natures :

- Les actions à la source, qui consiste en la prise en compte des nuisances sonores, par exemple dans la réalisation de voies de transport nouvelles ou dans la modification significative des voies existantes,
- Les actions au niveau des récepteurs, qui passent par le classement des infrastructures et des règles de construction de bâtiments situés à proximité des infrastructures existantes bruyantes ou en projet

Classement sonore des axes routiers		
n°réf	Catégorie	Largeur maximale
Voies communales		
VC 1	4	30 m
VC 2	4	30 m
VC 3	4	30 m
VC 4	4	30 m
Infrastructures ferroviaires		
Ligne 328	3	100 m
Ligne 330	1	300 m
	2	250 m
Ligne 962	2	250 m
Ligne 964	3	100 m

Le PPBE de l'Agglomération Val Parisis avance le chiffre de 16 541 personnes affectées par le bruit routier de jour : cela correspond à plus de la moitié de la population communale. Le bruit routier nocturne affecte quant à lui 6 668 habitants .

Il y a 1 974 personnes affectées par le bruit diurne (Lden) lié aux voies ferrées. Ce nombre est à peine moins élevé de nuit : le Plan d'Exposition au Bruit estime à 1 363 personnes affectées par le bruit nocturne (Ln).

Il existe des dispositifs destinés à limiter le bruit sur Ermont, tels que des murs anti-bruit qui accompagnent le linéaire de certaines infrastructures, comme c'est le cas sur une partie du linéaire de l'autoroute A115.

Les riverains ont souligné toutefois, des problèmes liés à un phénomène de réverbération du bruit en direction de la résidence Balzac par exemple depuis la réalisation de travaux sur l'autoroute A 115.

D'autres écrans anti-bruit (localisés sur la carte page suivante) sont positionnés ponctuellement sur le territoire, comme c'est le cas :

- au niveau de la D401 (au nord) : écran de 2 à 3 m de hauteur sur un linéaire de 650 m,
- toujours sur la D 401 au niveau du boulevard de l'Europe : écran de 2 à 3 m de hauteur sur 650 m de long
- le long de la D 140 à proximité du terrain de baseball, du centre commercial, et de la Mairie : mur de 2,5 à 3 m de hauteur sur un linéaire de 700 m
- Le tableau présenté ci-contre reprend le détail des infrastructures de transports classées pour le bruit par l'arrêté préfectoral du 28 janvier 2002.

n°réf	Catégorie	Largeur maximale
Autoroutes, routes nationales et routes départementales		
À 115	1	300 m
	2	250 m
BRETELLE 1	4	30 m
BRETELLE 2	4	30 m
RD 140	3	100 m
	4	30 m
RD 192	4	30 m
RD 401	3	100 m
	4	30 m
RD 470	3	100 m
RD 502	4	30 m
RD 506	3	100 m
	4	30 m
RD 508	4	30 m
RD 909	2	250 m
	3	100 m
	4	30 m

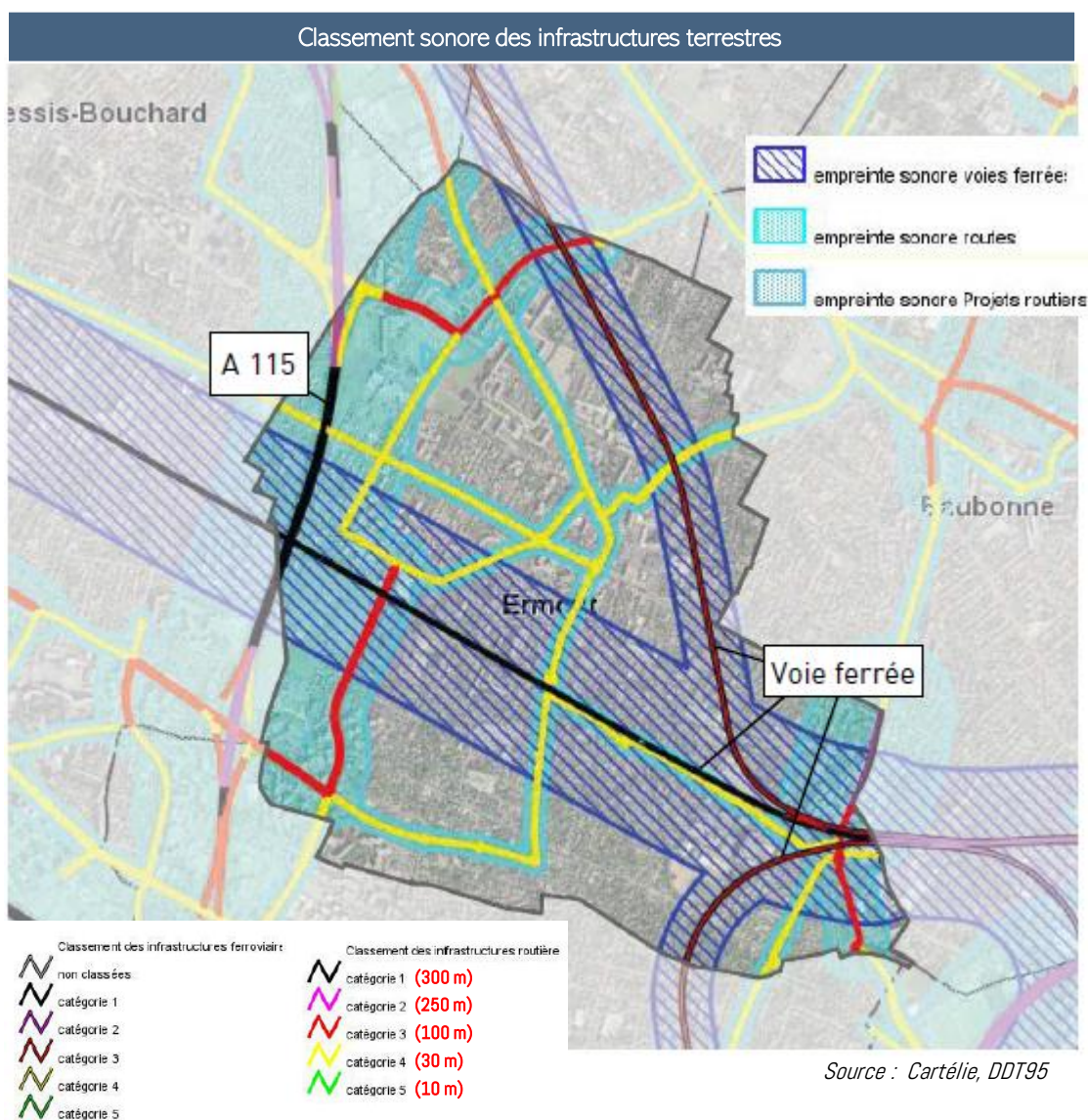
Source : arrêté préfectoral du 28/01/02

L'autoroute A115 à l'ouest, la traversée d'une ligne ferrée en milieu très urbanisé, les grands boulevards et routes départementales fréquentées toutes ces infrastructures participent à la pollution sonore, qui apparaît comme une problématique importante sur Ermont.

Le classement sonore d'une route n'entraîne pas une interdiction de construire ou des prescriptions sur l'implantation du bâti, mais impose des normes d'isolement acoustique des façades pour toute construction érigée dans les secteurs identifiés comme soumis à des nuisances sonores.

La limitation de l'exposition de la population au bruit par le Plan Local d'Urbanisme passe également par une réflexion sur le choix des secteurs à urbaniser ou au sein desquels densifier, et le type de structures susceptibles d'être accueillies afin de réduire l'exposition des populations sensibles notamment.

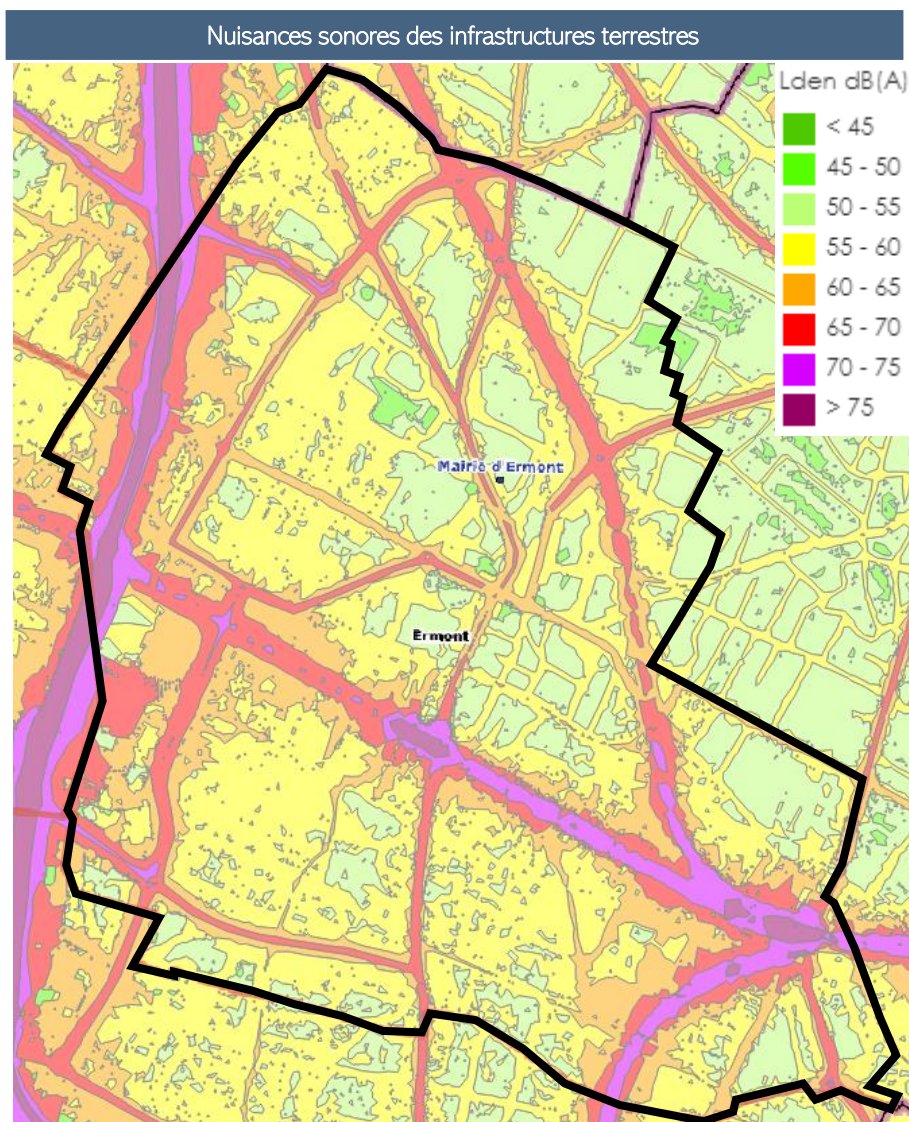
La généralisation des zones 30, la promotion des modes doux de déplacement, la mise en place de dispositifs de réduction du bruit (revêtement de chaussée, écrans,...) participent également à l'amélioration du confort acoustique des riverains.



Selon le Code de l'environnement (article L572-6), les zones calmes sont définies comme des « espaces extérieurs remarquables par leur faible exposition au bruit, dans lesquels l'autorité qui établit le plan souhaite maîtriser l'évolution de cette exposition compte tenu des activités humaines pratiquées ou prévues ».

Les zones faiblement exposées aux bruit des infrastructures terrestres sont des espaces avec un niveau sonore inférieur à 55dB(A) en Lden.

La carte ci-dessous illustre les nuisances sonores provoquées par le réseau viaire et ferroviaire. Les axes RER/transilien ainsi que l'autoroute A115 et la D506 sont les axes qui génèrent le plus de nuisance avec des mesures supérieures à 75 dB(A). Les zones calmes se situent dans des espaces éloignés de ces axes bruyants. Ce sont des espaces de grands ensembles et milieux pavillonnaires se situant sur la partie Est de la commune.



Source : BruitParif

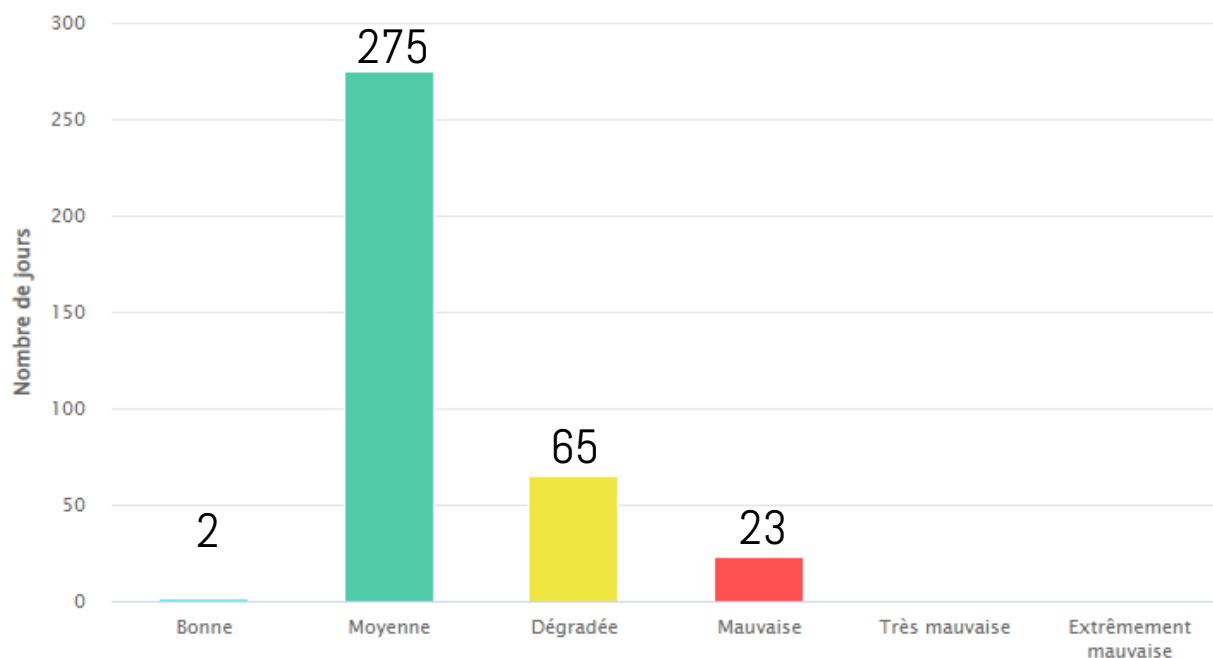
B. La qualité de l'air et la pollution atmosphérique

AIRPARIF a mis en place un cadastre des émissions basé sur les polluants réglementés et/ou faisant objet d'une surveillance de la part du réseau de mesure de la qualité de l'air en Île de France. Le nouvel indice ATMO mis en place en 2021 permet d'estimer la qualité de l'air à travers l'analyse de 5 polluants:

- PM 2,5 et PM10
- Le Dioxyde d'azote
- L'Ozone
- Le Dioxyde de soufre

Les mesures menées en 2021 ont montré que la qualité de l'air est plutôt bonne. En effet, l'étude révèle que 277 jours montrent une bonne ou moyenne qualité de l'air, 65 jours une qualité de l'air dégradée et 23 jours une mauvaise qualité de l'air.

La qualité de l'air



Source : AirParif

Ermont est identifié comme étant dans la zone sensible du Plan de Protection de l'Atmosphère (PPA). C'est-à-dire que la commune se situe dans un espace où il y a des dépassements des valeurs limites. L'objectif d'un PPA est d'assurer, dans un délai qu'il se fixe, le respect des normes de qualité de l'air

mentionnées à l'article L. 221-1 ou, le cas échéant, des normes spécifiques mentionnées au 2° du I de l'article L.222-1. L'intérêt du PPA réside donc dans sa capacité à améliorer la qualité de l'air dans un périmètre donné en mettant en place des mesures locales adaptées à ce périmètre.



B. La qualité de l'air et la pollution atmosphérique

Les émissions de SO₂ sur le territoire de Val Parisis représentent en moyenne 3,4 tonnes par an. Ermont est au dessus de cette moyenne avec 3,8t /an. Ces émissions sont principalement issues de la combustion de produits fossiles contenant du soufre, il peut provenir des installations de chauffage domestique, de l'utilisation de véhicules à moteurs diesel ou de certains produits industriels tels que la production de pâte à papier. Ce sont les secteurs résidentiels et industriels les plus gros émetteurs de SO₂.

Les émissions de NO_x sur le territoire de Val Parisis représentent en moyenne 122,1 tonnes par an. Ermont est en dessous de cette moyenne avec 113,1t /an. Ces émissions sont principalement issues de la combustion de produits fossiles, ils peuvent provenir des installations de chauffage domestique, de véhicules à moteurs diesel ou de certains procédés industriels tels que la fabrication d'engrais. Le trafic routier est le premier émetteur de ce type de polluant.

Les émissions de particules fines sur le territoire de Val Parisis représentent en moyenne 21,5 tonnes par an pour les PM₁₀ et 15,5 tonnes par an pour les PM_{2,5}. Ermont est au dessus de cette moyenne avec 22t /an pour les PM₁₀ et 15,9t/an pour les PM_{2,5}. Ces émissions sont des particules en suspension variant en termes de taille, d'origines, de composition et de caractéristiques physicochimiques. Les PM₁₀ correspondent aux particules inférieures ou égales à 10 µm, les PM_{2,5} à 2,5µm. La moitié des poussières en suspension sont d'origine naturelle, mais elles peuvent provenir de sources anthropiques : installations de combustion, les transports, activités industrielles ou agricoles. Le secteur résidentiel et le trafic routier sont les plus grands émetteurs

Les émissions de COVNM sur le territoire de Val Parisis représentent en moyenne 96,1 tonnes par an. Ermont est en dessous de cette moyenne avec 85,4t /an. Ces émissions sont principalement issues de la combustion de carburants ou des évaporations liées lors de leur fabrication, de leur stockage ou de leur utilisation. Ils sont notamment présents dans les peintures, les encres, les colles et à ce titre ont des incidences sur la qualité de l'air intérieur. Le trafic routier et le secteur résidentiel sont les principaux émetteurs de ce type de polluant.

Les émissions d'NH₃ sur le territoire de Val Parisis représentent en moyenne 1,3 tonne par an. Ermont est en dessous de cette moyenne avec 0,8t /an. De la même façon que l'ozone, polluant secondaire, résulte généralement de la transformation photochimique de certains polluants primaires dans l'atmosphère (en particulier, NO_x et COV) sous l'effet des rayonnements ultra-violet. La pollution par l'ozone augmente régulièrement depuis le début du siècle et les pointes sont de plus en plus fréquentes en été, notamment en zones urbaines et périurbaines. Le secteur agricole et le trafic routier sont les principaux émetteurs.

Dans l'ensemble, le territoire de la CA Val Parisis est dans une dynamique positive de réduction significative des émissions de polluants atmosphériques. La qualité de l'air dans la CA Val Parisis est principalement impactée par les autoroutes A15 et A115 traversant le territoire, ce qui expose les populations proches des axes, mais également les automobilistes dans l'habitacle de leur véhicule. Les polluants à surveiller en priorité sont ceux caractéristiques d'un fort trafic (PM₁₀, NO₂) mais également les COVNM et SO₂ qui, comme démontré dans ce rapport, peuvent atteindre des niveaux locaux élevés.

Emissions de polluants dans l'atmosphère

Type d'émission	Emission (t/an) à Ermont	Emission (t/an) moyenne ValParisis
Dioxyde de soufre (SO ₂)	3,8	3,4
Oxydes d'azote (NO _x)	113,1	122,1
Particules fines (PM ₁₀)	22	21,2
Particules fines (PM _{2,5})	15,9	15,5
Composés Organiques Volatils Non Méthanique (COVNM)	85,4	96,1
Ammoniac (NH ₃)	0,8	1,3

Source : Evaluation Environnementale du PCAET de l'agglomération Val Parisis



C. Les risques naturels et technologiques

Les arrêtés de Catastrophe Naturelle attestent de la reconnaissance par l'État d'un phénomène naturel dont l'intensité et le caractère ponctuel ont généré une catastrophe naturelle. L'intérêt de ces arrêtés de Catastrophe Naturelle est de juger de la vulnérabilité d'une commune face aux risques naturels.

La base de données Prim Net met en évidence pas moins de 13 arrêtés de catastrophe naturelle à Ermont sur ces trente dernières années. Le dernier épisode en date est lié à des mouvements de terrain différentiels consécutifs au retrait-gonflement des argiles, en 2006. Les catastrophes naturelles les plus récurrentes sont celles de type «inondations et coulées de boue» (6 arrêtés), suivies de celles de type «mouvements de

terrains différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols » (4 arrêtés).

Le contexte géologique et hydrogéologique local explique ces phénomènes de mouvements de terrains liés au retrait et gonflement des argiles.

Suivant le scénario tendanciel établi par l'étude sur l'adaptation du territoire francilien au changement climatique, l'occurrence du phénomène de retrait-gonflement des argiles devrait se poursuivre et progresser sur le département du Val d'Oise dans les années à venir.

Il existe ainsi un véritable enjeu de prise en compte des risques naturels sur Ermont.

Arrêtés de reconnaissance de catastrophes naturelles

Type	Début le	Fin le	Arrêté du
Inondations et coulées de boue	05/05/1984	05/05/1984	10/08/1984
	24/08/1987	25/08/1987	11/11/1987
	25/05/1992	26/05/1992	23/08/1992
	28/05/1992	29/05/1992	23/08/1992
	05/08/1997	06/08/1997	28/03/1998
	02/07/2000	02/07/2000	15/11/2000
Mouvements de terrain consécutifs à la sécheresse	01/06/1989	21/12/1990	19/07/1991
Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	01/01/1991	31/03/1997	23/04/1998
	01/01/2005	30/03/2005	22/02/2008
	01/07/2005	31/09/2005	22/02/2008
	01/01/2006	31/03/2006	04/04/2008
Inondation par remontées de nappe phréatique	20/03/2001	31/07/2001	05/05/2002
Inondations, coulées de boue et mouvements de terrain	25/12/1999	29/12/1999	30/12/1999

Source : Prim.net

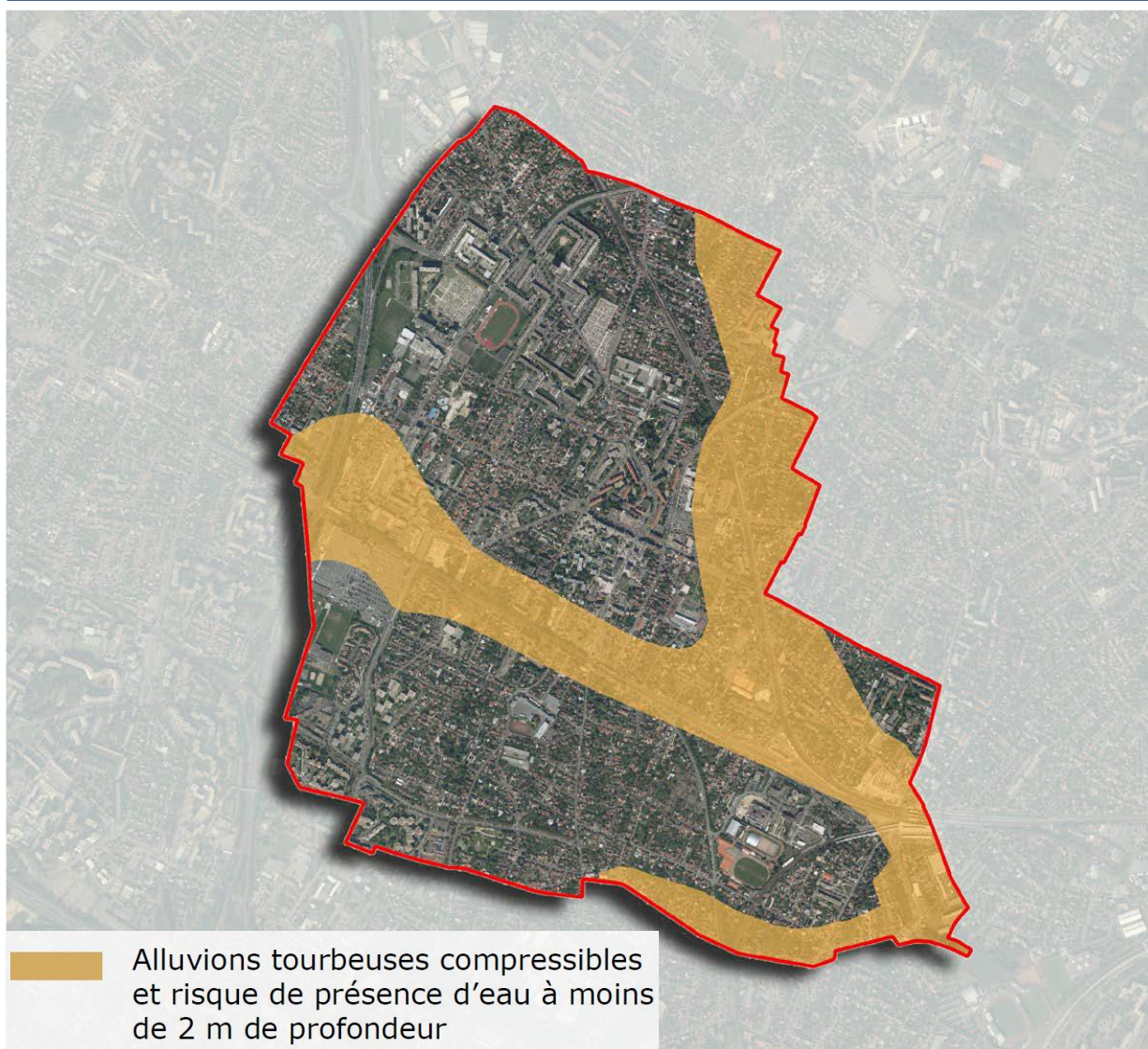
Les contraintes du sol et du sous sol

La préfecture du Val d'Oise établit un ensemble de recommandations pour le bâti afin de limiter les effets du risque, telles que :

- Rigidification de la structure du bâtiment et désolidarisation des bâtiments accolés,
- Ne pas planter d'arbres à une distance inférieure à au moins la hauteur de l'arbre par rapport aux habitations ou prévoir des écrans anti-racines de profondeur minimale de 2 mètres.

Au sein des secteurs identifiés, la portance du sol est incertaine : il convient ainsi de s'assurer de la stabilité de ce dernier par les constructeurs pour les constructions et autres modes d'occupation du sol autorisés. La réalisation d'une étude spécifique par le pétitionnaire afin de connaître le taux de travail admissible du sol et le risque du tassement est conseillée par les services de l'Etat.

Contraintes du sol et du sous sol



Source : données communales



L'aléa retrait-gonflement des argiles

Phénomène de mouvement de terrain d'origine climatique lié aux précipitations, l'aléa retrait-gonflement des argiles se manifeste lors de la modification de la consistance et du volume des sols argileux : les sols gonflent lors d'une augmentation de leur teneur en eau, tandis qu'à l'inverse, ils sont soumis à dessiccation et rétractation lors de la réduction de leur teneur en eau.

Ce sont ces mouvements qui sont à l'origine du risque avec pour conséquences possibles sur l'habitat, l'apparition de fissurations en façade, la distorsion de cette dernière, une rupture des canalisations...

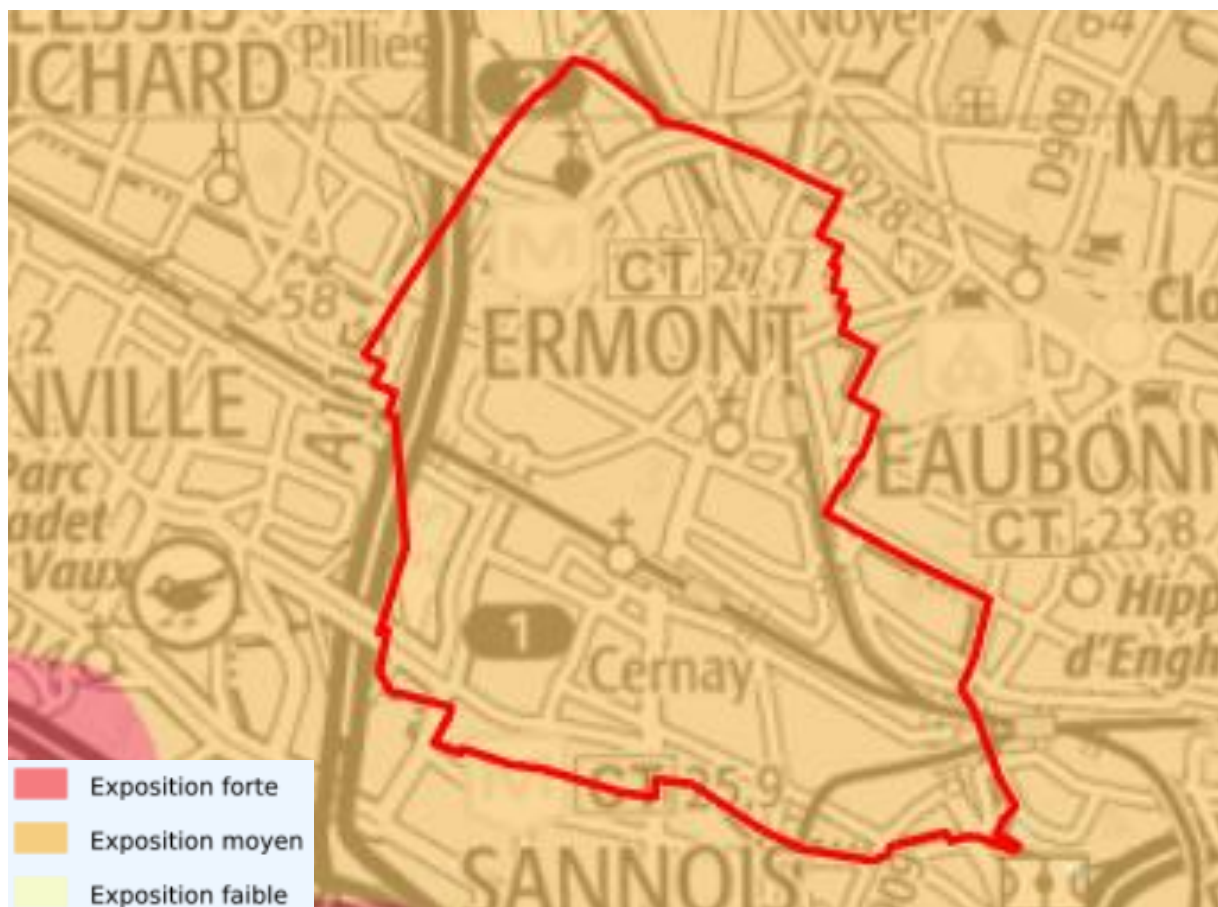
Cet aléa conditionne ainsi l'implantation du bâti dans les zones concernées pour le constructeur.

L'ensemble de la commune est moyennement exposé à ce risque.

La survenance de l'aléa retrait-gonflement des argiles s'explique par la nature des sols sur la commune : ceux-ci, principalement calcaires et marneux sont particulièrement sensibles aux changements hygrométriques.

L'arrêté du 22 juillet 2020 modifié le 24 septembre a permis de définir les zones exposées à ce risque (carte ci-dessous), de préciser le contenu des études géotechniques à réaliser ainsi que les techniques particulières de construction à utiliser dans les zones exposées à l'aléa.

Aléa retrait-gonflement des argiles



Source : Géorisques

L'aléa remontée de nappes

L'inondation est un phénomène naturel qui peut être accentué par l'action de l'homme sur son milieu. Il s'agit d'une «submersion, rapide ou lente, d'une zone habituellement hors d'eau» (source: PrimNet).

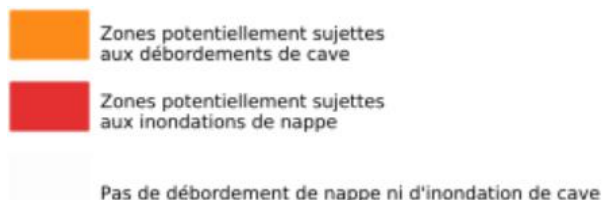
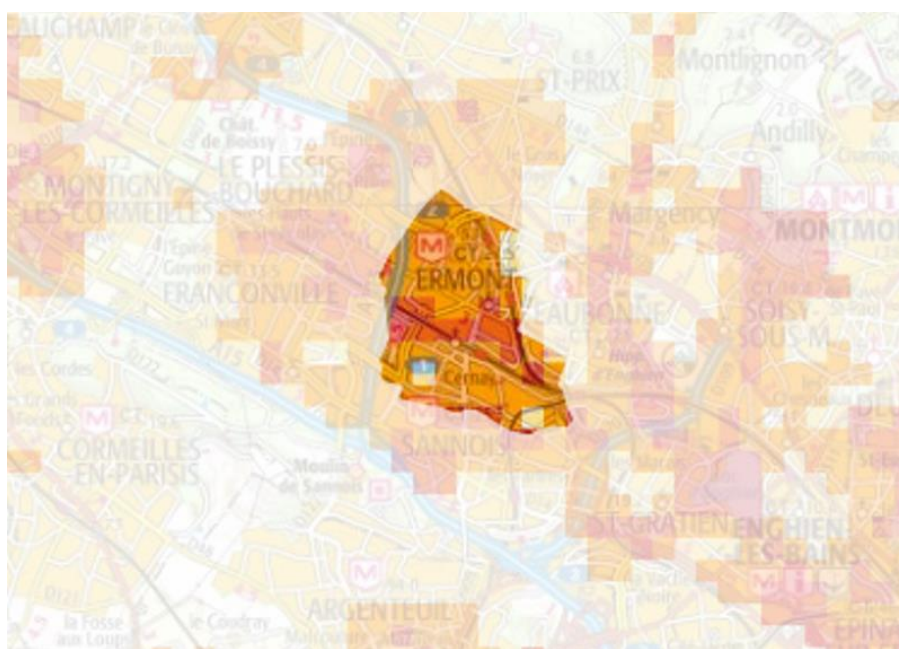
Il existe plusieurs typologies d'inondations :

- une montée lente des eaux en région de plaine (remontée de nappe, inondation de plaine) ;
- une formation rapide de crues torrentielles consécutives à des averses violentes ;
- un ruissellement pluvial urbain dont l'origine naturelle peut être renforcée par l'imperméabilisation des sols.

La majorité de la commune est potentiellement sujette aux débordements de cave. On observe localement des secteurs où la nappe est subaffleurante, comme aux Rossignaux ou aux Chênes (nord du territoire); au niveau du centre commercial et à proximité à l'ouest, au sud de la gare près des Marais, ainsi qu'en limite avec Eaubonne. Ces espaces sont sujets aux inondations de nappe.

Le SIARE a récemment réalisé un bassin de stockage d'eau de 5 500 m³ sous le groupe scolaire Victor-Hugo en 2018. En effet, ce secteur est sujet aux inondations.

Aléa remontée de Nappes



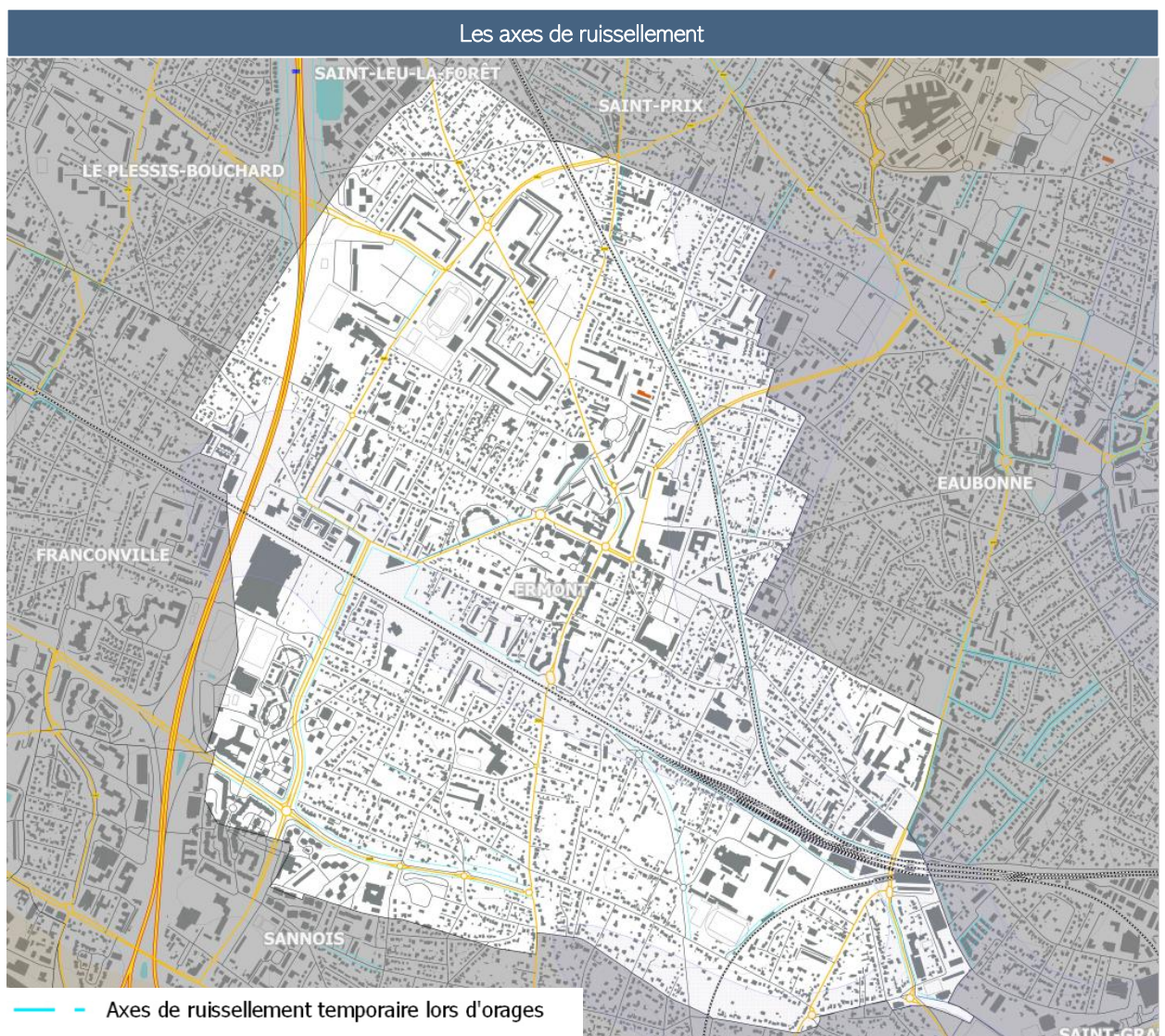
Source : SIGES Seine Normandie

Les axes de ruissellement

Les principaux axes de ruissellement par temps d'orage se situent essentiellement le long des principales infrastructures de transport terrestre :

- Les voies ferrées ;
- La RD 140 ;
- La RD 508 ;
- La RD 506 ;
- La RD 192 ;
- La RD 401 ;
- Rue Jean Jaurès

La carte des axes de ruissellement (ci-dessous) est disponible en annexe du PLU.



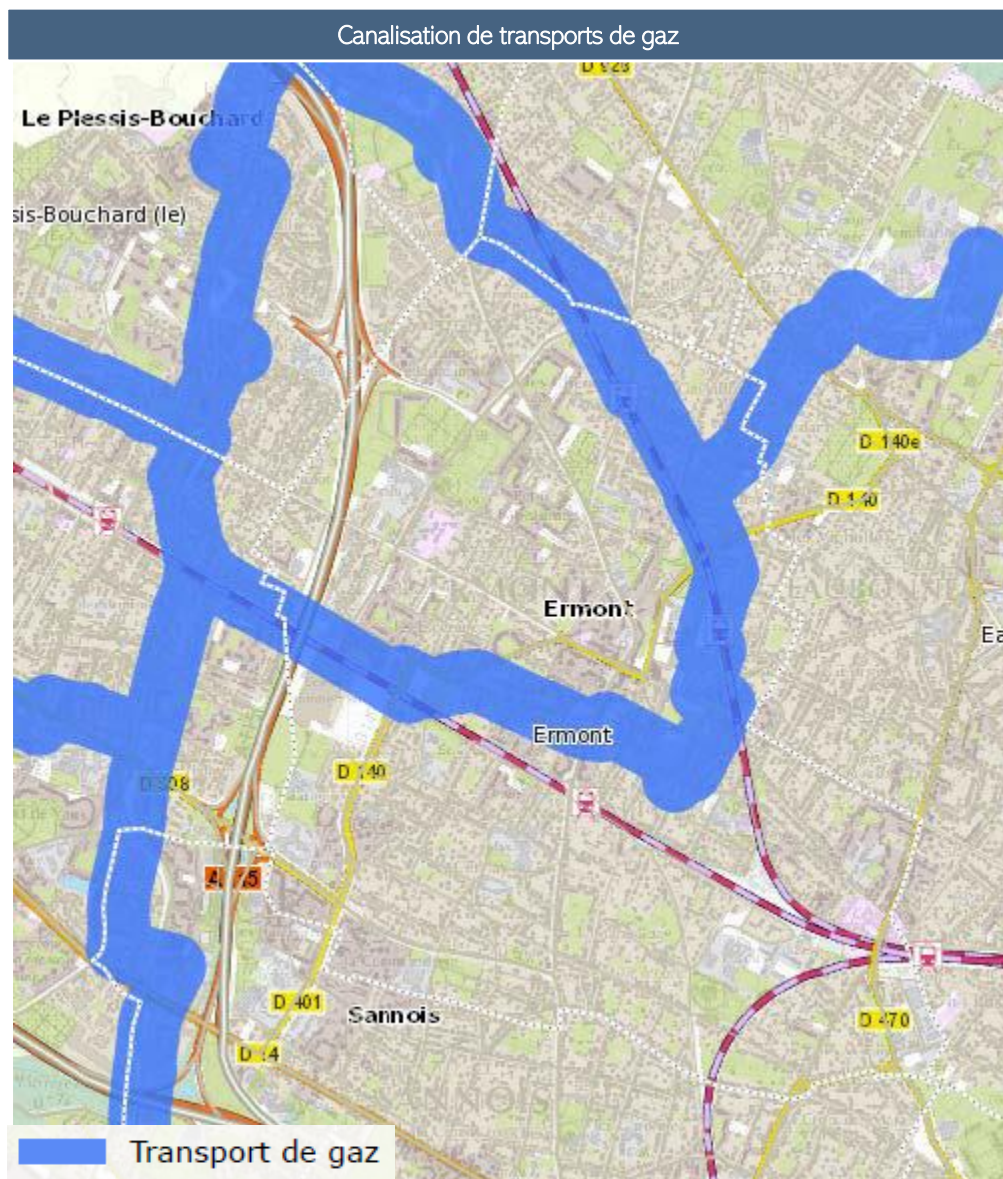
Source : Etat

Le risque lié au transport de matières dangereuses (TMD)

Est considérée comme matière dangereuse toute substance dont les caractéristiques physico-chimiques, toxicologiques ou dont les réactions peuvent présenter des risques pour l'environnement, la population et les biens. Le risque est lié à la conséquence d'un accident au cours du transport de ces matières (par voie routière, ferroviaire, aérienne, ou encore par transport en canalisations).

Le risque TMD sur Ermont est potentiellement lié aux infrastructures suivantes :

- Grands axes routiers (autoroute A 115)
- Le réseau ferré
- Le réseau de canalisations de transport de gaz



Source : Géorisques

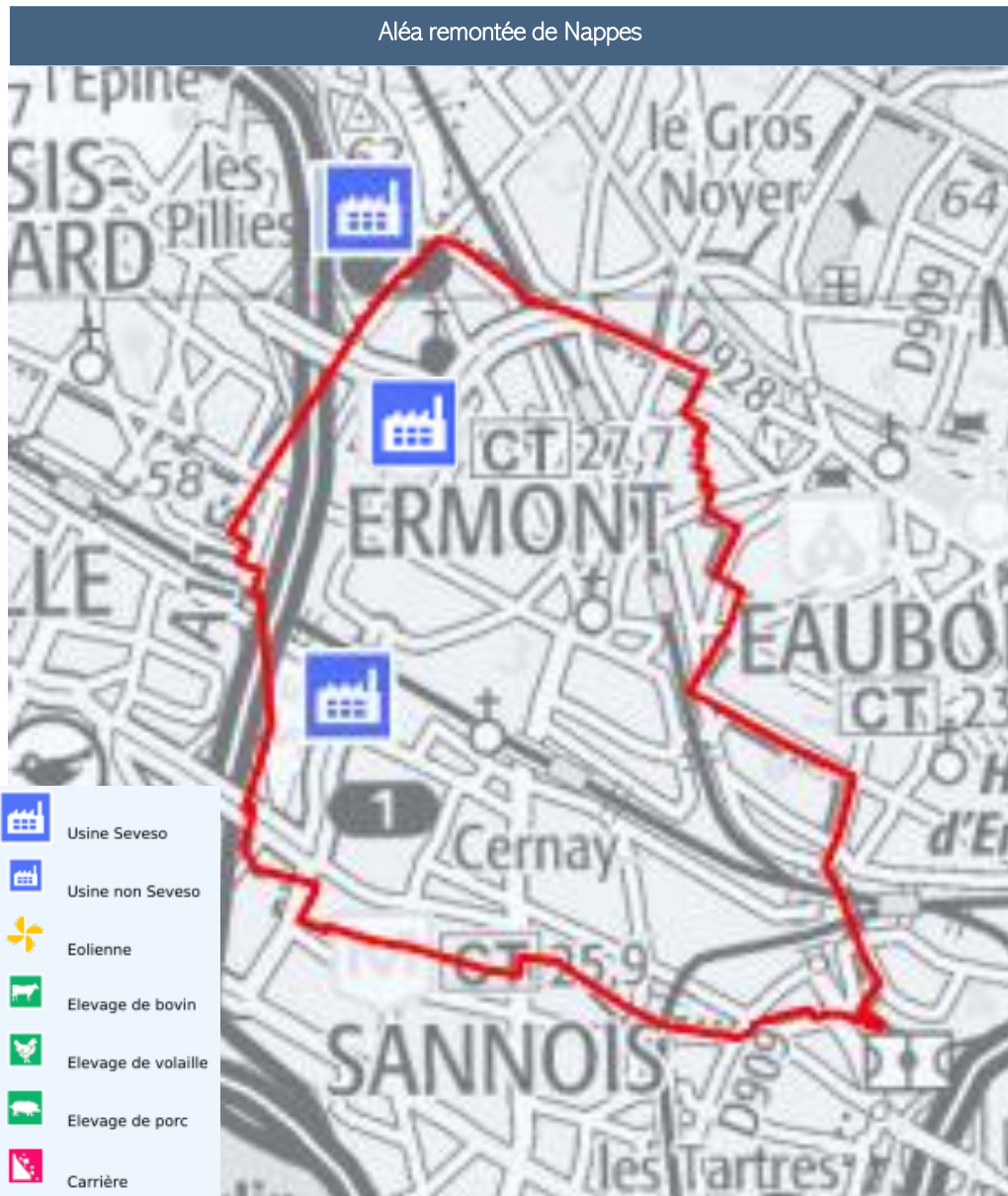
Les installations classées pour l'environnement (ICPE)

Il peut s'agir de toute exploitation industrielle ou agricole susceptible de provoquer des risques de pollutions ou des nuisances, notamment pour la sécurité et la santé des riverains. Il n'existe qu'une ICPE sur le territoire.

Le centre commercial est classé en ICPE étant donné que c'est une activité avec utilisation de gaz inflammables et combustion.

Elle n'est pas classée comme étant SEVESO. L'activité de cette structure est soumise à autorisation préfectorale mais ne nécessite pas la mise en place d'un Plan de Prévention des Risques Technologiques (PPRT) sur la commune.

Le collège Saint-Exupéry est classé en ICPE en raison de l'exploitation d'une installation de combustion (chaufferie).



Source : Géorisques

Les sites BASIAS et BASOL

La base de donnée BASOL identifie les sites et sols pollués ou potentiellement pollués appelant une action des pouvoirs publics, à titre préventif ou curatif. Il y a 2 sites BASOL sur la commune :

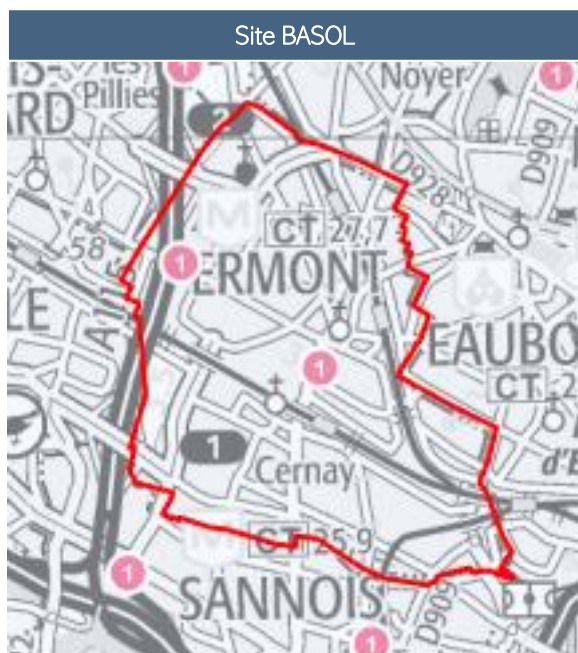
- Le premier (SSP001006801), est un ancien site SIBAG. Cette entreprise spécialisée dans la fabrication de bagues d'étanchéité a ouvert en 1960 et est en cessation d'activité. L'inspection des Installations Classées désigne la société SIBAG comme faisant partie des sites à risque non avéré d'exposition aux fibres d'amiante en raison de son activité passée de fabrication de joints.
- Le second (SSP040058301), FRAN (Ex OK'PRESS) se situe 25 rue de Stalingrad, dans le centre-ville.

La base de données BASIAS dresse l'inventaire des sites industriels et activités de services en activité ou non susceptibles d'avoir généré une pollution des sols.

Les données issues de BASIAS constituent une simple information du passé industriel du terrain. Dans le cas d'un projet, il revient au porteur de celui-ci de réaliser les investigations nécessaires afin de détecter la présence éventuelle d'une pollution.

Ermont présente un nombre important de sites potentiellement pollués : la base BASIAS en recense 57, dont la plupart sont encore en activité.

Les stations-services, les garages, les chaufferies ainsi que les pressings sont les activités les plus représentées dans l'inventaire BASIAS mené sur Ermont.



Source : Géorisques



Source : Géorisques

Liste des sites Basias

N° identifiant SSP	N° identifiant BASIAS	Dernière raison sociale de l'entreprise	Nom usuel	Adresse principale	Commune principale	Activité	Etat d'occupation de l'établissement
SSP3898197	IDF9500077	DARLOT Michel	Serrurerie, chaudronnerie	134 rue 18 Juin du	95120 ERMONT		En arrêt
SSP3898206	IDF9500086	MECAFRANCE, Société	Robinerie industrielle (usine de)	55 rue Professeur Dastre du	95120 ERMONT		En arrêt
SSP3898207	IDF9500088	SOCIETE D'ASSURANCES POUR FAVORISER LE CREDIT (SFAFC)	Parc de stationnement	164 rue Général Leclerc du	95120 ERMONT		Indéterminé
SSP3898208	IDF9500089	MATER, S.A.R.L.	Garage de véhicules utilitaires	2 rue Kvat et Leydekkers	95120 ERMONT		Indéterminé
SSP3898209	IDF9500090	LUC FRERES	Grossiste en volailles	135 rue Professeur Calmette du	95120 ERMONT		Indéterminé
SSP3898217	IDF9500098	MOKAROME	Torréfaction du café (usine de)	39 rue Stalingrad de	95120 ERMONT		En arrêt
SSP3898380	IDF9500271	CORA ; ex GRANDS MAGASINS ARDENNAIS	Station service et hypermarché	avenue Président Georges Pompidou du	95120 ERMONT		Indéterminé
SSP3898398	IDF9500290	BERNARD, clinique Claude	Clinique	9 avenue Louis Armand	95120 ERMONT		Indéterminé
SSP3900295	IDF9502276	ORLHAC Pierre	Combustibles (commerce de)	72 rue Gros Noyer du	95120 ERMONT		Indéterminé
SSP3900295	IDF9502277	NORD OUEST PRESSING, S.A.R.L., ex Pressing	Pressing	176 rue Général Leclerc du	95120 ERMONT		Indéterminé
SSP3898574	IDF9500471	GENERALE DE CHAUFFE, Compagnie	Chaufferie	rue Glatignies des	95120 ERMONT		Indéterminé
SSP3898575	IDF9500472	EFFEL, L.E.P. Gustave	Lycée d'études professionnelles	9 Allée Jean de Florette	95120 ERMONT		Indéterminé
SSP3898576	IDF9500473	PAGES FRERES	Combustibles (commerce de)	44 rue Maurice Berteaux	95120 ERMONT		En arrêt
SSP3900295	IDF9502276	ORLHAC Pierre	Combustibles (commerce de)	72 rue Gros Noyer du	95120 ERMONT		Indéterminé
SSP3900295	IDF9502277	NORD OUEST PRESSING, S.A.R.L., ex Pressing Elise	Pressing	176 rue Général Leclerc du	95120 ERMONT		Indéterminé
SSP3900297	IDF9502278	ELYO COFRETH, Société	Chaufferie	2 Place Grande Tour de la	95120 ERMONT		Indéterminé
SSP3900298	IDF9502279	ELYO COFRETH, Société	Chaufferie	10 rue Claude Debussy	95120 ERMONT		Indéterminé
SSP3900298	IDF9502280	BAGUES D'ETANCHEITE, Société Industrielle des	?	138 rue 18 Juin du	95120 ERMONT		En arrêt
SSP3900300	IDF9502281	ERMONT GARE, Garage	Garage automobile	79 rue Professeur Dastre	95120 ERMONT		Indéterminé
SSP3900378	IDF9502360	SOLVOL, Produits	Station service et fabrication de	40 rue Pantoise de	95120 ERMONT		Indéterminé
SSP3900307	IDF9502288	ELECTRO MECANIQUE ET MATIERES PLASTIQUES, Laboratoire Industriel	?	rue Bien Etre du	95120 ERMONT		Indéterminé
SSP3900308	IDF9502289	KATZ Eugène	?	52 rue Plessis du	95120 ERMONT		En arrêt
SSP3900309	IDF9502290	CENTRE TECHNIQUE	?	rue Centre Technique du	95120 ERMONT		Indéterminé
SSP3900310	IDF9502291	S.N.C.F.	?	Gare Ermont-Eaubonne d'	95120 ERMONT		Indéterminé
SSP3900311	IDF9502292	ENGHENNOISE DE VENTE ET REPARATIONS AUTOMOBILES, Société, S.E.V.R.A.	Station service et garage	18 rue République de la	95120 ERMONT		En arrêt
SSP3900312	IDF9502293	CERNAY AUTOMOBILES	Station service	38 bis rue Stalingrad de	95120 ERMONT		Indéterminé
SSP3900313	IDF9502294	SONACOTRA, Société des Foyers	Chaufferie	rue François Plasson	95120 ERMONT		Indéterminé
SSP3900314	IDF9502295	LIBRA, Société	?	20 rue Général Decaen du	95120 ERMONT		Indéterminé
SSP3900315	IDF9502296	DISTRIBUTION MODERNE, Société de	?	135 rue Louis Savoie	95120 ERMONT		En arrêt
SSP3900316	IDF9502297	GRANDOUILLER, Société	?	25 rue Stalingrad de	95120 ERMONT		En arrêt



IV. Les risques et nuisances

C. Les risques naturels et technologiques

SSP3900311	IDF9502292	ENGIENNOISE DE VENTE ET REPARATIONS AUTOMOBILES, Société, S.E.V.R.A.	Station service et garage	18 rue République de la	95120 ERMONT	En arrêt
SSP3900312	IDF9502293	CERNAY AUTOMOBILES	Station service	38 bis rue Stalingrad de	95120 ERMONT	Indéterminé
SSP3900313	IDF9502294	SONACOTRA, Société des Foyers	Chaufferie	rue François Plasson	95120 ERMONT	Indéterminé
SSP3900314	IDF9502295	LIBRA, Société	?	20 rue Général Decaen du	95120 ERMONT	Indéterminé
SSP3900315	IDF9502296	DISTRIBUTION MODERNE, Société de	?	135 rue Louis Savoie	95120 ERMONT	En arrêt
SSP3900316	IDF9502297	GRANDOUILLER, Société	?	25 rue Stalingrad de	95120 ERMONT	En arrêt
SSP3900317	IDF9502298	CENTRAL R.P.A., Société Garage	Garage automobile	268 rue Général Leclerc du	95120 ERMONT	En arrêt
SSP3900318	IDF9502299	FLASH-PRESSING, Société	Pressing	50 rue Louis Savoie	95120 ERMONT	Indéterminé
SSP3900319	IDF9502300	LAVOIR D'ERMONT, Au	Pressing	65 rue Louis Savoie	95120 ERMONT	Indéterminé
SSP3900320	IDF9502301	ILE DE FRANCE, Pressing de l'	Pressing	2 rue 18 Juin du	95120 ERMONT	Indéterminé
SSP3900321	IDF9502302	SORTAL INDUSTRIE, Société	?	2 bis rue Hoche	95120 ERMONT	En arrêt
SSP3900322	IDF9502303	COUSIN Louis	Pressing	rue République de la	95120 ERMONT	En arrêt
SSP3900323	IDF9502304	EXUPERY, Collège A. de Saint	Collège	185 rue Syndicat du	95120 ERMONT	Indéterminé
SSP3900324	IDF9502305	ILE DE FRANCE, Clinique de l'	Clinique	51 rue Stalingrad de	95120 ERMONT	En arrêt
SSP3900325	IDF9502306	HUBERT Paul et Pierre	?	5 bis rue 18 Juin du	95120 ERMONT	Indéterminé
SSP3900326	IDF9502307	PHOTO SERVICE, S.A.	Photographie (atelier de)	avenue Georges Pompidou	95120 ERMONT	Indéterminé
SSP3900327	IDF9502308	ADMINISTRATION DE LA POLICE DE VERSAILLES, Secrétariat Général	?	rue Saint Flaive	95120 ERMONT	Indéterminé
SSP3900328	IDF9502309	B.R.S, Société	Pressing	399 rue Général Leclerc du	95120 ERMONT	Indéterminé
SSP3900329	IDF9502311	ERMONT CHARBON, Société	Combustibles (commerce de)	81 rue Professeur Dastre du	95120 ERMONT	En arrêt
SSP3900330	IDF9502312	CREUZY-VERON M.	?	138 rue Pontoise de	95120 ERMONT	Indéterminé
SSP3900331	IDF9502313	COGETIL, Société	Garage automobile	4 rue Eglise de l'	95120 ERMONT	En arrêt
SSP3900332	IDF9502314	DELCROIX Camille	?	86 rue Gros Noyer du	95120 ERMONT	Indéterminé
SSP3900333	IDF9502315	THINET, Etablissements	?	150 rue Gare de la	95120 ERMONT	En arrêt
SSP3900334	IDF9502316	FOUCHERE	?	114 rue Gare de la	95120 ERMONT	Indéterminé
SSP3900335	IDF9502317	GERBER Charles	?	94 rue Gare de la	95120 ERMONT	En arrêt
SSP3900336	IDF9502318	JOLY FRERES	?	34 avenue Gros Noyer du	95120 ERMONT	En arrêt
SSP3900337	IDF9502319	CERNAY, Garage de	Garage automobile	151 rue Sannois de	95120 ERMONT	Indéterminé
SSP3900338	IDF9502320	GUENEGO	Garage automobile	82 rue Gros Noyer du	95120 ERMONT	Indéterminé
SSP3900339	IDF9502321	DUCHENNE, Carrosserie Industrielle	Carrosserie (atelier de)	12 rue Stalingrad de	95120 ERMONT	Indéterminé

Source : GéoRisques

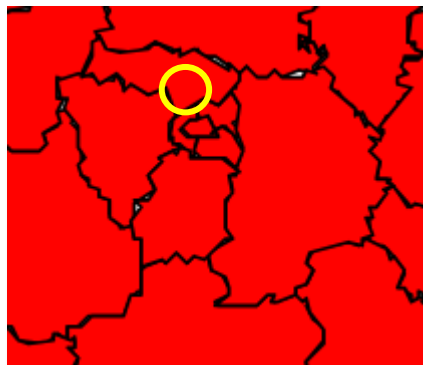


Les espèces végétales allergisantes





Le Réseau National de Surveillance Aérobiologique (R.N.S.A.) est chargé d'étudier le contenu de l'air en particules biologiques. Ces données peuvent être utilisées pour penser les aménagements futurs étant donné les problèmes d'allergies pour la population pouvant découler de la présence de certaines essences.

La carte et le graphique ci-contre présentent les données relatives aux risques d'allergie aux pollens dans le département du Val d'Oise, dans lequel se situe la commune d'Ermont.

Ainsi dans le Val d'Oise, l'impact sanitaire prévisionnel des pollens est classé comme **élevé**, et ce sont les **graminées** qui sont considérés comme les plus risqués.



Les principaux enseignements et enjeux issus du diagnostic :

-  Une commune impactée par le bruit aérien (PEB catégorie D), routier avec l'autoroute A115 et ferroviaire avec le RER. A proximité de ces axes, une attention particulière est nécessaire pour limiter voire éviter l'exposition de la population aux nuisances sonores.
-  Une bonne qualité de l'air mesurée par AirParif à surveiller au niveau des particules fines (PM2,5 et PM10)
-  Une commune soumise à certains risques naturels à cause du contexte géologique et hydrogéologique local.
-  Une commune moyennement exposée à l'aléa retrait-gonflement des argiles. Des préconisations de constructions existent pour limiter le risque de dégradation du bâti.
-  Une commune majoritairement sujette aux débordements de cave et plus localement aux inondations de nappes
-  Certains axes routiers et ferroviaires sont identifiés comme étant des axes de ruissellements important en cas d'orage. Conserver des espaces perméables permettrait d'augmenter l'infiltration des eaux et par conséquent limiter le ruissellement. Cependant, lorsque le sol argilo-marneux ou sableux est desséché, il peut être dur et cassant, ce qui peut parfois contraindre l'infiltration des eaux.
-  La commune est soumise au risque de transport de matières dangereuses sur les grands axes routiers tels que l'autoroute A115, le réseau ferroviaire et les canalisations de gaz.
-  Le risque technologique est moindre sur la commune. Cependant on y recense quelques sites Basol et un nombre important de sites Basias



A. La gestion des déchets

La collecte des déchets ménagers sur Ermont est gérée par le Syndicat Émeraude. Ce syndicat regroupe 17 communes, soit près de 268 000 habitants pour 125 000 tonnes de déchets gérés annuellement. Seule la déchèterie du Plessis-Bouchard appartient au Syndicat, les autres équipements appartiennent à des prestataires privés.

Le Syndicat Émeraude fournit aux habitants des bacs roulants jaunes pour le tri des emballages, des bacs verts pour le verre et des bacs dédiés aux ordures ménagères résiduelles. Ces bacs sont destinés à l'individuel et à l'habitat collectif.

À ces derniers s'ajoutent des bornes de collecte : il y a 81 bornes «Verre», 89 bornes «Emballages» et 103 bornes «Ordures ménagères résiduelles» sur Ermont. Au porte-à-porte, la collecte des déchets ménagers et assimilés s'opère par secteur.

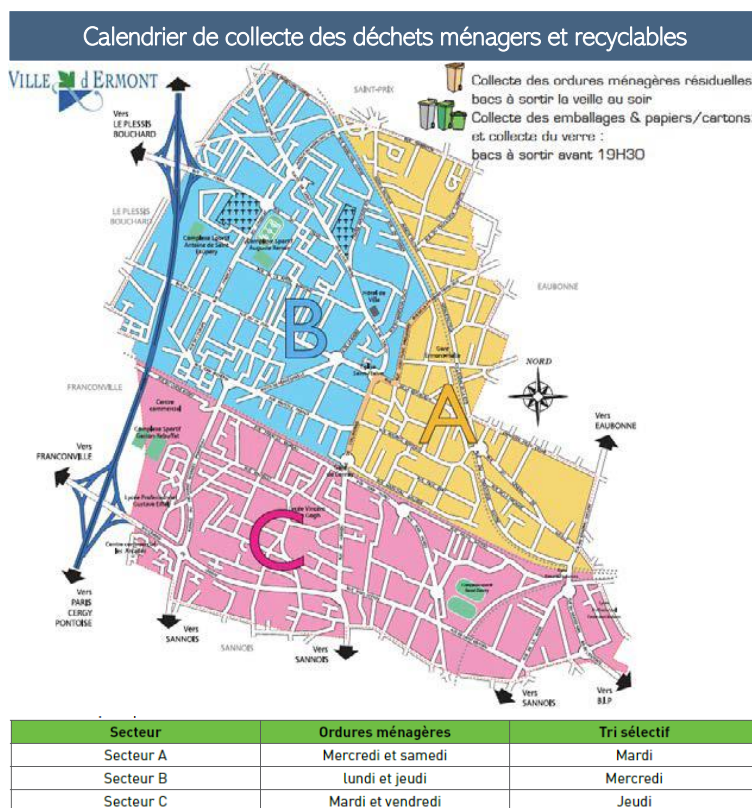
Les habitants d'Ermont ont la possibilité de composter leurs déchets organiques grâce aux composteurs qu'ils peuvent se procurer par le Syndicat à prix réduit. Deux

modèles sont disponibles : 325 L (15 €) et 620 L (30€). Le Syndicat prodigue des conseils pour le compostage individuel et propose aux habitants un guide. Des lombricomposteurs pour les personnes vivant en appartement et des composteurs de grande capacité sont également proposés pour les sites de compostage collectifs (établissements publics, résidences,...). Les jardins familiaux sont dotés de composteurs collectifs.

Les déchets verts sont ramassés une fois par semaine.

Les déchets occasionnels peuvent être portés à l'Écosite du Plessis-Bouchard : leur dépôt est gratuit pour les habitants des communes adhérant au Syndicat. La collecte du papier dans les écoles et les administrations de la commune se met progressivement en place.

Enfin, les encombrants sont collectés au porte-à-porte par secteur une fois par mois



Source : Site de la ville

Le territoire d'Ermont est desservi par le Syndicat des Eaux d'Ile-de-France (SEDIF), La mission du SEDIF assure l'alimentation en eau potable de 133 communes réparties sur 7 départements d'Ile-de-France, excepté Paris, soit plus de 4 millions d'usagers. Au 1 janvier 2011, le SEDIF a confié la production, l'exploitation, la distribution de l'eau et la relation avec les usagers à la société Veolia Eau d'Ile de France en vertu d'un contrat de délégation de service public jusqu'au 31 décembre 2023.

LA PRODUCTION ET LE TRAITEMENT

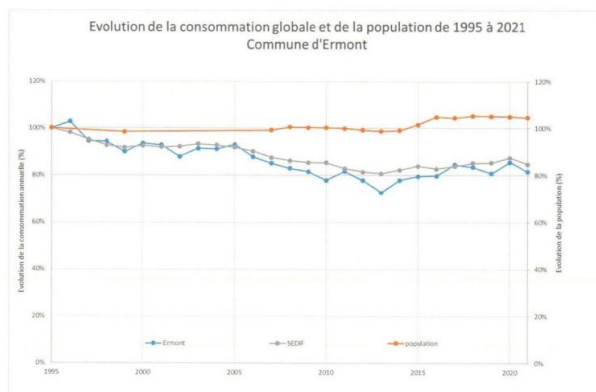
La commune d'Ermont est alimentée en eau potable par l'eau de l'Oise traitée à l'usine de Méry sur-Oise. En 2021, l'usine a produit en moyenne 134 209 m³/j avec une pointe à 184 956 m³, pour 870 000 habitants du Nord du territoire du SEDIF. Sa capacité maximale de production s'élève à 340 000 m³/j.

L'usine recourt à une technologie de nanofiltration depuis l'année 2000 pour 70 % de sa production, les 30 % restants provenant de sa filière de traitement initiale et conventionnelle utilisant le couplage « ozone-charbon actif en grains ». Les eaux issues de ces deux filières sont mélangées avant d'être distribuées sur le réseau : l'eau obtenue est plus douce et d'une qualité remarquable grâce à la filière membranaire.

Un traitement aux ultra-violetts a également été mis en place en 2021 sur la filière biologique (en aval de la filtration sur charbon actif),

LA DISTRIBUTION ET LA CONSOMMATION

En 2021, un volume de 1 405 337 m³ d'eau potable a été distribué à 29 183 habitants grâce à un réseau de 64,1 kilomètres de canalisations. La commune d'Ermont a connu depuis 1996 une baisse de sa consommation d'eau potable, suivant ainsi la tendance du SEDIF.



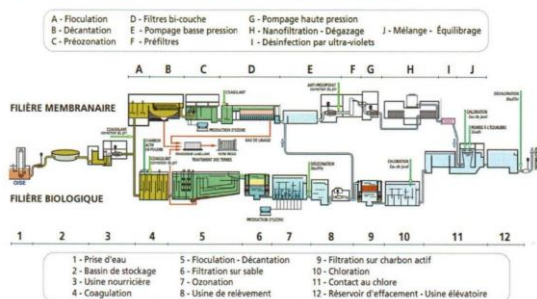
LE RENDEMENT DU RESEAU D'EAU POTABLE

Le rendement du réseau du SEDIF est de 90,44 % en 2021. Afin de le maintenir à un haut niveau, le SEDIF poursuit l'effort de renouvellement des conduites dans son Plan pluriannuel d'investissement pour la période 2023-2032.

Les taux de fuite (nombre de fuites sur canalisations par km de réseau) sur les trois dernières années sont les suivants :

	2019	2020	2021
Ermont	0,05	0,12	0,06
SEDIF	0,12	0,12	0,15

Schéma de fonctionnement de l'usine de Méry-sur-Oise (source : SEDIF)



La qualité de l'eau

La qualité de l'eau potable à Ermont fait l'objet de nombreuses analyses effectuées sous l'autorité de l'Agence Régionale de Santé (ARS) Ile-de-France.

Les résultats des dernières analyses réglementaires, effectuées par le laboratoire CARSO Laboratoire Santé Environnement Hygiène de Lyon (laboratoire agréé par le Ministère de la Santé), sur l'eau distribuée à Ermont, sont consultables sur le site internet de l'ARS :

<https://solidarites-sante.gouv.fr/sante-etenvironnement/eaux/eau>

De plus, le SEDIF assure une autosurveillance pour laquelle les résultats de la dernière analyse sont disponibles sur son site internet :

<https://www.sedif.com/moneau/leauchezmoi/mairie/commune?recherche=Ermont&op=Rechercher&formid=formHVRyBnl13JmsXc3q7PZTqCL09peyZQFbNqDndxDtqyo&formid=cSearchBar>



C L'assainissement

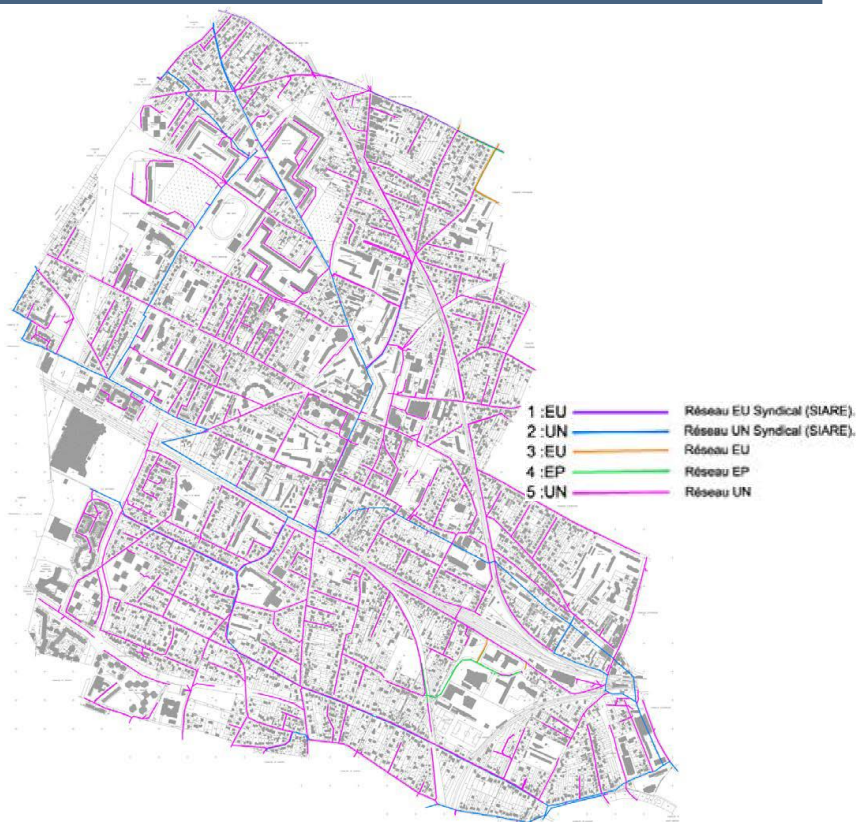
La Communauté d'Agglomération du Val Parisis assure la gestion et la collecte des eaux usées, le Syndicat Intercommunal d'Assainissement de la Région d'Enghien les achemine vers la station d'épuration d'Achères et le Syndicat Intercommunal pour l'Assainissement de l'Agglomération Parisienne en assure le traitement et le rejet dans le milieu naturel.

Le réseau d'assainissement est unitaire sur la quasi-totalité de la commune. Selon le rapport annuel du SIARE de 2017, il y avait 28 832 habitants concernés et 3905 abonnés avec un taux d'assainissement non collectif équivalent à 1,1%. Les caractéristiques du réseau d'assainissement communal sont détaillées dans le tableau ci-dessous :

Caractéristiques du réseau d'assainissement									
Linéaire de collecteurs (m)				Regards d'accès	Bassin de retenue		Ouvrages particuliers		
Eaux usées	Unitaire	Eaux pluviales	Total	Nb	Nb	capacité (m³)	Déversoirs d'orage	Chambres à sable	Fosses de décantation
200 m de réseau communal - 363 m de réseau SIARE	63 900 m de réseau unitaire communal - 11 521 m de réseau SIARE	400 m de réseau communal - 8 157 m de réseau SIARE	20 041 m	421	0	0 m³	4	8	0

Source : Rapport annuel SIARE 2017

Plan du réseau d'assainissement des eaux usées



Source : Commune

Le Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET)

A l'échelle de son territoire, il décline et met en oeuvre les objectifs internationaux, européens et nationaux en matière de qualité de l'air, d'énergie et de climat. Pour cela il définit des objectifs stratégiques et opérationnels pour atténuer le changement climatique, le combattre efficacement et s'y adapter, dont en développant les énergies renouvelables, en maîtrisant la consommation d'énergie, en réduisant les émissions de gaz à effet de serre et la dépendance énergétique, tout en favorisant l'adaptation aux changements climatiques sur les court, moyen et long termes en cohérence avec les engagements internationaux de la France. Le PCAET est en cours d'élaboration sur le territoire de Val Parisis

Le Schéma Régional Climat Air Energie (SRCAE)

Il a été prévu par l'article L.222-1 du Code de l'environnement et définit trois grandes priorités :

- Le renforcement de l'efficacité énergétique des bâtiments,
- Le développement du chauffage urbain,
- La réduction de 20% des effets de gaz à effet de serre du trafic routier.

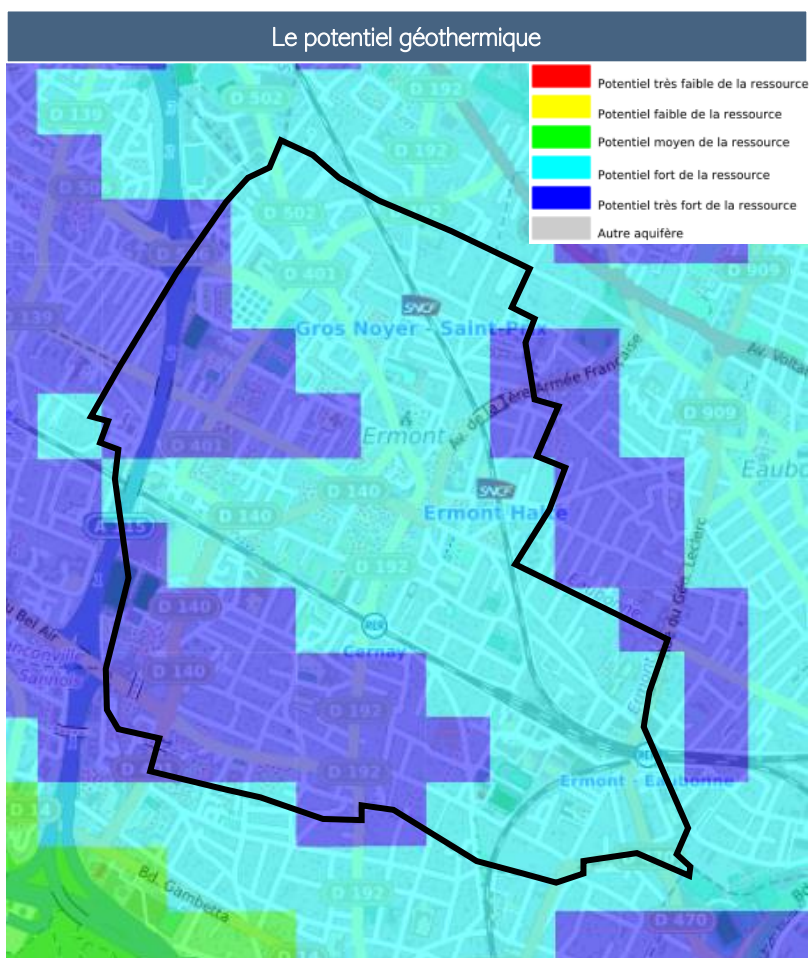
En termes d'urbanisme, il définit notamment l'orientation suivante : « promouvoir la densification, la multipolarité et la mixité fonctionnelle afin de réduire les consommations énergétiques », qui se décline selon les objectifs suivants :

- densifier les zones urbaines tout en respectant les enjeux de la qualité de l'air et de l'adaptation au changement climatique,
- promouvoir la multipolarité à proximité des gares et des pôles intermodaux en lien avec les réseaux de transports en commun existants ou en développement, favoriser les modes actifs de déplacement et les transports en commun dans le partage de l'espace public,
- réserver dans l'aménagement urbain des espaces pour la logistique (entrepôts logistiques, espaces de livraison),
- privilégier la mixité fonctionnelle, les commerces et les services de proximité afin de réduire la portée des déplacements,
- favoriser le développement des réseaux de chaleur et de froid,
- mutualiser les services et les équipements,
- poursuivre les actions pour rendre la ville attractive en privilégiant une qualité de vie agréable.



La géothermie

La géothermie est une énergie renouvelable puisant de la chaleur naturelle de la terre. Elle permet de fournir de l'électricité de la chaleur. Le potentiel géothermique est fort à très fort sur l'ensemble de la commune. La nappe de l'Éocène inférieur et moyen est la nappe que la commune pourrait exploiter pour en tirer l'électricité. Sur des profondeurs inférieures le potentiel est fort et entre 10 et 20m le potentiel est très fort. De faibles profondeurs permettent d'exploiter plus simplement la ressource.



Source : Géothermies.fr

L'énergie solaire

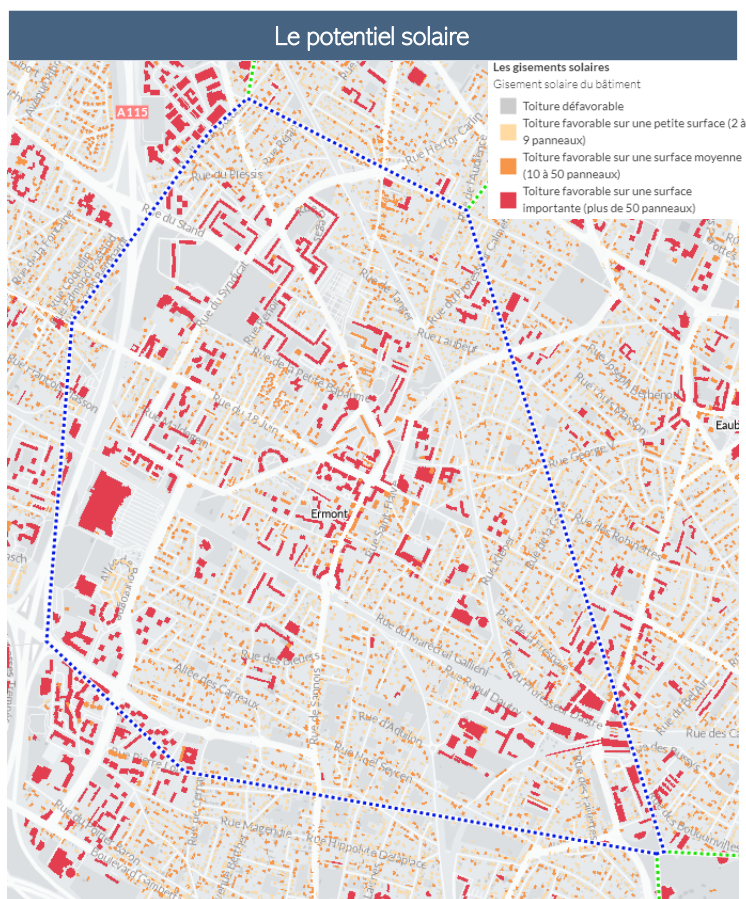
La durée d'ensoleillement moyen dans le Val d'Oise est de 1 750 à 2 000 h par an. Le potentiel énergétique moyen en kWh thermique par an et par m² est de 1 220 à 1 350 kWh d'énergie récupérable par an.

Des données plus précises à l'échelle de la commune montrent un ensoleillement moyen annuel de 1652 h, alors que la moyenne française est de 1 968 heures ..(Source Météo France)

L'ensoleillement dans le Val d'Oise est suffisant pour l'exploitation de panneaux solaires thermiques utiles pour l'eau chaude sanitaire, ou pour les panneaux photovoltaïques. Il convient, lors des études de faisabilité, d'analyser l'orientation et l'adaptabilité environnementale des projets (conception bioclimatique).

Néanmoins, la production d'énergie solaire reste limitée pour subvenir aux besoins de chauffage ou d'électricité, sans mise en place d'une énergie complémentaire.

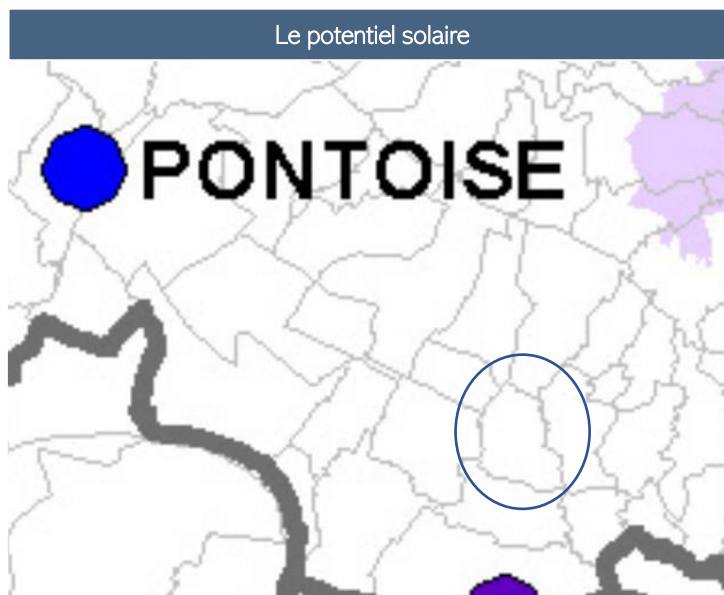
Selon l'étude effectuée par l'Institut Paris Région (IPR), un nombre important de toitures ayant des surfaces importantes pouvant accueillir plus de 50 panneaux est présent sur la commune. De plus, les maisons individuelles du tissu pavillonnaire ont des tailles plus modestes mais sont plus nombreuses.



Source : Institut Paris Région

L'énergie éolienne

Selon le schéma régional de l'éolien (réalisé en juillet 2012) Ermont est une commune qui ne possède aucune zone favorable au développement de l'éolien (zone blanche sur la carte ci contre), tout comme les communes périphériques Aussi, les modes de production éoliens, que ce soit de la petite éolienne ou de l'éolienne industrielle ne sont pas les modes d'énergies renouvelables à développer en priorité sur le territoire



Source : Schéma Régional de l'Éolien



Les îlots de chaleur urbains

Les îlots de chaleur urbains (ICU en abrégé) sont des élévations localisées des températures, particulièrement des températures maximales diurnes et nocturnes, enregistrées en milieu urbain par rapport aux zones rurales ou forestières voisines ou par rapport aux températures moyennes régionales.

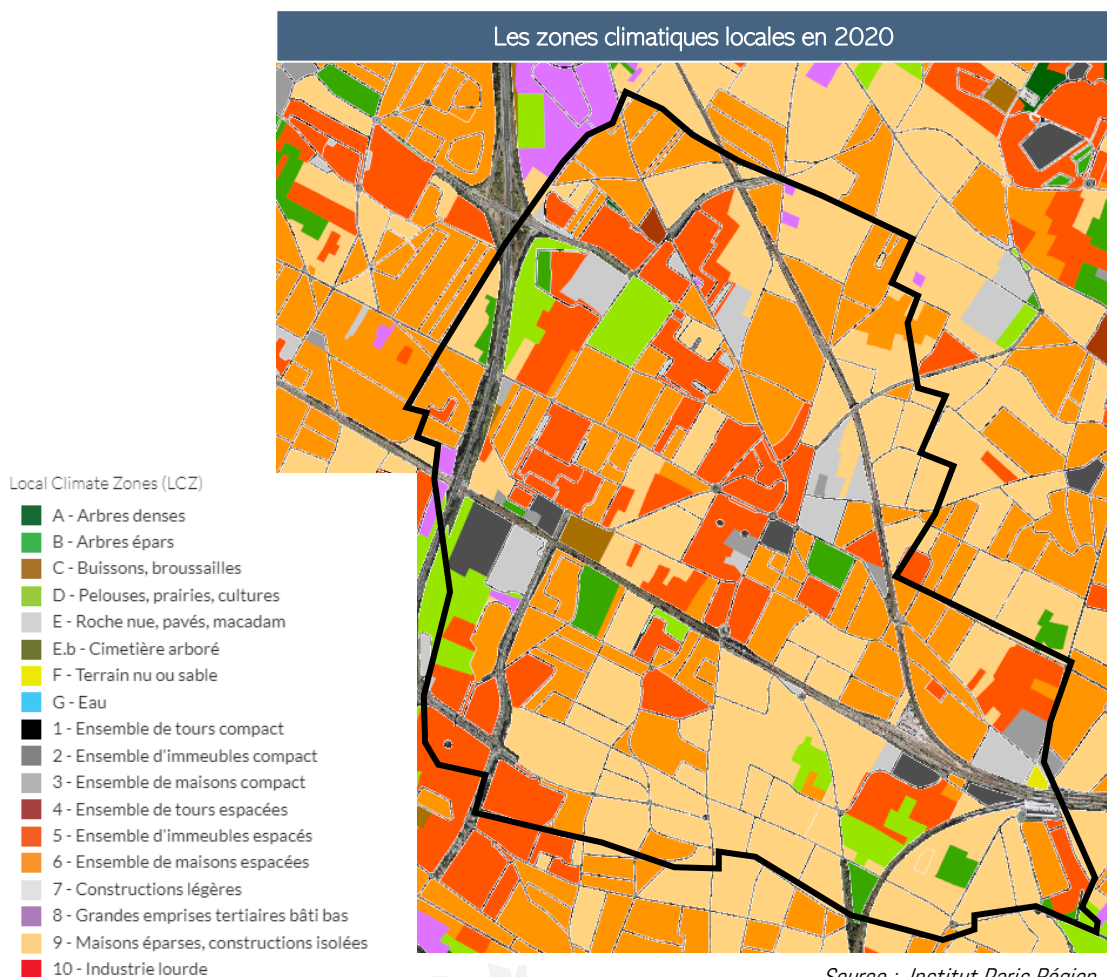
Au sein d'une même ville, des différences importantes de température peuvent être relevées selon la nature de l'occupation du sol (étendues d'eau, banlieue, ville dense l'albédo, le relief et l'exposition (versant sud ou nord), et bien entendu selon la saison et le type de temps.

En juin 2020, l'Institut Paris Région travaille sur les questions de dérèglements climatiques et notamment celles relatives aux vagues de chaleur. A titre d'exemple, la zone commerciale dans le secteur ouest est classée dans « Ensemble d'immeubles compacts » et « roche nue, pavés et macadam ».

Ces catégories peuvent être considérées comme îlot de chaleur urbain L'artificialisation des sols, les bâtiments et le manque de végétation viennent accentuer ce phénomène. De plus, la réflexion du bâtiment et des revêtements viennent augmenter artificiellement la température.

A l'inverse, les espaces verts et équipements sportifs sont classés comme étant des « arbres épars » et « pelouses, prairies et cultures ». On peut qualifier ces espaces d'îlots de fraîcheur car l'ombre que la végétation provoque permet de limiter l'impact de la chaleur. De plus, la faible réflexion de la lumière sur les espaces enherbés permet de limiter l'augmentation de la température

Depuis la réalisation de la carte ci-dessous, le centre commercial a réalisé des travaux en faveur de la réduction des îlots de chaleur et la commune a réalisé des aménagements verts sur la place François Rude.



Source : Institut Paris Région

Les principaux enseignements et enjeux issus du diagnostic :



Un réseau de borne de collecte diversifié et important sur la commune



Une collecte des déchets ménagers et recyclables régulière



Une alimentation en eau potable suffisante et de qualité



Un réseau d'assainissement développé et suffisamment calibré pour accueillir de nouveaux habitants



Un potentiel de développement des énergies renouvelables à travers l'exploitation de la géothermie et des énergies solaires



Un phénomène d'îlot de chaleur urbain atténué par la présence de la nature en ville

